Actes du colloque

TRADUCTION ET QUALITÉ DE LANGUE

Québec

85-1829/

ACTES DU COLLOQUE

TRADUCTION ET QUALITÉ DE LANGUE

Société des traducteurs du Québec

Conseil de la langue française

ACTES DU COLLOQUE

Traduction et qualité de langue

Société des traducteurs du Québec

Conseil de la langue française

HULL (Québec)

30, 31 janvier, 1er février 1983

Cet ouvrage a été publié
par le service des communications
sous la direction de Léo Gagné

Collaboration :

Line Bilodeau
Sylvie Dugas
Service des communications

© 1984 Éditeur officiel du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal – 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06328-0

Table des matières

COMITÉ ORGANISATEUR 5

AVANT-PROPOS 7

OUVERTURE DU COLLOQUE 9

Mot d'ouverture 11
par Nada Kerpan

Mot de bienvenue 13
par Louise Brunette

Allocutions d'ouverture
par Michel Plourde 14
par Pierre Marchand 16

Conférences inaugurales

Qualité de langue et qualité de traduction 17
par Daniel Moskowitz

La traduction à l'ère des communications 24
par Paul Horguelin

ÉVALUATION DE LA PRÉSENCE DE LA TRADUCTION AU QUÉBEC ET DE SES CONSÉQUENCES

Traduction et qualité de la langue générale 39

La traduction dans les médias écrits, ou les escaliers roulants de Bombardier 41
par Paul Morisset

La traduction et les médias parlés 46
par Robert Dubuc

Un homme se penche sur son beau métier 51
par Maurice Watier

Résumé du débat (1re partie) 59

Administration, langue et culture 61
par Jacques Poisson

Is That Really English?/Ça, c'est pas de l'anglais! 67
par Mary Plaice

Translation and Creation 74
par Patricia Claxton

Résumé du débat (2e partie) 79

Traduction et qualité des langues de spécialité 81

Les incidences de la traduction sur la terminologie au Québec 82
par Louis-Jean Rousseau

La traduction dans l'enseignement au Québec: quelques constats 89
par Yves-Aubert Côté

Traduction des textes législatifs: contraintes et enjeux 98
par Michel Sparer

La traduction tous azimuts 104
par Jean Gordon

L'intervention de la traduction dans le processus de francisation 108
par Christiane Faure

Informatisation et qualité de langue: influence bénigne ou maligne? 111
par Agnès Guitard

Résumé du débat (1re partie) 117

Le rôle sociolinguistique du traducteur 120
par Denis Juhel

Résumé du débat (2e partie) 125

TRADUCTION ET QUALITÉ DE LANGUE: LES MOYENS

Réévaluation de la place de la traduction dans la stratégie générale de la communication 129

Le traducteur dans le calme ou la tourmente des communications 130
par Jean-Claude Corbeil

Formation des traducteurs 135

Les enjeux de la formation du traducteur: pédagogie, mythes et réalités 137
par Jean-Claude Gémar

Le traducteur: porte-parole privilégié ou technicien désabusé? 142
par Geoffrey Vitale

Formation des communicateurs non traducteurs 147

Réflexions sur un langage instantané 149
par Gérard-Marie Boivin

Résumé du débat (1re partie) 155

Qualification linguistique des intervenants en amont et en aval de la phase de traduction 157

Le traducteur face à son client 159
par Bernard de Vienne

Le client face à son traducteur 162
par Gérard Lambert

Résumé du débat (2e partie) 167

Qualifications et rôle du traducteur en matière de qualité de langue 171

Compétence du nouveau diplômé en traduction 172
par Roda Roberts

Rôle du traducteur en matière de qualité de langue 178
par Jean-François Joly

Résumé du débat 185

Pour une politique concertée de la qualité de la langue
par Pierre Marchand 193
par Jacques Maurais 195

ALLOCUTION DE SYNTHÈSE 203
par Michel Plourde

ANNEXE

Document d'orientation préparatoire au colloque « Traduction et qualité de langue » 215
par Robert Dubuc
et Jacques Maurais

Comité organisateur

Société des traducteurs du Québec et Conseil de la langue française

Nada KERPAN
Présidente du colloque
Bell Canada

Marcel BOULANGER
Frenette, Boulanger & Associés
Société des traducteurs du Québec

Robert DUBUC
Radio-Canada
Société des traducteurs du Québec

Jean-François JOLY
Ordre des comptables agréés du Québec
Société des traducteurs du Québec

Jacques MAURAIS, linguistique
Conseil de la langue française

Roda ROBERTS
Université d'Ottawa
Société des traducteurs du Québec

Michel SPARER, juriste
Conseil de la langue française

Secrétariat

Nicole Vachon

Avant-propos

Dans le contexte général de la situation du français au Québec, cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française, la Société des traducteurs du Québec et le Conseil de la langue française estiment que le moment est venu d'approfondir la réflexion sur la place de la traduction dans une optique d'aménagement linguistique.

La Société des traducteurs du Québec a toujours considéré la qualité de la langue comme un signe essentiel de la qualité de la profession du traducteur. Pour sa part, le Conseil de la langue française a, entre autres mandats, celui de s'intéresser à la qualité de la langue française au Québec. Ce colloque marque donc la convergence de deux intérêts concrets pour cette question fondamentale.

Au cours du 20e siècle, on a eu tendance à considérer la traduction comme le véhicule universel de la communication avec le Québec et le Canada français. Ainsi, la traduction est devenue omniprésente dans la langue du travail, les langues de spécialité, l'administration, le commerce, les médias. C'est cet excès qui a fait poser la question de l'acculturation par la traduction.

Il n'en reste pas moins que les traducteurs québécois et canadiens ont été de véritables promoteurs du patrimoine linguistique et qu'ils sont de plus en plus conscients de leurs responsabilités sociales, cherchant à les préciser.

Il semble bien que certains effets négatifs de la traduction sur la qualité de la langue proviennent du contact continu des langues, lequel a pour conséquence le nombre élevé de traducteurs amateurs. Maintenant que l'Université forme des traducteurs et que le Québec prend, de plus en plus, les moyens nécessaires pour assurer son avenir linguistique, il faut se demander si on ne doit pas procéder à un réexamen de la place occupée par la traduction, que ce soit dans la perspective de sa rationalisation ou de sa décroissance. Il faut aussi, si l'on veut améliorer la qualité de la langue, repenser la formation des traducteurs et, plus généralement, celle des communicateurs.

Ouverture du colloque

Mot d'ouverture

Nada KERPAN
Présidente du colloque

Monsieur le Président du Conseil de la langue française,

Monsieur le Président de la Société des traducteurs du Québec,

Monsieur le Directeur adjoint de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de Paris,

Mesdames et Messieurs,

Chers étudiants,

On peut affirmer ce soir, sans risque de contradiction, que les idées font ou finissent par faire la réalité. C'est ainsi que se concrétise aujourd'hui le colloque « Traduction et qualité de langue », colloque que nous entreprenons, ensemble, dans sa phase finale.

Exprimée sous forme de voeu à une assemblée générale de la Société des traducteurs du Québec, l'idée d'une publication sur la qualité de la traduction s'est vite transformée en un projet de réflexion et d'action collectives qu'est et que doit être tout colloque, et dont les actes constituent un document de fond.

Si les idées façonnent la réalité, la réalité, aussi, forge les idées. C'est ainsi que l'appel de traductions provoqué par la Loi 101 et la Loi sur les langues officielles, la masse et la pénétration des traductions faites, la qualité variée de cette production par l'homme et même par la machine et, par voie de conséquence, la consommation poussée de ce service de même que la qualité de la communication qu'elle assure ont indubitablement établi la nécessité, voire l'urgence d'aborder — dans une perspective large, globale et en profondeur — la réalité même de la traduction au Québec, notamment.

La qualité de la langue est une préoccupation fondamentale et permanente de la Société des traducteurs du Québec. Elle est tout autant — on le sait — celle du Conseil de la langue française. Aussi, lorsque le projet de réflexion globale et conjointe sur un tel sujet a été formulé au Conseil il y a près de deux ans, son président, monsieur Michel Plourde, a-t-il souscrit avec un intérêt spontané à cet objectif. La STQ pouvait-elle trouver partenaire aussi professionnel, aussi efficace et aussi généreux et chaleureux pour la concrétisation d'un tel but? En effet, tant le Conseil même que ses divers services de soutien — celui des Études et recherches, celui des Services administratifs et des Communications, par exemple — ont permis au projet d'arriver à ce terme déjà heureux, semble-t-il, que l'on connaît ce soir. Et cette collaboration CLF-STQ ne sera — nous nous permettons de l'espérer — qu'une première et belle étape.

Les efforts non comptés des coorganisateurs de la STQ ont servi la même cause d'envergure: la réalisation du colloque. Et je tiens à signaler ici l'activité du Comité de documentation de la STQ ainsi que l'admirable exposition de monsieur Jean Delisle.

Mais, la réalité peut aussi être pénible. En effet, chacun de nous ici présent a appris ou apprendra avec tristesse la disparition — voilà quelques jours — d'un grand ami de la traduction et de la terminologie, d'un homme d'action en terminologie et en traduction — celle de monsieur Philippe LeQuellec, sous-secrétaire d'État adjoint à la traduction.

Chers participants, le colloque est maintenant ouvert.

Mot de bienvenue

Louise BRUNETTE
Présidente du Comité de recherche, Société des traducteurs du Québec

Monsieur le Président du Conseil de la langue française,
Monsieur le Président de la STQ,
Mesdames, Messieurs,

Notre présence ici ce soir est le premier aboutissement, et un heureux aboutissement, des efforts du Comité organisateur. J'ai suivi de loin, peut-être de trop loin, les préparatifs du colloque, mais de suffisamment près et assez régulièrement pour être en mesure d'affirmer que dès sa conception, il y a à peu près deux ans, il était marqué au coin du plus pur professionnalisme. Je suis donc très heureuse de vous souhaiter la bienvenue à cette rencontre professionnelle, de professionnels.

Pourquoi le mot de bienvenue vous est-il adressé par la présidente du Comité de recherche de la Société des traducteurs du Québec? Parce que j'ai insisté. Et si j'ai voulu vous accueillir ce soir, c'est que le Comité de recherche a, entre autres mandats, celui de veiller au rayonnement de la profession. Or, mis à part les publications et la qualité de nos services, j'y reviendrai, les colloques sont un instrument privilégié de rayonnement. Et pourquoi celui-ci en particulier? Examinons donc son titre: Traduction et qualité de langue. Les professionnels de la langue que nous sommes auront vite fait de rétablir la contraction pour comprendre que nous allons nous pencher sur l'influence de la traduction sur la qualité de la langue. Le titre de notre réunion évoque la reconnaissance du fait que l'acte de traduire n'est pas isolé, qu'il s'inscrit dans un ensemble de faits linguistiques, qu'il se situe dans un environnement linguistique qu'il peut modifier. Il y a donc ouverture vers l'extérieur.

Le refus de l'isolement est aussi évident dans le parrainage mixte du colloque: Société des traducteurs du Québec — Conseil de la langue française, le Conseil n'étant certes pas un organisme traduisant. Il est aussi manifeste dans le choix des sujets et dans celui des conférenciers, qui viennent de tous milieux avec les préoccupations les plus diverses. Son désir de décloisonnement de la profession, la STQ l'a encore montré dans la publicité qu'elle a faite au colloque et dans la diffusion qu'elle entend lui donner. Professionnel depuis ses origines, le colloque le sera jusqu'à la fin, et au-delà par la publication des actes. Et il sera reconnu professionnel. À mon avis, et je n'engage là en rien la STQ, c'est le genre de rayonnement auquel la profession peut aspirer, pour l'instant. La qualité de nos services, la qualité de notre réflexion, voilà les premiers pas vers la véritable reconnaissance professionnelle, qu'elle soit juridique ou non. Si la qualité est assurée, le prestige nous viendra par surcroît.

Le travail que nous allons accomplir au cours des deux prochains jours fera grandir la profession. Je vous remercie d'être venus participer avec nous à cet exercice de croissance et je suis d'avance convaincue que chacun d'entre nous y trouvera, pour son propre compte, matière à enrichissement.

Allocution d'ouverture

Michel PLOURDE
Président
Conseil de la langue française

Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil de la langue française est heureux de se joindre à la Société des traducteurs du Québec et au Comité organisateur de ce colloque pour vous souhaiter la bienvenue à ces deux journées d'échange et de réflexion sur la traduction et la qualité de la langue.

Je crois que les questions que nous allons aborder au cours des heures qui suivent sont vitales pour l'avenir et la santé de notre langue car, enfin, la qualité de la langue n'est pas un vernis surajouté à la langue, mais la langue elle-même, comme elle vit et comme elle se comporte dans la bouche de ceux qui la parlent, et en particulier sous la plume des traducteurs.

Dès sa première année de fonctionnement, le Conseil de la langue française s'est intéressé à la qualité de la langue. D'abord, parce que la Charte de la langue française fait au Conseil l'obligation d'analyser l'évolution de la situation de la langue française quant à sa qualité au Québec et aussi de recevoir et d'entendre les observations et les suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives à la qualité de la langue française. Mais le Conseil s'est aussi intéressé à la qualité de la langue parce qu'il a vite compris que, malgré tous les efforts qui peuvent être déployés, au nom de la loi et de la francisation, pour assurer à la langue française un statut et une place importante au Québec, notre langue risque d'être maintenue artificiellement à bout de bras si elle ne vit pas en même temps de sa vie propre, de sa richesse de création et de renouvellement qui constitue précisément sa qualité.

C'est pourquoi le Conseil a organisé, dès 1979, un colloque sur la qualité de la langue. C'est pourquoi il a consacré une place de choix à cette question lors de la rencontre qu'il a tenue avec les entreprises en 1981 et surtout, lors du grand Congrès qu'il a tenu, en novembre dernier, sur le thème des relations entre langue et société au Québec. C'est pourquoi il s'apprête à publier, en coédition avec le Dictionnaire Robert, un recueil international d'articles spécialisés sur la norme linguistique. C'est pourquoi enfin il a souscrit d'emblée à l'idée de la Société des traducteurs du Québec d'organiser le présent colloque pour examiner de près les relations qu'entretient la traduction avec la qualité de la langue.

Je voudrais donc remercier et féliciter la Société des traducteurs du Québec, dont le haut degré de professionnalisme a toujours été reconnu, d'entretenir bien vive cette préoccupation de la qualité de la langue dans la conscience de tous ses membres et de prendre les moyens appropriés pour sonner les réveils qui s'imposent. Je voudrais aussi féliciter le comité organisateur de ce colloque, composé de

représentants de la Société des traducteurs du Québec et du Conseil de la langue française, pour l'admirable travail qu'il a fait et pour le menu de discussion fort pertinent qu'il nous offre. Le Conseil de la langue française a insisté pour que ce colloque se tienne à Hull, pour deux raisons. D'abord, parce que Hull, comme grande ville du Québec, a l'avantage de n'être ni Québec ni Montréal...; ensuite, parce que cette ville est le lieu de résidence d'un nombre impressionnant de traducteurs québécois et que, de par sa position géographique de ville limitrophe, elle se présente en quelque sorte comme un symbole de la traduction même, celle-ci n'étant que le passage, conscient, articulé et professionnel, d'une rive à l'autre!

Je souhaite en terminant que ce genre de colloque auquel nous nous apprêtons à participer activement soit pour chacun de nous beaucoup plus qu'une simple rencontre professionnelle. On sait les efforts et les sommes importantes qui ont été consentis par le gouvernement du Québec depuis quelques années pour aider à la francisation et apporter, en même temps, l'assistance voulue aux traducteurs: Banque de terminologie du Québec, publication de lexiques, consultations téléphoniques, services en région et autres moyens mis en place par l'Office de la langue française. Tout cet équipement et tout cet investissement de ressources humaines pourraient rater une partie importante de leurs objectifs si les usagers de la langue française au Québec faisaient défaut d'aimer leur langue, de la traiter avec égards et de l'enrichir quotidiennement. Or, les traducteurs sont plus que des usagers ou des clients de la langue: ils agissent continuellement sur celle-ci, étendant ainsi leur responsabilité sociale bien au-delà d'une simple pratique linguistique. Par conséquent, il est indispensable qu'ils gardent constamment à l'esprit les exigences de cette mission, et c'est à quoi s'appliquent des colloques comme celui-ci, dont l'importance est primordiale. Mesdames, messieurs, merci d'être venus, bienvenue à chacune et à chacun d'entre vous, et que cette rencontre professionnelle soit à la hauteur de vos attentes.

Allocution d'ouverture

Pierre MARCHAND
Président
Société des traducteurs du Québec

Madame la Présidente,
Mesdames,
Messieurs,

On m'a demandé de prononcer une allocution d'ouverture.

« Ouverture de quoi? » me suis-je dit. Ouverture d'un colloque? Je refuse de faire l'ouverture du Colloque sur la qualité de la langue et la traduction. Mes prédécesseurs l'ont fait bien mieux que moi.

Qu'est-ce que je pourrais bien ouvrir, alors? Les esprits? Je n'en ai nullement la prétention. Il est vrai que vous êtes venus ici un peu afin d'échanger des idées. Mais vous êtes surtout venus parce que vous avez terriblement envie de communiquer vos expériences professionnelles.

Or, dans ces expériences, le contenu affectif a un rôle à jouer. Vous n'êtes pas venus ici uniquement avec votre raison, mais aussi avec votre coeur.

C'est pourquoi je vous invite, pour ma part, à vous *ouvrir le coeur*, à vous mettre à l'écoute des autres, à tenir compte, dans tous les propos que vous tiendrez et que vous échangerez, du fait que si vos interlocuteurs ont une tête, ils ont aussi des sentiments.

Tel est mon mot d'ouverture.

Qualité de langue et qualité de traduction

Daniel MOSKOWITZ
Directeur adjoint
École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Paris)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis sensible à votre invitation et d'exprimer le plaisir que j'éprouve à me retrouver au Canada. Je tiens en outre à vous transmettre dès à présent les salutations cordiales et les meilleurs vœux de la Société française des traducteurs et de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'Université de la Sorbonne Nouvelle.

La qualité d'une traduction dépend bien entendu du traducteur. Tout le monde est d'accord sur ce point, ce qui veut dire en pratique que les utilisateurs oublient totalement le rôle du traducteur quand son travail est satisfaisant, mais le chargent de tous les péchés d'Israël quand le texte ne répond pas à leur attente, quelle qu'en soit la raison. Il convient de préciser et surtout de faire comprendre à tous les intéressés que la qualité d'une traduction dépend de l'auteur du texte original, des intervenants en amont et en aval de la phase opératoire et du traducteur.

La traduction a fait l'objet d'innombrables études et publications, pas toujours pertinentes hélas! Presque toutes partent de l'hypothèse, implicite dans la plupart des cas, que tout texte à traduire est cohérent, logique, rationnel. Il suffirait pour traduire de rendre cette logique, cette cohérence. Les traducteurs du monde entier apprécieraient beaucoup une telle situation, qui est loin d'être très fréquente.

Qu'est-ce que la traduction? Il s'agit d'un acte de communication. La différence des langues, la barrière linguistique produit une solution de continuité dans la transmission d'un message. Le traducteur intervient pour rétablir cette continuité et assurer la transmission à un destinataire ne comprenant pas la langue du message original. En bref, je citerai la formule que je développe toujours à mes étudiants: traduire, c'est COMPRENDRE POUR FAIRE COMPRENDRE.

M. de la Palice aurait dit que, pour comprendre, il faut qu'il y ait quelque chose à comprendre. Nous vivons à une époque de publications intensives. Je ne crois pas excessif de parler d'une frénésie de publication. De nombreuses raisons expliquent ce phénomène. Exigences de la diffusion des sciences et techniques, souci de carrière, recherche de la notoriété, publicité, besoins commerciaux, etc. Tous les documents publiés sont toutefois loin de présenter un intérêt réel. Avec mes étudiants, j'ai effectué il y a quelques années une étude des documents publiés dans six langues et traitant d'un nouveau type de semi-conducteurs. Nous avons trouvé, outre trois textes scientifiques originaux et fort intéressants, un article technique de base, publié dans *Electronics* et près de 150 articles parus au cours de l'année suivante dans de nombreux pays et s'inspirant tous plus ou moins bien, et sans toujours le citer, de cet article original. La bibliographie relative au sujet considéré était très

abondante, mais le nombre de textes dignes d'intérêt étaient très restreint. Ce point mériterait une considération attentive sur le marché de la traduction.

Cette situation a une autre conséquence très grave pour la traduction. Beaucoup d'auteurs sont sollicités, écrivent sous une contrainte temporelle importante et sont ainsi amenés, sans toujours s'en rendre compte, à publier des textes trop rapidement écrits, insuffisamment, voire non relus. Le nombre de corrections assuré tant dans l'édition que dans la presse écrite ayant par ailleurs diminué pour des raisons économiques évidentes, le traducteur se trouve souvent face à des textes peu clairs, parfois incohérents. Mais il faut traduire. Il s'agit là d'un véritable drame pour le traducteur, car, je le répète, si la traduction ne donne pas satisfaction, c'est forcément le traducteur qu'on accuse d'incompétence. Je ne citerai qu'un exemple, celui de la propriété industrielle. De très nombreux brevets sont déposés chaque année de par le monde. Il s'agit de documents importants, qui assurent à leur propriétaire une protection juridique de l'invention couverte. Le pourcentage de brevets traduits dans le monde est par suite relativement élevé. On observe depuis quelques années, en Europe au moins, une dégradation constante de la qualité du texte de ces brevets, rendant le travail du traducteur de plus en plus difficile.

Mais l'imprécision du document original n'est pas toujours accidentelle. Dans bien des cas, l'auteur introduit délibérément une ambiguïté dans son texte. Pour en rester au domaine des brevets, il faut en dire assez pour que l'invention soit brevetée, mais pas trop, afin de ne pas donner des idées de nouvelles voies de recherche à des concurrents, voire de plagiat trop facile.

En dehors de l'auteur, d'autres personnes interviennent en liaison avec le travail du traducteur. Les donneurs d'ouvrage ou employeurs en amont, les utilisateurs de la traduction en aval. Le problème dans ce cas est sociopsychologique. Je suis navré de devoir constater que l'incompétence est encore trop souvent de règle dans ce domaine. La plupart des intervenants ignorent ce qu'est la traduction, mais puisqu'ils la paient ou l'utilisent, ils s'estiment fondés à la juger selon leurs critères. Or, la traduction fait l'objet d'idées reçues fort nombreuses et bien entendu fausses le plus souvent. Et puis un chef, c'est fait pour mieux savoir et, par conséquent, critiquer. Quelqu'un peut parfaitement ignorer la langue originale du texte, le sujet traité et les méthodes de traduction. Mais il n'admettra jamais qu'il ne maîtrise pas la langue d'arrivée. Et par conséquent, il trouvera toujours des critiques à faire à la traduction, que les points soulevés soient pertinents ou non.

Ce problème est particulièrement sensible dans le cas de la révision. La formation des réviseurs n'étant pas toujours ce qu'elle devrait être, nombre de réviseurs considèrent qu'ils travaillent d'autant mieux qu'il y a plus de corrections en rouge sur la copie du traducteur. Un grand constructeur allemand publiait une édition française de sa revue technique. Il y a une dizaine d'années, le Président directeur général de la Société sidérurgique lorraine, ancien élève de l'École polytechnique, accepta de rédiger un article sur les bons résultats obtenus dans ses usines avec un matériel de ce constructeur. Son article fut transmis à la rédaction de la revue où un réviseur, ignorant qu'il s'agissait d'un texte original, le corrigea comme il avait l'habitude de corriger toutes les traductions publiées. Je vous laisse imaginer la colère et l'indignation du P.D.G. à la lecture de son texte massacré par un réviseur incompétent.

Il incombe à chaque traducteur de sensibiliser ses chefs ou ses clients et les destinataires de son travail, afin qu'ils comprennent mieux ce qu'est la traduction et ce qu'il faut en attendre. Mais cette action individuelle ne suffit pas et il est hors de doute que les sociétés de traducteurs, voire des organismes professionnels faisant appel à la traduction, doivent se pencher sur ce problème afin d'améliorer la situation sur de nombreux points: qualité du service rendu par la traduction; comportement des traducteurs, qui ont trop souvent l'impression d'effectuer un travail mal compris et peu apprécié, et sont parfois déçus, amers, peu motivés.

La formation de traducteurs est un des sujets importants de ce colloque. Je crois utile de préciser qu'il s'agit de former des spécialistes de la traduction et non des traducteurs spécialisés. Il est navrant de constater que, dans bien des endroits encore, l'enseignement de la traduction est confondu avec l'enseignement des langues, de la linguistique ou de terminologies spécialisées. Le rôle des écoles de traducteurs est de former des spécialistes de la traduction, généralistes au même titre que les médecins au sortir de la faculté. Un jeune traducteur diplômé doit être à même d'exercer son activité sous n'importe quelle forme: organismes nationaux ou internationaux, sociétés industrielles ou commerciales, édition, presse, etc., de même qu'un jeune médecin diplômé doit soigner aussi bien une grippe qu'un trouble cardiaque ou une maladie infectieuse. En acquérant de l'expérience, ce jeune traducteur se spécialisera bien évidemment et finira par n'exercer de préférence son activité que dans quelques domaines choisis. Mais, j'insiste sur ce point qui me semble fondamental, on ne forme pas un traducteur spécialisé, mais un traducteur polyvalent, qui se spécialise ensuite. Ce point est d'autant plus important qu'il n'existe guère de textes d'une très haute spécialisation. Pour reprendre une formule de Pierre Dac, célèbre humoriste français, je dirai qu'en traduction « tout est dans tout et réciproquement ». La plupart des textes à traduire font intervenir, explicitement ou non, plusieurs disciplines et une spécialisation poussée met le traducteur dans l'incapacité de traduire ces textes. Dans l'industrie automobile, les documents traitaient essentiellement des domaines suivants: résistance des matériaux, métallurgie, formage et usinage, aérodynamique, matières plastiques, électricité. En moins d'une décennie, l'électronique, puis l'informatique sont apparues — pour ne citer que ces exemples.

Traduire exige quatre types de connaissance:
— langue de départ
— langue d'arrivée
— sujets traités
— méthodologie de la traduction.

Cette énumération montre déjà que la simple connaissance des langues de départ et d'arrivée ne suffit pas, contrairement à ce que beaucoup croient, à faire un traducteur. Ma longue expérience d'enseignant de la traduction et celle plus récente de correcteur français pour les concours de recrutement de traducteurs des Communautés européennes m'ont appris que les facteurs essentiels de réussite dans ce métier sont, par ordre d'importance décroissante: la méthodologie, la langue d'arrivée, les sujets, la langue de départ. Dans le monde occidental, les traducteurs rédigent normalement dans leur langue maternelle. C'est là leur point faible. Je traiterai ultérieurement de la qualité de la langue, mais qu'il me soit permis dès maintenant de souli-

gner la gravité de ce problème pour la plupart des langues européennes. Nos facultés sont surpeuplées d'étudiants qui maîtrisent mal leur langue maternelle. Un pourcentage élevé d'échecs de nos étudiants traducteurs est dû à une expression défectueuse, qui trahit leur vouloir-dire, alors que la compréhension du texte original était plus ou moins correcte. L'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire négligent trop souvent ce remarquable outil d'expression qu'est la langue et la formation de traducteurs se heurte de plus en plus aux difficultés soulevées par les lacunes linguistiques des postulants. Ce problème se pose avec encore plus d'acuïté dans le cas des étudiants du tiers-monde, dont la langue maternelle n'est jamais une langue de travail et pour qui la langue européenne est au mieux une langue de culture. La situation est tout à fait comparable dans le cas des futurs traducteurs qui, leur langue nationale n'étant pas de grande diffusion, devront obligatoirement rédiger dans une ou deux langues de grande diffusion, autres que leur langue maternelle. Le bilinguisme vrai étant extrêmement rare, la formation de traducteurs pour ces pays exige, outre des efforts intensifs, une méthodologie particulière, que l'ESIT a mise au point mais sur laquelle je n'ai pas le temps de m'étendre ici.

Dans l'absolu, tout traducteur devrait être une encyclopédie vivante. Ce n'est hélas pas possible, mais il faut pourtant traduire. Alors que doit faire le traducteur? Réduire son ignorance! Former un traducteur, c'est notamment lui APPRENDRE À APPRENDRE. La recherche d'informations, c'est-à-dire les techniques documentaires sont un élément essentiel de l'activité traduisante. La traduction est un des rares métiers où l'on vous paie pour réduire vos ignorances, systématiquement et continuellement. Cette lente acquisition de connaissances représente d'ailleurs un des aspects les plus agréables du métier de traducteur, dans lequel la routine intellectuelle, la pire de toutes, est réduite à un strict minimum. Mais cette attitude exige du traducteur une curiosité sans bornes et surtout une grande rigueur intellectuelle. Il n'y a pas de sujet qu'un traducteur ne puisse être amené à traiter professionnellement, un jour ou l'autre. Ayant acquis la méthodologie nécessaire, le jeune traducteur est à même de faire face à toutes les obligations de sa profession, dans quelque domaine que ce soit.

J'en arrive maintenant à la « qualité de langue ». Cette expression connaît un beau succès et je dois avouer que je le regrette presque. Il s'agit d'une notion généralement mal définie. Je constate d'abord la confusion générale que traduit le terme de « langues de spécialité ». Existe-t-il vraiment des langues de spécialté? Une langue, c'est un ensemble complexe qui comprend grammaire, syntaxe, vocabulaire, etc. La plupart des travaux consacrés à cette question traitent pour l'essentiel, sinon uniquement, de « terminologies spécialisées ». Cette confusion est regrettable. Tout auteur, qu'il soit médecin, juriste, économiste, ingénieur, journaliste ou autre, emploie les mêmes verbes, les mêmes adjectifs, les mêmes adverbes, les mêmes structures grammaticales que tout autre auteur s'exprimant dans la même langue. La terminologie employée variera par contre selon la discipline considérée et la nature du texte rédigé.

Il n'en demeure pas moins que la traduction exerce une grande influence sur la qualité de langue. Il convient de distinguer nettement deux niveaux d'influence. L'influence sur la terminologie et même le vocabulaire courant est évidente. Nous la retrouvons sans cesse dans tous les médias, la publicité, les brochures, modes

d'emploi, publications techniques, en un mot dans la vie de tous les jours. Nous abordons là les problèmes très importants de la terminologie et surtout de la néologie. Ces problèmes sont bien connus dans votre pays et je n'insisterai donc pas, malgré tout l'intérêt que je leur porte personellement. Je tiens néanmoins à saluer les efforts considérables entrepris au Québec dans ce domaine. Et il m'est agréable de vous signaler que ces questions retiennent actuellement beaucoup l'attention du gouvernement français. Diverses études sont activement poursuivies et j'espère que des décisions d'une importance fondamentale seront prises dès cette année en France, au plus haut niveau, pour doter enfin notre pays de la banque de terminologie et des véritables services de néologie dont il a le plus grand besoin.

Le second niveau d'influence de la traduction est celui de la structure de la langue même. Ce sujet doit être traité par plusieurs éminents conférenciers au cours du présent Colloque et je me contenterai donc de quelques remarques portant sur le terme même de « traduction ». Il figure dans le titre de trois des demi-journées du Colloque:

— Évaluation de la présence de la traduction au Québec et de ses conséquences;
— Traduction et qualité des langues de spécialité;
— Traduction et qualité de langue: les moyens.

Il va de soi que, dans l'esprit des organisateurs et des conférenciers, la « traduction » désigne ici l'activité exercée par une personne professionnellement qualifiée, c'est-à-dire dans la plupart des cas ayant reçu une formation appropriée. Mais beaucoup des difficultés sociales, psychologiques et économiques que connaissent les traducteurs de ce type résultent des expériences antérieures malheureuses de leurs interlocuteurs, dues aux deux grands fléaux de notre profession: la pseudo-traduction et la traduction insidieuse.

On estime que, en France, 20 à 25 % au maximum des personnes rédigeant des traductions sont des traducteurs professionnels. Il existe des types très différents de pseudo-traducteurs:

— employés d'une société, auxquels une charge de travail supplémentaire est imposée sous forme de traduction par des chefs incompétents ou soucieux de réaliser ce qu'ils croient être des économies;
— personnes ne pouvant pas faire appel aux services de traducteurs professionnels, pour des raisons budgétaires;
— personnes recherchant un supplément de revenus.

Deux exemples illustreront mon propos. À l'Université de Paris-Orsay, la plus grande université scientifique de France, une enquête portant sur le problème des langues et de la traduction a été effectuée auprès de 196 chercheurs et enseignants. Les résultats montrent que:

— 54 % jugent leur anglais écrit nul, médiocre ou moyen mais que:
— 85 traduisent eux-mêmes leurs publications en anglais.

Ces chiffres font apparaître une contradiction étonnante dans le cas de scientifiques, dont on attendrait plus de logique et de cohérence. Ils expriment en fait une idée très répandue parmi les enseignants et les chercheurs, à savoir que seul un scientifique peut traduire ses travaux ou ses communications. Il est certain que les scientifiques ayant poursuivi des études ou travaillant fréquemment dans des laboratoires

aux États-Unis sont suffisamment bilingues pour rédiger leurs travaux ou communications directement en anglais, ou pour rédiger une bonne traduction, au moins de leurs propres travaux. Mais les autres ... Beaucoup de leurs publications en anglais sont médiocres, car leur pseudo-traduction est médiocre. Le lecteur anglophone réagit le plus souvent en jugeant la pensée de l'auteur médiocre. Beau résultat en vérité.

Le directeur d'une très importante société d'importation de matériels techniques décida, il y a quelques années, que toutes les traductions de documents techniques devraient désormais être faites par les ingénieurs commerciaux, non pour des raisons économiques, mais pour obliger lesdits ingénieurs à étudier sérieusement les documents dont ils auraient à se servir auprès de la clientèle. Ces ingénieurs connaissaient en général fort bien les sujets traités et avaient pour la plupart des connaissances linguistiques suffisantes. Leur ignorance totale de la méthodologie de la traduction, alliée à un manque de temps certain — il s'agissait d'une surcharge de travail non négligeable — a conduit à des résultats tellement lamentables que le directeur a dû revenir sur sa décision moins d'un an après. On dirait, m'a-t-il confié ensuite, que mes ingénieurs ont tellement de difficultés à traduire qu'ils en oublient presque leurs connaissances techniques et finissent par écrire des âneries monumentales, sans même s'en rendre compte.

La traduction insidieuse est le second fléau que j'ai mentionné. Il s'agit de textes rédigés par des personnes ne se rendant pas compte qu'elles font en fait une traduction. Ce phénomène s'observe quotidiennement dans la presse écrite ou parlée. Le journaliste qui lit une dépêche, puis rédige aussitôt son propre papier, n'a généralement pas le sentiment de faire une traduction. Et pourtant, inconsciemment, il utilise des expressions et surtout des structures qu'il vient de lire, mais qui n'appartiennent pas à sa propre langue. Le même phénomène est fréquent dans les milieux scientifiques et techniques. Au cours d'un congrès de chimie, réunissant uniquement des chimistes français en France, un conférencier a déclaré l'année dernière: « On voit ainsi que le phénomène compète avec la cross-réaction sur le range considéré ». Et personne n'a réagi. Et ensuite, la traduction et les traducteurs font l'objet de critiques acerbes, alors qu'il s'agit de tout autre chose que de traduction.

Le traducteur, c'est-à-dire une personne correctement formée en vue de l'exercice de ce métier, joue un rôle essentiel dans la défense de la langue nationale, par son activité linguistique et terminologique. Mais ce rôle ne doit pas être solitaire et se réduire à un monologue. Le traducteur doit pouvoir faire appel à des organismes nationaux ou professionnels par exemple, mettant à sa disposition un maximum d'outils de travail, de documentation, d'information. Mais le problème est délicat et la notion même de « qualité de langue » doit être utilisée avec précaution. Il faut que les traducteurs en particulier rédigent dans une langue correcte, c'est-à-dire en respectant la grammaire et la syntaxe. Il est également souhaitable d'utiliser des termes de la langue nationale, sans craindre d'en forger chaque fois que cela est utile. Mais il n'est pas scandaleux d'utiliser des termes étrangers dans certains cas. C'est d'ailleurs ainsi que toute langue s'enrichit. Les efforts de certains puristes aboutiraient rapidement à une sclérose de la langue, qui est et doit rester une matière vivante, évoluant constamment pour répondre aux besoins des locuteurs. Il existe aussi un danger de contrainte sociale, qui vise à faire de la langue un moyen de domination et de ségrégation.

Nous avons tous ici, en particulier les traducteurs et enseignants de traduction, une grande responsabilité en matière de qualité de la langue. Mais notre position doit être mûrement réfléchie afin d'éviter les écueils précités.

Le traducteur est aussi un maillon essentiel de la diffusion de la pensée, de la recherche et de la technologie d'un pays dans le monde. À l'ESIT, nous avons consacré de grands efforts à faire comprendre une idée toute simple. Enseigner notre langue dans un pays étranger permettra à quelques dizaines de milliers de personnes de lire les œuvres de nos auteurs ou de nos scientifiques et ingénieurs. Cette action est importante et doit être poursuivie et développée. Mais former un petit nombre de traducteurs, originaires du pays considéré, permettra à des millions de citoyens de ce pays de lire sans peine les mêmes œuvres. La différence d'échelle est frappante. Un immense effort doit être entrepris dans ce domaine. Pour réussir, nous devons toutefois respecter et faire respecter le principe de réciprocité. Si nous voulons former, par exemple, des traducteurs capables de traduire du français en hindi, il est indispensable que nous formions aussi des Français capables de traduire de l'hindi en français. Cette tâche est exaltante et fait actuellement l'objet d'une demande très importante dans le monde entier.

Je n'ai fait qu'effleurer quelques-uns des problèmes importants qui devront être traités au cours de ce colloque. J'espère toutefois que ces remarques pourront servir de point de départ à une discussion fructueuse lors des divers débats prévus. Je vous remercie de votre attention.

La traduction à l'ère des communications

Paul A. HORGUELIN
Professeur de traduction
Université de Montréal

En nous conviant au colloque « Traduction et qualité de langue », le Conseil de la langue française et la Société des traducteurs du Québec nous invitent, certes, à étudier les incidences de la traduction sur la langue traduite, mais aussi à réexaminer la place occupée par la traduction dans la société québécoise. C'est là un programme ambitieux, dont l'ampleur et la complexité n'échappent à personne. C'est également une initiative opportune, en cette Année mondiale des communications et au moment où la profession de traducteur au Québec vit une nouvelle phase de son évolution.

La traduction, faut-il le rappeler, est une activité plusieurs fois millénaire et universelle. Or, si l'on reconnaît généralement le rôle insigne qu'elle a joué, au cours des âges, dans la transmission des connaissances et le progrès de l'humanité, bien des personnes oublient qu'elle a été aussi, pour reprendre la célèbre formule d'Edmond Cary, « la grande accoucheuse des littératures et des langues littéraires ». On trouve des preuves de cette affirmation aussi bien dans la Rome Antique que dans l'Angleterre de Chaucer ou la Russie de Pierre le Grand. Quant au français, ce sont les traducteurs du Moyen Âge qui ont étendu son vocabulaire par des emprunts au latin, œuvre poursuivie par les traducteurs de la Renaissance, qui se donnèrent pour mission « d'enrichir et magnifier la langue », tandis qu'aux auteurs de « belles infidèles » du XVII[e] siècle devait revenir l'honneur d'être rangés parmi les « ouvriers du classicisme »[1]. Cet enrichissement des langues par la traduction ne se limite pas à la période « d'accouchement »; c'est un processus continu: seuls varient, en fonction des époques et des pays, les courants d'échange. À ceux qui considèrent que traduire nuit au développement normal d'une langue, on peut donc répondre que l'histoire de la traduction est riche en exemples prouvant le contraire. Des témoignages contemporains viennent confirmer cette réalité. René Étiemble, qui s'est fait connaître par ses attaques contre le franglais et le « sabir atlantique », n'en déclare pas moins que « tout écrivain français devrait avoir l'obligation de traduire un écrivain étranger[2] ». Quant à Michel Tournier, s'appuyant sur son expérience personnelle, il écrit: « La traduction est certainement l'un des exercices les plus profitables auxquels puisse se soumettre un apprenti écrivain. [...] En faisant des traductions, [il] acquiert la maîtrise de sa propre langue[3] ».

1. Zuber, Roger, *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 12.
2. « Le cas Étiemble », *le Nouvel Observateur*, n° 892 (décembre 1981), p. 66.
3. Tournier, Michel, *Le vent paraclet*, Paris, Gallimard, 1977.

Si j'ai cru devoir rappeler rapidement ces faits, c'est qu'on ne considère souvent, au Québec, que le revers de la médaille, c'est-à-dire les aspects négatifs de l'influence de la traduction sur la langue. Cette perception tient en partie au fait que, ici comme ailleurs, les mauvaises traductions reçoivent plus de publicité que les bonnes, et que l'omniprésence de la traduction accroît son degré d'exposition à la critique. Mais il ne faut pas se cacher, d'autre part, que les traducteurs ont un lourd passé à assumer. Je n'ai pas l'intention d'évoquer longuement ce passé; il est suffisamment connu et ne présente d'intérêt pour nous que dans la mesure où nous pouvons en tirer quelques leçons. Par contre, la période contemporaine — que je fais commencer avec les années 40 — me paraît plus pertinente et je m'y attarderai davantage.

Dès les années qui suivent le changement de régime, en 1760, le sort de la traduction est déjà scellé pour presque deux siècles. D'une part, à défaut d'assimilation d'une collectivité linguistique par l'autre, le recours à la traduction s'impose comme moyen de communication; d'autre part, c'est principalement la collectivité francophone qui va assumer le poids de la traduction, avec les moyens dont elle dispose. Or, ces moyens sont limités et vont aller en s'amenuisant. Grâce à quelques juristes ayant reçu une formation française, tels François-Joseph Cugnet et Joseph-François Perrault, la traduction législative et juridique connaîtra un assez bon départ, mais dès 1764, année de fondation de *la Gazette de Québec*, la langue du journalisme et du commerce est contaminée par les traducteurs improvisés de ce journal bilingue. C'est ainsi qu'à la fin du XVIII[e] siècle s'implante une « langue de traduction », caractérisée par des structures reproduisant celles de l'anglais, des tournures et expressions calquées, des anglicismes qui vont s'enraciner dans l'usage. En 1803, présentant sa traduction d'un traité anglais sur la coutume des parlements, Perrault écrit: « J'ai surtout mis la plus scrupuleuse attention à conserver la pureté de la langue Françoise, d'autant que je m'apperçois qu'on l'Anglifie tous les jours inconsidérement, et que si l'on continue ainsi, nous nous renderons inintelligibles aux étrangers. »

Passons rapidement sur le XIX[e] siècle, « période noire » de la traduction. Si l'on exclut le domaine littéraire, très marginal puisqu'on ne recense que trois ouvrages traduits en français, et le domaine législatif, où quelques grands traducteurs parlementaires maintiennent une certaine qualité de langue, force est de constater une anglicisation rapide du vocabulaire et de la syntaxe. Parallèlement, la multiplication des journaux favorise la diffusion de cette langue de traduction parmi une population en voie d'urbanisation. Une première réaction s'amorce au tournant du siècle; elle prend la forme d'une campagne contre ce qu'on appelle alors « nos expressions vicieuses » et donne lieu à la publication d'un nombre record d'ouvrages correctifs. Ces initiatives, éparpillées et de valeur inégale, vont bientôt prendre une orientation plus positive et mieux structurée grâce à la création, en 1902, de la Société du parler français qui inaugure la recherche terminologique en publiant, dans son premier *Bulletin*, une étude sur le vocabulaire des chemins de fer et organise, en 1912, un premier congrès de la langue française. Plus tard, c'est l'Académie canadienne-française qui prendra le relais en publiant à son tour des études linguistiques dans ses *Cahiers*. On peut voir dans ces deux organismes les ancêtres du Conseil de la langue française. Signalons enfin que la création d'un Office de la langue française avait été

proposée dès 1937 par Jean-Marie Laurence, à un congrès de la Société du parler français.

Nous voici parvenus, à grandes enjambées, au seuil de l'époque contemporaine de l'histoire de la traduction au Québec. Une première période, allant de 1940 à 1960, est marquée par deux préoccupations dominantes: la formation des traducteurs et l'organisation de la profession. L'enseignement de la traduction, d'abord initiative privée, fait son entrée à l'université et suscite la publication d'un premier manuel, la *Stylistique comparée du français et de l'anglais*; la fondation de la Société des traducteurs de Montréal est suivie de la tenue d'un premier congrès de traducteurs et de la naissance d'une revue professionnelle, le *Journal des traducteurs*. La traduction se voit ainsi dotée des structures et des instruments qui vont lui permettre de passer progressivement de l'amateurisme au professionnalisme. Il était temps, car la situation au début des années 50 semblait sérieusement compromise, si l'on en croit ce diagnostic de Pierre Daviault: « Le mal paraît sans remède, à moins qu'on ne tente un immense effort de redressement, qui entraînerait la réforme totale de l'enseignement des langues, de l'école primaire à l'université, ainsi que l'organisation de la profession de traducteur afin d'en chasser les misérables qui prostituent notre langue dans les journaux et les imprimés publicitaires. [...] C'est une transformation profonde d'un état d'esprit dans toute la population qu'il faudrait. En sommes-nous capables? Nous posons la question[4]. »

Cette question devait recevoir un élément de réponse dans les années 60. En effet, c'est alors que débute ce qu'on a appelé « le réveil terminologique », vaste entreprise de refrancisation du vocabulaire, notamment celui de l'administration, du commerce et de l'industrie. Aux premières initiatives, attribuables principalement au secteur privé, s'ajoute bientôt l'action de l'Office de la langue française, nouvellement créé. Or, il importe de le souligner, c'est en grande partie aux traducteurs que l'on doit cet « immense effort de redressement » souhaité par Pierre Daviault en 1952. Ce sont les services de traduction des grandes entreprises montréalaises qui entreprennent de recueillir de la documentation, de la dépouiller, d'établir des fiches et de diffuser des glossaires. Même l'OLF, dont la mission terminologique n'est pas directement orientée vers l'aide à la traduction, fera appel à des traducteurs pour établir ses premiers lexiques. Et l'on trouve aussi bon nombre de traducteurs parmi les membres du comité dont les travaux aboutiront à la création de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, en 1970. Depuis, l'activité terminologique a pris au Québec une ampleur dont il existe peu d'équivalents; elle s'est structurée, s'est dotée de méthodes et d'outils de travail, a vu son importance reconnue par l'enseignement et la recherche universitaires. Et puisque nul n'est prophète en son pays, rappelons que le lexicographe Alain Rey, dans un ouvrage de la collection « Que sais-je? » consacré à la terminologie, vante l'effort de systématisation et de théorisation, la méthodologie et les implications pédagogiques de l'activité terminologique dans l'Amérique du Nord francophone[5].

4. Daviault, Pierre, « Anglicisme et emprunts à l'anglais », *Études sur le parler français au Canada*, Québec, Presses universitaires Laval, 1955, p. 187, 191.

5. Rey, Alain, *La terminologie: noms et notions*, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », n° 1780, 1979, p. 115.

Parallèlement à ce redressement terminologique, qui a contribué à faire sortir la langue de l'ornière de l'anglicisation, l'activité traduisante a connu un essor sans précédent à partir des années 60, suscitant des inquiétudes et des mises en garde. Dans une étude commandée par la Commission Laurendeau-Dunton, le professeur Darbelnet fait observer que la traduction peut être un facteur d'anglicisation si elle s'en tient au littéralisme, c'est-à-dire si le traducteur — par manque de formation, manque de temps ou fausse conception de la traduction — oublie son devoir qui est de communiquer un message dans une forme idiomatique. En conclusion, il propose deux remèdes: 1° améliorer la qualité des traductions, par la formation des traducteurs et l'information du public; 2° endiguer « l'inflation de la traduction », car la quantité nuit à la qualité[6]. En 1968, le bulletin *C'est-à-dire* du Comité de linguistique de Radio-Canada aborde un autre aspect de la question qui, parce qu'il demeure d'actualité, mérite d'être signalé. On y lit: « Ce qui frappe au premier abord, quand on étudie la situation de la traduction, c'est de constater jusqu'à quel point des personnes étrangères à cette profession en régissent souvent l'exercice. [...] Tout le monde se mêlant de traduire, la langue porte la croix de cet amateurisme érigé en système. La fausseté de l'équation « bilingue = traducteur » reste encore entièrement à démontrer[7]. » En 1970, c'est au tour de la Société des traducteurs du Québec de s'inquiéter des effets de la traduction massive sur la langue, dans un mémoire présenté à la Commission d'enquête sur la situation de la langue française au Québec, ou Commission Gendron. Après avoir montré, à l'aide de statistiques, l'importance quantitative de la traduction, dont les effets sont décuplés par les techniques modernes de diffusion, les auteurs du mémoire énumèrent les méfaits des mauvaises traductions: anglicisation de la langue, création d'un vocabulaire parallèle, désarticulation de la pensée. Puis ils en identifient les principales causes: l'absence de toute sélection sérieuse dans la profession, les mauvaises conditions de travail, le trop grand nombre de traducteurs improvisés. Enfin, ils posent deux conditions à une amélioration de la situation: la création d'une banque de terminologie (condition qui, comme nous l'avons vu, sera bientôt remplie) et la reconnaissance du statut professionnel du traducteur, qui faisait alors l'objet d'un projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale. En résumé, on peut donc dire que la période allant de 1960 à 1975 a été marquée par un effort notable en recherche terminologique, un fort accroissement de l'activité traduisante et une prise de conscience des dangers que présentait l'omniprésence de la traduction.

À partir de 1975, le débat sur la traduction — jusque-là principalement centré sur l'aspect linguistique, c'est-à-dire l'influence de la traduction sur la langue — se déplace vers d'autres plans. Tout d'abord, se trouve posé pour la première fois au Québec le problème de l'opposition entre traduction et création. On songe évidemment ici à la célèbre phrase de Montesquieu, mais avant lui les écrivains-traducteurs de la Renaissance française et, encore plus loin dans le temps, les Latins avaient dû prendre position sur cette question. Pour les traducteurs québécois, la prise de conscience se situe au lendemain de l'adoption de la loi sur la langue offi-

6. Darbelnet, Jean, « Le bilinguisme et les anglicismes. L'anglicisation de la langue française au Québec, ses causes et les remèdes possibles », Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Div. VIII-A, contrat n° 1, novembre 1965, 93 p.

7. Comité de linguistique de Radio-Canada, « Situation du traducteur », *C'est-à-dire*, IV, 9 (nov.-déc. 1968).

cielle (1974). Parmi les opinions alors exprimées à une Table ronde sur l'évolution de la traduction[8], on relève celle-ci: « De plus en plus s'affirme chez les francophones le désir de s'exprimer, de créer dans leur langue, sans être réduits exclusivement au rôle de traducteurs de la pensée d'autrui. » Un autre participant ajoute: « Pour éviter la saturation, il n'y a qu'un moyen, c'est de stimuler la création de textes de source. » Le débat ainsi lancé se poursuivit au cours des années suivantes, parfois sans aménité, comme en témoignent ces citations de deux conférenciers s'adressant aux membres de la STQ: « Chaque traduction réalisée au Québec remplace, en quelque sorte, ce qui aurait dû être pensé ici. Ça réduit la créativité, et le traducteur se présente comme un étouffeur[9]. » Seconde citation: « Aux Québécois, la traduction épargne les efforts de la créativité, mais en supprimant l'acte de création. [...] Ce qu'on perd en traduisant, c'est sa liberté de penser[10]. » Je ferai seulement observer que ces deux conférenciers se trompaient de public: ce ne sont pas les traducteurs qui créent la demande de traduction; ils ne fond qu'y répondre.

La remise en cause du rôle de la traduction dans notre société a principalement porté, depuis quelques années, sur son incidence culturelle et idéologique, voire politique. On s'est demandé si la traduction était un facteur d'acculturation[11], on a constaté qu'elle reflétait les rapports sociopolitiques entre les deux communautés linguistiques[12], on a étudié le caractère idéologique de l'opération traduisante[13], enfin, le rôle sociolinguistique du traducteur a fait l'objet d'une thèse de doctorat[14]. Ces préoccupations nouvelles, brièvement évoquées parce qu'elles sont connexes au thème du colloque, dénotent une évolution de la pensée traductionnelle et reflètent une évolution parallèle de la société. Elles attestent aussi que les traducteurs québécois sont devenus conscients de leurs responsabilités sociales. En 1936, Léon Lorrain affirmait: « Bon gré, mal gré, nous sommes un peuple de traducteurs ». Il aura fallu attendre presque un demi-siècle pour voir son affirmation contestée, bien que pour le moment cette contestation exprime davantage un souhait qu'un véritable changement de situation.

Au terme de cette rapide rétrospective, qui pourra servir de toile de fond à nos débats — axés sur le présent et l'avenir — , résumons-nous. La traduction au Québec, au lieu d'être un simple moyen d'échanges linguistiques bilatéraux, est devenue dans de nombreux domaines l'instrument institutionnalisé de la communication, la seule voie d'accès à l'information pour la collectivité francophone. En raison de

8. « Table ronde sur l'évolution de la traduction », *Meta*, XX, 1 (mars 1975): 64-65. [Citations de Robert Dubuc et de Jacques Poisson]

9. Thériault, Jacques, « Pierre Bourgault vilipende les joualisants », *Le Devoir*, 26 septembre 1975.

10. Béguin, Louis-Paul, « La souveraineté linguistique », *Le Devoir*, 22 décembre 1980.

11. Poisson, Jacques, « La traduction, facteur d'acculturation? », *La traduction, une profession*, Ottawa, Conseil des traducteurs et interprètes du Canada, 1978, p. 281-291.

12. Cardinal, Pierre, « Regard critique sur la traduction au Canada », *Meta* XXIII, 2 (juin 1978), p. 141-147.

13. Saint-Pierre, Paul, « Traduction et idéologie: une première approche », *Langues et linguistique*, Université Laval, n° 4-5 (1978-1979), p. 65-79.

14. Juhel, Denis, *Bilinguisme et traduction. Rôle sociolinguistique du traducteur*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, publication B-107, 1982.

son omniprésence, elle exerce une influence indéniable sur la langue. Cette influence, sauf rares exceptions, a été néfaste pendant deux siècles, puis le courant s'est inversé à partir des années 50, grâce notamment à l'organisation de la profession, à la création d'un enseignement spécifique, à l'effort terminologique et à l'amélioration des conditions de travail. Progressivement s'est créé un corps de traducteurs professionnels dont la compétence se compare avantageusement à celle des autres professions et qui, bien souvent, sont les premiers à se soucier de la qualité de la langue. Pourtant, il subsiste une légion de traducteurs improvisés qui compromettent la situation d'ensemble. En outre, au moment même où la profession pouvait garantir au public utilisateur des textes de qualité, son activité s'est trouvée remise en cause: certains ont fait valoir qu'elle se substituait à la création et pouvait conduire à l'acculturation.

C'est là que nous en sommes et c'est à partir de là, je pense, que doit s'engager notre réflexion.

J'ai dit en introduction qu'on nous avait tracé un programme ambitieux, en raison notamment des questions complexes qu'il soulève. En particulier, et dès le départ: quelle qualité de langue(s) et qu'est-ce qu'une bonne traduction? Je me garderai bien, ici, de proposer des réponses. D'ailleurs, le conférencier qui m'a précédé vient de nous faciliter la tâche. Je rappellerai néanmoins que nous disposons de quelques balises: la *Norme du français écrit et parlé au Québec*[15], publié par l'Office de la langue française, les *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101*[16] », colloque organisé par le Conseil de la langue française en 1979, les monographies de la STQ, sans parler des nombreux ouvrages et articles traitant de ces questions[17]. Il sera intéressant de confronter les critères proposés dans ces textes avec les points de vue qui seront exprimés pendant le colloque par ceux qui offrent et ceux qui utilisent des services de traduction.

Sans vouloir anticiper sur nos débats, j'aimerais maintenant contribuer modestement à notre effort de réflexion en proposant quelques ébauches de solution. L'examen de l'influence de la traduction sur la langue faisant intervenir deux paramètres — la quantité et la qualité des textes traduits — la question est de savoir comment nous pouvons agir sur ces deux paramètres pour atteindre l'un des objectifs visés, à savoir l'élimination des effets négatifs de la traduction sur la langue au Québec.

En ce qui concerne la quantité, il semble bien qu'un consensus se soit établi. Tout le monde, à commencer par les traducteurs, souhaite la disparition des traductions inutiles, celles qui sont faites « pour les tablettes », comme on dit familièrement. On me permettra de franchir la rivière des Outaouais pour citer ici le commissaire aux langues officielles qui, dans son rapport de 1980, déplorant la « ventriloquie traductionnelle » du gouvernement fédéral, recommande de « mettre un embrago effectif sur les traductions non nécessaires ». À cet égard, une distinction pertinente

15. Ministère des Affaires culturelles du Québec, *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Cahier n° 1 de l'Office de la langue française, Québec, 1965.

16. Conseil de la langue française, Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 », Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980. (V. notamment: Pierre Chantefort, « Pour une définition de la qualité de la langue » et Jean-Claude Corbeil, « Les choix linguistiques ».)

17. V. notamment « A Seminar on Translation Specifications », *Babel*, XXVII, 1 (1981), p. 58-59.

a été établie entre la « traduction d'échange », par exemple dans le domaine littéraire, qu'il n'est pas question de remettre en cause, et la « traduction substitutive », dont il importe de réduire le volume, car, a-t-on fait observer, elle « dissocie langue et culture, condamnant ainsi la langue au dépérissement et à une évolution parasitaire[18] ». Comment réduire la traduction substitutive? Un premier moyen consisterait à en tarir la source, c'est-à-dire à convaincre certains donneurs d'ouvrage que leur politique de tout faire traduire n'est ni fonctionnelle ni économique, mais il faut reconnaître que la traduction garde l'attrait des solutions de facilité. Dans les années qui ont suivi l'adoption des lois linguistiques au Québec, un moyen plus global et plus radical a été proposé: le remplacement de la traduction par la rédaction. Pour certains, c'était la panacée, et on nous prédisait la disparition prochaine de la traduction. Qu'en est-il quelque dix ans plus tard? Si l'on exclut certains secteurs et milieux, force est de constater que le volume des traductions, bien loin de diminuer, s'est considérablement accru. Les cabinets de traduction se sont multipliés pour répondre à une demande croissante et la francisation des entreprises n'a fait, très souvent, qu'apporter de l'eau au moulin de la traduction. Selon des statistiques citées au congrès « Langue et société », tenu à Québec en novembre dernier, les entreprises montréalaises — qui représentent une part importante de l'activité traduisante — ont intensifié leur production « traductionnelle », si l'on peut dire: augmentation de 500% depuis 1970 dans un cas, progression annuelle de 15% dans un autre, et un sondage plus large confirmerait certainement ces chiffres. On est loin de la croissance zéro!

Comment expliquer cet écart considérable entre les prévisions et la réalité? Répondant à des contraintes législatives et sociales, les entreprises ont francisé leurs opérations internes de la même façon qu'elles ont assuré pendant longtemps leurs communications externes: par le recours à la traduction. Et devant l'immense retard à rattraper, avaient-elles le choix? La masse des informations à communiquer était là, dans sa version anglaise, et l'instrument permettant de la rendre accessible en français existait aussi: le service de traduction. On peut difficilement imaginer comment les entreprises auraient pu faire table rase de l'acquis en demandant à leur personnel francophone de recréer à partir de zéro tous les rapports, manuels, directives et autres documents. Au cours de cette phase de rattrapage, la traduction a donc permis de mettre à la disposition des francophones, dans des délais relativement courts, une masse d'information qui jusque-là n'existait qu'en anglais — ce qui n'est pas un maigre progrès. Si l'on veut maintenant réduire la progression du volume des traductions, il est clair que c'est au stade de la création des textes qu'il faut intervenir. Et c'est là que la situation se complique. En effet, la création de sources suppose d'abord que les francophones occupent les postes d'où émane l'information, et ici la dimension socio-économique l'emporte sur l'aspect linguistique. Elle suppose aussi que les francophones ont la volonté d'assumer cette nouvelle responsabilité; or une enquête menée par *Le Devoir*[19] en 1980 laisse planer quelques doutes à cet égard. Elle suppose enfin que toutes les personnes appelées à rédiger sont aptes à le faire

18. Poisson, Jacques, *op. cit.* (réf. 11).

19. Morisset, Paul, « La francisation des entreprises: la résistance vient surtout des cadres francophones », *Le Devoir*, 9 juin 1980, p. 16.

de façon à assurer un niveau de qualité de langue au moins comparable à celui d'une bonne traduction. Car si notre véritable souci est la qualité de la langue, n'oublions pas qu'actuellement elle est parfois mieux garantie par la traduction que par la rédaction.

En résumé, je dirai que l'accroissement considérable du volume des traductions au Québec est en grande partie attribuable à l'effort de rattrapage qu'a nécessité la francisation des entreprises. Dans notre société surinformée, cette progression risque de se poursuivre, ou tout au moins de se maintenir au-dessus du seuil de tolérance, si la traduction inutile et substitutive n'est pas progressivement remplacée par la création. Or, ce remplacement ne peut s'effectuer par miracle, sous l'effet d'une nouvelle intervention linguistique du Saint-Esprit qui, d'un peuple de traducteurs, ferait de nous un peuple de rédacteurs... Ce n'est que par un effort collectif que pourront être remplies les conditions permettant de réorienter la stratégie de la communication au Québec. Le processus sera sans doute plus long qu'on ne l'avait d'abord prévu, mais si un examen des possibilités d'intervention sur le paramètre « quantité » nous invite à la patience, nous allons maintenant voir que le paramètre de la qualité prête davantage à l'optimisme et offre des possibilités d'action plus immédiates.

La plupart des observateurs conviennent que la qualité de la traduction au Québec s'est notablement améliorée depuis une vingtaine d'années, mais on peut évidemment souhaiter d'en rehausser encore le niveau. Je vois, pour ma part, trois domaines possibles d'intervention: l'éducation du public, la formation des traducteurs et la marginalisation des amateurs.

Au chapitre de l'éducation du public, on peut distinguer d'une part les donneurs d'ouvrage — ceux qui commandent les traductions et choisissent les traducteurs: maisons d'édition, entreprises, organismes publics, etc.; d'autre part, les utilisateurs, c'est-à-dire les destinataires des textes traduits. Chez les premiers, la tentation est grande de faire effectuer la traduction au meilleur coût possible, généralement au détriment de la qualité. Certains ont appris à leurs dépens que c'était là un mauvais calcul, tel cet éditeur de manuels scolaires dont un ouvrage traduit et imprimé fut refusé, il y a quelques années, par le service d'approbation des manuels du ministère de l'Éducation. D'autres, n'ayant pas suscité de réactions négatives, continuent de marchander. C'est ici que peuvent et doivent intervenir les utilisateurs, puisque, étant clients, ils ont toujours raison. Lorsqu'un syndicat refuse un contrat d'assurance collective parce qu'il est mal traduit, l'assureur est bien obligé, s'il ne veut pas perdre une prime annuelle de un million de dollars, de s'adresser à un traducteur professionnel. On pourrait multiplier les exemples de ce genre; ils prouvent que les utilisateurs peuvent être de puissants alliés dans la recherche de la qualité. Le message à transmettre au public est donc, dans le cas des donneurs d'ouvrage, « La mauvaise traduction ne paie pas » et, dans le cas des utilisateurs: « Vous avez le droit et le devoir de faire respecter votre langue ». À qui incombe cette tâche? Je dirai: principalement à la Société des traducteurs du Québec. La voie a été tracée par la publication d'un publi-reportage dans *Le Devoir*. Il faudrait maintenant poursuivre et intensifier cette éducation du public.

Le deuxième domaine d'intervention pourrait être celui de la formation des traducteurs. Puisqu'on reconnaît que l'amélioration de la qualité de la traduction est

en grande partie attribuable à la création et au développement d'un enseignement spécifique, la formation est certainement un secteur où il est rentable d'investir des énergies. Quelque deux mille personnes suivent actuellement des cours de traduction dans les universités québécoises; la relève est donc amplement assurée. Quant à la pédagogie de la traduction, elle a aussi progressé, notamment grâce à une meilleure formation des enseignants et à la publication d'ouvrages didactiques. Après une période, correspondant à celle du « réveil terminologique », où l'on s'est surtout préoccupé d'équivalence lexicale, on privilégie maintenant la syntaxe et le message, soit une traduction plus respectueuse de la démarche de la langue et de la culture du destinataire. Les praticiens ont d'ailleurs contribué à cette évolution en nous rappelant que la traduction est un acte de communication et en nous proposant des modèles de traduction non assujettie à la structure de la langue de départ. Je songe notamment à la révolution tranquille qui s'est opérée dans le domaine de la traduction juridique et de la rédaction des textes législatifs. Ce qu'on ose aujourd'hui était hérésie il y a trente ans. D'autre part, à l'heure de la formation professionnelle continue, les traducteurs en exercice ne manquent pas de moyens de perfectionnement, qu'il s'agisse des cours de la STQ ou des programmes universitaires d'éducation permanente. Dans l'ensemble, le bilan paraît donc positif. Parmi les améliorations possibles, je mentionnerai une plus grande concertation entre les enseignants en vue de comparer les méthodes et les objectifs, une accentuation des contacts entre les universités et la profession, enfin, un déplacement de la discipline « traduction » qui la rapprocherait des sciences de la communication.

Le troisième volet des possibilités d'amélioration de la qualité de la traduction offre des perspectives moins prometteuses. Il s'agit du problème que posent ceux que j'appelle, avec une connotation évidente, les « traduisants », ceux que Pierre Daviault qualifie de « misérables qui prostituent notre langue », ceux dont Jules Renard stigmatise le rôle en ces termes: « ... des gens malhonnêtes qui, ne connaissant ni l'une ni l'autre langue, entreprennent avec audace de remplacer l'une par l'autre ». L'amateurisme demeure sans doute la plus grande plaie de la traduction au Québec et, jusqu'ici, on n'a guère réussi à y remédier. La STQ a certes essayé d'apporter une solution en s'efforçant de faire reconnaître par une loi le statut professionnel du traducteur, mais, comme l'on sait, tous les efforts déployés à cette fin n'ont pas convaincu les législateurs. À défaut de contrainte juridique, il reste la contrainte sociale; toutefois, celle-ci suppose à nouveau la sensibilisation d'un public souvent très tolérant parce qu'il « en a vu d'autres » — ne serait-ce que les traductions « Made in Japan ». Ne pensons pas non plus que les nombreuses possibilités de formation et de perfectionnement existantes ouvrent aux « traduisants » le chemin de Damas, car, n'étant généralement pas conscients de leurs lacunes, ils ne cherchent pas à les combler. Les espoirs d'une amélioration à court terme sont donc faibles, et c'est dans une perspective plus lointaine et plus globale qu'il faut peut-être chercher la solution. Ce qui m'amène à revenir à la problématique de la rédaction.

Parmi les conditions préalables au passage progressif de la traduction à la rédaction, j'ai indiqué tout à l'heure l'aptitude des francophones à rédiger. Je n'ai pas l'intention de refaire ici le procès de notre enseignement de la langue: si un participant au congrès « Langue et Société au Québec » a pu déclarer que « la connaissance du français qu'ont nos enfants au sortir de l'école [...] ne permet pas un usage cor-

rect de l'écrit », je constate pour ma part, depuis quelques années, que les étudiants inscrits en traduction ont, sauf exception, une connaissance satisfaisante de la langue commune. Ils peuvent donc s'initier assez facilement à la rédaction professionnelle et aux langues de spécialité, cours que l'on retrouve dans la plupart des programmes universitaires de traduction, et, à leur sortie de l'université, s'orienter vers la traduction, certes, mais aussi vers la terminologie, la rédaction et l'aide à la rédaction. Pour eux, comme pour leurs aînés d'ailleurs, la perspective d'une reconversion en rédacteurs n'est pas inquiétante.

Parallèlement à cette nouvelle dimension donnée à la formation des traducteurs, on a commencé à offrir des programmes de rédaction professionnelle dans quelques universités. Cet enseignement, qui pourrait prendre de l'expansion en fonction de la demande, reste marginal pour le moment. Or, si l'on observe la situation aux États-Unis, on constate que l'enseignement de la rédaction technique y a pris depuis quelques années une ampleur étonnante. L'initiative est venue des départements d'anglais et semble faire boule de neige. Dans une seule université du Texas, huit cents étudiants s'inscrivent chaque année à des cours de rédaction professionnelle. L'Université de Miami vient d'annoncer que, malgré les compressions budgétaires, elle affectait des crédits à la création d'une maîtrise en communication technique et scientifique; le programme prévoit un stage de six mois dans une entreprise. Ce ne sont là que deux exemples parmi beaucoup d'autres. En même temps s'est créée une Association des professeurs de rédaction technique qui diffuse une revue à orientation pédagogique, favorise la publication d'ouvrages didactiques, organise des colloques et administre un programme de bourses. Au Canada, une activité comparable vient d'être amorcée par le département d'anglais de l'Université de Colombie-Britannique. Il existe maintenant une Association canadienne des professeurs de rédaction technique et scientifique qui publie, depuis 1982, une revue bilingue, *Technostyle*. Le premier numéro contient notamment un article, rédigé par des professeurs de l'École polytechnique de l'université de Montréal, qui offre une bonne analyse des problèmes de la rédaction professionnelle au Québec. S'appuyant sur les résultats d'un sondage auprès des ingénieurs, les auteurs concluent que « la formation à la communication technique relève de la responsabilité d'une école d'ingénieurs » et recommandent la création d'un cours de rédaction technique.

Je pense que, dans la perspective générale d'une décroissance de la traduction au profit de la création, c'est dans cette voie que réside la vraie solution. L'erreur, à mon avis, serait de substituer à un régime de communication dépendant des traducteurs un autre régime qui dépendrait cette fois de scribes professionnels auxquels s'adresseraient tous ceux qui auraient une information à faire connaître. La société aura certes toujours besoin de communicateurs — interprètes, traducteurs, journalistes, présentateurs, publicitaires — mais les membres d'une collectivité linguistique, quel que soit leur domaine d'activité, devraient pouvoir communiquer sans intermédiaire. L'étape de l'aide à la rédaction ne devrait être que transitoire, ce qui suppose que chaque profession soit sensibilisée à la dimension linguistique de son activité et que chacun de ses membres ait appris, dans le cadre de sa formation professionnelle, à rédiger de façon autonome. Lorsque j'étais étudiant aux H.E.C., un camarade m'avait déclaré, au sortir du cours de français commercial alors confié à nul autre que Victor Barbeau: « Après toute, je ne suis pas venu ici pour apprendre

le français. » Il est vrai qu'à l'époque on ne connaissait que *l'anglais, langue des affaires*[20], mais cette distinction entre compétence professionnelle et compétence linguistique est encore courante, même dans le corps enseignant. Tant qu'elle existera, il faudra tenir des congrès sur la qualité de la langue...

Si j'ai intitulé mon exposé « La traduction à l'ère des communications », c'est qu'il m'apparaissait important de rappeler deux réalités dont nous ne pouvons faire abstraction. La première est que la révolution annoncée par MacLuhan nous a finalement rejoints dans toutes les sphères de notre activité; reflétant cet état de fait, les médias nous parlent constamment d'informatique, de télématique et de bureautique, de cité câblée et de société informatisée. Bref, ce qui hier encore paraissait de la science-fiction est devenu une réalité quotidienne. Dans les milieux de la traduction, les espoirs et les déboires de la machine à traduire nous avaient rendus sceptiques, mais le traitement de texte, les fichiers informatisés, les banques de terminologie et de documentation nous ont mis à l'heure de l'informatique et de la traduction assistée par ordinateur. Dans quelle mesure cette nouvelle technologie va-t-elle influer sur la qualité de la traduction et de la langue? Les témoignages et les études répondant à cette question sont encore rares. Dans un récent article de l'*Antenne*, bulletin de la STQ, on nous apprend qu'une traductrice d'IBM a été chargée de sensibiliser les mille rédacteurs américains de la société « aux exigences et aux problèmes de la traduction et [de] les amener à produire des textes qui tiennent compte de ces éléments de façon à en faciliter la traduction[21] ». L'article ne précise pas comment il en sera tenu compte, mais l'on sait que d'autres multinationales, conscientes que le savoir-dire est parfois aussi important que le savoir-faire, ont mis au point des protocoles de rédaction en fonction de la traduction automatique. On enseigne notamment aux rédacteurs techniques le respect de deux normes: l'uniformité lexicale et la simplicité syntaxique. Envisageant cette éventualité, Georges Mounin prédisait en 1960: « — On verra des écrivains soucieux de diffusion mondiale écrire en *machinois*; d'avance, ils élimineront le nom choisi, l'adjectif insolite, la construction rare, qui ne passeraient pas dans la machine. Comme dit le traducteur brésilien Ronaï, chacun s'appliquera très vite au style *mécatraductible*[22]. »

L'une des caractéristiques de la révolution informatique est la rapidité avec laquelle elle nous assaille: les « nouveaux analphabètes » que nous sommes pour la plupart se sentent constamment dépassés par les événements. À peine commencions-nous à nous familiariser avec les machines de traitement de texte que déjà on nous annonce qu'elles seront remplacées d'ici cinq ans par des micro-ordinateurs et que dans dix ans l'ordinateur de la cinquième génération pourra lire et écrire... Prévisions optimistes? Peut-être pas, puisqu'un écrivain québécois écrit actuellement un roman à l'aide d'un ordinateur qui corrige les fautes d'orthographe, propose des variantes stylistiques et permet la consultation d'une banque de données[23]. Comme l'on sait, la jeune génération est entrée de plain-pied dans ce nouveau monde où l'ordinateur est promu « Homme de l'année ». Mais on sait aussi que la machine,

---

20. Allusion à Clas et Horguelin, *Le français, langue des affaires*, Montréal, McGraw-Hill, 2e éd., 1979.
21. Ouellet-Simard, Josée, « La traduction sans frontières », *l'Antenne*, XIV, 2 (novembre 1982), p. 6.
22. Mounin, Georges, *Linguistique et traduction*, Bruxelles, Dessart & Mardaga, 1976, p. 266.
23. Blouin, Jean, « Les nouveaux analphabètes », *L'actualité*, XII, 12 (décembre 1982), pp.40-41.

qui prétend pouvoir traduire, semble éprouver de la difficulté à parler une autre langue que l'anglais... Et au moment où l'ordinateur s'introduit dans les écoles, on peut se demander si les logiciels pédagogiques seront traduits ou rédigés en français. Le Conseil de la langue française a publié récemment un ouvrage intitulé *Les répercussions culturelles de l'informatisation au Québec*[24]; je suis heureux de constater que les répercussions linguistiques feront l'objet d'un exposé pendant ce colloque.

La seconde réalité que je désire rappeler brièvement est que l'ère des communications est aussi, sans que cela doive nous surprendre, l'âge de la traduction. Dans tous les pays et dans tous les domaines, on n'a jamais autant traduit au cours de l'histoire de l'humanité. Comme l'a dit Michel Butor, « la traduction est devenue une dimension fondamentale de notre temps ». Il me semble donc illusoire de penser que le Québec pourra rester étranger à ce fait de civilisation. Peut-être même ferons-nous figure de précurseurs! C'est pourquoi les organisateurs du colloque ne nous invitent pas à prononcer l'oraison funèbre de la traduction, mais, comme le précise le programme, à réexaminer sa place dans une optique d'aménagement linguistique.

Pour terminer, je désire remercier nos hôtes, le Conseil de la langue française et la Société des traducteurs du Québec, dont l'initiative atteste une préoccupation commune, qui est aussi celle de tous les participants: la qualité de la langue. Compte tenu du choix des conférenciers et des animateurs, et aussi de la pertinence des sujets d'exposé inscrits au programme, c'est en toute quiétude que je vous souhaite un colloque cordial et fructueux.

24. Goulet, Jean, *Les répercussions culturelles de l'informatisation au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1982.

Évaluation de la présence de la traduction au Québec et de ses conséquences

Traduction et qualité de la langue générale

La traduction dans les médias écrits, ou les escaliers roulants de Bombardier

Paul MORISSET
Journaliste, *Le Devoir*

Savez-vous à quoi rêvent les journalistes? Eh bien, je vais vous le dire. Le grand rêve de tout journaliste qui se respecte est de dévoiler un scandale gigantesque dans une série d'articles-chocs qui ébranleraient la nation, feraient tomber beaucoup de têtes et braqueraient tous les projecteurs de l'actualité sur sa modeste personne. Traduire une dépêche d'agence, quand on rêve à un nouveau Watergate, n'a rien de particulièrement enivrant. La traduction est le parent pauvre du journalisme.

Or il se trouve que la traduction occupe une place considérable dans nos journaux de langue française. Mais personne n'en parle, et surtout pas les journalistes! S'il faut absolument discuter de cette activité routinière et fastidieuse, le journaliste préférera parler de « rewriting ». Ce terme a tout de même plus de prestance, vous ne trouvez pas?

Aucun journaliste ne songerait à se définir comme un prosaïque traducteur, même celui dont 90 % du travail consiste à traduire des dépêches — et j'en connais un certain nombre qui sont dans ce cas. La fonction de traduction n'est tout simplement pas reconnue comme telle dans les médias écrits. Je n'en ai jamais vu la moindre mention dans *Le 30*, la revue professionnelle des journalistes québécois, et il n'en a jamais été question, à ma connaissance, dans un congrès ou un colloque de journalistes. J'ai donc l'honneur de vous entretenir aujourd'hui d'un sujet tabou!

Une part importante des textes qui emplissent les colonnes de nos quotidiens se trouvent traduits, en partie ou en totalité. J'ai fait une mini-enquête personnelle à ce sujet, il y a quelques mois. Pendant trois jours consécutifs, j'ai scruté les textes publiés dans *Le Devoir*, à l'exclusion des éditoriaux et des analyses de la page documentaire. Les résultats de cette compilation m'ont fait sursauter: 55 % des nouvelles étaient traduites, ou impliquaient un acte quelconque de traduction. C'est beaucoup, c'est même énorme.

Qu'en est-il des autres journaux? J'ai fait une petite compilation rapide du contenu de *La Presse*. La proportion de textes traduits dans ce journal est nettement plus faible: environ un tiers, selon un calcul qui, je le souligne, n'a rien de très scientifique. La proportion semble être à peu près la même, sinon légèrement inférieure au *Journal de Montréal*.

On peut déduire de ces chiffres que plus un journal est tourné vers l'extérieur, plus il doit faire appel à la traduction. Ainsi, la nouvelle internationale est presque toujours traduite, non seulement de l'anglais du reste, mais de plusieurs autres langues. Au *Devoir*, ce sont les pages internationales qui comptent la plus forte proportion de textes traduits, c'est-à-dire plus de 90 %. Inversement, le journal axé sur

la nouvelle locale ou le fait divers compte une plus forte proportion de textes originaux en français. L'hebdomadaire publié en Abitibi ou dans le Saguenay—Lac-Saint-Jean fait peu appel à la traduction.

Pourquoi nos grands quotidiens dépendent-ils à ce point de textes traduits? La raison en est fort simple. Ils n'ont pas les moyens — surtout pas *Le Devoir* — d'envoyer des reporters partout où il se passe quelque chose sur notre planète tourmentée. Ils comptent beaucoup, par conséquent, sur les grandes agences de presse et leurs vastes réseaux de correspondants pour les alimenter en informations de toutes sortes provenant de points éloignés, je veux dire situés à l'extérieur du Québec. Les principales agences internationales utilisées au Québec sont l'Associated Press et la United Press International, qui sont américaines, Reuter, qui est britannique, et l'Agence France-Presse, qui est française, comme vous l'aviez deviné.

Pour ce qui est de l'actualité nationale, la grande pourvoyeuse d'informations est l'agence Presse canadienne, ou Canadian Press. Vous avez sûrement remarqué ses initiales — PC — écrites entre parenthèses au début de nouvelles datées d'Ottawa, de Halifax ou de Vancouver. Cette coopérative d'information dont le siège est à Toronto a un service français établi à Montréal. Celui-ci diffuse en grande partie des nouvelles traduites de l'anglais mais il compte aussi un certain nombre de journalistes francophones qui font des reportages en français à Montréal, à Québec et à Ottawa.

À part les articles de leurs propres reporters, nos quotidiens sont sans cesse inondés de textes d'agences. Lorsqu'il s'agit de grands dossiers internationaux, ces textes arrivent généralement en français, soit de l'Agence France-Presse ou encore de Reuter et de l'Associated Press, qui ont leurs propres traducteurs. Mais il arrive fréquemment que des textes importants ne soient pas traduits. Le quotidien québécois doit alors se débrouiller, et le plus rapidement possible, pour en tirer une version française ou l'intégrer à un article-synthèse, le cas échéant.

On confie ce type de travail à n'importe qui, ou presque. Tout journaliste travaillant dans un grand quotidien québécois est présumé connaître l'anglais et est donc présumé savoir traduire. Cela fait beaucoup de présomptions... La traduction dans nos journaux est donc laissée à des amateurs.

En outre, chaque journaliste, quelle que soit sa spécialité, est appelé à s'improviser traducteur dans le cours normal de son travail. Lorsqu'un journaliste du sport, des finances ou de tout autre secteur rapporte les propos d'un anglophone, comme cela arrive régulièrement, il doit se débrouiller pour les rendre en français, quitte à sacrifier quelques nuances. Il doit pondre son papier en une heure. Le chef de pupitre donne des signes d'impatience. « Agressif » prend-il deux « g » ou un seul? *Le Petit Larousse* écorné, édition 1976, a été emprunté par un collègue, qui naturellement ne l'a pas remis. Tant pis. Mettons deux « g »: mieux vaut plus que moins. Et qu'est-ce que M. Smith a voulu dire au juste en parlant de « agonizing reappraisal »? Une réévaluation... agonisante, sans doute. « Il faudra procéder à une agonisante réévaluation », a donc déclaré M. Smith...

Peu de journalistes du *Devoir* ou d'ailleurs connaissent le *Harrap's*. Quant aux ouvrages plus spécialisés, ils n'en soupçonnent même pas l'existence. Et même s'ils les connaissaient, il n'est pas du tout certain qu'ils les utiliseraient. Selon divers

sondages sur les intérêts et les préoccupations des journalistes québécois, la qualité de la langue est loin d'être une priorité dans nos médias d'information. Ceux qui se hasardent encore à parler de « propriété des termes » dans une salle de rédaction suscitent des sourires narquois, comme s'ils portaient une perruque poudrée.

Quelles sont les conséquences concrètes de ce laisser-aller? La principale conséquence, sur le plan linguistique, est la pénétration constante et massive de termes anglais, de constructions anglaises. On peut en dire autant, évidemment, de tous les domaines où la traduction est encore confiée à des non-professionnels. Dans le cas du journalisme, cependant, l'effet est encore plus dévastateur dans la mesure où les anglicismes de tous genres sont largement et rapidement diffusés dans tous les secteurs de la population, entourés d'une sorte d'aura prestigieuse. Il faut bien se dire, par ailleurs, que le lecteur moyen absorbe innocemment les nouvelles traduites, avec leur cortège d'anglicismes, comme s'il s'agissait de textes originaux français, puisqu'il ignore en général les rouages de notre système de diffusion de l'information.

Je ne vous apprends rien en vous disant que les exemples de traductions maladroites ou de contresens abondent dans nos quotidiens, y compris — ô horreur — dans *Le Devoir*. Un journaliste — qui n'est cependant pas du *Devoir* — écrivit il y a quelques mois que la société Bombardier avait obtenu, en même temps que le contrat de fabrication des voitures de métro de New York, le contrat de fabrication des escaliers roulants du métro new-yorkais. La dépêche anglaise parlait, en effet, d'une « escalator clause »... Mais ce genre de sottise, au fond, n'a rien de spécifiquement journalistique. Chacun d'entre vous, sans doute, a son propre répertoire de perles.

Le recours massif à la traduction de dépêches suscite non seulement des contresens — heureusement sans gravité pour la plupart — mais aussi une pléthore de calques et d'emprunts injustifiés. Les traductions d'amateurs, en outre, sont généralement lourdes et tortueuses. Les lecteurs de journaux, qui consomment quotidiennement ce genre de salmigondis, en souffrent à coup sûr. Avec une telle nourriture intellectuelle — je parle ici uniquement de la forme mais, entre nous, le fond aussi laisse souvent à désirer — avec une telle nourriture, donc, comment peuvent-ils espérer affiner leurs propres moyens d'expression et de pensée?

Mais la traduction de nouvelles a des effets plus fondamentaux encore. Ce processus conditionne la façon dont les informations sont présentées et, par conséquent, notre vision même des événements. Je m'explique. La structure classique d'une information journalistique évoque une pyramide inversée. On commence le texte en présentant l'élément le plus important, ou le plus frappant, de l'événement en question et l'on poursuit par ordre décroissant d'intérêt jusqu'à la fin. Cette conception de l'information, mise au point par les agences de presse anglo-saxonnes pour des raisons de commodité (car les clients doivent pouvoir couper le texte n'importe où, selon leurs besoins particuliers) a été reprise par l'ensemble des journaux nord-américains, y compris les journaux français du Québec.

Le début du texte revêt donc une importance capitale. Il faut dire l'essentiel dès le départ en une phrase, ou deux à la rigueur. Cette entrée en matière s'appelle le « lead » dans notre jargon journalistique, qui, en passant, est très fortement anglicisé. On juge du talent d'un journaliste en grande partie à sa façon de faire ses « leads ».

Cette conception de la nouvelle comporte plusieurs avantages, et j'y souscris personnellement, mais elle cache aussi ses dangers. Les journalistes moins doués, ceux et celles qui manquent de finesse, se croient obligés de tout entasser dans la première phrase, ce qui donne immanquablement une salade indigeste — sans clarté, sans précision, sans concision — où il est difficile de démêler l'essentiel de l'accessoire.

En voici un exemple, choisi non pas parce que la phrase est exceptionnellement mauvaise, mais au contraire parce qu'elle est tout à fait typique; il s'agit d'une dépêche traduite par la Presse Canadienne: « Un vieux résidant de la région du lac Témiscamingue » — l'original parlait d'un « longtime resident », et la phrase suivante précisait que le brave homme en question avait 54 ans, mais passons — un vieux résidant, donc, « a déclaré mercredi que les conditions étaient idéales pour faire du canoë quelques heures avant que trois canoës soient renversés sur le lac le 11 juin, noyant 12 écoliers et leur professeur. »

Il aurait fallu, bien sûr, refondre entièrement le texte selon une conception plus française des choses. L'inquiétant, c'est que ce type d'entrée en matière se retrouve non seulement dans des traductions mais aussi dans des nouvelles rédigées directement en français.

Il s'agit seulement d'une phrase ou deux dans un article, me direz-vous. Oui, mais il est bien connu que les lecteurs de journaux ne lisent que le début des articles, sauf lorsque la nouvelle les touche ou les intéresse de façon très particulière.

La traduction de dépêches, en plus de nous présenter la réalité comme une pyramide inversée et de nous servir des macédoines en guise de préambules, peut avoir des effets beaucoup plus profonds encore sur notre culture et notre mode de pensée. Il coût moins cher, en effet, de traduire une dépêche d'agence que de faire rédiger une nouvelle originale par un journaliste salarié ou par un collaborateur. La tentation est grande, surtout en cette époque de compression budgétaire, de faire plus largement usage de dépêches traduites — qui proviennent d'ailleurs et reflètent, par conséquent, d'autres réalités et d'autres valeurs, au détriment des réalités et des valeurs d'ici. Je connais au moins un quotidien montréalais — ce n'est pas *Le Devoir* — qui publie plus de dépêches sur des vedettes américaines depuis qu'il a dû réduire le personnel de ses pages culturelles pour des raisons d'ordre budgétaire.

Que faire pour améliorer la situation? Peut-on réduire le volume de traduction journalistique de façon significative? C'est peu probable, à moins de nous fermer hermétiquement au monde extérieur. Cela dit, on pourrait quand même songer à dispenser dans les écoles de journalisme au moins un cours d'initiation à la traduction, afin d'éveiller la conscience linguistique des futurs journalistes, qui auront tous à pratiquer cette discipline à des degrés divers. On pourrait aussi entrevoir une collaboration possible entre la Banque de terminologie de l'Office de la langue française et les médias écrits, maintenant que ces derniers sont largement informatisés.

En revanche, toute intervention de caractère autoritaire me paraîtrait vouée à l'échec. Les journalistes sont d'une méfiance extrême devant toute forme de dirigisme, y compris de dirigisme linguistique.

En fin de compte, tout dépend du grand public. Si les lecteurs se montraient plus linguistiquement exigeants à l'égard de leurs quotidiens, les journalistes et les patrons de la presse seraient bien obligés d'ajuster leur tir. Un tel changement suppose évidemment un long processus de maturation, la maturation linguistique de toute une collectivité. Serait-ce là un autre rêve de journaliste?

La traduction et les médias parlés

Robert DUBUC
Chef adjoint du Service de linguistique
Radio-Canada

Aucun champ d'investigation ne semble plus propice à l'étude des interférences linguistiques au Québec que le domaine des médias parlés. Plantés en terre d'Amérique, face à une culture assimilatrice et dominante, nos médias francophones se défendent mal d'une contamination langagière où la traduction joue, selon les façons dont on la pratique, tantôt le rôle de barrage, tantôt celui de cheval de Troie. La place de la traduction dans les médias se situe à trois niveaux : l'administration, la production artistique et l'information — nous laissons de côté la publicité qui fait l'objet d'une communication distincte.

L'administration

Si on excepte Radio-Canada où la gestion s'est graduellement francisée à partir de 1960, on peut dire que les entreprises de médias électroniques ont connu, sur le plan administratif, à peu près la même évolution que les autres entreprises commerciales du Québec. Il aura fallu attendre la Loi 101 pour assister à une véritable francisation de la langue de la gestion. Pour des raisons d'ordre économique connues, les relations avec la clientèle se sont faites le plus souvent en anglais. Sur le plan de la gestion interne, aucun souci particulier n'était porté à la qualité du français administratif. Le jargon, métissé d'anglais, qu'on y pratiquait n'inquiétait personne. Les traducteurs professionnels ont été à peu près absents de ce secteur. Ici, c'est le bilinguisme qui a régné en maître. Il a fourni les clés de la communication avec tous les gauchissements que peut occasionner le contact étroit et constant de l'anglais et du français, en l'absence d'une maîtrise solide de ces deux idiomes.

Seule Radio-Canada a eu un noyau important de traducteurs professionnels qui se sont efforcés de franciser les communications administratives, notamment par l'établissement d'une nomenclature française des appellations d'emplois et la mise au point d'un vocabulaire de base de la gestion avant d'aborder la langue de travail de la production. À ce niveau, l'action de la traduction semble avoir eu une influence marquée et positive sur la qualité de la langue.

Cette influence a certes eu des répercussions sur les autres entreprises de radiotélévision.

La production artistique

Mais il faut bien convenir que ce n'est pas dans le secteur administratif que s'exerce principalement l'influence des médias. Ce sont les programmes qui véhiculent cette influence en l'enveloppant d'une sorte d'aura de prestige qui en multiplie les effets.

Dans ce secteur, la traduction s'est manifestée sous une forme particulière: le doublage ou la postsynchronisation. Il s'agit d'une forme très particulière de traduction où la fidélité à l'original doit souvent céder le pas à l'adaptation du texte au mouvement des lèvres des acteurs. La télévision fait une abondante consommation de doublages, tant pour les longs métrages que pour les dramatiques. Comme il fallait s'y attendre, ces doublages se pratiquent très largement à partir de séries et de films américains.

Pour avoir une idée de l'importance de cette consommation, prenons, simplement un samedi et un lundi au hasard. Pour le lundi choisi, les doublages comptaient pour 30% de la grille quotidienne et 80% des heures de pointe; pour le samedi 20% de la grille horaire de la journée et 30% des heures de pointe. Quantitativement, les doublages occupent donc une importance de premier plan à la télévision.

Quelle est alors leur incidence qualitative? Les doublages sont réalisés en majorité en Europe et leur qualité linguistique varie de bonne à passable. Les doublages québécois ne sont pas de mauvaise qualité non plus; ils sont généralement l'œuvre d'artisans compétents dans ce genre de travail; certains feront sans doute des réserves sur les doublages en langue populaire, comme les Pierre-à-feu. Mais le niveau de langue de ces émissions se compare aux émissions originales du même type. Dans leur état actuel, on ne peut affirmer que les doublages constituent un facteur de dégradation du français au Québec.

La présence des doublages soulève, par contre, la question de l'assimilation culturelle, à défaut de l'assimilation linguistique. Cette dimension, pour importante qu'elle soit, échappe à notre propos.

L'information

Il reste un troisième volet à examiner, celui de l'information. Ce secteur se divise en deux branches: l'information proprement dite (les nouvelles et les actualités) et le secteur des documentaires (émissions éducatives et d'affaires publiques).

La traduction est le plus souvent présente dans ce secteur sous une forme larvée, clandestine. Officiellement, il n'y est pas question de traduction; officieusement, tout le monde en fait, sans avoir toujours la préparation nécessaire pour la faire.

Cette situation compte pour beaucoup dans l'altération de la qualité de la langue.

Les nouvelles

Sur le plan de l'information stricte, les journalistes de la presse électronique doivent rédiger leurs dépêches soit à partir d'un texte original anglais (agences internationales), soit à partir de textes traduits (agence de presse canadienne), soit à partir de textes originaux (agence France-Presse). La qualité tant des dépêches traduites que de celles de la seule agence francophone existante n'est pas mirobolante. L'hégémonie des États-Unis en matière d'information est telle que l'influence de l'anglais se fait sentir très fortement dans toutes les dépêches d'agence, indépendamment de leur source.

Que se passe-t-il alors? Les journalistes ayant pour la plupart une formation linguistique modeste, résultat d'un enseignement ni systématique, ni structuré, résistent

très mal à la contamination par l'anglais. Ils la subissent inconsciemment. Il s'ensuit une détérioration de la qualité de la langue sur le plan de la syntaxe, du vocabulaire et conséquemment du style.

Sur le plan de la syntaxe, les dégâts sont le plus abondants dans l'emploi des prépositions, des charnières syntaxiques, des adjectifs numéraux et pour le maniement de l'article.

Pour les prépositions, signalons simplement quelques clichés fautifs qui nous sont devenus si familiers qu'ils se glissent subrepticement sous les plumes les plus averties: « siéger sur un comité, être choisi sur l'équipe d'étoiles, monter sur un train ». L'emploi d'« augmenter à » (au lieu de s'élever à), d'« enjoindre à faire quelque chose », d'« élaborer sur une question » ne sont que quelques exemples du gauchissement en cours. Nous sommes donc en présence d'un bouleversement assez important du système prépositionnel français, qui risque d'en fausser la syntaxe.

À cette tendance, il faut ajouter l'universalisation de la préposition DE pour indiquer n'importe quel rapport syntaxique, d'où des cascades torrentielles du type: « À la suite de la proposition de mercredi du syndicat des employés d'entretien » ou des ambiguïtés comme « la transplantation cardiaque du Dr Barnard » (celle qu'il a faite ou celle qu'il a subie?). Ces flottements contribuent à déstabiliser l'expression.

L'instabilité de l'emploi des prépositions retrouve son pendant, quoique à un degré moindre, dans l'usage de certaines charnières, notamment des locutions conjonctives, qui s'écartent des usages du français commun: ALORS QUE (au sens temporel causal) « Un homme est mort alors que sa voiture a fait une embardée »; À L'EFFET QUE pour introduire une complétive du nom: « La nouvelle à l'effet que le Président de la France était malade »; la locution conjonctionnelle SELON LEQUEL qui a, dans le français de l'information, une fréquence sans commune mesure avec celle qu'on retrouve dans le français courant.

Cette dernière déviation s'explique par l'importance du substantif dans l'anglais de l'information, qui présente beaucoup plus l'action sous la forme du substantif que sous celle du verbe. D'où la transposition en français du substantif clé avec complétive et les charnières maladroites mises en place pour colmater la phrase: la nouvelle selon laquelle; la résolution à l'effet que; la décision voulant que, etc. Autant de pièges qui font trébucher le « bilingue » mais que le traducteur compétent aura appris à surmonter.

Sur le plan de l'emploi de l'article, deux usages dominent la prose de l'information: l'article devant l'attribut: « M. était un professeur à l'université Laval », et devant l'apposition: « Wardair, un spécialiste des vols nolisés ». Ces deux tours se retrouvent en français général mais avec une valeur stylistique qu'ils n'ont pas dans les énoncés objectifs des bulletins d'information. Ils ne sont que des calques syntaxiques directs de la phrase anglaise.

Enfin, un dernier élément du gauchissement syntaxique de la prose journalistique tient à l'emploi du numéral avec le superlatif d'abord: « la deuxième plus grande ville, le troisième meilleur joueur » et avec les qualificatifs dernier et premier, où l'ordre syntaxique normal est inversé; ainsi on entend fréquemment: les derniers cinq dollars, les premiers vingt candidats, au lieu des cinq derniers dollars, les vingt premiers candidats. Ici encore on sent l'influence manifeste de la syntaxe anglaise.

La contamination par l'anglais, déjà très sensible dans ces écarts syntaxiques, l'est encore davantage sur le plan du vocabulaire. À la limite, certains mots français comme « incidemment » sont plus souvent employés dans leur sens anglais que dans leur sens français véritable. C'est le vieux problème des faux-amis qui sévit à l'état endémique dans les médias parlés. Voici quelques exemples d'impropriétés relevées à Radio-Canada dans les journaux parlés des mois de novembre et décembre dernier:

administration/gouvernement
bénéfices marginaux/avantages sociaux
bureau-chef/siège (social)
compléter/terminer/remplir
copie /exemplaire
passé du/échu
en force/en vigueur
cédule/calendrier
éligible/admissible
support/appui
questionner/mettre en doute.

Ces impropriétés reviennent constamment dans nos journaux et font tache d'huile. Il y a là influence tangible de la traduction, mais d'une mauvaise traduction, d'une traduction larvée faite sans préparation, ouvrant toute grande la porte à l'assimilation linguistique par le biais du mélange des langues.

Les documentaires

La situation est meilleure sur le plan des émissions documentaires. Les heures de tombée sont moins contraignantes et l'influence de la traduction, moins directe. Mais les sujets abordés dans ces émissions ont souvent un contexte étatsunien, et portent sur des sujets de pointe où la dimension de terminologie étrangère est importante. Les responsables de ces émissions se montrent en général assez soucieux de la précision de leurs termes, mais ils ne disposent pas toujours des ressources documentaires et terminologiques qui leur permettraient d'être vraiment à la hauteur de la tâche. Les recherchistes de ces émissions connaissent mal, par exemple, les ressources des banques de terminologie qu'ils pourraient exploiter utilement, de même que l'existence de vocabulaires bilingues dans les diverses spécialités, ce qui les amène à inventer une terminologie parallèle.

Si l'on résume la situation dans les médias électroniques, on s'aperçoit que la traduction, sous une forme ou sous une autre, est présente aux trois principaux paliers d'activités mais, hors de la radiotélévision d'État, les entreprises investissent peu dans la formation et l'instrumentation linguistiques de leur personnel. De plus, les traducteurs professionnels sont à peu près absents de ce vaste domaine.

Or la situation dans ces médias en est une de bilinguisme marqué où le français est constamment en contact au moins indirect avec l'anglais. Pour que ce contact ne se traduise pas par un mélange de langues, il faut aux communicateurs oraux et écrits des médias une connaissance suffisamment solide de leur langue maternelle pour éviter la contamination. À cette fin, il faudrait que leur formation comporte au moins une initiation à la traduction et à ses pièges. Par contre, les traducteurs

dans les médias devraient pouvoir être les moteurs de la réaction à l'anglicisation du français. Encore faudrait-il qu'ils puissent être présents sur les lieux de l'action. Jusqu'ici, on les a soigneusement tenus à l'écart.

Un homme se penche sur son beau métier

Maurice WATIER
Publicitaire

Après plus de 40 ans de combats souvent féroces dans l'arène de la publicité canadienne et surtout québécoise, il peut être bon de soumettre à un jeune auditoire quelques conclusions de ses expériences.

Constatons d'abord que la langue de la publicité au Québec et dans l'ensemble canadien souffre toujours du même mal terrible: c'est une langue de traduction dans une proportion excessive. Nous sommes donc toujours un peuple de traducteurs.

En 1947, on lisait dans les journaux une annonce d'une importante boulangerie, qui proposait « d'essuyer les planchers pendant une heure AVEC deux tranches de pain ». Le pain ne peut certes pas remplacer un torchon. On avait traduit incorrectement l'expression « On two slices of bread », qui laissait entendre qu'en mangeant deux tranches de pain, on accumulait l'énergie nécessaire pour faire ce dur travail.

Vous pensez sans doute qu'on a depuis parcouru beaucoup de chemin et qu'on ne commet plus pareilles grossières erreurs.

Et, pourtant, dans *Le Devoir* du 4 mai dernier, on lisait dans une annonce ce joli titre: « Dominion-Vie appointment ». Dans *La Presse* du même jour, on avait corrigé quelque peu l'erreur, puisqu'on avait changé le titre en faveur de « Dominion-Vie nomination ». On se serait cru aux plus beaux jours du « Toronto French » en publicité traduite.

Dans une autre annonce, sous forme de circulaire, on parlait au début de l'automne 1982 de « vente retour à l'école »... du retour à l'école et non de la rentrée. On avait utilisé et traduit le « back-to-school » parce qu'on s'était servi pour illustration d'une vignette en provenance des États-Unis. Mais, trêve d'exemples car on peut en ramasser tous les jours à la pelle. D'ailleurs, M. Louis-Paul Béguin, qui aime pourtant constater que nous avons fait « de grands progrès en français », terminait un billet intitulé: « Le meilleur et le pire », dans *Le Devoir* du 16 avril dernier, par cette phrase tristement éloquente: « Multipliez par mille toutes ces petites erreurs de traduction qui sèment la confusion et vous comprendrez pourquoi le français n'est pas encore sorti du bois ».

Mais ne nous y méprenons pas, les traducteurs ne sont pas des « pelés, des galeux d'où vient tout le mal ». Bien au contraire. Le mal vient du fait que bien des gens s'improvisent traducteurs. Le mal n'est pas nécessairement de traduire, mais de trop traduire et, souvent, de mal traduire.

La traduction a été pour nous, Québécois longtemps isolés, comme pour bien des peuples, une source de bienfaits. Ainsi que l'affirme le grand dictionnaire *Larousse du XIX^e siècle*: « Nous devons apprécier complètement l'utilité qui résulte pour l'humanité toute entière de la transmission (par la traduction) des ouvrages et des lumières d'un peuple à un autre peuple ».

Dans un cahier spécial du *Devoir* de Montréal, le 24 septembre 1981, M. Paul Horguelin, professeur de traduction à l'université de Montréal et ex-président du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada, reprenait ainsi la pensée de Larousse. « C'est en effet, écrivait-il, grâce aux traducteurs et aux interprètes qu'au cours des siècles ont pu être communiquées — de peuple à peuple et de civilisation à civilisation — des religions, des philosophies, des littératures, des découvertes scientifiques, bref l'héritage cumulatif des connaissances humaines... Dans la plupart des pays, en effet, c'est en traduisant ou en imitant que les écrivains ont d'abord exercé leur plume avant d'enrichir leur littérature nationale par des œuvres de leur cru... Le pourcentage des œuvres traduites par rapport à la création d'œuvres originales est encore appréciable à notre époque. Pour l'ensemble des pays membres de l'UNESCO, il s'établit à 39 % (22,5 % pour le Canada) ».

La traduction est un art extrêmement difficile, comme l'ont noté de grands auteurs tout au long des siècles. André Gide s'est exprimé ainsi à ce sujet, dans la préface de sa traduction de Hamlet: « Comment transposer cette réalité extra-naturelle dans une langue ... intransigeante, aux strictes exigences grammaticales et syntaxiques, une langue aussi claire, précise et prosaïque (pour ne pas dire anti-poétique) que la nôtre. C'est là le travail du traducteur du Shakespeare; et tant qu'il n'a rendu que le sens du texte, il n'a rien fait; presque rien fait ».

De telles considérations s'appliquent-elles à la publicité? Elles nous permettent de nous rendre compte, je crois, que la traduction n'est pas particulièrement indiquée en publicité, puisque la publicité n'a pas pour objet de nous exposer les qualités d'autres langues, de nous révéler le génie des publicitaires étrangers et d'autres cultures que la nôtre. Son but, le plus souvent bien terre à terre et bien légitime, est de vendre des produits et des services. Elle ne doit donc pas être, à cause des difficultés de la traduction, une source de détérioration de la langue et de la culture d'un peuple. Elle doit respecter une hiérarchie de valeurs sociales où elle ne figure certes pas en tête de liste. À chacun, à chaque chose sa place. Ma sévérité envers les traductions publicitaires ne m'empêche pas de constater qu'une bonne traduction est souvent préférable à une mauvaise composition française originale. Mais le traducteur publicitaire d'une agence de publicité — qui pourrait tout aussi bien être un concepteur-rédacteur — occupe encore trop de place dans notre milieu.

Parce que la traduction publicitaire a depuis longtemps mauvaise presse, on a tenté, souvent de façon abusive, d'y substituer le vocable adaptation. Mais qu'est-ce donc au juste que l'adaptation?

L'adaptation, c'est en quelque sorte de la traduction libre. Elle pourrait même être qualifiée de rédaction faite à partir des idées contenues dans un texte rédigé d'abord dans une autre langue. Cela équivaudrait en publicité à rédiger à partir des idées contenues dans le programme conceptuel.

Voici comment des publicitaires ont défini l'adaptation lorsqu'interviewés en 1973 par SOREDOM, responsable d'un sondage mené pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. « La presque totalité des répondants — administrateurs et responsables de la publicité française — ont donné (ce sens à ce terme): composition originale qui respecte l'essence du texte de départ ».

Fort bien. Mais cela est plus facile à dire qu'à faire. Depuis nombre d'années, le mot adaptation a fait sensation. Tous prétendent faire des adaptations, mais il s'agit le plus souvent d'adaptations bâtardes. Expliquons-nous. Est-ce bien possible d'adapter vraiment un message quand on conserve, par exemple, une illustration qui s'harmonise mieux avec un texte anglais que français?

Cela me rappelle une anecdote. Au cours de la dernière Grande Guerre mondiale, nous avions conçu en français pour la presse agricole une annonce évoquant la nostalgie poétique du bon vieux temps. Le titre, tout naturellement, disait qu'il ne fallait pas mettre la charrue devant les bœufs. Pour présenter cette annonce au ministre des Finances, nous avions fait une traduction libre dont le titre était: "Don't put the horse before the cart". Le pauvre ministre unilingue, voyant des bœufs attelés, était tout simplement éberlué et il a fallu alors lui donner sur-le-champ un petit cours d'adaptation pour l'éclairer.

Un tel exemple illustre si manifestement la nécessité d'adapter parfois même les images, qu'il dispense, je crois, du besoin de s'éterniser sur le sujet.

M. André Siegfried, de l'Académie française, s'est exprimé ainsi en 1952 au retour d'un voyage qu'il fit aux États-Unis. « Je regrette, dit-il, de ne pouvoir traduire un slogan admirable que j'ai vu aux États-Unis... Il s'agissait d'un réparateur d'automobiles et il avait tout mis en quatre mots, en s'adressant à la clientèle: "You smash them, we fix them"... c'était le coup de feu dans le 1 000 de la cible!... »

Tous les publicitaires peuvent, je crois, citer des slogans intraduisibles. Et l'anglais n'a pas le monopole des slogans qui ne se disent pas avec la même vigueur, le même tour heureux dans une autre langue. Croyez-vous qu'il est facile de dire en anglais, de façon aussi claire, aussi frappante, aussi élégante, aussi ramassée ou aussi fertile en réminiscences: Le Sherry de mon chéri (de Colette); Une Dow? D'accord!; Elle court, elle court, la pointe Bic (rappelant la chanson du furet et le jeu du même nom); Mince! (plus poli que le mot de Cambronne et suggérant l'action amaigrissante d'une eau minérale; Le dernier cri, Crino; On s'attache au Québec (pour la sécurité routière).

Il semble donc évident que l'adaptation en publicité est grandement préférable à la traduction littérale, mais elle est parsemée de pièges et ne doit pas se limiter au seul texte. En effet, l'adaptation rédactionnelle ne peut être, par elle seule, considérée en publicité comme une œuvre originale car le génie d'une langue et d'une culture ne s'exprime pas que par la parole ou les écrits. Il est partie intégrante des images que suggèrent les mots, les expressions, les phrases, les sous-entendus, l'héritage collectif d'une communauté distincte. Pourquoi d'ailleurs faudrait-il toujours trouver des équivalences aux créations en anglais. Pourquoi devrions-nous avoir des personnages qui soient les sosies de Wayne et Schuster (Je pense à l'annonce Esso avec Berval et Marleau), ou qui soient les sosies des interprètes de la série américaine « The Odd Couple » (J'évoque le message Spic and Span avec Ti-Gus et compagnie). Ces sosies n'apportent pas à leurs rôles calqués tout le bagage de popularité et d'émotivité des comédiens américains devenus populaires par les films et les émissions dont ils sont les vedettes.

De toute façon, il n'est pas normal d'avoir en publicité un aussi grand nombre de messages traduits ou plus ou moins adaptés. D'après l'enquête précitée de

SORECOM, les agences canadiennes-anglaises du Québec, qui détiennent les plus gros budgets publicitaires nationaux, auraient « mené au cours des douze derniers mois (précédant l'interview) 19 campagnes conçues en français comparativement à 208 campagnes traduites ou adaptés de l'anglais », soit donc 91,6% de leur production. Si l'on ajoute à ces chiffres que les agences canadiennes-françaises du Québec, selon la même source, avaient pendant la même période créé 20 campagnes en français et qu'elles en avaient traduites ou adaptées 7 de l'anglais, on établit que cette pâture publicitaire de conception et d'inspiration anglophone était alors de près de 86%.

C'est beaucoup plus que le pourcentage de 39% fourni par l'UNESCO et cité précédemment. Et ce pourcentage de 39% est bien davantage justifiable dans les domaines de la littérature et des sciences que dans celui de la publicité.

Les statistiques que je viens de mentionner ayant trait à la publicité remontent à quelque huit ans. Les choses ont-elles changé depuis?

Voulant confirmer ce que m'avait appris, au cours de nombreuses années, la pratique du métier et une observation encore plus attentive dernièrement, j'ai pu établir le bilan que voici. Avec l'aide de Mme Jaclyne Sacchitelle-Bruneau, chef du code publicitaire à Radio-Canada, nous avons, à partir des horaires de diffusion du Canal 2 de Montréal (du 24 janvier 1982 au 8 février 1982, soit pour une période de 16 jours consécutifs) relevé que sur 1 668 messages diffusés, 1 228, ou 74%, étaient de simples traductions ou des traductions-adaptations. Ces chiffres, dont la marge d'erreur est, croyons-nous, insignifiante, sont établis pour l'ensemble de toutes les catégories d'annonceurs (nationaux, régionaux et locaux). On retiendra que les annonceurs locaux et régionaux produisent nécessairement plus de créations originales françaises au Québec. La même recherche sur la diffusion du 4 au 16 novembre derniers donne sensiblement les mêmes résultats.

Les plus grands annonceurs (les multinationales ou les sociétés pan-canadiennes), qui disposent des plus importants budgets et qui réalisent les messages les plus sophistiqués et les plus coûteux, ont presque tous recours à la traduction ou à la traduction-adaptation. Leur production de traductions et de traductions-adaptations est alors, sans doute, encore de l'ordre de 85%. Je soutiens que cette pratique est dépersonnalisante pour la communauté francophone canadienne.

Ayant constaté que les traductions presque littérales sont trop nombreuses et que le mot adaptation masque souvent une traduction plus ou moins littérale, il ne nous reste plus qu'à opter en faveur des créations, c'est-à-dire des œuvres originales.

Nous aurons une publicité vraiment faite à notre image, imprégnée de notre personnalité, quand nous créerons plus de publicité que nous en traduirons ou adapterons. Nos concepteurs-rédacteurs seront alors des créateurs, au même titre que les concepteurs américains et d'autres nationalités, dont la fierté serait certes drôlement affectée si on leur imposait constamment le joug de la traduction.

Si l'on créait davantage, on mettrait vite fin également à des quiproquos qui résultent du fait de tout mêler, de tout mettre dans le même sac, comme ce fut le cas, entre bien d'autres sans doute, d'une traduction-adaptation couronnée par un Coq d'or du Publicité-Club l'an dernier. En effet, on décerna cet oscar à une annonce de télévision ayant pour élément principal une production musicale typiquement américaine: *Rock around the Clock* qu'on avait agrémentée de scènes d'une partie de

plaisir de jeunes gens en mal de s'ébattre bruyamment, tout comme on l'avait fait précédemment aux États-Unis.

Remarquez bien que je ne mets nullement en cause la valeur en soi de l'annonce, ni son efficacité, surtout si l'on considère que partout dans le monde on danse au son de la musique américaine ... si l'on pense en outre que la publicité pour la bière est sévèrement censurée par l'État et qu'on ne peut en somme présenter dans ce domaine que des annonces-divertissements.

Ce que je veux souligner, c'est qu'en primant au même titre que des créations des annonces-adaptations, dont le mérite de création revient en fait au concepteur américain ou d'une autre nationalité, on accrédite chez les anglophones unilingues l'idée que tout ce qu'on fait en anglais peut être fait de la même façon en français. Cette idée est encore profondément ancrée dans le milieu publicitaire anglo-canadien et américain.

Il est bien sûr que tout ce qui peut être dit en anglais, en allemand, en espagnol, en italien, en chinois, etc., peut être transposé en français. Mais est-ce là le critère qu'on doit adopter?

Philip Kotler, entre autres, professeur universitaire américain, enseigne que le marketing, et partant la publicité, doivent respecter les valeurs culturelles des populations auxquelles on s'adresse. Il dit textuellement dans *Marketing Management*: « Ce qui peut être le plus difficile à saisir lorsqu'on aborde un marché étranger, ce sont les nuances culturelles du pays hôte. Le vendeur qui suppose que les acheteurs d'un autre pays pensent et agissent comme les acheteurs de son propre pays rencontrera de sérieuses difficultés ». Kotler parle de nuances, donc de subtilités, donc de petites différences et non pas des seules choses qui sautent aux yeux... Au fond, on est bien tous pareils, mais aussi bien différents.

Voyons maintenant quel est le rôle du publicitaire face à l'évolution de la langue. Quand j'étais encore aux études et quand j'ai commencé à travailler — vers 1937 — il était courant de multiplier les interdits. Ainsi, on ne pouvait utiliser l'expression *faire des réservations*, il fallait *retenir* des billets ou une chambre; il fallait éviter *trafic* et ne parler que de *circulation*; le mot *maintenance* était tabou, il fallait utiliser les mots *entretien* et *réparation*. On ne pouvait que *résoudre* des problèmes, jamais les *solutionner*. Cela suffit, je crois, à illustrer l'attitude, souvent mesquine et pointilleuse. de nos maîtres de français, hantés non sans raison par les anglicismes.

On censurait trop et trop sévèrement. On oubliait que notre langue est vivante, donc en continuelle évolution.

Fénélon disait en 1714 « que l'usage, qui change souvent pour les langues vivantes, pourra changer ce que ce dictionnaire (celui de l'Académie) aura dicté ».

Quillet, dans la préface de son dictionnaire, se demande: « ... serions-nous condamnés aujourd'hui, comme hier, à ne dire que ce qui a été dit dans la forme même où cela a été dit? ».

Dans le *Larousse du XX^e siècle*, les auteurs, en avant-propos, s'expriment ainsi: « Notre ambition n'est pas de fixer la langue en prononçant des arrêts inutiles ou arbitraires, mais d'en suivre et d'en noter la perpétuelle évolution... réalisant de la sorte dans nos colonnes le vrai miroir du français vivant ».

Dans l'Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain de Dupré, on lit cette affirmation sans équivoque: « Une langue comme le français vit et par cela même évolue ». La langue française, par sa condition même d'être vivant, est sujette à l'évolution et donc aux vicissitudes de l'existence.

C'est pourquoi, comme la plupart d'entre vous sans doute, j'abhorre la censure et je me suis parfois buté contre sa bêtise.

Ainsi, c'est tout récemment que je me suis rebellé la dernière fois, parce que des fonctionnaires zélés, à l'esprit étroit, voulaient qu'un client change son nom bien français: Super Transport, le trouvant sans doute d'allure anglaise.

Mais, même si le purisme et la censure doivent être combattus, il n'en reste pas moins que la langue de la publicité doit faire l'objet d'une certaine correction puisque les valeurs publicitaires ne doivent pas ignorer d'autres valeurs encore plus importantes. Toutefois, la correction ne doit pas être imposée d'autorité par un petit nombre d'esprits trop rigides. Elle s'imposera tout naturellement quand nous nous occuperons collectivement, par un bon enseignement universitaire ou collégial, de la formation des publicitaires. Comme l'a affirmé M. Robert Dubuc, linguiste: « Dans la formation des publicitaires, il faudrait faire place à l'enseignement de la langue comme telle... La formation générale en langue maternelle dispensée par le système officiel ne peut nullement suffire à cette fin ».

La langue de la publicité s'améliorera aussi sans doute quand la profession s'organisera en corporation capable de guider les professionnels et de ne permettre la pratique de la publicité qu'à des diplômés qualifiés.

Constatons, avant de clore mes remarques, que la langue de la publicité doit tenir compte de l'évolution de la société, et partant de la langue parlée et comprise par le plus grand nombre de ceux qu'elle dessert.

Recherchant le plus souvent l'effet, ce qui fait moderne, ce qui est prestigieux, d'allure scientifique, d'avant-garde, elle doit convenir à une population qui, de façon générale, a les yeux tournés vers l'avenir, vers le progrès et vers l'accès de plus en plus direct à un monde plus vaste, à une communauté francophone internationale qui garantira le développement de sa culture française.

Cela n'exclut pas, bien sûr, l'emploi à bon escient d'un français de couleur locale, comme il en existe dans tous les pays francophones.

Traduction et qualité de la langue générale

RÉSUMÉ DU DÉBAT

PRÉSIDENT DE SÉANCE: Jean-Marcel PAQUETTE
Membre du Conseil de la langue française

RAPPORTEUR: Alain VANDERVEKEN
Sogécri s.c.c.

Résumé du débat (1re partie)

JEAN-FRANÇOIS JOLY (Ordre des comptables agréés du Québec) à Robert Dubuc

QUESTION: Lorsque vous dites que les traducteurs doivent être plus agressifs, qu'entendez-vous par là exactement?

RÉPONSE: Le traducteur est trop enchaîné à sa machine à écrire. Il est mauvais vendeur de son produit. Il reste dans son coin pour ne pas avoir d'ennuis, il ne s'implique pas dans la vie de l'entreprise. Le traducteur a l'avantage de connaître sa langue, ce qui n'est pas le cas du publicitaire et du journaliste. Il lui faut donc utiliser ses avantages au-delà du simple acte de traduction.

MARY COPPIN (Société des traducteurs du Québec) à Robert Dubuc

QUESTION: I was amazed to hear that most news releases on the French T.V. are translated. I thought the same of our English ones which are full of gallicisms.

RÉPONSE: Les mêmes causes, dans les mêmes circonstances, produisent les mêmes effets. L'incompétence est la même partout. Le journaliste anglais qui ne connaît pas sa langue tombe donc dans le même piège. La connaissance des idiomes est essentielle pour conserver l'intégrité de chaque langue. La communauté anglophone doit se défendre si elle ne veut pas se retrouver avec un argot.

ROGER MOISAN (Office du tourisme du Canada) à Maurice Watier

QUESTION: Je tiens à vous féliciter pour votre exposé, avec lequel je suis généralement d'accord. Il me faut cependant souligner que la création sera toujours difficile. En effet, si elle est facile pour les slogans, elle l'est moins pour les modes d'emploi ou les recettes. Il faut faire l'éducation du client. Je citerai à titre d'exemple de réussite l'annonce de « Proctor Gamble » avec Mme Blancheville.

RÉPONSE: Dire que la création est difficile, c'est aller un peu loin. Ce n'est pas plus difficile que de traduire. Si on a tous les renseignements nécessaires sur un produit, on peut en faire la publicité en français. La difficulté vient de ce que tout a été créé en anglais, que c'est ce que le client a accepté et qu'il faut donc transmettre le même message. La création est possible, puisque j'ai gagné ainsi ma vie pendant de nombreuses années.

RACHEL BOUTIN-QUESNEL (Eaton) à Maurice Watier

QUESTION: La centralisation dans les grandes entreprises semble rendre la création impossible. Il y a une cloison étanche entre la publicité et la traduction. Les publicitaires semblent jaloux de leur statut mais, en fait, ils font de la traduction. Comment s'en sortir?

RÉPONSE: C'est vrai. Un traducteur publicitaire se doit d'être un bon publicitaire et de connaître l'ensemble de son métier. Il faut alors qu'il y ait la même relation que chez les rédacteurs anglophones. Il faut associer le rédacteur et le chef de la publicité. Il y a actuellement une certaine résistance à vouloir bien faire. On dit souvent:

« Allons-y, nos messages sont de toute façon compris. » Je rappelle que les Américains reconnaissent les différences qui existent dans les divers pays.

ILSE LURASCHI (Luraschi, Portes & Sibbald Ltée) à Robert Dubuc et Maurice Watier

QUESTION: I would like to ask your opinion. How do you maintain the quality of the language when you are exposed to the contamination of more than two languages? How do you deal with a customer who wishes to publish the same advertisement in twenty different Spanish-speaking countries and use the same word for « bus » when each country has its own word to say it?

RÉPONSE de Robert Dubuc: La difficulté de la situation est très réelle. Il y a deux issues: la résistance à la contamination ne peut réussir que grâce à une connaissance soutenue des idiomes en présence. Le traducteur doit mettre le pied par terre et dire à son client ce qu'il faut dire ou écrire pour faire passer son message. Ce n'est pas le client qui décide. Il importe aussi de lire des revues écrites dans ces différentes langues pour pouvoir se tenir au courant et suivre l'évolution de la langue.

RÉPONSE de Maurice Watier: Une revue comme « Advertising Age » reproduit les plaintes qui sont adressées par divers pays aux Américains. L'Amérique latine se plaint de ne pas avoir les coudées franches en matière de publicité. Le nom de famille Smith, que l'on utilise avec succès dans la publicité américaine, ne doit sûrement pas être rendu pas Schmidt en allemand. Nous avons fait des progrès. Les grands publicitaires semblent admettre qu'il faut faire autrement dans les autres pays que dans le pays d'origine.

MADELEINE DES RIVIÈRES (Ultramar) à Paul Morisset

QUESTION: Pourquoi les journalistes ne font-ils pas appel à des traducteurs professionnels pour faire faire une première traduction des dépêches, qui serait ensuite revue par les journalistes?

RÉPONSE: Cela est déjà arrivé. J'ai connu deux ou trois traducteurs qui ont tenté l'expérience. Expérience malheureuse pour deux jeunes diplômés sans aucune expérience en journalisme. Il faudrait acquérir une double formation: formation en traduction alliée à une initiation au journalisme. Il reste à inventer cet oiseau rare. Les étudiants en journalisme devraient recevoir non seulement une formation dans leur domaine, mais aussi en traduction.

Administration, langue et culture

Jacques POISSON
Traducteur indépendant

« Le gouvernement central peut-il gouverner par textes traduits sans affecter la langue d'arrivée? »

Tel est, en gros, le sujet qu'on m'a proposé.

Pour le traiter avec toute la rigueur souhaitable, bien qu'une réponse négative s'impose d'emblée, il faudrait de longues études, une méthode pluridisciplinaire bien au point, une documentation exhaustive et l'ascèse d'une objectivité constante.

Inutile de vous prévenir que mon exposé ne répondra à aucune de ces conditions.

Au départ, j'aurais voulu trouver une distinction mieux établie entre langue de communication et langue de travail.

C'est que dans l'administration centrale, selon ma manière de voir, le français n'est que langue de communication, et l'anglais langue de travail, langue de conception du travail, langue de pensée.

Or, le document le plus important en la matière, le rapport du Commissaire aux langues officielles pour 1981, donne au terme *langue de travail* une signification moins étendue, soit celle de langue employée au travail, dans le milieu du travail.

Certes, les données qu'on trouve dans ce rapport sont d'un grand intérêt pour nous, mais elles n'éclairent pas mon propos.

À mon avis, quand une langue de l'État ne sert qu'à la communication avec une minorité, et qu'une autre est à la fois langue de pensée et langue de communication avec la majorité, il y a forte probabilité d'une situation coloniale ou de ses séquelles.

Je ne vous donnerai pas rendez-vous pour autant au mur des lamentations. Je vais plutôt vous exposer quelques points d'une analyse liée à mon expérience du milieu et à ma curiosité pour les rapports entre notre régime national de traduction et notre évolution culturelle collective.

J'espère sincèrement ne froisser personne en employant des termes aussi malsonnants que « colonial », « domination », « aliénation ».

En attendant que nous ayons normalisé une terminologie pour traiter de notre condition d'intermédiaires entre l'Amérique anglo-saxonne dominante et les Franco-Canadiens dominés, je vais me débrouiller de mon mieux avec des vocables éculés et troubles.

Par exemple, je trouve foncièrement inégalitaire le bilinguisme qui se pratique à Ottawa. C'est justement que l'anglais y remplit toutes les fonctions d'une langue administrative et que le français y est réduit à la communication avec la minorité historique.

Bien sûr, il y a une autre face à cette situation: le français s'entend de plus en plus dans les bureaux, dans les ascenseurs, dans les centrales dactylographiques. Mais qu'il soit devenu langue de pensée administrative, je ne connais personne qui l'affirmerait avec assurance, sauf pour des cas d'exception.

D'autre part, est-ce que la pensée administrative anglo-canadienne ne serait pas en train de se rétrécir comme une peau de chagrin? Quand je parcours les bibliographies de certains ouvrages édités à Ottawa, j'en ai bien l'impression. Puis-je relever en outre que les désignations de ministères se terminant par Canada évoquent la filiale canadienne? On peut se demander quel gouvernement va gagner la course de l'américanisation: Ottawa, par l'administration, ou Québec, par l'enseignement?

Pour compléter cette toile de fond, il importe d'ajouter que la France a été touchée par l'engouement pour l'anglais dans les domaines scientifiques et techniques, ainsi que nous avons eu l'occasion de le vérifier lors d'un colloque tenu à Montréal l'an dernier. Mais il y a réaction de défense, autant que nous puissions en juger par les interventions de M. Jack Lang, ministre de la Culture en France. Je puis vous citer un autre témoignage de l'opposition que suscite l'exportation culturelle massive des États-Unis, soit un ouvrage de Yves Eudes intitulé *La conquête des esprits*, paru chez Maspero il y a quelques mois.

Ce livre, pourtant essentiel et fondé sur une information recueillie à la source, n'a pas reçu de nos journaux toute l'attention qu'il mériterait. S'agit-il là du phénomène d'autocensure qu'Albert Memmi a observé à diverses reprises chez les colonisés?

La question de l'autonomie culturelle vis-à-vis des États-Unis a été soulevée en juillet dernier à Mexico par la France, appuyée d'une centaine de pays. Le débat n'a guère eu de répercussions dans notre presse.

Ce silence, ce décalage me rendent un peu perplexe. Comment apprécier où en est chez nous la réflexion en ce domaine?

Mais il est sûr que les problèmes que mettent de l'avant M. Jack Lang et Jean Eudes ont des rapports avec l'exercice de notre profession et des incidences sur son avenir.

Après ce long préambule, qui me paraissait nécessaire, j'entre dans le vif de mon sujet, c'est-à-dire la traduction colonisante. Je vais procéder par une esquisse en neuf points. L'effort de synthèse me semblerait prématuré, puisque ni Ottawa ni Québec ne sont encore entrés dans le grand débat international amorcé à Mexico.

Premier point. — Comment est-il possible que après 115 ans de régime fédéral, la communauté francophone du Canada se contente toujours d'une administration par traducteurs interposés?

Comment la notion de langue de travail, au sens large, a-t-elle pu lui rester indifférente?

Je soupçonne là un phénomène d'inhibition comme peuvent en produire des rapports de force trop défavorables ou des humiliations qui ont trop duré. Quoi qu'il en soit, j'ai souvent relevé dans les archives de nos journaux le plaidoyer traditionnel en faveur de la traduction immédiate de tous les documents législatifs et administratifs fédéraux, mais pas une seule fois le vœu d'un statut de langue de travail pour le français.

Est-ce que ce manque de dynamisme aurait été lié, avant 1945, à un trop grand respect pour un empire sur lequel le soleil ne se couchait pas? C'est bien ce que j'ai cru observer dans les collèges de ma jeunesse.

Aujourd'hui, notre panthéon est-il moins inhibant? J'en doute, car la navette spatiale, l'informatique, la bureaucratique et le « management » impressionnent. Est-ce que, médusé par *l'homme de l'année*, on peut aspirer à faire du français une langue de travail, une langue de pensée à Ottawa?

Nous sommes bien loin psychologiquement du discours de Rivarol sur l'universalité de la langue française, paru il y a 199 ans. Aujourd'hui, on a tendance à assimiler à une anomalie tout ce qui déroge de l'usage anglais, des particularismes de la langue anglaise. Relisez Rivarol et vous verrez le chemin parcouru!

Deuxième point. — La traduction à sens unique.

À Ottawa, la traduction se pratique essentiellement de l'anglais au français. Ce quasi-unilatéralisme tient, il va de soi, à ce que le français n'est pas langue de travail, langue de pensée. Traduction à sens unique et soumission vont de pair. D'ailleurs, pourquoi le Canada anglais nous traduirait-il, puisque notre rare prose administrative puise aux mêmes sources que la sienne?

Troisième point. — La retraduction.

Ottawa possède toutefois un modeste service de traduction vers le français. Si je ne m'abuse, sa tâche consiste le plus souvent en retraduction.

Il arrive qu'un fonctionnaire francophone s'avise de rédiger en français. En fait, étant donné ses habitudes mentales et son bagage intellectuel, il ne fait que traduire plus ou moins consciemment. Or, c'est le résultat de ce labeur qui alimentera nos collègues de l'autre langue d'arrivée, qui ne méritaient pas pareille épreuve.

La retraduction n'est pas facile, contrairement à ce qu'on peut penser. Comment, par exemple, retomber sur le terme d'origine qui a peut-être engendré autant de variantes en « français » administratif qu'il y a de ministères? Véritable jeu de hasard!

Quatrième point. — Une langue de départ de piètre qualité.

Le français de traduction émanant d'Ottawa n'a pas bonne presse. On oublie que les traducteurs exercent leur métier dans des conditions tout à fait artificielles. Premièrement, ils ne peuvent s'appuyer dans leur milieu sur une langue de travail correspondant à la langue d'arrivée. Deuxièmement, ils n'ont guère intérêt à consulter les cadres francophones des ministères, ceux-ci ayant été coupés de leurs spécialisations dans nos universités. Troisièmement, les textes anglo-canadiens à traduire sont le plus souvent des démarquages d'auteurs américains. La solitude du traducteur francophone est effarante. Quatrièmement, l'anglo-américain administratif est de piètre qualité, et pour cause: l'analphabétisme fonctionnel est la plaie des universités américaines. Paradoxalement, ce mal coexiste avec des sommets de culture et de savoir. Mais, ces sommets ne rayonnent guère sur la plaine où nous exerçons notre métier.

Mais de quel droit est-ce que je me prononce sur la qualité de l'anglais, n'étant pas anglophone? Bien sûr, je ne porterais pas de jugement sur la langue de Shakespeare, mais je ne vois aucune raison pour renoncer à l'esprit critique devant les textes à traduire, si traduire suppose l'aptitude à comprendre.

Cinquième point. — La solitude.

Nous ne sommes pas seuls, bien sûr, dans notre profession, qui est une sorte de fraternité. Les échanges et les consultations entre nous sont quotidiens, intenses et généreux.

La solitude que j'évoque est d'un autre ordre.

Les textes à traduire ne collent pas à la réalité et en dénicher les vrais auteurs n'est pas une mince affaire. Quant à la langue administrative d'arrivée, c'est largement un français sur fiches, issu de dépouillements de livres et de périodiques de France, ou encore de dictionnaires bilingues plus ou moins exacts.

Notre peuple, au cours de son histoire, a connu des époques où ses besoins en terminologie administrative étaient extrêmement rudimentaires. Et quand il a accédé peu à peu à la vie politique, c'était sans patrimoine et dans un cadre anglais préétabli, puis dans un climat de méfiance profonde à l'égard de la république française, fille de la Révolution. La foi religieuse et l'autorité britannique ont été comme des « rideaux de fer » avant la lettre entre notre peuple et l'administration républicaine de France. Et vers 1960, la foi américaniste a succédé à la foi traditionnelle, autre mutation peu favorable à une évolution française de notre langue administrative.

Sixième point. — La résistance des francophones au terme français.

Le traducteur vers le français est en butte à une résistance générale de la part des cadres issus de nos universités. Adeptes inconscients du calque, ils le défendent farouchement. La manière de dire américaine est la norme pour eux.

Les auteurs de la Loi 101 n'ont pas encore entrepris la reconquête des esprits. Ils en sont toujours à la tâche qui consiste à redonner au Québec un visage français. Ce visage deviendra un masque, s'ils ne prennent garde.

Si ce dénouement n'est pas prévenu, les traducteurs de l'administration centrale devront un jour plier bagage ou se recycler.

Ils connaîtront le sort qui a été fait à nos professeurs de latin vers 1964, à l'occasion du démantèlement de nos collèges classiques.

Septième point. — L'abandon du latin et l'affaiblissement du sens étymologique.

L'initiation à notre métier se résumait à peu près au thème latin et à la version latine, avant l'avènement des cours de traduction dans nos universités, il y a une trentaine d'années. Ces exercices non seulement déliaient l'esprit, mais ils inculquaient le sens étymologique et nous donnaient un long passé.

La chute de nos collèges classiques, survenue après un essor sans précédent, devrait nous inspirer le souci d'interroger l'avenir et de bien examiner les assises scolaires, culturelles et politiques de notre profession.

Le volume de la traduction à Ottawa est passé de 78 millions de mots en 1968-1969 à 250 millions en 1980-1981, soit l'équivalent d'environ 7 500. Que sais-je?

Ce développement fabuleux coïncide — il y a lieu d'en prendre note — avec la défrancisation de nos écoles. Dans certains de nos collèges classiques déclinants, César « bibebat cocam-colam in Gallia », suivant une méthode importée du Sud.

Huitième point. — Un enseignement du français déboussolé.

Quand les Québécois veulent franciser leurs minorités ethniques, ils leur proposent des « cours d'immersion ». La langue française est alors assimilée à une masse liquide dans laquelle on plongerait les étrangers. Le traitement est radical.

Mais quand il s'agit d'enseigner le français aux écoliers francophones du Québec, les idées sont beaucoup moins claires. Les professeurs se réunissent sans cesse pour en délibérer, tiennent des colloques, établissent des programmes-cadres, abandonnent ces programmes, se consultent à l'infini, se disputent, se concertent, font table rase, puis recommencent. Découvrir en quoi consiste le français à enseigner semble aussi problématique que s'il s'agissait de l'étrusque.

Il paraît qu'au ministère de l'Éducation, on a accumulé depuis 1964 10 000 rapports sur les problèmes de l'enseignement.

Il faudrait confier à une commission le mandat d'enquêter sur la manie de rédiger des rapports au lieu d'enseigner le français et les autres matières. Si je vous parle de cette situation, c'est qu'elle peut finir par mettre en cause le particularisme français du Québec et, du même coup, notre profession.

Neuvième point. — La traduction pour le principe.

Beaucoup de textes à Ottawa sont traduits pour le principe. Il serait malséant de nous en plaindre, car les revendications québécoises sont à l'origine de ce phénomène.

En 1953, je rentrais au service de traduction du ministère des Affaires extérieures.

À diverses occasions, ce ministère rédigeait un communiqué, que nous devions traduire en français. Ce travail s'inspirait de deux modèles: l'Administration française et le journal *Le Monde*.

Or, je n'ai pas vu une seule fois dans nos journaux, durant mes onze années au ministère, le fruit de notre travail méticuleux. Voici l'hypothèse la plus plausible pour expliquer ce fait curieux: des éléments francophones de la *Canadian Press* mettaient notre traduction à la corbeille et en publiaient une de leur cru, en un français abominable, truffé d'anglicismes. Il faut dire que la Canadian Press refaisait les discours du général de Gaulle d'après les versions en langue anglaise des agences américaines: le français du général était jugé trop français pour les lecteurs francophones du Canada.

Conclusion

Pour conclure mon exposé schématique, je m'appuierai sur des extraits du discours de M. Lang à Mexico.

C'est que le problème que pose le régime canadien de traduction se rattache, il me semble, à une situation qui a été analysée au cours de la conférence mondiale de l'Unesco sur les politiques culturelles.

Voici une première citation:

> « ...trop souvent nos pays [...] acceptent passivement une certaine invasion, une certaine submersion d'images fabriquées à l'extérieur et de musiques standardisées. J'ai sous les yeux un tableau [...] accablant pour nous tous. Il décrit les programmations télévisées dans chacun de nos pays.

> On observe que la majorité de ces programmations sont assurées par ces productions standardisées, stéréotypées qui, naturellement, rabotent les cultures nationales et véhiculent un mode uniformisé de vie que l'on voudrait imposer à la planète entière... Nos pays sont-ils des passoires et doivent-ils accepter, sans réagir, ce bombardement d'images? Et sans aucune réciprocité?».

J'interromps ici M. Lang pour vous signaler que, dans notre cas particulier, il s'agit d'un bombardement par les mots qui se mesure: 250 millions en l'espace de douze mois. Pour ce qui est de l'acceptation passive, elle est la même.

Et je cite de nouveau:

> «Notre destin est-il de devenir les vassaux de l'immense empire du profit? Nous souhaitons que cette conférence soit l'occasion pour les peuples, à travers leurs gouvernements, d'appeler à une véritable résistance culturelle, à une véritable croisade contre — appelons les choses par leur nom — cet impérialisme financier et intellectuel.»

Le seul écho à ce discours que j'aie trouvé dans les journaux francophones de Montréal est un article paru dans *Le Devoir* du 7 août dernier sous la manchette: «L'apport suprême de la culture consiste à parvenir à la détente internationale.».

Une fois de plus, la sous-information nous isolait des grands courants de la pensée contemporaine.

Cette sous-information et la traduction colonisante sont deux obstacles à vaincre si nous, traducteurs, voulons faire le point avant qu'il ne soit trop tard.

Is That Really English?/Ça, c'est pas de l'anglais!

Mary PLAICE
Traductrice-réviseure
Ministère des Communications du Québec

Je vais vous parler aujourd'hui de l'anglais qui ne l'est pas, ou du moins pas tout à fait. Et je vais vous demander une certaine indulgence car j'ai l'intention de parler surtout en anglais. J'ai pris cette décision, sachant que mon auditoire est en grande partie francophone, afin d'éviter le risque d'ajouter aux problèmes de langue que je relève dans mon exposé ceux qui pourraient s'y glisser si je le donnais en français.

I need hardly dwell on the generally mediocre quality of much that is written in English today throughout the English-speaking world. Referred to variously as jargon (in the extended sense), gibberish and gobbledygook, this kind of pretentious and ambiguous writing is commented upon and roundly condemned by many writers on language, British, American and Canadian alike. Marvelous pages devoted to the question can be found in the works of Fowler, Gowers, Evans and Evans, and William Safire. Irène de Buisseret goes one step further and writes of the plight of the French translator when faced with such a text.

Examples of gobbledygook abound in almost any newspaper or government document. Civil servants are, justifiably or unjustifiably, considered to be particularly prone to the disease. On many an occasion I have been approached by a French-speaking colleague or friend and asked, somewhat plaintively, whether a particularly abstruse passage is « really English ». And I am certain we have all had similar experiences. We also frequently encounter those tricky words that get confused and may cause even greater confusion — our old friends the malaprops or malapropisms.

However, in Québec an additional dimension seems to be emerging.

Of course, the vocabulary of modern English is heavily indebted to words of French origin, which, according to some estimates, account for almost 40 % of our language. Many of these entered during the period following the Norman Conquest in 1066, and the language was further enriched by additional borrowing in later centuries. At various times there have been those who raised their voices in protest against the Gallicizing or « Frenchifying » of the English language. George Moore, in pages that appear as an appendix to *Parlez-vous franglais*? does just that, and in no uncertain terms. So does Fowler. But while they inveigh against the corruption of the English language by the excessive use of French words, they generally recognize the ability of English to naturalize these foreign elements. In his excellent article on Gallicisms, Fowler says: « To advise the abandonment of all Gallicisms indiscriminately would be absurd. There are thousands of English words and phrases that were once Gallicisms, but, having prospered, are no longer recognizable as such; and of the number now on trial some will doubtless prosper in like manner. »

Canadian English has also adopted many borrowed expressions of French origin, often from early contact with the colonial French. Words like *coureur de bois*, *voyageur*, *portage*, are familiar to all Canadian school children and call to mind a bit of the romance of our past.

In *Choc des langues*, one writer even goes so far as to describe English as merely French in disguise! (One hopes he was writing « tongue in cheek ».) But something less natural and perhaps of greater concern appears to be happening in Québec today.

All too often we have the unhappy impression that something we hear or read, supposedly in English, is really not English at all. Examples can be found in English broadcasts, in official publications, in the Montréal *Gazette* and, even more noticeably, in certain bilingual community papers such as the *Lachine Messenger*. Is this the inevitable result of continuous contact with another language, or is the quality of English declining in Québec today, partly because of changes in the relative positions of our two languages?

In the wealth of material that has been written and published about the generally harmful influence of the English language on French in Canada, little has been said about the reverse. That the phenomenon exists has been recognized, of course, but it has generally called for only passing reference. It seems to have been considered of only marginal importance, at least until quite recently. As French gained ascendancy in many fields in Québec, particularly in the public administration, the tendency of English to show the influence of French began to attract greater attention. Occasionally we now read articles in the Montréal *Gazette* with titles such as « More and more Anglos accept to speak Frenglish », and amusing and not so amusing comments appear from time to time.

Nevertheless, so far, the phenomenon of Gallicisms in Québec has not been dealt with at all systematically. Certain studies are now in progress at the universities and, in preparation for this talk, I have had the opportunity of consulting some of the preliminary work being done by Roda Roberts and her students. Many of my friends and acquaintances have been good enough to bring particular instances to my attention. However, most of my examples have been drawn from my own observation and experience, and my approach is by no means academic.

We must start with the premise that the language of the Public Administration, that is, the government and its various agencies, is French. This has been officially true since Bill 22 was passed, and has become even more pronounced since the Charter of the French language became law in 1977. But the trend became established even before that. Therefore, communication with the Anglophone community implies translation to some extent either directly or indirectly. And the quality of the communication depends on the language skills of the persons involved. The government translator working on an official document must constantly be on his guard against Gallicisms and translator's English as he deals with the problem words, catch phrases and ambiguities all too frequent in the language of any administration. A few of the prize examples we encounter today are definitely snares for the unwary. But the professional translator is presumably aware of the problem and equipped to counter language interference. On the other hand, an official translation is not always forthcoming and non-professionals — a so-called bilingual government official,

or indirectly the media — are responsible for the communication. The results are sometimes glaring examples of the problem of Frenglish at its worst.

I should now like to refer to an article published last fall; the letter quoted is such a telling case I feel it warrants being read almost *in extenso*. So please bear with me. (Many of you will already be familiar with the article in question, others may find it rather enlightening, particularly if they are not really convinced that there is a problem.)

Entitled « What's that you say? » the article begins:

> French-speaking Canadians often complain, and often justifiably, about the rotten quality of the French in communications to them from anglophone institutions.
>
> But increasingly that coin has two sides.

It then goes on to give the full text of a letter received by an Anglophone Quebecer from a government official.

> We would like to acknowledge receipt of your letter dated July 16, 1982, and please excuse us for the lateness to answer you.
>
> « The goal of the Quebec's government by adopting the law 101 was to establish the french's predominance in Québec. It's at the use that the Quebec's government will be able to establish the effects of this law. It's not in the intentions of the government to endoctrinate in no way his population by imposing a culture at the detriment of another. The thing of this is to give to french speaking people the place he must have in Quebec.
>
> « As for the taxation policy of the government, it is dependent of many factors like the economic conjuncture and the federal's government payments. If we take for exemple the gazoline tax, it's easy to explain. At the montn of november 81, the interest rate have reached the summit quasi unimaginable provoking massives firings, add to this that the federal's government decided to cut 500 millions for the year 82-83 in his transfert payments. The Quebec's government has no choice.
>
> « Evidently, it is prouved that when the government will be able, he will try to reduce to the maximum the fiscal load of all Québécois.
>
> « Kindly accept our best regards... »
>
> The writer's best regards and obvious good will notwithstanding, evidently it is also prouved that when communications reach this summit charming but quasi unintelligible, they might as well be in Latin.
>
> Quebec's anglophones have good reason to know how difficult it is to express oneself in a second language, particularly in writing. No one will hold it against the writer that his command of written English is so fallible.

But, just imagine the bafflement a totally unilingual Anglophone must experience if he receives such an (edifying) epistle. I myself had to be reminded to think one phrase back into French to be sure of what the writer was getting at. Spelling mistakes, grammar and vocabulary errors, word order, tense problems and incorrect usage are so blatant that the text scarcely calls for further comment. Whether the work of a particularly amateurish translator, or the equally unfortunate attempt

of someone writing in a far-from-perfectly mastered second language, the result leaves much to be desired. Fortunately such « gems » as this are rare.

Some especially treacherous « faux-amis » have done little to bridge the gulf between our two language solitudes or smooth the eternally thorny path of federal-provincial relations. Two somewhat out-of-date cases are among the most notable I can think of. We are unlikely to forget, for example, the outcry that went up when Jean Lesage, then Premier of Québec, dropped a bombshell at a federal-provincial conference in the 1960s by stating « Therefore Québec demands ». More recently Mr. Lévesque, referring to Mr. Trudeau's unilateral constitutional plans, used the French phrase « trahison flagrante ». The expression was rendered by the English media as « flagrant treason », although the correct translation (and presumably what was meant), an « out-and-out » or « outright betrayal » (of Québec's people after his promises), appeared elsewhere in the papers. But it was the word *treason* that caught on, and the Premier was taken to task for using such strong language by the very media which had been responsible for the report in the first place. (One sometimes wondered if we were doomed to remain forever on different wavelengths.)

Less spectacular and less likely to cause a public furor, but equally insidious examples can be found in a number of areas of life. We like to think we have come a long way since the days of « Québec demands ». But... When I received a reminder that I still owed some income tax the form was entitled *Demand of payment* — another case of the misunderstanding of the difference in degree between these two cognates. The preposition, too, is incorrect, as it so often is. From the revenue authorities I also receive such gems as « General averaging has reduced the tax payable (*of* or) *to* 37 $ » — I only wish it had, but since the amount payable was actually quite a bit higher than that, this was obviously not what was intended.

Other kinds of mistranslations can produce rather laughable results. The campaign to advertise the compulsory use of seat belts contained this lovely phrase: « Be sure your first-seat passenger is belted »!

In the law, the influence is very clear. English law generally is full of old French words, many of which entered the language several hundred years ago when Anglo-Saxon England came under Norman domination. Scots law has others. Québec is a rather special case because of the presence of two systems of law — one of them based on French Civil Law. And the Civil Law vocabulary is French, and has had to be adapted for the English version. Many of its expressions seem to be quite « un-English ». In this connection I would like to refer to an article written by my colleague Clive Meredith and published in 1979 in the *Revue du Barreau*, in which he discusses a few of these vocabulary problems. It is of course in cases where the language of the law impinges on the everyday life of the layman that the peculiarities become most apparent. A case in point, dealt with at some length by Mr. Meredith, is the expression « acts of civil status ». To the imaginative (or unitiated) layman the terms « act of birth », « act of marriage » and « act of death » suggest something quite different from an official record of the event.

Fortunately, in the translation of the Draft Civil Code of Québec prepared by the Civil Code Revision Office, some of the Gallic expressions and syntax so obvious in the present Code have been eliminated, e.g. *delay* in the sense of time period

allowed or required, *rent* in the sense of annuity, and prohibition to alienate or to make a will.

Another example, not restricted to Civil Law in this case is the use of the word *competent*. To the judge or lawman the expression *competent court* or *competent authorities* conveys a completely unambiguous concept. But in the layman's mind the question immediately arises — are there incompetent authorities? Thus the expression, while not strictly speaking a Gallicism, in general texts is best rendered in some other way, such as the proper or appropriate authorities.

Court reporting can occasionally produce such anomalies as « Witnesses have not yet been assigned », instead of summoned.

The education world too is full of such words, as its language of administration is also French, and the English-language institutions must translate or adapt directives, collective agreements and the like. So we hear of teachers talking of their convention (not a conference or *colloque*, but their collective agreement), its modalities (terms and conditions) and the subventions available for special projects. All of them are perfectly good English words, but not commonly used in this context. *Convention* can be used for a major international agreement, and *subvention* is found in both Oxford and Webster as meaning a grant or subsidy, but... The word *modalities* is slightly different. Authentic in the Civil Law and fairly common in Britain it seems, it may be ready to enter the language and become naturalized. A number of my acquaintances have made it part of their vocabulary; I tend to be a holdout.

As I mentioned a moment ago, certain words that have become very frequent in administrative texts present particular problems. *Concertation* is such a prominent example that an article was devoted to it in the *Gazette*. It refers generally to the process of consultation and pooling of ideas before embarking on a program of joint or concerted action. It would be most tempting to adopt the English cognate which once existed, but which conveyed the element of conflict or dispute. My guess is we'll eventually accept it, by analogy with the verb to concert and the adjective concerted. *Animation*, *solidarité*, *orientations* (especially in the plural) and *collectivité* all pose similar problems and are often erroneously rendered by their cognates, leading to such incongruous expressions as the « Québec collectivity » instead of the Québec people or Québec society, or the « Anglophone collectivity » instead of the Anglophone community. *Population*, *documentation*, *collaboration*, *interesting*, *admissible* and *accessible* all tend to be overused and displace the other possible English words such as public or people, reference material or library, cooperation, attractive, promising or worthwhile, eligible or allowable, available, etc. *Collaboration* and *accessible*, for instance, are more literal or physical in English than their French counterparts and should therefore be somewhat restricted in use.

A town can be accessible only by plane, or a building accessible to a person in a wheelchair, but I'm not sure services can be accessible to the public — they are made available or provided. A person is approachable or open to suggestion. And certainly an esoteric philosophy is not accessible only to the initiated, but simply comprehensible.

Some words like « francization » were once virtually unknown in English but have been adopted because of special circumstances. *Anglophone* and *Francophone*,

shunned by English translators for many years, have now been generally accepted; *allophone* has not.

Another word that was pointed out to me as a probable Gallicism turns out not to be one at all: « rationalization » in the sense of streamlining, or more formally the organization of a business or industry on scientific principles and simplified procedures, is now quite at home in Britain and the United States, and seems to have entered the language from German rather than French. Just because it is not yet very familiar to many English Canadians, there is no call for rejecting it out of hand. In fact I feel we must be rather careful not to condemn as a Gallicism anything that strikes our ears as odd.

On the other hand, we must not allow the great diversity of our English vocabulary to be eroded by restricting it to expressions similar to those used in French. In the weather report we may hear today that snow showers are expected or we can look forward to a few snow flakes or rain drops. Nothing very French about this vocabulary, but the forecast doesn't really sound English. We may say that there are just a few flakes of snow, or drops of rain falling, and the word *shower* can be extended to snow, but I had not heard the expression until very recently (perhaps, as I suspect, when the forecast for the Québec region began to be written in French). Whatever happened to our very English expressions « a few widely scattered showers » (rain being understood), « snow flurries », or the rather delightful « just a skiff of snow »? There is no need to replace one set of expressions by another.

As a final example, I would like to mention the signs of language interference which occasionally show up in the vocabulary of our young people who have grown up fluently bilingual. They talk of passing the vacuum cleaner, or a television program that will pass at a particular time. We hear of someone turning a film, carrying two sacks of shopping, paying a hamburger (for a friend), isolating his basement, or closing or opening the light. And as one of my sister's students wrote, « only in Québec can you speak of 'opening' the vacuum cleaner without creating a mental picture of dust flying about the living room ».

I should like to express my appreciation to the many friends and colleagues who have contributed material or made suggestions that have been helpful to me in preparing my remarks. I feel I have barely skimmed the surface of the subject and there is a definite need for the more learned studies to come.

In particular, we should examine more closely the causes of the problems that arise and the possible solutions to them. Many of the language anomalies I have pointed out stem in varying degrees from a basic difficulty: nonprofessionals, or persons whose linguistic skills are less than adequate, are expected to translate or write in their second language.

The unfortunate letter I mentioned before could so easily have been avoided. A few minutes work by a competent English reviser would have turned it into a thoroughly comprehensible form. And a bit more attention to deceptive cognates and to English syntax on the part of bilingual writers would quickly eliminate many of the other oddities. But...

It is not always easy to convince the powers that be of the need for qualified professionals. And those professionals must be capable of calling upon all the resources offered by their own language.

Pour conclure, le communicateur doit être sensibilisé au risque de contamination de sa langue par la présence et le contact d'une autre. Ainsi, le rédacteur anglophone devrait-il se demander si l'on ne dira pas en le lisant: « Ça, c'est pas de l'anglais! »

Translation and Creation

Patricia CLAXTON
Association des traducteurs littéraires

I am asked to ponder whether literary translation has an impact on the quality of language in our milieu. In the context, I take that to mean either in English or French. It would be presumptive of me to try to make judgments regarding the quality of French, but I think I can without much error draw some inferences.

To begin with, I would like to try to dispel some possible confusion. Let it be well understood that literary translation is the translation of literature; it *is* literature. What is literature? Setting aside archaic and otherwise irrelevant definitions, I find in *Webster's Third New International Dictionary* that literature is the following, in reverse order:

3 d: « leaflets, handbills, circulars and other printed matter of any kind, » which, since they belong in advertising and public relations, are not my province;

3 c: « the body of writings on a particular subject, » some of which will be technical and specialized and also not my province, and some of which is partly my province because it falls into that huge category that ranges from instructional or « how-to-do-it » books to biography to the humanities, meaning history, economics, philosophy, etc.;

3 b: « the body of written works produced in a particular language, country or age, » for instance, Russian literature, or Russian post-Revolutionary literature;

3 a: « writings in prose or verse, *esp*: writings having excellence of form or expression and expressing ideas of permanent or universal interest. » This of course is right on target. This is what most of us mean when we talk about « literature. »

Yet for our purpose there is still great literature, lesser literature, and literature about which the less said the better. It would be nice, if crashingly elitist, to be able to write off this last as stuff that deserves to pass into oblivion and which will in fact do so, but that is the kind which, unfortunately often, gets the widest diffusion.

What I am most anxious to get across is that literature in the best sense is essentially a mirror of society. It offers people a reflection of themselves and of their fellows. It shows them in events and situations in which they interact. If it is good literature it provokes curiosity, stimulates thought and promotes a deeper understanding of the nature of people, of things, and of life.

What translation does is to put the literature of one segment of society in reach of another. It holds up that mirror to a new face and gives back a reflection which is different.

If the question were, « does literary translation influence thought and attitudes? » I would reply « yes » without hesitation. Individuals who look into another society's mirror cannot help but be influenced in one way or another, and influence exerted

on a plurality of individuals adds up to an effect on their collective thinking and attitudes.

Now, you will say, not all that many people read anything more weighty than the local or international scandal sheets, sports news and Harlequin romances, much less literature in the best sense, and much, much less translated literature. True. But the people who do read more seriously are by and large the better educated and enquiring, a minority who have a disproportionate influence in the cultural life of their own society. Furthermore, the reach of literature does not stop at books. Theatre, radio, television and film are all nourished by literature, sometimes directly through readings, discussions and so on, and more often indirectly through spin-offs like scripts adapted from stories and novels. Even more indirect influence operates through inspiration given to creative people who, in what they read, hear and see, find elements of characters, themes and styles for their own work. Such inspiration extends even into seemingly unrelated fields like the visual arts. Creative people thrive on stimulation from all quarters. This is the most normal and healthy kind of diffusion of ideas, and in this process there is no doubt at all that translations of written works play a part.

Take the Russian realistic writers of the nineteenth century. They were influenced by writers of western Europe, especially French, English and German writers. Pushkin, for instance, was influenced by French writers and by Byron and Shakespeare, Tolstoy by Rousseau, Stendahl, Sterne and Thakeray. In turn, the nineteenth-century Russian writers had a profound influence on cultural and social thought throughout the western world? Did translations of their works affect western languages? They must have, because the realities of the Russian life and people portrayed in those works required it. A samovar could hardly be called something else because it's a distinctively Russian article. The fact that it's also distinctively near-eastern is lost on us. It's the Russian word for it that has been adopted in both French and English.

However, a samovar is a material object and the word didn't necessarily have to enter French or English through literature. The things most admired that these writers brought to western culture are intangibles, for instance, Pushkin's soaring faith in the triumph of reason and human charity over evil. Not that Pushkin was its inventor. He was restating with new relevance to ordinary people ideas which had been disseminated earlier in more abstract fashion by the thinkers of the Enlightenment and others. Another much-admired characteristic is the sparse style of Chekov, in which what is left unsaid often seems more important than what is said. When we look for *linguistic* influence from these Russians, Chekov's style looks like the most readily identifiable. Though Chekov died in 1904, he was little known outside Russia until after the First World War. Then, translations by Constance Garnet and others brought him many admirers and would-be imitators among authors writing in English, including George Bernard Shaw, Ernest Hemingway, Katherine Mansfield and J.B. Priestley. My research reveals that the translations were often less than superb, yet the power of the writing survived and had its impact nevertheless.

Louis-Ferdinand Céline, considered by many to be the greatest French writer of the twentieth century, remains largely unappreciated by English readers because the translations of his best works failed to capture the tone and language of his writing.

Marcel Proust has fared poorly too with the early volumes of *À la recherche du temps perdu* as translated into English by C.K. Scott-Moncrieff. Later volumes, translated by Henry Blossom, do him more justice, but the title for the work as a whole remains exceedingly misleading as *The Remembrance of Things Past*.[1] It seems that publishers the world over either do not care whether translation is good or bad or have trouble distinguishing what is good or bad.

The most outstanding direct influences of translation on language that I have found are in the creation of metaphor. The nineteenth-century English writer Edward Fitzgerald translated, with pretty free adaptation and selection, a series of Persian quatrains in what has become an English classic, the *Rubáiyát of Omar Khayyám*. Many of its images have become common currency in English, notably « A jug of wine, a loaf of bread, and thou, » and « The moving finger writes, and, having writ, moves on. »

You may be saying, « What has all this to do with us now, here in Québec and Canada? » It has everything to do with us because it is part of our French and English cultural history, and is far enough removed in time to illustrate the point I want to make.

The point is twofold. First, that knowledge flows between languages and enriches, and since language is the vehicule of knowledge, it does and should evolve to convey newly perceived realities and thinking. That is healthy. I fervently believe that language at an educated level — I want to stress that — language at an educated level deteriorates more through lack of fresh knowledge, that is, undernourishment of the sources of creativity, than through knowledge « contaminated » by having been conceived in another language. Danger of contamination, it seems to me, should be minimal if the translators have impeccable command of their target language, their *langue d'arrivée*. I've always been uneasy about the term « target language, » incidentally. You arrive at an *arrivée*, but you can totally miss a target.

The second point is that where literature is concerned the quality of the translation and of the literature is by no means necessarily equal. There is good translation which respects the target language and conveys great literature as it deserves, and indifferent literature better than it deserves. There is bad translation which dooms great literature to oblivion or at least misunderstanding. There is literature, good or indifferent, which has actuality and/or shock value, and that usually gets translated in too much of a hurry to be well done. This kind has far more immediate impact on ideas and attitudes than literature which endures over time, and sometimes it leaves a residue of impression which dies very hard.

Take a case closer to home. Louis Hémon's *Maria Chapdelaine* had two translations, both first published in 1921, by W.H. Blake and Andrew McPhail. McPhail's is considered to be rather dry but more realistic in the dialogue. Blake's, the more lyrical, was reprinted in 1973. The book was initially serialized and was promoted by its French publisher with a hype worthy of modern-day Madison Avenue. It was translated into all the major languages (according to the Encyclopaedia Britannica). It was required reading in English schools across Canada. The entire English-speaking world, for one, was given an image of life in French Canada that overrode any

1. Andrew McAndrew, « The Hazardous Art of Mistranslation », *Harper's Magazine*, April 1966, p. 95 f.

other for decades, and still persists in areas most remote from the reality of Québec in the 1980's. But this was the doing, not of the translations as such but of the literature in translation. The influence was not so much on the language as on the thoughts, attitudes and conceptions implanted. People entertaining those thoughts, attitudes and conceptions may have had a new understanding of what a real forest was, or what snow, ice and cold were like, or the importance of sleighs or the role of the church in a rural Québec community in those days, but I doubt that their language was affected any more than by some other learning experience.

In other words, what I'm saying is that a dog has a tail and the tail doesn't usually wag the dog. Language conveys ideas, and richer ideas will need richer language, not necessarily better or worse but more appropriate language. It is true, for instance, that written English has moved much closer to the spoken language, although now, in avant-garde circles of the literary milieu, that is already passé. Experimental forms are now in vogue in these circles as they have been for some time in the French milieu. Translation may have had something to do with this. The influence on the general character of the language, though, is miniscule, because readers are frightened off in droves by today's experimental styles. But fortunately it's no longer in vogue to cater to prudishness in the course of translation, as was done with Maupassant who, as late as 1955, was considered just too depraved and too sexy to be loosed on tender English ears with all his crudity intact.[2]

I have a rather fearsome battery of statistics on the production of literary translations in Canada, both French and English, but I shall mention here only a few significant figures. I should point out that they do not include « trivia » and « pulp fiction, » that is, mass-market paperback translations, or imported translations, which come mostly from France, Britain and the U.S. Publishers, distributors and booksellers generally couldn't care less which of their books are or are not translations. We therefore only know about translations subsidized by the Canada Council. Another point to note is that the Canada Council no longer funds instructional books (*livres de vulgarisation*), which in the past accounted for a significant proportion, mostly from French to English, surprisingly enough. These books covered subjects such as cooking, sex, yoga, and do-it-yourself medecine.

In the ten years 1972-1981, the Canada Council funded an average of 45 translations per year, 21 into French and 24 into English. Eliminating instructional books, that is, coming closer to what is more strictly literature, the average was 20 per year in either direction. By far the most translations into French were non-fiction, an average of 12 per year, compared to an average of 5 into English. This leaves a balance, spread over poetry, fiction, drama and children's literature, of 8 per year into French and 15 into English[3]. Non-fiction covers subjects such as biography, history, economics, theology, and books on art and literature.

---

2. *Ibid.*, p. 101.

3. ELLENWOOD,Ray « Some Actualities of Canadian Literary Translation », Translation in Canadian Literature, Symposium '82, University of Ottawa, April 1982.

It is very difficult to establish figures for a comparison of our production of translations with that of other countries, but it is abundantly clear that we lag far behind all of the European community countries except Luxemburg and Ireland.[4]

As you can see, our own production of literary translations is hardly going to inundate either of our cultural communities. I stress, as so many have done before me, that there would be virtually no literary translation published in French or English in this country, apart from guaranteed best sellers, if it were not for the Canada Council translation program. Translation simply isn't a paying proposition for our publishers in view of the small size of our markets in either culture. We are importers of published material, including translations. That is not news, and is a product of economic reality.

There is room for much more courage and imagination in English publishing in Canada, to be sure. My colleagues and I are saddened and dismayed, however, by a persisting attitude in Québec that sees literature translated into French as second class literature, perhaps even subversive, and to boot, literature that takes the food out of the mouths of Québécois authors. It is worth noting, though, that the one sustained effort to produce Canadian fiction in French translation, the Collection des Deux Solitudes from Le Cercle du Livre de France, has gradually built a steady if small market, and the quality of the translation is high. The concentration is on only one generation of writers, however, those of the 1950's. Meanwhile, Margaret Atwood's *Life Before Man* was published in France, « *traduit de l'américain* » it proclaims on the cover, by a *Français de France*. Atwood, you will recall, is the most outspokenly anti-American of Canadian writers in English.

This raises a sticky problem that I imagine is already known to the *Ministère des Affaires culturelles*. To sell in France or the other French-speaking countries you have to be published in France. If it's a translation that means you also have to be translated in France. French publishers have spread the rumour among U.S. and Canadian writers in English that our French is substandard or at least won't be understood in France. That's poppycock, but it remains virtually impossible to get a translation by a Québécois published or distributed in France. We are doing our best to persuade our English writers that in fact a French translator in Europe cannot understand our realities the way our own French translators do. We recognize, though, that getting access to the French book market for any book is an uphill battle for Québécois publishers.

Returning to the question posed at the outset, the answer is pretty clear. Or is it? Certainly, if we limit our consideration to literary translation produced in Québec and Canada, its *direct* effect on the quality of either French or English in general usage is negligible, and likely to remain so. I have been at pains, though, to point out that the readers of literary translations tend to be a breed with enquiring minds and higher than average education. Thinkers and disseminators of ideas. Often they are creators of some kind of creative works of their own. The knowledge and insights they absorb through literature in translation brings enrichment to them and through them to perhaps countless others. I cannot conceive that the quality of their language should not benefit.

4. Polet, Cora, *The Legal, Economic and Social Position of the Literary Translator in the European Economic Community*, Amsterdam, Commission of the European Communities, 1980, pp. 14-17.

Résumé du débat (2e partie)

ROBERT DUBUC (Radio-Canada) à Jacques Poisson

QUESTION: Est-il possible ou souhaitable de remettre dans le programme de traduction l'enseignement des langues anciennes?

RÉPONSE: Le passé est le passé. Cet enseignement est évidemment utile, car il permet d'avoir une meilleure connaissance du français. Les Québécois privilégient dans leur enseignement un système moderne qui leur est étranger, ce qui a pour effet de provoquer une amnésie culturelle.

DOMINIQUE BÉZIER (Nouveau-Brunswick) à Jacques Poisson

QUESTION: Il y a un volume considérable de traductions. Le service de traduction d'un organisme public peut-il jouer un rôle de dissuasion et, si oui, comment peut-il le faire?

RÉPONSE: Le Commissaire aux langues parle de traductions substitutives, ce qui est une invitation pour réduire le volume de traduction. Je rappelle que M. Pearson voulait encourager la rédaction en français. À cette époque, l'agent d'information francophone commençait par écrire un texte en anglais, qu'il faisait ensuite traduire. Il faut faire une place de plus en plus grande à la rédaction. Selon M. Horguelin, la qualité de la rédaction est inférieure à celle de la traduction. On semble tourner en rond. Le passage à la rédaction est difficile à cause du degré d'acculturation ou d'assimilation.

LOUISE BRUNETTE (De Vienne, Forgues et Associés) à Jacques Poisson

QUESTION: Il y avait deux langues, il y en a maintenant quatre: le français correct, l'anglais correct, le français pollué et l'anglais pollué. Est-ce que le traducteur de l'avenir va passer par la créolisation ou faut-il revenir au latin?

RÉPONSE: Il y a évidemment quatre langues. Il y a aussi des niveaux de langue. Notre déstabilisation culturelle nous a fait perdre le sens des nuances. Les griefs des anglophones sont justifiés, mais leurs difficultés sont minimes à côté des nôtres. Les anglophones ont l'appui culturel de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Nous, nous sommes coupés de nos sources.

RITA BÉLANGER (Secrétariat d'État)

COMMENTAIRE: Je tiens à signaler qu'il y a au Secrétariat d'État de l'aide à la rédaction, tant en anglais qu'en français.

RICHARD LEDUC (étudiant en traduction à l'Université d'Ottawa) à Jacques Poisson

QUESTION: Vous parlez de traduction et de rédaction. Le français n'est plus langue de passé, qu'il suffise de songer à la langue des lois. Je ne veux pas faire un plaidoyer contre Ottawa. Le problème se situe à la source, à la Chambre des députés,

où tout se passe en anglais. Même les députés francophones utilisent l'anglais. Comment voulez-vous, si les débats ont lieu en anglais, qu'il n'y ait pas toujours de traduction vers le français?

RÉPONSE: C'est une remarque intéressante. Il faut parler de conditionnement psychologique. En effet, on considère que le français est synonyme de vins et de femmes et l'anglais, synonyme d'homme sérieux. Il faut que cela change. On doit passer au « déconditionnement » psychologique.

PIERRE MARCHAND (Société des traducteurs du Québec) à tous les conférenciers

QUESTION: Je suis peut-être naïf, mais on a beaucoup parlé des effets négatifs des interférences culturelles. Y a-t-il des effets positifs? Si oui, lesquels?

RÉPONSE de Patricia Claxton: J'ai parlé surtout des effets positifs.

JEAN-MARCEL PAQUETTE (président de séance) à Mary Plaice et Patricia Claxton

QUESTION: La situation que vous décrivez est-elle récente ou remonte-t-elle à la promulgation de la Charte de la langue française? Les traducteurs littéraires anglo-canadiens réussissent-ils à publier aux États-Unis ou en Grande-Bretagne?

RÉPONSE de Mary Plaice: Les problèmes sont plus remarquables en effet depuis la promulgation de la Loi 101, mais l'anglais n'est pas vraiment en danger.

RÉPONSE de Patricia Claxton: Non, il est très rare que les traducteurs anglophones parviennent à faire publier leurs oeuvres aux États-Unis ou en Grande-Bretagne.

JEAN-MARCEL PAQUETTE

QUESTION: Est-ce pour les mêmes raisons? Est-ce parce que l'anglais littéraire du Canada est considéré comme impropre?

RÉPONSE de Patricia Claxton: Peut-être, mais il s'agit surtout de raisons économiques. Il en coûte moins cher, d'après les éditeurs, de faire traduire aux États-Unis. En effet, de jeunes diplômés des écoles de langues acceptent de faire le travail à vil prix. De plus, les traducteurs littéraires au Canada reçoivent des subventions. Les Américains préfèrent leurs traducteurs.

ROLAND GAGNON (Téléglobe)

COMMENTAIRE: Je remarque que les jeunes ont le dos très large. Il n'y a plus personne qui sait lire ou écrire. Il y avait une époque où l'anglais était une langue privilégiée et le rapport de forces avec le français était de 90 sur 100. Le colonialisme linguistique n'est pas encore terminé. Je trouverais tout à fait viable une société de la Couronne où le rapport de forces serait de 50 sur 50.

RÉPONSE de Jacques Poisson: Je vous répondrai par une citation: « Les plus belles époques de la culture dans l'histoire sont les époques cumulatives ». On aurait pu ajouter « et non supérieures ».

Traduction et qualité des langues de spécialité

Les incidences de la traduction sur la terminologie au Québec

Louis-Jean ROUSSEAU
Chef du Service des travaux terminologiques
Office de la langue française

Le concept de « qualité de la langue »

Le concept de « qualité de la langue » qui nous occupe au cours de ce colloque est lié de très près à toute la question de l'aménagement linguistique du Québec. Cet aménagement linguistique porte à la fois sur le statut du français comme langue d'usage (quelle quantité de français) et également sur le corpus de la langue française (quel français).

Cette préoccupation de la qualité du français parlé et écrit au Québec n'est pas nouvelle. Elle s'est posée très rapidement après la conquête — après l'apparition de contacts avec la langue anglaise — et, autant au XIX[e] siècle qu'à l'époque actuelle, la question a fait couler beaucoup d'encre. Il suffit de rappeler les nombreuses chroniques de langue, les interventions de type puriste ou correctif, les campagnes du bon parler, les chasses aux anglicismes, pour se rendre compte que si tout n'a pas été dit à ce sujet, ce n'est pas faute d'avoir essayé.

Comme il se devait, la question de la qualité de la langue a été abordée dans les diverses lois à caractère linguistique qu'a connues le Québec depuis quelques années. Cependant, la notion de qualité de langue n'est que mentionnée comme objectif à atteindre, et ce n'est pas, de toute façon, dans les lois qu'on trouvera ce dont il s'agit.

Si on a beaucoup parlé de la qualité de la langue, on s'est bien gardé de définir ce concept, qui a d'ailleurs évolué au fil des années, selon les idéologies du moment. La définition formelle d'une notion qualitative n'est d'ailleurs pas facile à formuler, et, qu'on se rassure, je n'ai pas l'intention de tomber à mon tour dans le piège de la définition.

Il s'agit donc d'un concept plutôt flou qui se rattache à la question de la norme, qu'il s'agisse de la norme prescriptive ou de la norme sociale, de l'idée que se fait la société de la langue qu'elle devrait promouvoir et utiliser.

Il n'existe probablement pas, d'ailleurs, une seule façon de définir le concept de qualité de la langue, toute définition étant relative. Il me semble cependant qu'on pourrait tenter de circonscrire la notion en faisant, par exemple, référence à l'objet ou aux fonctions de la langue, une langue de qualité étant celle qui est le mieux adaptée à son objet, à ses fonctions (connaissance et conceptualisation; communication et expression), celle dont la réalisation est conforme au système, tel qu'il évolue dans le temps et dans l'espace.

Le problème de la traduction

La traduction peut être décrite comme une activité de communication, une activité pragmatique dont l'objet est d'assurer la communication interlinguistique par personne interposée, le traducteur, ce dernier ayant à décoder un texte dans une langue A et à le réencoder dans une langue B. Il s'agit donc de transposer un message d'un système linguistique à un autre, en tenant compte des différences entre ces deux systèmes.

Le traducteur doit donc s'assurer que le message écrit dans la langue A sera compris par les locuteurs de la langue B. Et c'est ici que se pose le problème de la communication effective.

Selon Adam Schaff, il y a communication effective entre deux interlocuteurs lorsque le premier use d'un certain langage pour transmettre ses pensées tandis que le second les comprend comme le pense son interlocuteur et les accepte. Cela implique que non seulement les signes linguistiques doivent être perçus, mais que l'intention du premier interlocuteur doit être également comprise par le second.

Si l'on applique ce schéma à la traduction, on se rend compte que, dans ce cas, la communication effective est encore plus difficile à réaliser puisqu'alors non seulement il faut que le traducteur ait perçu et compris le message de l'auteur, mais il faut que le lecteur de la version en langue d'arrivée comprenne l'intention de l'auteur à travers les signes utilisés par le traducteur.

La traduction peut donc, dans certains cas, être une source d'ambiguïté, sinon une source d'incompréhension. Et le fait qu'il n'y ait pas coïncidence entre les structures sémantiques et les systèmes lexicaux des langues en présence ne facilite pas la tâche du traducteur.

La traduction au Québec et au Canada a pris, au cours du XX^{e} siècle, une importance considérable. Les communications entres les deux communautés linguistiques, les lois à caractère linguistique ont amplifié le volume de la traduction au point qu'on peut parler de traduction massive. Il n'y a qu'à considérer le nombre de personnes qui exercent cette profession au pays, sans compter les soi-disant traducteurs, pour s'en rendre compte. Il ne se passe pas une journée sans qu'on n'ait à lire au moins un texte traduit. Les Québécois ne sont pas seulement des consommateurs de biens et services, des consommateurs (et non des producteurs) de technologie, mais ils sont également des consommateurs de traductions. Et c'est principalement le volume de la traduction qui peut générer des problèmes sérieux.

Il faut aussi remarquer que cette traduction massive se fait toujours ou presque dans le même sens: de l'anglais au français. De sorte que les interférences linguistiques, inévitables en traduction, touchent toujours le français et, plus spécialement, le système lexical du français.

Au cours des dernières années, la traduction s'est de plus en plus exercée dans des domaines spécialisés. La mise en application des dispositions de la Charte de la langue française sur la langue du travail, du commerce et des affaires, la mise en œuvre des programmes de francisation ont nécessité la traduction en français d'une grande masse de documents à caractère technique ou administratif; ce qui fait

que le problème de la terminologie a pris une ampleur sans précédent dans l'activité des traducteurs.

Malgré les dispositions qui ont été prises, tant dans les entreprises que dans les organismes publics, pour répertorier et diffuser la terminologie française, les problèmes d'interférences linguistiques de l'anglais sur le français utilisé se sont transportés de la langue générale vers les langues de spécialité, car la difficulté de la traduction d'un texte augmente avec sa technicité, d'autant plus que les traducteurs, œuvrant généralement dans plusieurs domaines, ne sont pas nécessairement spécialistes de tous ces domaines.

Incidemment, il faut remarquer que si l'on parle ici des influences de la traduction sur la terminologie, il faudrait élargir la question pour parler également des contacts quotidiens de l'anglais et du français et tenter de faire la part des choses entre ce qui est dû à la traduction et ce qui relève plus généralement de l'usage de deux langues dans une même société. Ce partage n'est pas facile à réaliser et on est souvent amené à accuser injustement la traduction de tous les maux. Mais, il faut bien partir de l'hypothèse que la traduction massive n'est pas sans avoir quelque influence sur les usages linguistiques au Québec.

Je n'ai pas l'intention de dresser ici un inventaire de toutes les embuches que le traducteur rencontre quotidiennement dans son travail. D'ailleurs, les traducteurs qui participent à ce colloque les connaissent mieux que moi. J'aimerais cependant signaler un certain nombre d'incidents de parcours qui ont, à mon avis, des conséquences fâcheuses pour le système lexical et terminologique du français et, par voie de conséquence, sur les usages linguistiques des Québécois.

Le premier problème qui se pose est lié au texte en langue de départ et à sa compréhension par le traducteur. Si l'auteur utilise, par exemple, des termes vagues ou mal définis, ou encore, s'il utilise une terminologie qui lui est propre ou qui n'est pas répertoriée, il devient souvent difficile pour le traducteur, à l'aide du seul contexte qui lui est fourni, de comprendre ce dont il s'agit et la traduction du texte s'avère sinon impossible, du moins aléatoire. Comment rendre alors le texte compréhensible pour le lecteur francophone? Comme le traducteur doit livrer son travail sans laisser de blanc dans le texte, il devra bien trouver une solution quelconque.

La compréhension et la traduction du texte de départ peut également être gênée par des problèmes dus aux structures lexicales des langues en présence. Par exemple, les problèmes d'homonymie ou de polysémie dans l'une des deux langues peuvent être source de bien des ambiguïtés.

D'autres problèmes peuvent être dus à la nature même des domaines traités. S'il peut être relativement facile de traduire des textes dans des domaines scientifiques ou techniques pour lesquels la terminologie est bien établie et facilement accessible, il n'en va pas de même dans les domaines des sciences humaines, par exemple, surtout à cause des terminologies d'école, ou encore, dans des domaines rattachés aux institutions comme le droit, par exemple, où la terminologie française ne peut être universellement appliquée aux réalités juridiques propres au système québécois ou canadien.

Faute de moyens et de temps, les traducteurs sont souvent amenés, malgré eux, à trouver des solutions terminologiques personnelles qui ne sont pas toujours adé-

quates. C'est ainsi qu'on trouvera parfois, dans les textes traduits, des emprunts de toute sorte, des calques, qui sont dus soit à la difficulté de trouver un équivalent français, soit à l'habitude, parfois imposée, de « coller » de plus près possible au texte de départ, les clients souhaitant reconnaître dans la version française tous les éléments lexicaux présents dans le texte anglais, croyant ainsi faciliter la compréhension du texte par les francophones. On entend d'ailleurs trop souvent l'expression « traduire un terme », alors qu'il s'agit plutôt de trouver comment la même notion est dénommée dans la langue d'arrivée.

On rencontre également trop souvent des périphrases ou ce que l'on appelle des syntagmes de traduction, des syntagmes non lexicalisés, à la place du terme juste. Et on dira par la suite que les « termes » français sont trop longs par rapport à l'anglais.

Un autre problème que l'on retrouve est celui de la néologie non contrôlée. Il arrive que le traducteur, n'ayant pas trouvé, dans la documentation dont il dispose, d'équivalent français pour un terme anglais, crée de toutes pièces un néologisme, alors qu'il existe déjà un terme codifié en français. On assiste alors à une néologie sauvage, à une prolifération de synonymes pouvant aller jusqu'au développement d'une terminologie parallèle, que l'on justifie trop souvent par la particularité des réalités nord-américaines.

Les conséquences de l'ensemble de ces phénomènes sont d'autant plus graves que de nombreux textes traduits sont ensuite largement diffusés au Québec parmi les clientèles spécialisées et dans le grand public, notamment par le biais de l'étiquetage. Le lecteur non averti de ces traductions pourra alors identifier ces unités et les reprendre dans son usage quotidien de la langue. Il peut même arriver que ces pseudo-unités terminologiques soient reprises de document en document, puis répertoriées dans des ouvrages terminologiques, dans les banques de terminologie, ou utilisées dans des textes normatifs comme les lois ou les normes techniques. Cette pseudo-terminologie entre alors dans le lexique, perturbant ainsi les structures lexicales du français parlé et écrit au Québec. Il s'agit alors d'une banalisation de l'influence de l'anglais sur le lexique utilisé quotidiennement.

Banalisation parce que les usagers, croyant utiliser des termes français, ne se rendent pas compte de cette influence de l'anglais. Et si on veut, par la suite, tenter de corriger les usages en proposant la terminologie française correcte, on se heurte à des oppositions très fortes car, s'il est parfois difficile de remplacer un terme anglais, il est encore plus difficile de remplacer un terme français en apparence par un autre terme français. Une fois qu'un terme est implanté, il ne sort plus de l'usage.

Si le volume de la traduction n'était pas si important, ces conséquences seraient sûrement moins graves, mais avec la diffusion massive de cette terminologie, notamment dans le cas de la francisation des entreprises, on peut se demander si on n'est pas en train d'élaborer ce que j'appellerai un « joual de spécialité » qui risque de devenir la norme.

Une autre conséquence possible peut être la babélisation de la terminologie, due elle aussi à la diffusion à gauche et à droite de terminologies parallèles. De sorte que, pour se comprendre, les Québécois devront revenir à la terminologie anglaise.

Il ne s'agit pas ici de vouloir empêcher le traducteur d'exercer sa créativité. Dans certains cas, d'ailleurs, il me semble que les traducteurs, n'osant pas proposer,

créer ou utiliser un terme nouveau, s'en tiennent à une description périphrastique d'une notion, ou à l'utilisation d'un générique pour désigner une notion spécifique.

Mais, lorsqu'il s'agit de langue et surtout de vocabulaire, il y a une créativité qui s'exerce en respectant les règles et le système linguistique, et une créativité qui s'exerce en modifiant les règles et en perturbant les structures d'une langue. Il existe des méthodes de travail en néologie dont il faudrait tenir compte et, de même qu'on ne s'improvise pas traducteur, on ne devrait pas s'improviser terminologue ou néologue...

L'ensemble de ces problèmes est dû en grande partie, d'une part, à l'accessibilité de la terminologie française et, d'autre part, aux conditions d'exercice de la traduction.

Depuis une douzaine d'années, des efforts considérables ont été consacrés, au Québec, à la recherche terminologique afin de pouvoir mettre à la disposition des usagers la terminologie française. Ces travaux menés tant dans l'entreprise que dans des organismes tels que l'Office de la langue française ont permis l'accumulation d'un volume imposant de données terminologiques.

Bien qu'il existe maintenant des centaines d'ouvrages terminologiques et des banques de terminologie, l'accès à l'ensemble de ces données fait souvent défaut et, malgré leur volume, les données existantes comportent bien des lacunes, en quantité et en qualité.

À titre d'exemple, il est un domaine qui a été bien négligé par les terminologues; c'est celui du vocabulaire technique général. Je parle ici du vocabulaire qui est commun à la plupart des domaines techniques. Les terminologues mènent généralement leurs travaux par domaines spécialisés et les termes techniques généraux sont écartés, parce qu'ils ne sont pas spécifiques au domaine traité. Par conséquent, une couche importante de vocabulaire technique ne figure ni dans les ouvrages terminologiques spécialisés, ni dans les dictionnaires généraux, ni dans les banques de terminologie.

Il faut également remarquer que la présentation traditionnelle des ouvrages terminologiques (terme — domaine— définition) ne permet pas au traducteur de savoir comment un terme s'insère en discours, ce qui pourrait être corrigé en donnant des exemples d'utilisation. On ne retrouve pas non plus dans ces ouvrages, sauf exceptions, les locutions, les expressions et les syntagmes non lexicalisés propres à chaque domaine et les traducteurs ou les rédacteurs, s'ils n'ont pas une longue pratique du domaine, doivent improviser.

D'autre part, les travaux terminologiques ont souvent été menés au Québec sans coordination et avec des méthodes variées et ont parfois donné des résultats bien inégaux. Le traducteur n'a donc pas toujours à portée de la main toute la terminologie adéquate et, même si ses ressources étaient abondantes, il faut bien avouer que, dans l'ensemble de ces données, il y a à boire et à manger. Il n'est pas toujours facile d'effectuer un choix terminologique juste parmi les données disponibles, malgré toute la bonne volonté qu'on veut bien y mettre.

Les conditions de l'exercice quotidien de la traduction ne facilitent pas non plus les choses. Le traducteur est trop souvent pressé par le temps, soit que le client exige son texte pour la veille, soit qu'on impose au traducteur des cadences qui l'empê-

chent de fournir un travail de qualité. Et cela est d'autant plus grave qu'il s'agit souvent de textes à grande diffusion qui « font école » sur le plan de la terminologie.

Traduction et enrichissement du vocabulaire

Si on peut imputer, à tort ou à raison, quelques méfaits à la traduction, on peut également y voir quelques bienfaits.

La situation de langues en contact et le volume important de traduction qui se fait au Québec amène la confrontation du lexique anglais et du lexique français. Cette confrontation quotidienne met en relief la richesse lexicale respective de ces deux langues et permet de constater les lacunes qui peuvent exister.

La langue anglaise, on le sait, est le véhicule actuel de la science et de la technologie. Le vocabulaire scientifique et technique anglais se développe et s'enrichit de jour en jour, et les autres langues doivent suivre le mouvement.

Une des conséquences de la nécessité de la traduction massive au Québec a été de susciter d'immenses besoins terminologiques et de provoquer la mise en place de la profession de terminologue. Cependant, les travaux terminologiques menés jusqu'à présent ont constitué principalement une activité de rattrapage terminologique. Il s'agissait en effet de rendre accessible la terminologie française existante.

Le préoccupations des terminologues, dans les années à venir, devront porter davantage sur la mise à jour et sur le renouvellement des terminologies. Les progrès rapides des sciences et des techniques, la prolifération des nouvelles notions à dénommer vont constituer pour les terminologues un véritable défi néologique. Il y aura donc un véritable enrichissement pour la langue française et, si cette évolution nécessaire est due en partie à la traduction, on ne saurait trop en vouloir à cette dernière.

Conclusion

En guise de conclusion à ces quelques propos, je terminerai par quelques remarques générales et quelques recommandations.

Tout d'abord, devant le volume croissant de la traduction, il est légitime de se demander si on ne traduit pas trop au Québec. Il me semble que la traduction prend trop souvent la place de la rédaction en français, ce qui accentue la dépendance des francophones à l'égard de textes pensés et conçus dans une langue étrangère, avec toutes les conséquences socioculturelles que cela implique.

Une langue n'est pas seulement un outil de communication; elle est aussi un outil de connaissance et de conceptualisation. La traduction à outrance et la lecture d'un trop grand nombre de documents traduits ne peut qu'influencer à la longue le mode de pensée, le mode de perception des choses et, finalement, le mode d'expression des Québécois au détriment de ce qui leur est propre.

Il est cependant évident qu'il y aura toujours un certain volume de traduction à maintenir, par nécessité, et, afin de minimiser les incidences négatives de la traduction sur la terminologie, divers moyens peuvent être esquissés.

En premier lieu, je crois qu'il faudrait prendre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la diffusion massive auprès des traducteurs de l'information terminologi-

que disponible. Il faudrait également s'assurer que la terminologie ainsi diffusée comporte une cote de fiabilité adéquate afin d'éviter certains problèmes que j'ai signalés précédemment

En second lieu, il m'apparaît urgent d'accélérer les travaux de néologie scientifique et technique, afin de suivre le mouvement de la technologie, de prévenir la prolifération de terminologies sauvages et de limiter le volume des emprunts.

Je crois également qu'il serait souhaitable que les traducteurs se spécialisent dans des domaines spécifiques et que leur formation comprenne un enseignement des langues de spécialité, de même qu'une très bonne initiation aux méthodes de travail terminologique et néologique.

Enfin et surtout, je crois qu'il faudrait s'assurer que la traduction soit confiée à des traducteurs professionnels et non à des soi-disant traducteurs qui, trop souvent, n'ont qu'une connaissance sommaire des techniques de la traduction et qu'une connaissance approximative de la langue française.

La traduction dans l'enseignement au Québec: quelques constats

Yves-Aubert CÔTÉ, C.A.
Directeur du Service de l'enseignement des sciences comptables
Écoles des Hautes études commerciales (Montréal)

Deux niveaux de traduction

Commençons par reconnaître qu'il existe dans l'enseignement deux niveaux de traduction. Il y a, d'une part, la traduction à laquelle procède inévitablement un enseignant qui donne un cours en français tout en utilisant un manuel unilingue anglais. On identifie cette traduction orale par l'expression *traduction déguisée*, comme on l'associe également aux formes d'expression de la *traduction invisible*. Je serais tenté, à mon tour, de dire que nous sommes en face d'une *traduction improvisée*, car c'est souvent ce dont il s'agit. Il y a, d'autre part, la traduction écrite qui, pour notre propos, correspond à la traduction organisée des manuels d'enseignement, c'est-à-dire les ouvrages de référence dont se sert un enseignant dans un cours qu'il donne.

Lorsqu'il dispense un enseignement en français avec un manuel anglais, l'enseignant est conduit à déborder le cadre propre à sa spécialité. Il devient, par la force des choses, un traducteur.

Lorsque l'on examine la situation de la traduction écrite, on constate que l'enseignant joue encore un rôle déterminant, cette fois dans le choix des volumes aussi bien que dans la préparation de relevés des sources de référence qui seront proposées à l'étudiant. Cette marge d'initiative variera selon les niveaux d'enseignement. Moins forte au secondaire, elle sera plus marquée au collégial et davantage accentuée au niveau universitaire où l'on observe, pour tout dire, une grande liberté.

Ainsi, au cœur de chacun des deux niveaux de traduction, on trouve un personnage central: l'enseignant. Son influence n'emprunte pas les mêmes voies, d'un niveau à l'autre, mais nul n'en contestera le caractère décisif dans la formation de l'étudiant.

C'est pourquoi nous tenterons de découvrir quelques aspects du comportement de l'enseignant, non sans avoir fait état, au préalable, des difficultés de l'opération.

L'évaluation de la présence de la traduction dans l'enseignement au Québec aussi bien que de ses conséquences sur la formation des étudiants est, en effet, une opération qui se heurte, lorsqu'on l'amorce, au manque d'informations. On souhaiterait disposer de données résultant d'enquêtes afin de mieux cerner la double dimension quantitative et qualitative de la question. Si cela était, on aurait une information de première main, établie d'une manière rigoureuse et propre à faciliter la compréhension de la situation tout autant qu'à permettre la vérification de ses propres observations et perceptions inévitablement liées à l'expérience individuelle et à ses limites. Il faut, hélas!, le constater, les données disponibles touchant à la traduction sont à l'état épars dans des études d'une portée plus large. D'un rapport à l'autre, elles

ne portent pas sur les mêmes périodes ou ne se situent pas à l'intérieur de la même problématique et s'inscrivent dans une perspective marginale. S'il m'était permis de formuler immédiatement un vœu, ce serait de souhaiter que les instances qui le peuvent encouragent et suscitent même des travaux de recherche là-dessus. Devant ces faits, vous ne serez pas surpris que je sollicite votre indulgence.

L'enseignant, personnage-pivot

Nous avons précédemment indiqué qu'il existe deux niveaux de traduction. Essayons d'analyser le comportement des enseignants à chacun de ces niveaux.

On ne saurait nier l'importance de la traduction orale à l'égard de laquelle, parfois, les enseignants ne sont pas à l'abri de tout reproche. En effet, on observe chez plusieurs que ce qui importe, c'est de faire comprendre la matière à l'étudiant, d'amener celui-ci à maîtriser le savoir. Et comment pourrait-on remettre en question cet objectif? Ce sur quoi il y aurait matière à interrogation, ne serait-ce pas plutôt sur le fait de vouloir transmettre des connaissances et contribuer, en même temps, au développement de la réflexion avec un objectif de formation de l'esprit, sans trop se soucier de la qualité du véhicule linguistique? Plus particulièrement, dans les langues de spécialité par exemple, jusqu'à quel point est-on soucieux de refléter dans son enseignement les progrès relativement rapides réalisés au cours de la dernière décennie en matière de terminologie scientifique et technique? Poser ces qestions, c'est déjà reconnaître que l'on peut faire mieux. Mais il faut aussi prendre acte du fait que l'enseignant est dans une position de force en raison de la compétence qu'il a développée dans son champ disciplinaire. Cela le place, plus souvent qu'autrement, relativement à l'abri d'interventions critiques à l'égard de la qualité de sa langue. Les possibilités d'action directe dans le but d'améliorer la qualité de cette langue sont minces; il faut se replier sur des modes d'intervention qui sont de l'ordre de la suggestion, de l'incitation.

Toutefois, l'importance relative de cette traduction orale est tributaire de la place qu'occupe la traduction écrite, étant admise l'influence très grande du manuel aussi bien que des autres textes de référence sur la langue d'enseignement.

Pour tracer les limites du terrain occupé par la traduction écrite, on ne saurait englober, en une seule opération, l'ensemble du système d'éducation. Il vient naturellement à l'esprit de procéder à une distinction fondée sur les niveaux d'enseignement.

Je laisse délibérément de côté le niveau primaire car, en matière de langues de spécialité, les enjeux véritables sont ailleurs. Quant aux niveaux secondaire et collégial, à défaut de données globales, j'ai fait appel à mon expérience de parent pour dégager des indications qui figurent dans deux tableaux: l'un fondé sur une expérience dans un collège d'enseignement secondaire privé, l'autre reposant sur une expérience dans un CEGEP public, secteur des sciences pures.

Au secondaire (Tableau I), on observe que la forte majorité des manuels utilisés tout au long des cinq années sont des ouvrages rédigés en langue française et diffusés par les soins d'un éditeur. Les textes traduits sont ceux d'auteurs américains. On les trouve dans les cours de sciences (physique et chimie). Ils représentent une faible proportion (4,76 %). La cinquième catégorie de ce tableau reflète les ouvrages rédi-

Tableau I

Manuels utilisés au niveau secondaire (5 ans) dans un collège privé du Québec

Catégories	Nombre	%
1. Notes polycopiées rédigées en français par un professeur	—	—
2. Ouvrages rédigés en français et diffusés par les soins d'un éditeur	30	71,43
3. Ouvrages d'auteurs américains traduits en français	2	4,76
4. Ouvrages d'auteurs anglo-canadiens traduits en français	—	—
5. Ouvrages rédigés en langue anglaise et diffusés par les soins d'un éditeur (cours de langue anglaise)	10	23,81
	42	**100,00**

Source: Yves-Aubert Côté, Montréal, 1983.

gés en langue anglaise et diffusés par les soins d'un éditeur américain; ils sont utilisés au cours de langue anglaise. Sauf dans ce dernier cas, on observe qu'il n'y a pas de cours où le manuel de base en est un de langue anglaise. Pareille situation donne à penser que l'on ne retrouve pas, ici, le premier niveau de traduction, celui de la traduction orale. Quant à la traduction écrite, elle représente une part infime, inférieure à 5% des livres de référence.

L'enseignement collégial (Tableau II) fait une place généreuse aux ouvrages rédigés en français, qu'il s'agisse de notes polycopiées par un professeur ou de textes publiés par les soins d'une maison d'édition. Ces deux catégories représentent à elles seules plus des trois quarts des manuels employés. La proportion passe à 80% lorsque l'on inclut la catégorie des recueils de textes d'auteurs français utilisés au cours de philosophie. Les matières touchées sont, outre celle-ci, les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie et, évidemment, le français. Les ouvrages traduits

Tableau II

Manuels utilisés au niveau collégial (2 ans) dans un cégep public du Québec en sciences pures

Catégories	Nombre	%
1. Notes polycopiées rédigées en français par un professeur	15	60,0
2. Ouvrages rédigés en français et diffusés par les soins d'un éditeur	4	16,0
3. Ouvrages d'auteurs américains traduits en français	5	20,0
4. Ouvrages d'auteurs anglo-canadiens traduits en français	—	—
5. Ouvrages rédigés en langue anglaise et diffusés par les soins d'un éditeur	—	—
6. Recueils de textes d'auteurs français	1	4,0
	25	**100,0**

Source: Yves-Aubert Côté, Montréal, 1983.

représentent plus du double de ceux relevés au secondaire et correspondent au cinquième des textes utilisés. Encore ici, les traductions sont celles d'auteurs américains et touchent au cours de mathématiques, de physique et de chimie. Elles prennent place à côté de textes écrits à l'origine en français. De nouveau, on observe l'absence de manuels rédigés en langue anglaise et, avec elle, vraisemblablement l'absence de traduction orale.

Au total, on observerait au secondaire et au collégial peu de traductions ou d'adaptations. Cette constatation rejoint celle d'une étude publiée en 1978 par le Secrétariat d'État et portant sur les années 1972 et 1973. Déjà à ce moment, on relevait « l'accroissement déclaré du matériel original élaboré par des auteurs québécois[1] ».

Dans le cas de l'enseignement universitaire, nous possédons heureusement des données globales et récentes, dont certaines peuvent s'avérer utiles à notre propos. Cela est d'autant plus intéressant que c'est sans doute à ce niveau d'enseignement que l'expression « langue de spécialité » est employée avec le plus de force. Les données dont nous disposons sont partie intégrante d'un rapport, fruit de trois ans de recherche, publié en juin 1982 par l'Office de la langue française et intitulé *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*. Les auteurs ont retenu le « traité » comme centre d'analyse « car sa définition en fait le lieu où devraient se concentrer la plupart des efforts de francisation[2] ». On le définit comme l'« ouvrage principal de référence servant de fil conducteur dans la démarche d'apprentissage[3] ».

De ce document, je retiens les cinq constatations suivantes:

1) Le français n'occupe pas tout le terrain: 45,1 % des traités sont en français, alors que pour les ouvrages de référence secondaire, la proportion baisse à 30,3 % et qu'elle tombe à 25,3 % pour l'article scientifique. Le reste est ou bien carrément anglais, ou bien le fait de l'utilisation simultanée de manuels français et anglais à l'intérieur d'un cours (Tableau III).

Tableau III

La langue des manuels utilisés

	Français %	Anglais %	Français et anglais %
Traité	45,1	35,0	19,9
Ouvrage de référence secondaire	15,4	41,5	43,1
Article scientifique	25,5	29,0	45,5
Manuscrit	88,5	5,4	6,1

Source: *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, juin 1982, p. 22.

1. *L'édition des manuels scolaires en français au Canada*, Partie II, Secrétariat d'État, Gouvernement du Canada, 1978, p. 76.
2. *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, juin 1982, p. 24.
3. *Op. cit.*, p. 8.

2) L'analyse, selon les champs disciplinaires, révèle que « le plus petit nombre de traités de langue française se trouve [...] dans les familles des Sciences de la santé et des Sciences appliquées et pures,[4] », avec respectivement 21,0 % et 34,8 %. Le Rapport ajoute: « Fait à noter, la famille des Sciences pures et appliquées a reçu, selon le rapport du Comité des ouvrages scientifiques (du Fonds F.C.A.C.) le plus de subventions depuis 1979[5] ».

En revanche, les familles suivantes utilisent un traité en langue française dans une proportion supérieure à 50 %: sciences humaines vient au premier rang av 62,8 %, suivie d'arts et lettres (59,6 %), sciences de l'administration (58,9 %) et sc ces de l'éducation (54,6 %) (Tableau IV).

3) On observe que la proportion la plus élevée de traités français se situe au premier cycle avec 48 %, alors qu'elle baisse à 23 % au deuxième cycle et à 16 % au troisième cycle (Tableau V).

4) Assez curieusement, ce sont les chargés de cours, c'est-à-dire les enseignants à temps partiel, qui utilisent davantage un traité français, et cela dans une

Tableau IV

La langue des traités selon la famille

Familles	Français %	Anglais %	Français et anglais %
Sciences de l'administration	58,9	26,9	14,2
Sciences de la santé	21,0	46,5	32,5
Sciences appliquées et pures	34,8	50,9	14,3
Sciences humaines	62,8	17,1	20,1
Sciences de l'éducation	54,6	23,4	22,0
Arts et lettres	59,6	19,3	20,1

Source: *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, juin 1982, p. 26.

Tableau V

La langue des traités selon le niveau des cours

Niveau des cours	Français %	Anglais %	Français et anglais %
Premier cycle	48,0	33,0	19,0
Deuxième cycle	23,2	54,6	22,2
Troisième cycle	16,6	66,6	16,8

Source: *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, 1982, p. 35.

4. *Op. cit.*, p. 127.
5. *Ibid.*

proportion de près des deux tiers (65,3 %) (Tableau VI). On constate, de plus, que ce sont les enseignants (chargés de cours et professeurs) qui ont cinq ans d'expérience et moins qui se servent davantage de traités rédigés en langue française (Tableau VII). Là-dessus, le Rapport s'interroge avec pertinence vu le rôle déterminant de l'enseignant dans le choix du manuel: « *Cette constatation appelle*, dit-il, *entre autres, les questions suivantes: le nombre d'années d'expérience du professeur déterminerait-il son choix linguistique en matière de traités? Cette propension des chargés de cours et des « jeunes » professeurs à favoriser le français naît-elle d'une meilleure connaissance des ressources disponibles en français? S'agit-il d'une prise de position*[6]? ». Voilà autant de pistes de recherches ultérieures que suggèrent les propos des rédacteurs.

Tableau VI

La langue des traités selon le poste occupé

Poste occupé	Français %	Anglais %	Français et anglais %
Professeur	39,5	40,1	20,4
Chargé de cours	65,3	16,2	18,5

Source: *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, juin 1982, p. 36.

Tableau VII

La langue des traités selon l'expérience de l'enseignement universitaire

Expérience	Français %	Anglais %	Français et anglais %
0 — 5 ans	52,8	28,1	19,1
6 — 10 ans	43,5	37,4	19,1
11 — 15 ans	37,1	40,8	22,1
16 — 20 ans	40,6	43,2	16,2
plus de 20 ans	42,0	32,8	25,2

Source: *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, juin 1982, p. 37.

5) Les constatations qui précèdent touchent à l'activité d'enseignement. Le Rapport s'arrête très brièvement à la situation du volume de langue française dans les bibliothèques. Il constate que près de deux tiers des répondants (64,7 %) estiment que la proportion des volumes français dont le sujet ressortissait à leur cours est inférieure à 20 %.

Quelques causes de difficultés de pénétration du manuel français en milieu universitaire

À quoi tiennent les difficultés de pénétration de l'ouvrage français, traduit ou pas?

6. *Op. cit.*, p. 38.

a) Coût élevé du volume français

Il faut d'abord faire état du coût élevé des volumes en langue française. Ce motif est invoqué au premier chef par les répondants, comme le montre le tableau VIII. Cette opinion des enseignants rejoint les réactions des étudiants. Le Rapport rappelle, à cet égard, que « le coût des traductions ou des adaptations de manuels de langue française à partir de leurs équivalents de langue anglaise fait l'objet de dénonciation de la part des étudiants québécois depuis de nombreuses années[7] ».

L'argument n'est pas nouveau. Lorsque l'on songe aux nombreuses études qui ont été faites sur l'édition française au Québec et au Canada, on ne peut que constater que les problèmes relatifs à la production d'ouvrages français demeurent sérieux en raison de l'étroitesse de notre marché. Comment l'élargir? Est-il possible d'y parvenir sans l'intervention accrue de l'État?

b) Convictions des enseignants

Nous avons déjà indiqué que, chez certains enseignants, on attache une importance relative — entendons par là peu d'importance — à la qualité de la langue parlée. Le Rapport confirme la justesse de cette observation en allant jusqu'à mettre en cause les convictions des enseignants dans un secteur lorsque les auteurs écrivent: « ... une constatation s'impose: les professeurs les moins portés à croire en la présence, dans un traité, d'un élément linguistique préjudiciable à la qualité d'apprentissage de l'étudiant, se regroupent dans les Sciences pures et appliquées[8] ».

Sans doute faut-il se garder de faire porter le poids négatif de cette observation à ce seul champ disciplinaire. Cela nous presse davantage à nous demander comment renouveler les stratégies d'action, qui n'ont pourtant pas manqué dans le passé, en vue de sensibiliser le milieu enseignant à l'importance d'une langue de qualité dans la formation des spécialistes de demain. Une fraction importante des enseignants est déjà prête à recevoir favorablement un message de cette nature, car l'opinion relevée en sciences pures et appliquées ne se retrouve pas avec la même vigueur dans les autres secteurs. En effet, la moitié de l'ensemble des répondants est d'avis

Tableau VIII

Raisons d'utilisation d'un traité anglais

Raisons d'utilisation	Fréquence	%
Le coût du volume français est trop élevé.	95	65,1
Il est difficile d'obtenir le manuel français.	29	19,9
Votre formation vous incite à utiliser un manuel anglais.	13	8,9
La traduction est mauvaise.	9	6,2
Total	**146**	**100,0**

Source: *La langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire*, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, juin 1982, p. 23.

7. *Op. cit.*, p. 23.
8. *Op. cit.*, p. 42.

que l'utilisation d'un traité dans une autre langue que la langue maternelle peut être préjudiciable à l'apprentissage des étudiants[9]. Il y a donc là une ouverture.

c) Motivation des enseignants

On doit noter chez plusieurs une faible motivation « à produire des manuscrits en français à cause du peu de rentabilité et de rayonnement d'une telle démarche. De plus, d'autres dénoncent l'insuffisance de ressources humaines disponibles pour alléger la tâche du professeur[10] » nous dit le Rapport. Sans prétendre tout expliquer, constatons que plusieurs répondants ont mentionné, avec raison, que « le travail de traduction n'est pas reconnu au niveau de la tâche[11] ».

Jalons pour une stratégie d'action

Le temps passe... Essayons de dégager rapidement quelques jalons pouvant servir à l'établissement d'une stratégie d'action.

Il me semble qu'il y a une condition préalable à une action efficace de la traduction dans l'enseignement. Cette condition, c'est l'existence d'une volonté, chez les enseignants, d'accroître la présence du français, et j'ajoute: d'un français de qualité. C'est là une question de conviction. Si celle-ci n'est pas présente, l'accueil qui sera fait aux travaux de traduction risque de décevoir. Dans cette ligne de pensée, il sera bon de se rappeler que ce serait à la fois dans les sciences pures et appliquées, comme nous l'avons noté, et dans les sciences de la santé que l'on manifesterait le moins d'optimisme quant à l'amélioration possible de la situation du traité scientifique en langue française[12]. Il est utile de savoir quels sont les secteurs où loge une résistance plus forte qu'ailleurs afin d'ajuster en conséquence les formes d'action. De même conviendrait-il de se demander pourquoi, à la suite du Rapport cité antérieurement, ce sont les enseignants de moins de cinq ans d'expérience qui montreraient le plus d'optimisme à l'égard des possibilités d'amélioration de la situation du traité écrit en français[13]. Les autres enseignants, plus âgés, obéiraient à quels motifs en ne manifestant pas le même enthousiasme? Pourquoi seraient-ils plus réticents que leurs cadets? Faut-il y voir un jugement de valeur sur l'aspect culturel de la question?

Quant à la motivation à produire des ouvrages en français, j'incline à penser qu'elle doit d'abord être présente chez un enseignant et qu'ensuite les conditions favorables à la rédaction ou à la traduction doivent venir favoriser les mises en chantier, les réalisations. À cet égard, les enseignants jugent que pareille démarche doit s'accompagner:

— d'une augmentation des ressources matérielles,
— d'un allégement de la charge d'enseignement,

9. *Ibid.*
10. *Op. cit.*, p. 52.
11. *Op. cit.*, p. 46.
12. *Op. cit.*, p. 50.
13. *Ibid.*

— d'un appui des autorités universitaires et institutionnelles,
— d'une collaboration entre les professeurs[14].

Le nombre d'auteurs de manuels s'est accru au Québec au cours des dernières années et plusieurs maisons d'édition de chez nous se sont montrées accueillantes pour ces auteurs, dont les textes en français s'ajoutent à d'autres venus d'ailleurs et écrits dans la même langue. En raison de ces faits et dans l'hypothèse où l'on devrait procéder à des choix, n'aurait-on pas intérêt à orienter d'abord la traduction vers les disciplines et secteurs où l'on ne trouve pas encore d'ouvrages dans la langue maternelle? La fonction de traduction emprunterait ainsi l'axe de la complémentarité, car l'étroitesse de notre marché, nous le savons tous, pèse déjà lourdement sur les décisions d'un éditeur.

Ne faut-il pas aussi souhaiter que le travail de traduction porte sur des ouvrages qui soient à jour avec le souci d'agir d'une manière telle que le délai entre l'édition originale anglaise et la traduction française soit aussi court que possible? Pareille préoccupation est spécialement importante dans les secteurs de pointe, où l'évolution est rapide.

Le tableau VIII donne les raisons d'utilisation d'un traité anglais. On y indique que la mauvaise qualité de la traduction serait une cause de rejet d'un texte français dans seulement 6,2 % des cas. Je termine sur cette note d'optimisme qui vous réjouira, je l'espère, autant que moi.

14. *Op. cit.*, p. 49.

Traduction des textes législatifs: contraintes et enjeux

Michel SPARER
Juriste
Conseil de la langue française

Introduction

Écrire, parler pour se faire comprendre est un sage principe de politesse et d'efficacité qui, à mon avis, est le plus sûr gage d'un texte de qualité. La qualité n'est pas, on le verra, un fait homogène ou stable qui se vérifie d'un coup d'œil en abordant un texte. Il s'agit d'un coquetel de critères plus ou moins prioritaires selon le type de texte dont il s'agit. L'objet du discours varie d'un texte à l'autre ainsi que les effets recherchés et la capacité du lecteur de comprendre et de décoder le message. À chaque type de texte correspondent des critères différents de ce qu'on peut considérer comme la qualité prioritaire. Les qualités prioritaires d'un texte seront fonction de l'effet recherché.

La première qualité d'un texte humoristique est de faire rire; celle d'un roman est de favoriser le rêve ou l'imagination; celle d'un message d'information est d'informer; et celle d'un texte de loi, de produire des effets sur les comportements et sur le fonctionnement de la société. On peut penser qu'un texte humoristique, irréprochable sur le plan de la syntaxe, du style et du vocabulaire mais qui engendrerait une profonde mélancolie ne serait pas un texte humoristique de qualité. De la même façon, un texte de loi qui ferait rire ou qui, au lieu de formuler des ordres ou prohibitions précis, laisserait le citoyen dans un doute inquiet ne serait sans doute pas un texte de qualité.

Premier exemple[1] bien connu des légistes modernes dont s'est doté le Québec: la loi sur la sécurité dans les édifices publics. Elle nous apprend en son article 21 que « La scène de tout théâtre doit être séparée de l'enceinte réservée aux spectateurs par un mur en brique de pas moins de quatre cents millimètres d'épaisseur, et ce mur doit s'étendre sur toute la hauteur et la largeur du bâtiment et à six cents millimètres au-dessus du toit ». Le texte est clair: il faut un mur très épais entre la scène et les spectateurs; la phrase est correcte mais les effets sont aberrants et trahissent la volonté du législateur. Est-ce un texte de qualité?

Deuxième exemple: En 1978, une loi importante (Loi sur la protection du consommateur) nous apprenait en son article 249 que:

> « pour déterminer si un message publicitaire est ou non destiné à des personnes de moins de treize ans, on doit tenir compte du contexte de sa présentation et notamment:

1. Cette loi, ancienne mais toujours en vigueur, ne peut être citée, bien sûr, en exemple représentatif de la manière contemporaine de rédiger les textes au Québec. Encore qu'à cet égard nos légistes contemporains n'aient pas tout à fait renoncé à nous faire rire.

a) de la nature et de la destination du bien annoncé;
b) de la manière de présenter ce message publicitaire;
c) du moment ou de l'endroit où il apparaît.

Le fait qu'un tel message publicitaire soit contenu dans un imprimé destiné à des personnes de treize ans et plus ou destiné à la fois à des personnes de moins de treize ans et à des personnes de treize ans et plus ou qu'il soit diffusé lors d'une période d'écoute destinée à des personnes de treize ans et plus ou destinée à la fois à des personnes de moins de treize ans et à des personnes de treize ans et plus ne fait pas présumer qu'il n'est pas destiné à des personnes de moins de treize ans».

Lorsqu'on effleure en quinze minutes les problèmes inhérents à la qualité des textes législatifs bilingues, il convient de porter attention à deux aspects parmi d'autres: le comportement linguistique des intervenants dans le domaine législatif et leur conscience linguistique.

A. *Le comportement linguistique*

Si le texte législatif, comme on l'a vu, vise simplement à organiser la société et à façonner les comportements, la formulation linguistique des règles en question comporte bien des difficultés dont les principales ne se situent pas, paradoxalement, aux plans de la grammaire, de l'orthographe ou de la terminologie classiques. En effet, la situation linguistique n'est pas si simple dans les textes législatifs car, malgré la logique qui marque ces textes, le juriste n'hésite jamais à s'approprier le sens des mots pour modeler les situations qu'il veut créer. De plus,en assortissant ses écrits de techniques spécifiques d'interprétation, il transforme le discours juridique en un discours spécialisé, non seulement quant à son objet, mais également dans sa formulation. La remarque maintes fois entendue selon laquelle les juristes jouent sur les mots est donc plus qu'une boutade: elle constate une réalité que doivent apprendre à connaître les rédacteurs comme les traducteurs. Le jeu des concepts et des mots, la présentation des textes et leur interprétation font partie intégrante des techniques juridiques. Ainsi, il est important, en circonstances bilingues, que les traducteurs soient conscients des raisons qu'a le juriste d'appliquer à son texte tel ou tel traitement linguistique. Il est impossible de tracer un tableau d'ensemble du comportement linguistique qui affecte les textes législatifs. Nous tenterons rapidement par deux exemples d'illustrer l'existence de cette zone grise où se côtoient et où s'étreignent la langue et le droit.

Exemple: Si l'on peut dire que l'idée de *présomption* ne doit que peu à la fiction, le concept bien juridique de *réputation* amène à déformer le discours au point de faire apparaître au texte des fictions qu'on transforme en vérités juridiques exécutoires. Ainsi, lorsqu'on dit que telle personne accusée *est présumée* innocente jusqu'à ce qu'elle ait été déclarée coupable par un tribunal, on ne préjuge en rien du résultat du procès. On indique simplement que le doute doit bénéficier à l'accusé. Si, ce faisant, on fausse légèrement les conséquences d'un doute intellectuel honnête, on vise à préserver l'innocent potentiel de tout préjudice. Il s'agit donc d'un parti pris qui disparaîtra une fois la décision judiciaire rendue.

Autre exemple de présomption: en cas de doute sur la constitutionnalité d'une loi, on présume qu'elle est constitutionnelle jusqu'à ce qu'un tribunal ait constaté le contraire. La présomption est donc un concept assez ordinaire qui traduit un parti pris nécessaire et provisoire. Par contre, le concept de *réputation* sollicite la réalité de manière beaucoup plus impressionnante et artificielle. La loi, expression de la volonté générale et instrument des parlements souverains, peut nous contraindre à admettre une pure fiction. Deux exemples illustrent cette technique.

La loi prévoit que les dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de travail *sont réputées* faire partie de toute convention collective. De ce fait, même si ces dispositions ne sont pas inscrites comme telles dans une convention collective, la loi fait en sorte qu'elles s'imposent aux parties *comme si* la partie patronale et la partie syndicale étaient convenues de les y inclure: un manquement à ces dispositions est considéré comme un manquement à la convention collective et ce, même si le syndicat ou la partie patronale prétendaient le contraire. L'intervention de la loi dans le contrat est donc forte et impérative. Remarquons toutefois qu'elle touche un secteur relativement subsidiaire et n'interfère en rien dans l'objet fondamental de la convention: les conditions et la rémunération du travail.

Un deuxième exemple illustre de manière beaucoup plus vive encore l'effet du jeu des mots dans le droit. En décembre 1982, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une loi et des décrets fixant les salaires et les conditions de travail dans le secteur public. Or, pour que ces décrets prissent place au sein du droit du travail, sans avoir à réviser l'économie et la lettre de ce secteur de la législation, lequel parle constamment de « convention collective », il fallait trouver un moyen de présenter ces décrets, gestes unilatéraux, comme des conventions collectives. Une convention nécessitant au moins deux personnes, du moins le croyait-on, le législateur inscrivit avec une pudeur intéressante au bas de chaque décret[2]: « La présente convention collective *est réputée* avoir été signée le 2 avril 1983 ». L'intervention est donc là beaucoup plus forte puisque, si chacun sait qu'aucun syndicat n'a voulu signer ces textes, la loi décide qu'ils les ont signés quand même. Il y a là un jeu de mots d'une portée considérable puisque chacun de ces textes peut ainsi se présenter maintenant, à longueur de pages, comme étant « la présente convention collective » sans qu'aucune preuve ne puisse être admise à l'encontre de cette prétention. Réjouissons-nous qu'une majorité de députés ait appuyé cette loi et que le gouvernement n'ait pas dû continuer sur cette voie et écrire: « La présente loi est réputée avoir été adoptée par une majorité de députés »...

Ces exemples visaient à montrer — rapidement — de quelle manière les textes juridiques et notamment législatifs sont marqués par une logique et une formulation particulières qui constituent, qu'on le veuille ou non, un élément de la qualité de langue de ces textes. Encore faut-il savoir ce qu'on peut entendre par qualité d'un texte juridique. Au-delà des impressions globales d'ordre esthétique que procure un texte, il est possible à chacun d'évaluer de manière plus objective la qualité de n'importe quel texte, selon des critères plus ou moins conscients, plus ou moins clairs. Toutefois, pour dépasser une appréciation individuelle de la qualité des textes,

2. Sauf, semble-t-il, dans le décret concernant les enseignants.

il est nécessaire de pouvoir en partager les critères avec d'autres personnes. Il faut à cette fin que se dégage un consensus large et stable autour de ces critères. Il faut, par exemple, qu'une majorité d'intervenants puissent répondre dans le même sens à des questions telles: « Le texte livre-t-il le message désiré? Est-il clair et respecte-t-il les conventions ordinaires de syntaxe, d'orthographe, de ton, de style, de présentation, etc.? »

La recherche d'un consensus sur les critères de qualité se heurte pourtant à de nombreuses difficultés. On a évoqué celle de la stabilité ou de l'instabilité des critères dégagés de l'usage. Une autre difficulté ressortit à la subjectivité inévitable de l'appréciation de la qualité. Le problème serait sans doute différent si, dans une optique moins ambitieuse, on se contenait de parler dans un premier temps d'efficacité du texte.

Un troisième écueil réside dans le fait que si le concept de qualité comporte une notion de *degré*, il n'existe pas de cloison étanche entre, d'un côté, les textes « de bonne qualité » et, de l'autre, les textes « de mauvaise qualité », avec ce que ces adjectifs introduisent ordinairement de relativité.

Admettre qu'il existe des degrés de qualité, c'est admettre que la définition de la qualité est indéfectiblement liée à la définition de la langue. En effet, quelle que soit la langue, peut-on imaginer, en raisonnant par l'absurde, une langue de qualité zéro? Exemple: « Pharmacie Beloeil » est sûrement considérée comme une dénomination sociale française. Que se passerait-il dans le cas de « Drugstore Beloeil »? Drugstore est un mot anglais, diraient certains. D'autres répliqueraient qu'il s'agit en français d'une dénomination de qualité suffisante puisque le mot *drugstore* figure dans les dictionnaires français usuels et que, par ailleurs, la structure générique-spécifique est française. Quelle que soit la réponse, force est de constater qu'il y a litige, incertitude sur la qualité française de l'expression, sur son appartenance à la langue française et, de ce fait, *sur la définition même de la langue française*. La question ne se poserait plus si, en poursuivant sa route, l'expression devenait « Beloeil Drugstore ». C'est dire à quel point la notion de qualité de langue et la définition pure et simple d'une langue sont liées.

En traduction, cet aspect prend une dimension particulière puisqu'une bonne traduction nécessite qu'à un texte anglais qui a tous les attributs de la langue anglaise on fasse correspondre un texte français qui ait tous les attributs de la langue française. Il est des cas, dans le domaine de la législation bilingue, où les contraintes de structure et de logique qu'impose le texte de départ amènent le traducteur à produire un texte d'arrivée d'une similitude telle avec le texte anglais qu'on peut légitimement se demander si la version française a autre chose de français que les mots, les termes. Ceci, à mon humble avis, ne touche pas seulement la qualité de la langue produite, mais plus fondamentalement *sa nature*.

B. La conscience linguistique des intervenants

Je n'entrerai pas dans un débat manichéen sur la bonne ou la mauvaise conscience linguistique des uns ou des autres dans ce domaine. Ce qui compte avant tout, c'est de promouvoir une conception moderne de la qualité fondée sur l'efficacité de la communication et de concevoir les critères d'efficacité dans la connaissance et dans le respect des spécificités et contraintes culturelles des langues en cause.

Ainsi, en parlant de conscience linguistique, je me contenterai d'observer en quelques mots les facteurs qui, dans l'esprit des intervenants, font partie de la notion complexe de qualité des textes juridiques. Sans prétendre être exhaustif, on peut dégager rapidement quatre types de critères.

a) Le critère de base: l'efficacité dans la communication. À quelques exceptions près, tous admettent que la principale qualité d'un texte est de pouvoir faire comprendre par le lecteur la pensée du rédacteur. C'est la qualité que nous avons qualifiée de prioritaire.

b) Le critère qualitatif tenant à la précision des termes. Nous entrons ici dans une préoccupation fondamentale des juristes, qu'ils soient législateurs, rédacteurs ou magistrats chargés d'interpréter les textes, sans oublier le citoyen, justiciable qui est censé les connaître et les respecter. Un litige juridique prend le plus souvent l'apparence d'un débat contradictoire sur la signification d'une règle: tout se joue autour des mots, des phrases et de leur sens[3]. Ainsi je n'apprendrai rien à personne en rappelant l'importance du choix des mots et de la clarté de la structure, qu'il s'agisse de la structure logique des textes ou de celle, très importante, des phrases.

L'univocité des textes juridiques est un devoir. Toutefois, il convient de ne pas confondre précision et détails: on peut être précis sans être détaillé et un excès de détails mène à la confusion, cousine de l'imprécision. Par ailleurs, terme précis ne signifie pas toujours terme technique; on peut considérer à la limite qu'un terme technique dont le sens est peu accessible, peu répandu ou encore instable sera facteur d'imprécision. La précision n'est pas toujours la règle de comportement linguistique des juristes. C'est le cas lorsque le législateur se situe en retrait et veut laisser place à l'évolution des mœurs pour préserver l'applicabilité de la règle au fil des années, voire des siècles. Il aura alors recours à des expressions en forme d'auberge espagnole où chaque époque apporte un sens qui est le sien: force majeure, raisonnabilité, bon père de famille, ordre public, bonnes mœurs, etc. Ces expressions constitueront les défis les plus ardus pour les traducteurs puisqu'il s'agira, d'une langue à l'autre, de mettre en correspondance des expressions elliptiques, fourre-tout et dont la principale richesse sémantique est inaccessible à l'aide des dictionnaires.

c) Il existe certains critères de qualité tenant à la pratique linguistique des juristes. Le juriste a parmi ses principaux soucis la sécurité. Cette sécurité passe par la prévisibilité des effets que produisent les textes qu'il écrit. Ce souci de sécurité se traduit souvent par un comportement de nature obsessionnelle

---

3. Sans compter que les éléments d'une loi, d'un règlement s'interprètent comme un tout. Il est impossible d'isoler une règle de son contexte. Une loi est un ensemble où les interactions des règles entre elles n'apparaissent ni à la simple lecture ni à la lecture de chacune d'elles. La responsabilité de celui qui énonce la règle est grande. Le sens d'une règle dépasse ce qui y est énoncé. Ce qui est dit entraîne, par les mécanismes de la pensée, des déductions quant à ce qui n'a pas été dit et il est toujours surprenant de voir à quel point un texte législatif n'est que la partie apparente du message. Du texte, le lecteur, le juriste et surtout les tribunaux déduisent une quantité de choses. En écrivant une loi, le juriste écrit non seulement le texte, qui est la partie émergée de l'iceberg mais il crée l'iceberg *tout entier*. Le non-dit n'est pas du non-droit.

qui se répercute inévitablement sur ses choix linguistiques. On constatera ainsi souvent un excès de détails, des phénomènes de redondance, etc. Néanmoins, il faut savoir que la sécurité du sens d'un texte juridique participe de manière évidente à sa qualité.

Citons par exemple l'introduction, dans un texte de loi, d'une formule d'insistance. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982), qui témoigne par ailleurs d'une amélioration notable dans la rédaction française des lois au Québec, en donne un exemple à l'article 59.

> 59. « Un renseignement nominatif ne peut être communiqué par un organisme public, sans le consentement de la personne concernée, que dans les cas et aux *strictes* conditions suivantes: »

Qu'ajoute l'adjectif « stricte »? Il semble introduire l'idée qu'il y aurait dans la loi des conditions qui, en l'absence de cet adjectif, seraient considérées comme non « strictes », donc secondaires. Voulant, de bonne foi, insister pour assurer le sens de la règle qu'il formule, le légiste a introduit à son insu un facteur d'insécurité quant à la portée du terme employé et ce, dans toute la législation. La sécurité est un souci louable; encore faut-il que la rédacteur se limite aux moyens rédactionnels nécessaires.

Tout dépassement dans les moyens d'expression de la règle introduit plus d'inconvénients que d'avantages.

d) On trouve enfin des critères de qualité tenant à la notion de fidélité en traduction juridique.

Certes, on ne peut s'attendre à ce qu'un traducteur, fût-il juriste lui-même, ait la même aisance pour rédiger le texte d'arrivée que s'il était lui-même en situation de simple rédaction. Il est lié par des choix de structure, de logique et parfois de terminologie du rédacteur du texte de départ. Il serait très long d'exposer ici la problématique de la fidélité en matière de traduction de textes législatifs. Néanmoins, au risque de simplifier à l'excès ou d'escamoter le sujet, je me permets de répéter qu'une traduction qui se respecte doit avoir comme objectif prioritaire un texte d'arrivée qui engendre pour ses destinataires des effets de droits identiques à ceux qu'engendre le texte de départ. Cet impératif n'entraîne d'aucune manière l'obligation de suivre en tout point le texte de départ dans sa formulation, qu'il s'agisse de la ponctuation, de la dimension des phrases ou de l'ordre des idées.

Conclusion

En conclusion rapide, il semble que si la pratique du bilinguisme législatif emporte nombre de contraintes, il est nécessaire de limiter l'asservissement à ces contraintes au minimum et de ne pas craindre de remettre en cause les solutions parfois rapides qui ont été apportées aux problèmes considérables que cette activité pose aux traducteurs du fait qu'on n'a pas su résoudre, principalement en amont de la phase de traduction, les problèmes de formulation initiale des textes en cause.

La traduction tous azimuts

Jean GORDON
Directrice du portefeuille juridique
Bureau des traductions, Secrétariat d'État (Ottawa)

« Maudite clutch... »
Claude JUTRA,
Mon oncle Antoine

Lorsque je discute du travail du Bureau des traductions du gouvernement du Canada, l'une des premières questions que me posent mes interlocuteurs est: « Que traduisez-vous? »

Je suis alors tentée de faire un long et fastidieux exposé du rôle de l'État, une liste exhaustive de ses interventions. Ce rôle évolue avec la société, avec les progrès techniques, avec l'explosion démographique. Gutenberg aidant, un flot de règlements, décrets, rapports, normes sont publiés. Une armée de scribes rédige fébrilement, et ces écrits portent sur tous les domaines de l'activité humaine; elle n'oublie pas la routine administrative, mais ne néglige pas non plus la recherche de pointe.

Au Canada, bilinguisme exige; les lois, jugements, normes doivent être publiés dans nos deux langues officielles, qu'il s'agisse d'agriculture, de défense, de santé ou de politique étrangère. Et pour permettre aux fonctionnaires de travailler dans leur langue, les documents internes doivent être diffusés dans les deux langues.

Bref, ma réponse est: « Tout! »

Face à 300 000 fonctionnaires, médecins, contrôleurs aériens, vérificateurs financiers ou juristes distingués, 1 200 traducteurs traduisent. Et ils traduisent tout.

Au gré de l'inspiration des auteurs, suivant l'actualité, les recherches scientifiques, ou encore les commandes militaires, des textes arrivent sur leurs bureaux.

Ainsi, en 1981-1982, ont été traduits 188 millions de mots en sciences humaines, 41 millions en sciences exactes, 25 millions en techniques, 15 millions en droit.

Il s'agit là évidemment d'une classification parfois approximative, parfois arbitraire, mais qui donne un ordre de grandeur. Une analyse plus poussée permet une ventilation plus raffinée. Par exemple, parmi les sujets d'actualité, les textes relatifs à l'environnement représentent près de 7 millions de mots et les textes financiers, 12 millions. Reflet de la technicité de notre société, l'informatique se chiffre à 4 millions, la météorologie à 8 millions et l'électronique à 2. Et vu la pérennité des choses humaines, la médecine représente 5 millions et l'agriculture, près de 7 millions.

Enfin, à l'autre extrême, deux cas sans doute peu étonnants: la religion n'a été traitée que le temps de 12 000 mots à traduire, et un auteur francophone a pris la plume pour 2 400 mots de pensées philosophiques.

En fait, les textes que nous traduisons, les 156 220 documents que nous avons traduits en 1981-1982, sont répartis entre 80 domaines. Les données ne permettent pas de distinguer, dans une même spécialité, les textes généraux de vulgarisation des textes destinés aux spécialistes, et hermétiques. Les uns sont confiés à des généralistes «cultivés», d'autres à des traducteurs de formation spécialisée dans un domaine, d'autres encore à des spécialistes formés à la traduction, ou à la double formation, droit et traduction par exemple. Mais tous ces textes, encore qu'à des degrés divers, exigent du traducteur des connaissances du domaine et la familiarité avec une terminologie précise et spécialisée. Le snobisme ne joue pas et la paresse mentale non plus; il faut le mot juste et, qui plus est, le mot juste en français.

La deuxième question que me pose un interlocuteur sceptique est, vous l'aurez deviné: «Qui lit vos textes? » (Petite moue désabusée).

Cette question, je me la suis posée il y a longtemps, et tout traducteur se la pose un jour ou l'autre. Il est pourtant difficile d'y répondre précisément, statistiques à l'appui. Comment savoir qui lit tel jugement de la Cour suprême, telle brochure de la Commission du système métrique, tel débat de la Chambre, tel bulletin d'interprétation de Revenu Canada? Qui les utilise? Ou qui lit ou utilise la version traduite?

Leur vie, nous pouvons la suivre jusqu'à la porte de l'imprimeur mais, une fois publiés, les textes nous échappent. L'on peut sans doute présumer que les textes destinés au public sont généralement lus et utilisés par la population anglophone ou francophone à laquelle ils s'adressent. Parfois, le traducteur le vérifie en entendant un journaliste citer le communiqué de presse sur lequel il s'est acharné la veille, ou en recevant avec ses allocations le feuillet sur la nutrition qu'il a pondu le mois précédent.

Une chose est cependant évidente. Certains types de textes que nous traduisons laissent leur marque, et justement dans des langues de spécialité.

Dans le domaine juridique, l'impact de la traduction fédérale est considérable, encore qu'il n'ait jamais été mesuré. Je pense d'abord et surtout aux lois: la Loi de l'impôt sur le revenu, publiée en français chaque année à des milliers d'exemplaires dans sa version modifiée, et bible des fiscalistes qui y puisent leur inspiration peut-être, mais sûrement leur terminologie. Le Code criminel, dont la dernière modification a fait l'objet ces derniers jours de savants exposés au Congrès des jeunes contrevenants. Ne nous leurrons pas: les participants à ce congrès vont ramener chez eux la bonne parole, traduite.

Ce ne sont là que des exemples. Je pourrais en citer bien d'autres, mais je ne voudrais pas oublier les textes réglementaires qui, en précisant les modalités d'application, reprennent la terminologie de la loi et la complètent en quelque sorte. Eux aussi jouent un rôle dans l'évolution de la langue juridique mais, comme il se doit, c'est un rôle subordonné.

Enfin, et toujours dans le domaine juridique, il me faut citer les jugements des cours supérieures, la Cour fédérale et surtout la Cour suprême.

Au cours de leurs études, les étudiants en droit «potassent» pendant près de quatre ans ces textes, les décortiquent, puis essayent de les digérer. Au cours de leur carrière, les avocats les étudient, les consultent ou les maudissent. Et ce qu'ils

ont devant les yeux est bien souvent le vocabulaire choisi par un traducteur, juriste comme eux.

D'autres textes jouent un rôle semblable dans d'autres domaines de spécialité. Il s'agit essentiellement des textes normatifs. Nous avons recensé l'an passé deux millions de mots au chapitre des normes techniques; ce sont des textes denses, serrés, sans trop de figures de style, j'imagine. Ces deux millions sont des millions lourds. Ceux qui les consultent, qui les utilisent comme ouvrage de référence, reprennent dans leurs propres écrits la langue ou la terminologie véhiculées par ces textes, et ils la répandent.

« Admettons », et mon interlocuteur sceptique mais bien renseigné revient à l'attaque. « Mais qu'en est-il des textes internes? »

En effet, les documents internes, pour la plupart des « instruments de travail », des guides, instructions, manuels de tous genres, longtemps rédigés et publiés exclusivement en anglais, doivent maintenant être publiés dans les deux langues et représentent à peu près la moitié du volume traduit (150 M contre 155 M).

Or, en dix ou douze ans, la participation des francophones a augmenté et, ce qui importe encore plus, leur sensibilisation et leur qualité sur le plan linguistique. Poser la question de l'utilisation des traductions internes, c'est donc poser la question de la langue de travail.

À quoi servirait en effet de donner un manuel français à des francophones travaillant depuis vingt ans en anglais? D'autre part, comment travailleront-ils un jour en français sans ces manuels?

Aussi, la première réaction fut souvent le rejet, comme d'une greffe ou d'un tissu étranger. Dans le dédale des phrases, les prépositions, articles, verbes étaient familiers, mais les mots clés, précis, techniques étaient étrangers. Un embrayage! Un logiciel! « They can't use your translation », me disait-on parfois sans sourciller d'un texte technique trop français. C'était en 1974 et je dirigeais un service de traduction dans un ministère considéré technique.

L'étape suivante a sans doute été la lecture parallèle, les deux textes étant côte à côte, par curiosité ou même par scepticisme. Et l'on s'est familiarisé avec les termes, petit à petit. Ils ont paru moins barbares, moins menaçants. Et ils ont été assimilés. La « filière » est devenue un « classeur », les « bumpers » des « pare-chocs » et « l'aviseur légal » s'est transformé en « conseiller juridique ».

Depuis, la roue a encore tourné. Les promotions de francophones formés en français au cégep puis, peut-être à la Défense ou aux Transports, n'ont plus besoin d'apprendre un vocabulaire technique dans une autre langue. À l'aise dans leur langue professionnelle, ils ont l'assurance voulue, et leur présence pèse lourd: ils travaillent en français! Les manuels, les rapports, les lettres que nous traduisons, ils les lisent; ils en ont besoin. Leurs patrons, par contre, doivent parfois réapprendre la terminologie du métier.

Mais si les lecteurs de nos textes se sont multipliés en dix ans, les rédacteurs francophones sont encore timides. Le gros de la traduction est effectué à partir de l'anglais, et le volume traduit du français vers l'anglais reste relativement faible. Signe encourageant, on voit poindre une augmentation, on en prévoit une, ce qui aurait été impensable il y a quelques années.

Pour certains genres de textes, et non des moindres, on a même atteint dans quelques organismes un partage équitable entre les deux langues. Hier encore, je feuilletais un rapport rédigé de toute évidence par une équipe bilingue qui s'était partagé le gâteau: chapitre en anglais puis, chapitre en français. Il fallait évidemment traduire dans les deux langues!

Je viens de brosser le tableau de la traduction à l'administration fédérale. Cette esquisse ne présente cependant qu'un aperçu de la fresque, qu'une idée de la richesse des coloris et de la diversité des sujets.

Dans la défense et l'illustration de la langue française au Canada, le Bureau des traductions est engagé à fond. En quelques années, pour répondre à des besoins croissants, il s'est transformé, doublant, triplant ses effectifs, mais surtout se dotant de nouveaux outils, explorant de nouvelles techniques et allant chercher des compétences nouvelles, universelles ou spécialisées, pour se constituer une force de frappe de traducteurs. Et c'est au niveau de l'illustration que se situe surtout l'intervention des traducteurs du Bureau. Plagiés ou cités, critiqués mais ingurgités vaille que vaille par les lecteurs, leurs textes introduisent ou renforcent une terminologie spécialisée. Ils diffusent tous azimuts une langue parfois considérée comme précieuse par certains, mais souvent plus précise, combien plus riche et finalement plus française.

L'intervention de la traduction dans le processus de francisation

Christiane FAURE
Directrice de la francisation
Compagnie Standard Life

Je dois vous avouer que je me sens un peu mal à l'aise au milieu de mes collègues professionnels de la traduction, moi qui ne suis pas traductrice. Pour compenser cette lacune, je vais essayer de traduire des faits et non des mots avec une langue de qualité.

L'intervention de la traduction dans le processus de francisation, vue par une personne de l'extérieur de la profession, sera traitée, vous vous en doutez bien, de façon beaucoup plus générale et moins technique. Nous examinerons comment, dans le cadre d'une entreprise qui applique un programme de francisation, les employés perçoivent le service de traduction. Puis, nous tenterons de préciser le rôle de la traduction dans le processus de francisation.

L'entreprise que je représente est une compagnie d'assurance-vie « en plein essor au Canada » depuis 150 ans — notre image auprès de la communauté francophone est celle d'un bastion anglais ou même, encore pire, écossais. On ne peut renier ses origines et vous le savez: chassez le naturel, il revient au galop.

Pourtant, depuis la fin du XIX[e] siècle, nous avons émis des contrats en français. Un premier service de traduction a été créé depuis plus de vingt ans. Nos clients francophones ont été servis en français avec brochures, documentation, contrats dans leur langue bien avant toute législation linguistique.

Quant au siège social, nos cadres supérieurs parlent tous français, assez bien.

Dans la part du marché canadien, le Québec représente 25 % de nos affaires et nous comptons approximativement 30 % d'employés francophones au siège social. Nous sommes la compagnie pancanadienne classique mais, vous le savez, les « mauvaises » réputations ont la vie dure.

Après vous avoir brossé ce tableau très rapide, je vais reprendre mes différents points.

Comment est perçu le service de traduction par les employés?

Tout d'abord, la personnalité du responsable détermine le statut du service et établit sa crédibilité. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que cette personne doit être aussi bon traducteur qu'administrateur. Au début de la francisation, il lui a fallu:

- évaluer le volume de traduction auquel il aurait à faire face non seulement dans les mois mais dans les quelques années à venir;
- connaître l'importance du travail;

- établir les priorités;
- déterminer les affinités de son personnel pour accomplir toutes ces tâches.

Chacune de ces responsabilités a été prise par le responsable des différentes compagnies dans les services de traduction, très sérieusement et professionnellement. Mais a-t-on toujours pris le temps de s'arrêter au rôle de vendeur, de relations publiques, de diplomate, de ce service?

La traduction est davantage que le transcodage d'un message: c'est un affrontement culturel. La traduction atteint les individus directement, dans leur langue première; avec un texte traduit de bonne qualité, on ne devrait pas avoir recours à la langue de départ. C'est une théorie bien loin de la pratique dans l'entreprise, et je puis vous dire qu'au fil des années les affrontements culturels n'ont pas manqué.

Pourquoi? L'émotivité et la subjectivité de l'émetteur du message ont souvent été mis en cause par les traducteurs. Il ne faut pas les ignorer car ils étaient bien présents, surtout chez les personnes ayant une « certaine » connaissance du français. Ceux-là ont pensé bien longtemps que la traduction, au lieu d'être une amélioration des communications, n'existait que pour trahir leur intelligence et leur compréhension profonde du sujet traité. Cette attitude a existé en tout cas dans notre compagnie, mais la faute en était-elle toujours imputable aux utilisateurs?

Lorsque j'ai parlé du rôle de vendeur, de diplomate du chef de service, cela est beaucoup plus important qu'on ne le pense a priori. Les qualités requises du bon traducteur sont:

- l'esprit inquisiteur;
- le perfectionnisme;
- l'exactitude dans le choix des termes et des mots.

N'ont-elles pas été un obstacle au but premier: l'amélioration des communications?

Le défenseur de la langue, le détenteur de la vérité, en faisant des traductions trop classiques qui n'étaient pas toujours reliées subjectivement au demandeur par pointillisme extrême, a-t-il toujours su expliquer son point de vue avec diplomatie et souplesse d'esprit?

L'intervention de la traduction dans le processus de francisation.

Reprenons l'article 141 de la loi et son esprit: les programmes de francisation ont pour but la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise.

Certaines compagnies ont pensé que, avec un service de traduction fort, elles feraient toute la francisation. Bien sûr, si l'on considère une entreprise majoritairement anglophone et qui travaille largement en anglais, un effort considérable a dû être fourni pour réaliser le changement. Cette avalanche de traduction pour couvrir les points de cet article 141 consacre le statut secondaire accordé au français.

La traduction vue par les entreprises est en tout premier lieu un moyen d'atteindre le consommateur francophone par le biais de la publicité, des catalogues, des relations publiques. Ce travail d'un petit groupe de personnes devrait être axé sur la francisation vers l'extérieur, et beaucoup moins vers l'intérieur.

En ayant une politique très stricte vis-à-vis de la traduction, ce service ne pourra évoluer vers la qualité et restera limité à la quantité.

C'est maintenant qu'il faut faire preuve de souplesse d'esprit en lâchant les béquilles de nos francophones anglicisés, en acceptant peut-être une qualité moindre au départ dans les mémos internes et les lettres de moindre importance. Cela n'est pas toujours facile, mais en considérant le but de la francisation — l'utilisation générale du français —, il ne faut pas oublier qu'une entreprise n'est pas statique; elle évolue continuellement, les habitudes changent, les personnes aussi, avec le recrutement et la promotion.

Les cours de langue commencent à porter leurs fruits, de même que les cours professionnels en français. On parle de plus en plus français dans nos entreprises; on commencera aussi à l'écrire. Ce sera à vous de nous aider à franciser, car la traduction est un phénomène dynamique et non statique, et toute sclérose dans ce domaine serait une preuve que la francisation ne se fait pas ou mal.

Informatisation et qualité de langue: influence bénigne ou maligne?

Agnès GUITARD
Coordonnatrice de la traduction assistée par ordinateur
Bell Canada

Le processus d'informatisation et, en général, tout le processus d'implantation de technologies est actuellement si vaste qu'on s'entend à reconnaître qu'il s'agit d'une véritable mutation sociale. L'influence du phénomène se fait sentir en traduction comme dans tous les autres domaines. Mon but est de voir avec vous quel genre d'influence exerce l'informatisation sur la qualité de langue des textes traduits. Nous découvrirons d'ailleurs que le sujet est plus vaste et plus ramifié qu'il n'y paraît de prime abord.

Comment le processus d'informatisation peut-il modifier la production de documents et la qualité de langue des textes traduits? Les exemples de telles influences ne manquent pas.

Songez aux volumes accrus de traductions techniques qu'il faut apprêter et servir en moins de temps qu'avant, du simple fait que les nouveautés technologiques se multiplient à un rythme effarant et sont mises en marché avec une ardeur peu commune. Songez aux textes urgents qui semblent plus urgents qu'avant parce qu'ils sont transmis plus facilement (et donc arrivent plus inopinément), à l'aide de techniques de communication.

Ces phénomènes d'augmentation des volumes, d'accélération du rythme de travail ou de resserrement des échéances sont dus en bonne partie à l'informatisation; il serait difficile de le nier. Et en voulant forcer un rythme de travail ou en devant produire davantage, il est certain que la qualité risque d'en souffrir. Voilà donc une première influence.

Mais les effets de ce genre ne sont guère mesurables et ils constituent des sujets de discussion pour le gestionnaire plutôt que pour le traducteur. Il est inutile, autrement dit, d'exagérer l'importance de ces effets. Essayons plutôt de repérer des influences de l'informatisation qui soient plus directes et peut-être plus graves. J'en retiendrai deux: l'emploi de la traduction automatique et la diffusion de logiciels traduits.

La traduction automatique

Comme chacun sait, l'informatisation a poussé une pointe dans la chasse gardée de la traduction, et plusieurs systèmes de traduction automatique sont aujourd'hui sur le marché.

Pour ceux qui connaîtraient mal les caractéristiques de ces systèmes, je me permets un bref rappel. Des textes sont mis sur support informatique, parfois codés;

un dictionnaire informatisé contient la terminologie du ou des domaines impliqués; l'ordinateur fournit une traduction brute dont le taux de révision est de 20 à 40% pour des traductions techniques, par exemple des manuels d'instructions. La révision est confiée à un traducteur ou à un réviseur.

Je n'ai pas l'intention de parler ici de la qualité de ces traductions brutes. Je ne vous servirai pas les perles classiques qui sont sorties de ces huîtres informatiques. Ce qui doit nous intéresser avant tout, c'est, bien sûr, la qualité de langue du produit fini. Qui songerait à étudier sérieusement la qualité des brouillons produits par les traducteurs? Même certains des meilleurs diront que leur premier jet est abominable...

Je ne retiendrai donc que la question suivante: quelles sont les variations de qualité à craindre, ou les variations de qualité observées, des traductions dont le premier jet a été produit par une machine?

À ma connaissance, aucune étude sérieuse n'a tenté de répondre objectivement à cette question à partir de critères de qualité bien définis. La réponse que je vais esquisser reproduira donc des opinions et des impressions diverses.

Plusieurs des personnes que j'ai consultées m'ont dit d'emblée: oui, les traductions faites d'abord par un ordinateur sont de qualité moindre. La stylistique laisse à désirer. Il y a moins de « prose ». Les traductions obtenues sont toujours des traductions « banales ». Les structures sont calquées sur celles de l'anglais. Les répétitions sont nombreuses. La personne qui révise la sortie machine subit des effets de contagion, et ne songera pas à modifier des phrases correctes mais serviles proposées par la machine, ou les temps des verbes, ou les tournures passives, etc. Corriger des sorties machines exige une sensibilité spéciale à certains types d'erreurs ou de faiblesses.

D'autres personnes, au contraire, soutiennent qu'aucune baisse de qualité sensible n'est à déplorer, et que les éléments indésirables sont absorbés à la révision. Selon elles, un réviseur qui n'a pas tendance à calquer l'anglais ne se mettra pas à le faire sous l'influence des traductions machines. Les exigences stylistiques des textes techniques (concision, phrases simples, répétitions facilitant la compréhension) s'accommodent très bien des productions de la machine. La prétendue mauvaise qualité des traductions exécutées d'abord par ordinateur est un préjugé qui s'est facilement répandu, à cause de la diffusion de traductions brutes, de premiers jets machines qui, comme on sait, ne sont pas des produits finis et ne devraient pas influencer notre jugement outre mesure.

Comme on voit, les deux prises de position sont assez différentes, mais se rejoignent en un point: la plupart des usagers reconnaissent que l'uniformité de la terminologie est assurée pratiquement sans faille par la traduction machine, ce qui n'est pas à dédaigner dans le cas de manuels techniques.

Que faut-il en conclure? Je n'ai qu'une déduction sûre à proposer: le jugement des personnes varie selon leur conception de la qualité. Et c'est une question importante.

Si l'on choisit des critères de qualité plutôt puristes, il est assez clair que la traduction machine révisée entraîne une baisse de qualité, un appauvrissement de la langue technique dont on peut s'inquiéter. Mais si l'on considère la qualité comme

un concept composite, où interviennent aussi les facteurs destinataire, échéances, volumes, efficacité, rentabilité, nature du texte, etc., la baisse est moins sensible. Si la traduction automatique est l'unique moyen de venir à bout de forts volumes de traduction dans des délais raisonnables, et s'il s'agit de langue technique, dont les principales qualités sont la concision, la précision et la clarté, plutôt que la prose et le style, les variations de qualité sont alors négligeables, l'emploi de la traduction automatique révisée est parfaitement justifié et ne devrait pas susciter de craintes indues.

Néanmoins, on est en droit de se demander ce qui arriverait si, demain, la traduction automatique se généralisait. La qualité de la langue traduite risquerait-elle d'en souffrir? Oui, sûrement, si on soumettait à des ordinateurs des textes généraux se prêtant mal à la traduction machine. Oui, s'il y avait négligence à l'étape de la révision — il ne faut pas oublier que tout repose sur le réviseur des traductions machines; c'est lui, en définitive, qui doit assurer la qualité.

L'influence de l'informatisation sur la qualité de langue des traductions se fait donc sentir par le biais de la traduction automatisée. Mais il existe d'autres influences, dont une au moins mérite à mon avis une mention assez importante: il s'agit de la traduction de logiciels.

Traduction de logiciels

Par traduction de logiciels, j'entends l'opération qui consiste à rendre en français des commandes informatiques, des affichages sur écran, des messages machines, ou même, plus généralement, tout texte destiné à être utilisé sur ordinateur, et aussi, par extension, les fiches techniques et manuels d'instructions qui accompagnent en général ces logiciels.

Ce type de traduction pose des problèmes particuliers souvent reflétés par la qualité du produit fini. Des contraintes d'espace dues à la conception des programmes obligent le traducteur à employer des abréviations fantaisistes ou incompréhensibles. Souvent, il est indispensable, pour mener ces traductions à bien, de travailler avec le système même dont on traduit le logiciel. Il faut donc que le traducteur dispose de la machine ou des produits programmes. Presque toujours, la production de la version française d'un système oblige à retoucher les programmes, et le traducteur doit travailler en collaboration avec des informaticiens. Comme les concepteurs de logiciels ne disposent pas toujours des ressources humaines appropriées au bon moment pour effectuer ce genre de travail, on s'en remet souvent, pour la traduction, aux techniciens de la maison ou à du personnel peu qualifié. C'est sans doute pourquoi on retrouve un peu partout sur les écrans de nos terminaux de beaux exemples de « Toronto French » ou de jargon dépassant les limites de l'argot de métier.

Il ne faut pas minimiser l'importance de ce genre de problème, étant donné que de plus en plus de personnes travaillent avec des machines.

Toutefois, certaines mesures peuvent être prises pour minimiser les méfaits de la traduction de logiciels, et je me suis attardée à en discuter en rendant visite à quelques fabricants de matériels et de logiciels, pour voir de quelle façon ils abordent le problème.

Heureusement pour nous, l'informatique est sans doute, à l'heure actuelle, l'un des domaines les plus évolutifs. Quand on crée un système, on en commence la version deux avant que le prototype soit livré aux clients. Des changements sont apportés constamment. Grâce à ce processus d'évolution continue, les occasions d'améliorer peu à peu la qualité de langue des logiciels traduits ne manquent pas, pour peu qu'on veuille y consacrer un peu de soins et d'efforts. La traduction produite pour les versions deux ou trois corrige les erreurs de la version originale.

En outre, de plus en plus de fabricants essaient de sensibiliser les rédacteurs anglophones et les concepteurs de systèmes aux impératifs de la traduction. Le plus souvent, des traducteurs donnent des cours ou des exposés qui illustrent par des exemples les problèmes survenant lors de la préparation des versions étrangères des systèmes — et le français est loin d'être la seule langue en cause. On espère ainsi résoudre de nombreuses difficultés en amont de la traduction.

Une autre solution idéale au problème est accessible, quand le traducteur a une connaissance suffisante d'un système pour en modifier lui-même le logiciel, et pour réduire les contraintes tout en imposant ses propres exigences linguistiques. Utopie? Non. La traduction des programmes didacticiels du système PLATON en constitue un excellent exemple, que je tiens à mentionner.

La traduction de logiciels soulève plus de controverses que je n'aurai le temps de vous en laisser entrevoir. Certains se demandent même à quel point il est utile de traduire des logiciels car cette étape ralentit la mise en marché des produits et risque de nous faire traîner de l'arrière dans l'évolution technologique. On s'entend à reconnaître qu'utiliser un logiciel anglais est plus pratique que se voir imposer l'emploi de commandes mal francisées et d'abréviations indéchiffrables.

Conclusion

Aborder la question de l'informatisation, c'est mettre en évidence, somme toute, l'importance de l'efficacité dans le processus traductionnel. Il faut que les traductions soient utiles et soient produites rapidement, au rythme même de l'informatisation.

En résumé, l'influence de l'informatisation sur la qualité de langue des traductions se fait sentir en particulier dans le cas de l'emploi de traductions automatiques révisées. Une baisse de qualité est reconnue et déplorée par plusieurs. Aucune étude n'a cependant cerné la question, et les opinions restent divisées. Les variations de qualité semblent toutefois négligeables si on s'en tient à des domaines techniques, et si la révision est bien faite. Les impératifs de la rentabilité, des échéances et des forts volumes peuvent autoriser la modification des critères habituels de qualité, car les textes techniques admettent un style simple et répétitif; la clarté et la concision ont priorité.

D'autre part, la traduction des logiciels, si on choisit de la faire, pose des problèmes qui doivent souvent être résolus en amont de la traduction. Toutefois, les changements apportés périodiquement aux logiciels permettent aux traducteurs d'améliorer peu à peu la qualité des produits utilisés par un public de plus en plus vaste.

Traduction et qualité des langues de spécialité

RÉSUMÉ DU DÉBAT

PRÉSIDENTE DE SÉANCE: Marie LAJOIE
Coordonnatrice de la traduction
Commission de réforme du droit du Canada

RAPPORTEURE: Claire PELLETIER
Terminologue
Services linguistiques
Bell Canada

Résumé du débat (1re partie)

BENOÎT THOUIN (Université d'Ottawa) à Agnès Guitard

COMMENTAIRE: J'aimerais préciser que les bulletins météorologiques ne sont pas conçus à l'origine en anglais, mais qu'ils répondent à des normes de rédaction particulières.

N'oublions pas que la traduction automatique ne représente qu'une des manifestations de l'informatisation dont les incidences, en matière linguistique, sont en fait beaucoup plus étendues et variées. En effet, l'informatisation, grâce aux nouveaux outils qu'elle procure — telles les bases de données bibliographiques ou terminologiques — permet la concentration de l'information dans l'espace, ce qui a pour effet d'en faciliter l'accès et d'en simplifier l'uniformisation et, par conséquent, d'en améliorer la qualité. Toujours grâce aux performances accrues des matériels et aux nouvelles possibilités de télécommunication, l'informatisation permet, par ailleurs, la concentration dans le temps des processus de traduction. Mais, par delà ces conséquences, l'informatisation a aussi le grand avantage d'obliger le traducteur à réfléchir sur son activité en l'incitant à repenser ses méthodes de travail et à réévaluer le mode d'organisation du système traduisant. Je souhaite que tous les intervenants de la traduction apprennent à apprivoiser et à maîtriser l'outil informatique.

GÉRARD LAMBERT (Ducros, Meilleur, Roy et Associés) à Agnès Guitard

COMMENTAIRE: Au sujet de la traduction des logiciels, je suis convaincu que celle-ci va nécessairement gagner en qualité parce que, d'une part, les logiciels actuellement sur le marché sont en perpétuelle révision, si bien que les fabricants ont toutes les occasions voulues de parfaire la version française de leurs produits et parce que, d'autre part, le marché s'adresse de plus en plus à « monsieur tout-le-monde »; dans ces circonstances, les fabricants seront tenus de mettre au point des produits répondant aux besoins de leurs utilisateurs.

GÉRARD LAMBERT à Yves-Aubert Côté

QUESTION: Estimez-vous que les chargés de cours sont influencés par leur milieu de travail lorsqu'ils choisissent de travailler à partir de manuels français. Quant aux enseignants expérimentés, qui semblent faire un plus grand usage de manuels anglais, j'aimerais savoir si leur attitude illustre une forme de résistance aux changements.

RÉPONSE: En réponse à votre première question, j'avouerai que je ne peux malheureusement pas m'appuyer sur des indications à caractère vraiment scientifique. Je reconnais toutefois que, depuis une décennie environ, le milieu linguistique a évolué et que les dispositions législatives des dernières années ont influencé le milieu de travail. Il est donc possible d'interpréter l'attitude des chargés de cours comme une retombée de cette évolution. Quant à savoir si l'attitude des enseignants expérimentés illustre une forme de résistance aux changements, j'estime que c'est là une opi-

nion tout à fait plausible. Cela me rappelle d'ailleurs le commentaire d'un participant de l'assemblée qui me faisait observer que la résistance manifestée par les enseignants pouvait également s'expliquer par un manque de motivation.

LÉON MUGESERA (université du Rwanda) à Louis-Jean Rousseau

QUESTION: Existe-t-il des mécanismes qui permettent au traducteur de vérifier si son message « a passé »? Par ailleurs, je comprends mal le phénomène de babélisation que vous avez évoqué surtout dans le contexte québécois où existent des structures qui permettent l'uniformisation et la diffusion de la terminologie.

RÉPONSE: En réponse à votre première question, je préciserai que, en règle générale, le traducteur perd trace de son texte, une fois qu'il est livré, de sorte qu'il est toujours difficile de mesurer l'impact de tout texte traduit après livraison. Le problème est d'ailleurs le même pour une rédaction originale.

Quant au deuxième aspect que vous soulevez, il y a, certes, une certaine centralisation de la terminologie. Mais, pour ce qui est du phénomène de babélisation, rappelons que les équipes sont réparties dans les entreprises et que la communication à l'horizontale se fait plus ou moins bien selon les circonstances.

De plus, nous constatons une certaine concurrence entre les entreprises de même secteur; cette situation se traduit par la production de terminologies parallèles et occasionne de nombreux problèmes de synonymie. Pour y remédier, il faut assurer une meilleure coordination des travaux terminologiques ainsi qu'une plus large diffusion de la terminologie existante.

RITA BÉLANGER (Secrétariat d'État)

COMMENTAIRE: J'aimerais préciser qu'il existe déjà un modèle pour la traduction française des textes conversationnels des systèmes informatisés. Ce modèle est d'ailleurs appliqué pour le système de gestion des bibliothèques (DOBIS).

LOUISE SANSREGRET (Société d'énergie de la Baie James) à Christiane Faure

QUESTION: Mme Faure pourrait-elle nous dire si, à l'extérieur du milieu de la traduction, le traducteur est perçu comme un diplomate et un vendeur?

RÉPONSE: Disons qu'il s'agit là plutôt de qualités vers lesquelles devrait tendre davantage le traducteur, car le traducteur ne sort pas suffisamment de son bureau. Par ailleurs, j'estime que les destinataires sont généralement sensibles aux problèmes du traducteur, même s'ils n'en comprennent pas toujours bien tous les aspects.

MARY COPPIN (Société des traducteurs du Québec) à Yves-Aubert Côté

QUESTION: Je souhaiterais obtenir plus d'explications sur les tableaux V et VI, où les tendances exprimées pour l'anglais et le français sont inversement proportionnelles.

RÉPONSE: Les chiffres du tableau V, qui expriment le pourcentage d'utilisation des traités français ou anglais en fonction du niveau des cours, peuvent sans doute s'expliquer par la vocation particulière des différents cycles d'étude. Quant au tableau VI, qui rend compte de la langue des traités selon le poste occupé, j'avoue ne pas avoir d'explication précise sur le fait que les professeurs de carrière utilisent moins largement les ressources françaises que ne le font les chargés de cours.

DENIS JUHEL (Université Laval) à Yves-Aubert Côté

QUESTION: N'est-ce pas mal aborder le problème que d'analyser le choix de la langue des traités en fonction du poste occupé? Cette étude comportait-elle des paramètres sur le contenu des manuels?

RÉPONSE: Non.

DIANE BOUILHAC (Laboratoires Abbott) à Christiane Faure

QUESTION: Je reviens un instant sur votre idée selon laquelle le service de traduction ne doit pas être coupé des utilisateurs. J'estime que c'est là une situation idéale mais je constate que, dans la pratique, la réalité est bien différente. À mon avis, il subsiste beaucoup de lacunes dans le processus de francisation. Le traducteur est étranger au milieu. Quant au français, le plus souvent, il reste une langue de traduction. Enfin, je suis étonnée qu'on n'ait pas davantage abordé le problème de la francisation.

RÉPONSE: Je conviens qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de francisation et que le succès, à cet égard, dépend largement de l'entreprise et de sa volonté de se franciser. Pour aider à la francisation, il est absolument essentiel que les gens s'expriment et créent en français plutôt que de rédiger à partir de lettres types, comme cela se produit encore trop souvent. Il incombe aux traducteurs d'agir, de se faire connaître davantage en assumant pleinement le rôle de vendeur et de relationniste, car les services de traduction ne sont pas suffisamment connus de l'entreprise.

Le rôle sociolinguistique du traducteur

Denis JUHEL
Professeur de traduction
Université Laval

L'exposé qui suit traite de l'influence des traductions non littéraires, dans un pays officiellement bilingue, sur la langue de la minorité. Je reprendrai, pour les dépasser parfois, certaines conclusions[1] d'une étude plus en profondeur sur le même sujet, pour m'attacher à l'incidence des traductions sur la qualité du français écrit au Canada.

Voici dans quelle acception il faudra comprendre l'adjectif sociolinguistique appliqué au rôle du traducteur.

Dans le schéma de la communication où s'inscrivent l'opération traduisante et le produit fini, la traduction, la langue sera considérée ici non comme un simple système de significations mais, pour citer Saussure, comme « l'ensemble des habitudes linguistiques qui permettent de comprendre et de se faire comprendre. » Plus précisément, c'est en ce qu'elle est *moyenne* et *somme* (de dialectes, d'idiolectes, de technolectes et de sociolectes) que la langue retiendra mon attention. En tant que traducteur de *messages*, c'est-à-dire d'actes de parole, ce qui m'intéresse au premier chef dans la langue c'est « l'arbitraire socialement motivé » lequel « médiatise un sens et une communication » (expressions empruntées à Maurice Pergnier, *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Honoré Champion, Paris, 1980).

Le thème de ce colloque, *Traduction et qualité de langue*, pose comme axiome, par sa formulation même, le caractère éminemment sociolinguistique de la traduction au Canada. Rien qui surprenne ici. Or, remarquons que, dans un pays développé et officiellement unilingue, ce même thème ne pourrait guère évoquer autre chose que les préoccupations pédagogiques des professeurs de traduction. Et si *Traduction et qualité de langue* devait signifier « incidence de la traduction sur les habitudes langagières d'une population plus ou moins unilingue », le public verrait dans ce titre, à tort ou à raison, une preuve supplémentaire des préoccupations oiseuses d'intellectuels en mal de sujets de recherche. Mais pour les participants de ce colloque, comme pour le grand public canadien, aucune ambiguïté possible tant sont familiers les débats linguistiques qui animent l'actualité depuis des décennies.

Parler du caractère sociolinguistique de la traduction conduit à privilégier le *Destinataire* de la traduction dans le schéma Émetteur-Vecteur/Objet-Destinataire par lequel on représente l'acte de communication et l'opération traduisante.

Alors qu'en pays unilingue on peut dire que, le plus souvent, le message original ne vise nullement les destinataires des traductions éventuelles, au Canada, le mes-

1. Voir, pour les développements, D. JUHEL, *Bilinguisme et traduction au Canada — Rôle sociolinguistique du traducteur*, CIRB, Université Laval, 1982, publication B-107, 116 p.

sage qui sera traduit en français a fréquemment pour destinataires tant le public francophone que la communauté anglophone (annonces publicitaires, notices et modes d'emploi qui accompagnent les biens de consommation courante, dicours économiques, politiques et administratifs, etc., qui constituent le gros de toutes les traductions françaises). En somme, ce n'est que pour des raisons socio-économiques, voire politiques, que la rédaction des textes se fait principalement en anglais, puisque les auteurs-producteurs visent la même clientèle, qu'elle soit anglophone, francophone ou « allophone ».

Au risque de schématiser quelque peu la situation, on pourrait dire en somme qu'il existe au Canada une catégorie de destinataires, les consommateurs canadiens, dont certains parlent français et d'autres l'anglais, donc deux langues d'usage, mais une seule langue de rédaction, l'anglais, et une langue de traduction, le français.

Tandis qu'en pays officiellement unilingue (tout au moins dans les pays de grande culture) la traduction est avant tout scientifique et culturelle, au Canada la traduction se distingue par son caractère fonctionnel, lequel se subdivise en trois:

fonction utilitaire,
fonction politique et institutionnelle et
fonction dissimilatrice,

fonctions plus ou moins imbriquées.

Je passerai sur la fonction institutionnelle de la traduction. M. Poisson nous en a parlé de façon très incisive. Mais je m'arrêterai sur les deux autres fonctions que je viens d'évoquer.

Fonction utilitaire d'abord: le plus étonnant, ce n'est pas tant le volume effarant des traductions comme la *nature* des textes traduits — étiquetage, modes d'emploi, etc., donc des messages où peu de concepts nouveaux apparaissent. Si les traductions françaises ne véhiculent aucune pensée originale, c'est donc que la traduction pallie un manque d'auteurs ou de rédacteurs français. C'est à ce titre qu'il est permis de conclure que la traduction reflète le rapport producteur/consommateur, qui existe entre les communautés anglophones et francophones du Canada.

Pour ce qui est de l'opération traduisante proprement dite, il suffit de remarquer que les lourdeurs et, trop souvent, le manque de clarté des traductions utilitaires ne trahissent pas une pensée de départ qui serait originale ou particulièrement riche et nuancée.

C'est bien de la maladresse, du manque d'idiotismes des textes traduits qu'il s'agit vraiment lorsqu'on se préoccupe de qualité de langue, car les « fautes de français » sont relativement faciles à repérer et à corriger, et n'entravent guère la compréhension immédiate. Il faut cependant reconnaître l'arbitraire d'une typologie des fautes, sachant que les catégories se chevauchent et que tout écart aux normes concourt à l'opacité du message[2]. L'intelligibilité, la clarté doivent être au centre d'un discours sur la qualité de la langue d'arrivée.

Reprocher à une traduction de ne pas être idiomatique ne signifie pas nécessairement que son auteur manque de compétence; on sait le problème — faux problème,

2. Quelle étiquette précise décrirait le « Tassons pour cuisson » (anglais: Break'n Bake) de la boîte de céréales?

à mon avis — que posent certains théoriciens ou praticiens d'une traduction qui ne pourrait être idiomatique qu'aux dépens de la « fidélité » à l'original. Comment le traducteur qui choisit une langue d'arrivée peu idiomatique utilise-t-il la documentation (en langue d'arrivée, s'entend) qu'il consulte (sans parler des dictionnaires et des lexiques unilingues à sa disposition)? La documentation lui sert évidemment à compléter ses connaissances, mais si c'était là la fonction principale de la documentation, la recherche pourrait tout aussi bien se faire en langue de départ qu'en langue d'arrivée. Dans la pratique, à en juger par le produit fini, la documentation en langue d'arrivée servirait avant tout à cerner l'emploi des termes spécialisés (recherche d'un technolecte réduit à sa plus simple expression). Mais la documentation n'est pas aussi souvent exploitée, me semble-t-il, qu'elle devrait l'être en tant que *modèle d'expression* propre à fournir au traducteur l'idiolecte (et pas seulement une terminologie correcte), ou tout au moins les éléments du technolecte *vivant* et de l'idiolecte dans lequel il reformulera le texte de départ.

Il est clair que ce modèle-là devra être écrit dans un français spontané, authentique. Mais de deux choses l'une: ou le modèle est disponible au Québec, ou bien il faut aller le chercher outre-Atlantique. Dans un cas comme dans l'autre, le traducteur ne peut échapper à ce choix sociolinguistique: il lui faut « filtrer » la langue des modèles qu'il a rassemblés de façon à rendre opérante la traduction destinée à un public bien défini par ses connaissances acquises et par son idiolecte.

Si je soulève ici, quoique indirectement, la problématique de la norme linguistique, ce n'est surtout pas pour ranimer les sempiternels et stériles débats sur la légitimité de tel ou tel vernaculaire ou de son adéquation à la société qui l'utilise. Le code linguistique étant arbitraire, mais socialement motivé, n'importe quelle forme linguistique est, en soi, aussi apte qu'une autre à médiatiser la communication. Mais cet arbitraire posé, c'est parce que la langue se double d'un caractère de nécessité (convention sociale et acte de communication; voir à ce sujet M. Pergnier cité plus haut), qu'en dérogeant à la norme on embrouille le système, ce qui rend encore plus ardue la compréhension entre les individus.

Ce n'est pas non plus dans un sens puriste et rétrograde que la notion de norme peut s'avérer utile pour le traducteur canadien. Loin d'être statique, la norme est en évolution constante, elle est toujours remise en cause. Vue comme une *moyenne linguistique* plus qu'un idéal jamais atteint pleinement, la norme n'est plus seulement une législation en matière de langue, elle peut servir de grille d'analyse du message, c'est-à-dire révéler ce qui, dans l'acte de communication, est singulier, individuel, propre à une situation donnée.

En fait, il conviendrait de parler non de *la* norme, mais de *normes*, selon la situation et le public visé. Dans cette optique, et pour prendre un exemple de traduction à la fois orale et écrite, il me semble que les émissions télévisées comme les Flintstones (les Pierrafeu) ou Three's company (Vivre à trois) ne sauraient être rendues au Québec autrement que dans la langue familière des Québécois. Particulièrement dans les textes qui privilégient la dimension affective de la langue (en publicité, par exemple), ne pas traduire dans l'idiolecte des destinataires serait un non-sens (on peut imaginer les contresens culturels que commettraient les traducteurs qui ne tiendraient pas compte du caractère viril que les jeunes gens associent à leur vocabulaire et à leur prononciation).

Force est de reconnaître que, selon les domaines socio-économiques où s'exerce la traduction, la société québécoise n'a pas toujours de modèles authentiques à proposer au traducteur, ce traducteur sur lequel, somme toute, le politique se repose pour franciser le Québec.

Franciser le Québec ne consiste pas simplement à exciser les anglicismes (l'exemple du doublage des films a montré qu'il ne faudrait pas éliminer aveuglément les marques sui generis de la langue d'arrivée sous prétexte de faire la chasse aux anglicismes)[3], c'est aussi, pour une bonne part, apprendre au public visé par la traduction à travailler en français dans les secteurs socio-économiques où l'anglais a longtemps régné. Dans ce dernier cas, la traduction a pour fonction de substituer un technolecte français à un technolecte anglicisé, voire carrément anglais. Par exemple, des interprètes du Nouveau-Brunswick m'ont appris qu'il n'était pas rare que certains députés francophones s'appuient sur la traduction orale pour améliorer leur français, ou même pour apprendre à énoncer en français ce qu'ils n'ont jamais dit qu'en anglais. Situation diamétralement opposée à celle que décrit Danica Seleskovitch[4] dans son étude sur l'interprète de conférence: c'est l'interprète qui prend souvent modèle sur les orateurs français pour formuler par la suite sa traduction du discours anglais.

Au Canada, la fonction dissimilatrice de la traduction se double donc d'une fonction didactique: le rôle du traducteur, dans ce cas, ne s'exerce pas sur le message, mais sur la langue, l'idiolecte qu'il apprend, en fait, à ses destinataires. Le traducteur doit, fait assez unique, *créer un usage* et contribuer ainsi directement à la « Défense et illustration de la langue françoise ».

Tant que le volume des traductions françaises dépassera largement celui des traductions anglaises, le traducteur québécois perpétuera les rôles d'Émetteur et de Récepteur dévolus respectivement à la société anglophone et à la société francophone du Canada. À son corps défendant, le traducteur semble transformer en sens unique la voie à double sens qu'est tout échange, toute communication digne de ce nom.

Quoi qu'il en soit, au Québec, la traduction a aujourd'hui pour fonction dominante de garantir l'unilinguisme des citoyens. Or, cet unilinguisme ne peut perdurer (c'est un fait établi par les recherches sur le bilinguisme) si la langue de la minorité linguistique du Canada ne se démarque pas nettement de l'anglais qui l'encercle. Pour que le français des traductions, soit en dernière analyse le français écrit au Québec, reste ou redevienne idiomatique, il ne suffit pas d'éliminer les interférences lexicales pour les remplacer par des mots français consacrés par l'usage ou créés de toutes pièces (par exemple, remplacer *lift* dans « elle m'a donné un lift » par un mot français ne rendrait pas pour autant l'expression française).

Comme le français des traductions sert de modèle rédactionnel et stylistique au public francophone, il est important que la traduction soit idiomatique, c'est-à-dire qu'elle utilise pleinement les ressources stylistiques et expressives de la langue d'arrivée. Pour ce faire, le traducteur aurait avantage à analyser de plus près les

3. La traduction orale s'attache aussi à franciser la prononciation: par exemple, Energizer prononcé dorénavant « énère-ji-zère ».

4. Seleskovitch D., *L'interprète dans les conférences internationales*, Paris: Lettres modernes, Minard, 1968, 261 p.

modèles à sa disposition dans la langue d'arrivée. Cette analyse lui ferait toucher du doigt les mécanismes de la langue, et elle lui révèlerait que les « lacunes » n'étant pas moins nombreuses en anglais qu'en français, les phrases du texte de départ et du texte d'arrivée ne devraient pas être plus superposables que les mots de la langue de départ et de la langue d'arrivée. Que le traducteur apprenti ou chevronné tempère la passion que fait naître en lui la toute jeune terminologie bilingue. Car il semble que la terminologie bilingue, science nouvelle où excelle le Québec, et outil nécessaire de la traduction, nous entraîne dans une néologie sauvage où se défoulent les démons du « littéralisme » inconscient des traducteurs. On ne saurait trop se convaincre que l'analyse linguistique qui conduit au « mot juste » ne décrit qu'une façon, parmi bien d'autres, dont le sens du message est véhiculé par la chaîne parlée. De plus, il ne faut pas oublier que les néologismes sont linguistiquement et socialement motivés; si les créations néologiques devaient de plus en plus être « traductionnellement motivées », c'est un français pour la traduction automatisée que le traducteur humain serait en train de créér (or le français, on le sait depuis fort longtemps, ce n'est pas de l'anglais ou de l'espagnol ou du russe, etc. traduits). Pourquoi, donc, le français aurait-il besoin, par exemple, d'un vocable pour *broadcaster* et non pas pour *seconder* (d'une résolution)? Ou l'anglais d'un équivalent pour *clés en main*, ou d'un mot fourre-tout pour *conjoncture*, ou d'un terme plus pratique que « brand » pour distinguer ce que le français qualifie *neuf* ou *nouveau*?... Que le traducteur qui réclame un néologisme se pose ces « pourquoi ». Le terminologue aussi qui, en outre, ne paraît guère se soucier de la motivation linguistique de ses créations, et se contente trop souvent de proposer un terme français qui calque, par sa désignation ou par sa morphologie, la formation du terme anglais.

Par souci de fidélité au texte de départ, peut-être, le traducteur choisit plus ou moins inconsciemment de trahir le « génie de la langue française » lorsqu'il fait fi de l'économie linguistique du français pour suivre la formulation de la langue de départ. Intuitivement, ou par sa formation professionnelle, le traducteur doit savoir distribuer le sens du message à transmettre en quanta implicites et explicites, tant sur le plan de la langue que sur celui du discours (articulation du dit et du non-dit). Sans cette connaissance *active* de la langue de départ, ce sont des traductions où abondent les redondances, lesquelles, en français, obscurcissent le sens; ce sont des textes d'une longueur décourageante (j'avertis mes étudiants qu'en règle générale une traduction plus longue que l'original a toutes les chances d'être médiocre).

Toutes considérations théoriques mises à part, on voit la nécessité d'une traduction idiomatique dans un Québec soucieux de préserver une existence sociolinguistique distincte (de toutes façons, je ne conçois pas de traduction qui ne soit pas idiomatique, mais c'est là le sujet d'une autre discussion).

Nous avons vu le rôle prépondérant que jouent les traducteurs (auxquels il aurait fallu ajouter, pour décrire complètement la situation linguistique, tous les autres bilingues, professionnels ou non) dans les habitudes langagières de la population unilingue dont ils sont les serviteurs. Mais il ne faudrait pas que la traduction devienne l'outil, ou l'instrument despotique, d'un néo-colonialisme, linguistique cette fois, que certaines interventions ont dénoncé ce matin. Car la langue est, par définition, multiple et variée comme ses usagers et comme les situations où on l'utilise. Elle est, nous l'avons vu au tout début, consensus, véritable convention collective.

Résumé du débat (2e partie)

ROBERT DUBUC (Radio-Canada) à Denis Juhel

QUESTION: Que pensez-vous de la création néologique dans les cas où, par exemple, on se heurte à des découpages très différents de la réalité dans l'une et l'autre langue. Prenons l'exemple de la terminologie du mobilier, où les dénominations sont spécifiques en anglais tandis qu'elles demeurent génériques en français.

RÉPONSE: J'admets que, en certaines circonstances, la création néologique est justifiée, mais qu'il faut éviter d'y recourir systématiquement.

DANIEL MOSKOWITZ (ESIT)

COMMENTAIRE: Bon nombre de problèmes soulevés depuis le début du colloque ne se poseraient pas comme ils se sont posés si la finalité de la traduction était mieux définie et mieux comprise au Québec. Selon moi, les difficultés que connaît le Québec en matière de traduction sont sensiblement les mêmes que celles éprouvées en France. En revanche, je constate que le Québec dispose d'une plus grande richesse de potentiel que la France et de plus larges moyens, tant du point de vue humain que du point de vue organisationnel.

Je souscris pleinement à l'idée exprimée plus tôt par madame Faure, selon laquelle le traducteur doit agir comme diplomate et vendeur, mais je lui fais remarquer que, dans la pratique, les conditions — notamment les conditions socio-économiques — l'empêchent d'assumer ce rôle. Il m'apparaît donc impérieux de revaloriser la fonction du service de traduction au sein de l'entreprise car la fonction traduisante n'est pas encore investie du statut qui lui revient.

INGRID MEYER (Université de Montréal) à Denis Juhel

QUESTION: Est-ce que le modèle d'expression s'applique différemment dans la formation des traducteurs en pays bilingue et en pays unilingue?

RÉPONSE: Non, si la traduction est basée sur des idiotismes.

ROBERT PAQUIN (Sotrac) à Denis Juhel

QUESTION: J'aimerais demander à M. Juhel si, à son avis, il existe encore un pays authentiquement unilingue.

RÉPONSE: Quand j'ai parlé de pays unilingue, je sous-entendais un pays « officiellement » unilingue.

Observations écrites

ROBERT DUBUC (Radio-Canada)
(à la suite de la communication d'Yves-Aubert Côté)

En raison de l'influence des professeurs comme propagateurs de terminologie, n'y aurait-il pas lieu d'introduire, dans le programme des cours des facultés et gran-

des écoles, un enseignement de la langue de spécialité où les professeurs seraient mis à contribution, soit par la constitution de groupes de travail pour en mettre le programme au point, soit en soumettant le programme de ce cours aux commentaires de tous les professeurs?

De tels cours se dispensent déjà dans certaines écoles européennes, notamment à Copenhague, avec d'excellents résultats sur la « normalisation » de la terminologie.

GEORGES NÉRAY (Université McGill)
(à la suite de la communication de Christiane Faure)

Je ne suis pas d'accord avec madame Faure. Le service de traduction n'est ni une tour d'ivoire ni une tour de dictionnaires... du moins, pas à l'Université McGill (ni à la SEBJ, d'après ce que j'ai compris). Les membres de notre service ont toute latitude de s'adresser aux « donneurs d'ouvrage » et de discuter avec ceux-ci de tous les aspects de leur travail. De leur côté, les « donneurs d'ouvrage » sont toujours à notre disposition pour nous fournir des explications ou nous indiquer des personnes-ressources qui pourraient nous aider dans nos travaux. Autre fait intéressant à signaler: il arrive assez souvent que, après avoir discuté avec un traducteur de notre service, l'auteur du texte se décide de modifier, voire d'améliorer son texte, parce qu'il se rend compte, d'après les interrogations du traducteur, des ambiguïtés qu'on trouve dans son document. Le service de traduction de McGill serait-il privilégié? J'espère bien que non.

GEORGES NÉRAY (à la suite de la communication d'Yves-Aubert Côté)

Il faudrait consacrer une étude à l'influence souvent néfaste exercée sur l'esprit de nos jeunes par les manuels (mal) traduits employés dans les écoles secondaires et les cégeps.

Traduction et qualité de langue : les moyens

Réévaluation de la place de la traduction dans la stratégie générale de la communication

Le traducteur dans le calme ou la tourmente des communications

Jean-Claude CORBEIL
Secrétaire général
Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée

Les organisateurs du colloque m'ont confié la tâche de réfléchir un moment, avec vous, à la « réévaluation de la place de la traduction dans la stratégie générale de la communication », c'est-à-dire, en termes plus simples, sur le rôle de la traduction et son avenir prévisible.

Ce n'est pas un mince sujet, encore moins un sujet de tout repos. Étant donné le temps qui m'est imparti, je me permettrai de vous présenter un texte d'allure schématique: j'estime préférable d'esquisser la problématique générale du sujet plutôt que de fignoler à plaisir un exposé tout beau et tout pimpant. Je m'engage cependant à respecter « la qualité de la langue » du mieux que je le peux!

1. Perspectives des réflexions

1.1 On constate aujourd'hui que les situations de communication dans le monde sont très différenciées et qu'il est devenu impossible de n'en pas tenir compte, à moins de vouloir revenir à une sorte d'isolationnisme linguistique, qui est davantage du domaine du rêve que du possible, davantage du domaine de l'ignorance que de la réalité.

Aux fins de cette communication et à titre expérimental, je ramènerai à trois états les différentes situations de communication. Comme on le verra, ces états sont cumulatifs.

(a) Les situations de communication orale où la communication est immédiate, mais réduite à la portée de la voix, naturelle ou amplifiée. La possibilité de conserver le « texte » de la communication est alors très réduite, assumée par la mémoire, personnelle ou collective.

(b) Les situations de communication orale et écrite, où la communication peut s'établir par l'écriture ou se transcrire en écriture. Elle se diffuse alors plus ou moins rapidement selon les moyens dont on dispose ou que l'on choisit, à un nombre plus ou moins grand de lecteurs ou de destinataires. Selon la qualité du support de l'écriture (peaux de bête, papyrus, papier, pierre, etc.) et les précautions prises, le texte de la communication peut se conserver plus ou moins longtemps.

(c) Les situations de communication orale, écrite et électronique. Avec l'électronique, la communication redevient quasi immédiate, mais sans

limite d'espace sauf celle liée à la possession ou à la disposition des instruments appropriés et sans limite du nombre des personnes réceptrices. L'électronique permet de conserver le texte oral par enregistrement et le texte visuel écrit par photocopie.

Ces situations de communication recoupent les états successifs de la civilisation de l'humanité (voir Tofler): la civilisation agricole à tradition orale dominante, la civilisation industrielle à tradition écrite dominante et la civilisation postindustrielle à tradition électronique naissante et de plus en plus dominante.

De même que les trois types de civilisation peuvent coexister dans le même pays, de même la communication peut s'établir dans un pays selon tous les états en même temps: se concurrencent alors la tradition orale, la tradition écrite et la tradition électronique.

1.2 On peut considérer la traduction d'au moins deux manières. Au mieux, elle est un mode de communication à la fois interlinguistique et interculturelle; elle participe alors à la connaissance réciproque des cultures du monde, qu'elle rend accessibles. Au minimum, et le plus souvent, elle est un instrument de communication dont la fonction est de réduire l'impossibilité ou la difficulté de la communication entre deux locuteurs appartenant à des aires linguistiques différentes; la traduction est donc, alors, un moyen de pallier l'incapacité linguistique des interlocuteurs.

1.3 Dans les réflexions qui suivent, je m'en tiendrai à la traduction comme instrument de communication dans une stratégie mondiale globale de la communication interlinguistique, où elle apparaît comme un moyen parmi d'autres. Dans cette perspective, la nécessité de la communication, dans des conditions de temps et d'efficacité définies par la situation elle-même et par les besoins des interlocuteurs, prime sur toute autre considération, notamment celle de la qualité de la langue utilisée. Si le traducteur professionnel, pour une raison ou une autre, valable ou non, n'arrive pas à s'insérer dans la situation réelle de communication, les interlocuteurs se passeront de ses services et utiliseront d'autres moyens d'établir ou de maintenir la communication.

Notre attention se concentrera donc sur la stratégie de communication interlinguistique, en gardant toujours à l'esprit l'existence et la coexistence des trois états des situations de communication, que nous avons esquissés précédemment.

2. Paramètres de la discussion

Pour en discuter, il faut tenir compte d'un certain nombre de paramètres. Voici ceux que je vous suggère et que je retiens pour ma part:

2.1 Le volume des communications mondiales, dont la progression est géométrique plus on s'achemine vers la généralisation du troisième état, sous forme orale ou écrite, avec support imprimé ou affiché.

2.2 La rapidité des communications à la fois sous l'influence des impératifs de la concurrence économique, scientifique ou politique et grâce aux moyens techniques du troisième état des communications.

2.3 L'universalité des communications, de par la transformation de la terre en un Grand Village (voir McLuhan), d'où une augmentation prévisible du nombre des langues, en relation étroite avec l'exigence du respect de l'identité culturelle de chacun, dont l'affirmation est de plus en plus fréquente partout dans le monde, mais surtout en Afrique et en Asie.

2.4 Le caractère de plus en plus technique du contenu des communications, au fur et à mesure que se diffuse le développement économique et qu'un plus grand nombre de pays s'intègrent à la culture industrielle, notamment par le processus des accords de coopération et de l'aide au développement.

2.5 L'importance relative de chaque acte de communication, orale ou écrite, tout particulièrement des textes et documents divers, que l'on peut évaluer en prenant en considération les critères qui suivent:

(a) la valeur juridique ou institutionnelle du texte ou du document, tout particulièrement son facteur de rayonnement défini par le nombre de fois où on y aura recours ou le nombre de documents qui en découleront;

(b) la diffusion du texte, c'est-à-dire son facteur de dispersion, défini à la fois par le nombre de personnes qui en prendront connaissance et les caractéristiques linguistico-professionnelles de ses destinataires. Ainsi un texte technique lu par quelques ingénieurs hyperspécialisés n'a pas la même importance stratégique qu'un document de gestion destiné à l'ensemble des contribuables d'un État;

(c) la durée de vie du texte ou du document, c'est-à-dire le laps de temps qui s'écoulera avant qu'il ne soit périmé, détruit ou envoyé aux archives.

3. Éléments de prospective

Fort des considérations précédentes, il devient plus aisé de prévoir comment se résoudront les situations de communication à travers le monde, en tenant compte du fait qu'elles sont en train d'évoluer depuis la tradition orale jusqu'à la tradition électronique et qu'en conséquence, de par le monde, tous les états transitoires et toutes les combinaisons sont possibles.

On peut raisonnablement formuler chacun des points suivants, qui m'amèneront à vous proposer une hypothèse d'avenir en ce qui a trait à la stratégie de communication et au rôle qu'y jouera la traduction.

3.1 On observe aujourd'hui un usage généralisé de l'anglais comme langue technique et commerciale mondiale, sorte de « lingua franca » de la civilisation industrielle et surtout postindustrielle.

Mais on observe également une grande variation dans la compétence réelle à parler anglais des différents interlocuteurs dont ce n'est pas la langue maternelle ou d'usage, d'où de sérieux inconvénients et même des dangers pour les communications en anglais de ces personnes. On note une tendance de plus en plus affirmée et généralisée à réclamer l'usage des langues nationa-

les comme langues de communication, dans la mouvance du néonationalisme et de l'identité culturelle. Enfin, il est impossible de généraliser l'usage de l'anglais aussitôt que la communication atteint les populations elles-mêmes des différents pays.

Nous ne prévoyons pas que l'anglais sera la langue mondiale du XXI[e] siècle.

3.2 L'idéal serait la connaissance par chacun de la langue de son interlocuteur. Mais la chose paraît impossible pour au moins deux motifs. Tout d'abord, à cause du nombre de langues que chacun d'entre nous devrait apprendre au fil de sa carrière internationale. Ensuite, parce que le bilinguisme, à un haut niveau de performance, est toujours l'apanage d'une minorité qui en a besoin et, dans certains pays, l'apanage de la minorité instruite par rapport à la masse unilingue ou multilingue fonctionnel, dans certains pays analphabètes même.

Le bilinguisme ou le multilinguisme mondial chez les individus ne nous paraît pas prévisible.

3.3 Il faudra donc d'une manière ou d'une autre assurer l'intercompréhension malgré les différences de langues.

On ne pourra donc pas éviter de traduire. Cependant, d'un autre point de vue, le recours systématique et généralisé à la traduction est impossible pour diverses raisons: manque de traducteurs dans le plus grand nombre de pays, coût élevé de la traduction, en croissance constante, retard dans la communication à cause du temps de traduction.

La généralisation de la traduction n'est pas la solution aux difficultés de la communication mondiale.

J'en arrive donc à formuler et à proposer à votre attention l'hypothèse d'avenir suivante, en trois points.

(a) Les communications ponctuelles, par exemple la correspondance courante, les messages télex, les appels téléphoniques, les conversations, se feront avec de plus en plus de souplesse, au gré et au hasard des compétences linguistiques des interlocuteurs. On peut donc prévoir une augmentation continuelle de l'apprentissage des langues, au moins jusqu'à une compétence fonctionnelle satisfaisante, dans un nombre de plus en plus grand de langues, donc non seulement de l'anglais, mais de langues qui nous semblent aujourd'hui très exotiques comme l'arabe, le japonais, le chinois, le swahili, pour ne citer que quelques exemples.

(b) Les communications structurelles (contrats, accords commerciaux, imprimés de gestion, documentation technique d'usage courant, etc.) se feront de plus en plus dans la langue du pays, ou dans la langue du client ou dans celle du partenaire principal. D'où le recours soit à la traduction, soit aux passerelles linguistiques pour adaptation et rédaction nouvelle de certains documents de départ, chaque fois que ces documents se diffusent au sein d'une large population d'usagers des pays d'arrivée: consommateurs de biens et de services, ouvriers des usines, élèves du primaire ou du secondaire, etc. Il y aura donc, dans ces cas, triage des textes ou documents en fonction du traitement qu'ils subi-

ront: demeurer dans la langue de départ, les traduire, les adapter, les rédiger à nouveau, parfois dans une forme tout autre.

(c) Il y aura augmentation mondiale du nombre des traducteurs, des terminologues et des rédacteurs, à cause de besoins précis dont l'importance et la durée seront susceptibles d'être évaluées dans chaque cas. Mais, en même temps, se multiplient les passerelles linguistiques, c'est-à-dire que sera de plus en plus grand le nombre de professionnels de toutes spécialités dont la définition de tâche, dans leur organisation, comprendra celle de traduire, d'adapter, de rédiger à nouveau des textes à partir d'originaux en langues étrangères.

Plus la communication est structurelle, moins il y aura de traducteurs professionnels.

Par contre, l'enseignement de la traduction s'organisera dans beaucoup de pays, en suivant sensiblement leur rythme de développement industriel et celui de leur insertion dans l'activité internationale. De plus, l'enseignement pourrait prévoir d'initier à la traduction ou à l'adaptation les professionnels qui s'y adonneront accessoirement, sans désirer devenir des traducteurs de carrière, d'où une conception pédagogique spécifique de cet enseignement à cette clientèle.

Voilà donc les réflexions que je vous propose. Il est évidemment risqué, en se situant au niveau de l'univers, d'essayer de prévoir comment se règlera le problème des communications entre individus et entre partenaires. Mais on ne peut pas ne pas le faire, d'une part, ne serait-ce que pour organiser en conséquence l'enseignement universitaire ou le recrutement/formation du personnel d'une multinationale; et, d'autre part, il y a toujours beaucoup de plaisir à réfléchir à l'avenir et à rêver de ce qui peut arriver.

Formation des traducteurs

Les enjeux de la formation du traducteur : pédagogie, mythes et réalités

Jean-Claude GÉMAR
Professeur de traduction
Université de Montréal

On m'a demandé de vous livrer quelques réflexions sur la formation du traducteur. Étant donné le temps dont je dispose, j'entrerai immédiatement dans le vif du sujet.

La formation du traducteur est un sujet trop grave pour être traité de manière superficielle ou par-dessous la jambe. Il circule tellement d'idées reçues, on constate tellement de lieux communs et l'on relève encore tant de préjugés ancrés, entre autres dans les milieux de la traduction, que l'on se doit d'essayer, au nom d'un souci d'objectivité hautement souhaitable, de rappeler quelques vérités sur la formation « universitaire » idéale du traducteur, puisque cette responsabilité a été confiée à l'université. Afin de pouvoir traiter la question de manière satisfaisante, il faudrait la poser en trois mots exprimant chacun une notion de temps bien définie : *avant*, *pendant* et *après*.

Autrement dit, quel type de formation doit recevoir l'étudiant (en traduction) (A) qui entre à l'université (B), en fonction des besoins (réels ou idéalisés) du marché de la traduction, à la sortie (C)?

Personne n'a encore trouvé de réponse simple à cette question, ni de recette magique ou universelle pour transformer en 3, voire 2 petites années un être normal, doué de raison et de facultés intellectuelles communes en un traducteur accompli, prêt à se plier à toutes les circonstances du métier, à étonner par ses prouesses (linguistiques notamment) les 36 000 employeurs éventuels du Québec, du Canada et du monde en général?

Ceci étant dit, vous saisissez la parabole: B est étroitement dépendant de A et conditionné par C, et donc déterminé, si je puis dire, par la dynamique linéaire de l'évolution. A, B et C forment donc un tout, un triangle nullement équilatéral, ni même isocèle, car chaque côté est différent des deux autres, B étant même ici beaucoup « moins égal » (devant le temps) que A et C, si vous me pardonnez ce barbarisme mathématique.

Or, c'est justement ce côté-là, le B, qui nous intéresse particulièrement et sur lequel j'insisterai aujourd'hui en essayant de le relier au thème principal de ce colloque, la qualité de la langue, donc, en langage clair, la « qualité » du traducteur, des programmes de formation de traducteurs, des méthodes et moyens pédagogiques, etc. Vous le voyez, une question en entraîne une autre. Je les crois toutes imbriquées les unes dans les autres, bien que l'on ne puisse en aborder qu'une à la fois en si peu de minutes.

Permettez-moi de ne m'intéresser qu'au personnage central de la pièce, le traducteur, ce grand méconnu malgré le rôle crucial qu'il tient dans le psychodrame linguistique qui se joue depuis que les humains sont doués de parole (mais pas toujours de raison) et utilisent ce formidable outil de communication qu'est le langage pour s'abuser les uns les autres, se compliquer mutuellement les choses. C'est du futur traducteur, de *l'étudiant* que je voudrais vous entretenir, c'est-à-dire d'un être humain en développement, rempli d'espoir et de candeur enthousiaste, sinon d'illusions, alors qu'il entre dans l'antichambre de sa vie professionnelle, qui conditionnera son avenir et fera de sa vie une réussite ou, peut-être, hélas, un échec. Je me pose alors la question: « Quelle est la part de responsabilité de l'université dans cette réussite ou dans cet échec? »

Cette nouvelle question débouche, à mon sens, sur un dilemme, un cas de conscience pour un juriste: faut-il donner la priorité, dans le contrat implicite que passe l'étudiant (en traduction, en sciences physiques, en histoire...) avec l'université, à l'obligation de *résultat* ou à l'obligation de *moyens*? En d'autres termes, QUE faut-il enseigner, COMMENT, À QUI et, surtout, POURQUOI?

L'enseignement, son contenu, ses fins doivent-ils primer celui qui en est le bénéficiaire présumé, l'étudiant, considéré dans son individualité — une personne — ou bien est-ce le contraire qui doit être, l'individu passant alors avant la fin et les moyens. À cette question fondamentale, je suis tenté de répondre tout de go que je préfère la « tête bien faite » à la « tête bien pleine ». Mais ceux qui me connaissent l'avaient deviné, et puis ce serait éluder la difficulté. Le crédo humaniste qui nous pousse, nous traducteurs, à chercher instinctivement l'équilibre plutôt qu'à tendre vers l'extrême, à rechercher la pondération et non l'excès, la raison de préférence à la passion, nous porte à trouver en toutes choses ce « juste milieu » qui nous permet de choisir librement la continuité, de nous méfier des modes et préoccupations éphémères, d'éviter de succomber aux tentations de la facilité. Car, qu'est-ce que la *qualité*, en définitive? Une exigence sans défaut, une rigueur sans compromis, une attention de tous les instants.

De même que notre société en crise s'interroge douloureusement sur ses contradictions, sa finalité et ses objectifs immédiats, les traducteurs en désarroi s'interrogent sur leur avenir. Comme toujours en pareil cas, on cherche des responsables, des boucs émissaires pour les frustations et inquiétudes de chacun. Comme l'âne de la fable, la formation est la cible naturelle des contestations, des remises en question et, parfois, des mises en accusation. Je dirais que cette attitude est malgré tout normale, et même *saine*: la critique, quand elle est constructive, intelligente et généreuse, est le moteur du progrès, du changement et fait pièce à la sclérose qui guette les immobilistes, ceux qui refusent l'idée même de changement, par habitude, confort ou par crainte des idées nouvelles et de leur cortège de bouleversements.

L'université et ceux qui y enseignent doivent accepter cette remise en question et s'interroger eux-mêmes: les choses ont bien changé en un quart de siècle; il faut bien l'admettre et s'adapter aux conditions nouvelles, mais aussi et surtout se préparer à vivre dans la société actuelle et, plus important encore, dans celle de demain.

Faut-il pour autant renverser la barre, se laisser emporter par le flot, céder à la facilité, aux pressions des groupes d'intérêt et aux sollicitations inspirées par la démagogie, au risque de déconsidérer totalement la fonction d'éducation? Faut-il se résigner à ne former *que* des professionnels, des techniciens, renoncer à la mission d'éducation au profit de la seule utilité immédiate, grevant ainsi d'une hypothèque perpétuelle l'avenir de ceux que nous avons pour mission de préparer à la vie professionnelle, certes, mais aussi et surtout à la vie tout court? S'il s'agit avant tout de former des travailleurs comme les autres, quoique légèrement « intellectuels », c'est pour qu'ils s'insèrent, eux, dans la société, et *non* pour la société telle qu'elle est, avec ses idéaux et stéréotypes sociaux, économiques, politiques et autres.

Ceci m'amène à répondre à la première interrogation: QUE faut-il enseigner?

C'est Pierre Mendès France qui disait, je crois, que l'on ne peut poursuivre qu'un objectif à la fois. Et bien nous, nous devons en poursuivre deux, apparemment contradictoires et cependant complémentaires. Il faut préparer l'étudiant (en traduction) à la vie professionnelle à la fois actuelle et future, comme je le disais il y a un instant. La coloration professionnelle des programmes de traduction est, du moins au Canada, généralement admise et je n'insisterai pas sur ce point. Toutefois, s'en tenir à ce seul aspect de la formation du traducteur constituerait, à mon sens, une erreur de jugement dont les conséquences humaines et sociales sont incalculables. Former à la vie professionnelle, à l'utile et au pratique, cela semble aller de soi. Mais le faire en négligeant d'infuser, en passant, l'esprit critique, de faire réfléchir l'étudiant sur les valeurs et les interrogations de notre culture, de notre histoire et de l'humanité (afin de mieux comprendre les problèmes du moment et d'en maîtriser le plus possible les données pour leur trouver des solutions à la fois originales et réalistes) serait, le mot n'est pas trop fort, un crime contre le genre humain. Les enseignants connaissent bien les lacunes des formations professionnelles « courtes », d'où l'on sort amputé d'une vue générale de notre univers qui se réduit au seul cadre des réalités du domaine de spécialisation, fermant ainsi, parfois définitivement, la perspective macroscopique de notre monde, lequel comptera alors quelques individus borgnes ou aveugles de plus, ignorants de l'autre moitié — la face cachée —, coupés de la réalité dans sa globalité. On n'a que trop formé des êtres unidimensionnels, soit « littéraires », soit « scientifiques », et pas assez des deux à la fois! Faut-il ouvrir aussi à « l'inutile » ceux qui seront formés à l'utile? Je vous laisse le soin de méditer sur cette question; le traducteur, plus encore que la plupart des travailleurs, doit être ce personnage protéiforme que ne déroutent ni le discours scientifique, ni le terme technique, ni la tournure littéraire ou philosophique que peut lui réserver un jour le texte qu'il sera appelé à traduire.

J'en viens à ma deuxième question: COMMENT former le traducteur?

D'autres plus qualifiés que moi tenteront ici même de définir les étapes jugées nécessaires ou simplement utiles de la formation du traducteur et d'en préciser le contenu afin d'atteindre cet idéal de qualité auquel nous sommes tous attachés, pour le plus grand bien de notre profession, de son image, mais aussi dans l'intérêt de la collectivité par la promotion du statut de la langue française, non seulement au Québec et au Canada, mais dans le monde entier. Quel que soit le nombre d'années, de crédits, de cours de ceci ou de cela, un programme de traduction répondant à ce souci de qualité devrait viser les 3 objectifs suivants:

1° Conduire l'étudiant jusqu'au seuil de la compétence linguistique minimale, en langue de départ comme en langue d'arrivée, à défaut de laquelle il est inutile d'essayer de se lancer sur un marché en voie de saturation, donc de plus en plus sélectif et exigeant. Or, cette compétence linguistique ne peut être atteinte, volens nolens, que si les bases de l'apprentissage reposent au moins sur un pilier « littéraire » et sur un autre pilier, « scientifique » celui-ci, qui confèreront au futur traducteur cette culture générale et ce vernis de connaissances sans lesquels son texte paraîtra lourd et manquera de cette *transparence* qui fait la différence entre une bonne traduction et une traduction simplement « honnête ».

2° Lui permettre d'acquérir non seulement les techniques et le savoir-faire indispensables à tout professionnel digne de ce qualificatif, mais également les connaissances spécialisées et, j'insiste, *générales* (la « culture de base »), c'est-à-dire celles que seule une formation interdisciplinaire est en mesure d'apporter, afin que le traducteur atteigne ce degré de polyvalence, de plénitude et de maîtrise linguistique qui caractérisait ses grands devanciers et retrouve l'esprit qui inspirait les humanistes et les encyclopédistes. De la sorte, grâce à sa connaissance globale et, si possible, complète des données des problèmes de traduction qui lui seront posés, il trouvera plus facilement la réponse à ses propres questions, ce qui est souhaitable à la fois sur le plan professionnel et sur le plan personnel, car il en retirera une satisfaction plus grande tout en élevant le niveau de son travail pour atteindre le seuil de qualité recherché.

3° Si, selon les philosophes, la pratique est le seul critère permettant de mesurer la vérité, un programme de traduction responsable devra, autant que possible, viser à relier la pratique à la théorie, car l'une et l'autre ont tout à gagner de leur coopération: pour ce faire, il faut que d'un côté l'université entretienne des relations suivies et garde le contact avec les milieux professionnels pour rester à l'écoute de ses besoins, du pouls du traducteur en exercice, et suivre l'évolution de la profession à la source même. De l'autre, les praticiens ne doivent pas rester en dehors d'un dialogue auquel ils sont partie, de droit; leur voix serait toutefois bien plus forte encore si elle exprimait un sentiment commun à une profession et non les intérêts, très divers, qui reflètent l'esprit de concurrence et la grande diversité du marché auquel ils appartiennent, mais également, hélas!, l'esprit partisan ou corporatiste.

Cet aspect concret de la formation du traducteur place au premier rang le ou les stages et les expériences *pratiques* destinés à aguerrir l'apprenti traducteur, à le mieux préparer à affronter les réalités changeantes de son futur ou plutôt de *ses* futurs métiers, si tant est qu'un traducteur doive être ce maître Jacques de la langue que certains croient voir en lui: traducteur, terminologue, rédacteur, grammairien de service, etc., il est tout cela et sans doute plus encore. Cette double formation, théorique et pratique, devrait constituer l'épine dorsale de l'apprentissage de la traduction si l'on veut préparer l'étudiant à affronter les nouvelles responsabilités que lui réserve l'avenir incertain et vaguement menaçant que la révolution électronique est en train de façonner. On me rétorquera: pourquoi, dans ces conditions, vouloir continuer à former des spécialistes que la machine est appelée tôt ou tard à supplanter?

Je répondrai aussitôt que je réfute cet argument, que je ne crois pas à la condamnation du traducteur par la machine, mais plutôt que celle-ci l'obligera, je crois, à se surpasser et, finalement, à la transcender.

J'aborde maintenant les deux dernières questions auxquelles je me proposais de répondre: À QUI devons-nous enseigner et POURQUOI?

Former des étudiants à leur futur métier est sans doute une mission des plus nobles, mais former des individus, et donc des consciences, est un objectif tout autant, sinon davantage louable et souhaitable. Ce rôle délicat est dévolu à l'université, ce dont elle s'acquitte tant bien que mal. Faut-il rappeler qu'avant d'entrer à l'université pour y faire ses études, le futur traducteur a déjà mis à son actif et, sans doute également à son *passif*, quelque 14 années d'études qui reflètent un parcours parfois chaotique et n'ayant quelquefois qu'un lointain rapport avec le choix de carrière qu'il vient de faire. Un psychologue vous dirait que cette pâte-là est fort peu malléable et que, de toute façon, elle a pris son tour définitif, sa « façon » irréversible depuis l'âge de ... 7 ans! Autrement dit, nous sommes condamnés à faire avec ce que nous avons. En disant cela, je ne suis pas résigné mais lucide, et je m'étonne encore que l'on puisse méconnaître cette réalité: nous ne sommes que des humains et l'on attend trop, beaucoup trop, de l'autre côté de la barrière, en C, de quelqu'un qui va ne passer que 2 à 3 ans de sa vie à préparer les quarante et quelques années que comptera sa vie professionnelle. En réalité, tout commence à la sortie de l'université. Après tout, les médecins, architectes et professeurs d'université, entre autres, consacrent à cette préparation au moins le double du temps. La qualité est aussi fonction de ce facteur temps. Sauf exception, les doublement, triplement et quadruplement diplômés ne me démentiront pas. Aussi un minimum de compréhension, de collaboration et de bonne volonté de la part des employeurs serait-il de mise. Notre devoir est d'aider les étudiants à devenir des êtres conscients et autonomes, à leur apprendre à trouver leur voie, à chercher les moyens pour y parvenir, à leur faire comprendre qu'il n'y a pas une mais *des* vérités, et rarement des certitudes. Le temps passé à l'université est sans doute le seul qui, de leur vie, leur donnera la possibilité de définir leur propre code de morale, d'opérer la synthèse entre l'éthique de *conviction* — leurs intentions — et l'éthique de *responsabilité* — les résultats — afin d'atteindre à la dimension et à la dignité humaines au terme d'une réflexion personnelle que je leur souhaite diverse et féconde.

Voilà, je pense, quelques-unes des conditions nécessaires pour que la formation des traducteurs produise des humains de la qualité que l'on voudrait retrouver à tous les niveaux de notre société, des travailleurs et des citoyens, des êtres libres et complets en somme. Le traducteur, en fin de compte, n'est-il pas l'un des meilleurs représentants de cette « humaine condition », celui qui représente la plénitude de l'humanité et en constitue l'un des espoirs?

Le traducteur: porte-parole privilégié ou technicien désabusé?

Geoffrey VITALE
Professeur de traduction
Université du Québec à Trois-Rivières
et
Président de l'Association canadienne des écoles de traduction

Le traducteur: porte-parole privilégié ou technicien désabusé?

Il fut un temps où le traducteur était perçu avant tout, et presque exclusivement, comme l'intermédiaire entre deux cultures et même comme le principal responsable de la diffusion de la connaissance humaine. De l'araméen en passant par l'hébreu, le grec et le latin, la chrétienté se répandait à travers le monde occidental grâce à ses traducteurs, pour la plupart anonymes. La science et la littérature prenaient la même voie privilégiée et il n'y avait nul besoin de connaître l'italien pour lire *Le Prince* de Machiavel, ou l'allemand pour apprécier *Les souffrances du jeune Werther*. Les Anglais lisaient *Gil Blas* grâce aux traductions de Smollett, et Molière sous la plume de Henry Fielding.

Non seulement on ne voyait pas d'inconvénient à ce que la culture passe par la voie de la traduction, mais on se servait de celle-ci pour pouvoir comparer les cultures différentes. On peut être certain que grand nombre de ceux qui proclamaient que Maupassant était le Tchekhov français ou que Dickens était le Dostoïevski anglais ignoraient totalement le russe. Aujourd'hui, heureusement, il existe encore de ces porte-parole privilégiés qui nous permettent de lire *Au bord de l'eau* ou *L'Archipel du Goulag* sans connaître le chinois ou le russe. De nos jours, cependant, la plupart de ceux et celles qui gagnent leur vie grâce à la traduction le font en satisfaisant aux besoins ponctuels des entreprises et des gouvernements, besoins qui — au Québec du moins — ont souvent, jusqu'ici, été tributaires de prises de décisions politiques plutôt que d'impératifs économiques. Il en a résulté une véritable dévalorisation du rôle du traducteur, celui de communicateur, pour en faire un technicien du langage. Je n'en tiens pour preuve que l'importance accrue qu'a prise la terminologie.

Le traducteur est devenu quelqu'un à qui on fait appel surtout pour expédier les affaires courantes et pour s'occuper de traduction fonctionnelle — la mise en français de circulaires administratives, de modes d'emploi, etc. —, au lieu d'être celui qui sert d'intermédiaire entre deux langues, deux cultures, deux visions du monde.

C'est que, trop souvent, nos traducteurs-techniciens débutants (car c'est ainsi que nous les avons formés) ignorent presque tout de la culture. Au mieux, ils ont une connaissance passive et superficielle de la culture nord-américaine d'expression anglaise pour avoir fait trois ans de version à l'université.

Bien sûr, on peut arguer que l'on forme des traducteurs pour traduire et rien de plus, mais cela me semble une conception non seulement étroite de la profession, mais même à courte échéance, je ne crois pas qu'elle représente une attitude rentable, ni pour les formateurs, ni pour nos étudiants. Actuellement, le marché est saturé de traducteurs formés en fonction des besoins de transcription linguistique. Les traducteurs déjà en exercice ont au moins acquis, avec le temps, d'autres expériences et ils arrivent dans certains cas à « désenclaver » le métier qu'on leur a appris il y a une dizaine d'années. Ici, cependant, nous nous intéressons au problème des jeunes diplômés à venir, auxquels il importe de faire leurs premières armes sur la place du travail, dans des entreprises qui n'engagent plus de « simples traducteurs » et qui, par surcroît, ne sont plus prêtes à les former sur le tas. Il devient urgent que nous développions, à l'université, une nouvelle stratégie qui partira essentiellement d'une nouvelle définition du traducteur, de son rôle, ce qui en soi remettra en question ce que nous entendons par « formation en traduction ».

Penser au traducteur uniquement comme « transcripteur » signifie que l'on perçoit la langue comme un simple enchaînement de mots, juxtaposés, articulés, sujets à des règles faciles à circonscrire, et qui peuvent l'être grâce à la stylistique différentielle, à la lexicographie et à la terminologie. Pour former des « techniciens désabusés » de la langue, je ne connais pas de meilleure recette. D'ailleurs, dans le premier tome de notre *Guide de la traduction appliquée*, mes collaborateurs et moi nous sommes laissés un peu trop fasciner par les formules-recettes. Nous nous sommes repris, du moins je le crois, dans le tome II.

Une langue est autre chose que des mots. Elle véhicule une façon de penser, elle transmet des valeurs culturelles, sociales, intellectuelles. Si on se limite à faire de la transcription, on fait passer intégralement les valeurs culturelles de la langue de départ dans la langue d'arrivée et on déforme — ou du moins on modifie — la façon de penser dans cette dernière. George Orwell a bien dit que la pensée corrompt la langue et que, par surcroît, la langue corrompt la pensée. Qui traduit bêtement *CLEAN BOMB* par « bombe propre » (voir le *Robert-Collins*), *NEGATIVE GROWTH* par « croissance négative », ou encore *FREE WORLD* par « monde libre » est en train d'affubler les francophones d'une vision du monde qui n'est pas la leur. D'ailleurs, en matière de francisation, de la *vraie*, je me dois de citer un confrère qui soutient que l'on en fait très peu et que l'on se contente souvent de maquiller la culture nord-américaine en lui donnant un petit air québécois.

Il ne faut cependant pas exagérer les choses. Le Québec n'est pas la France. Notre technologie, nos idées et, dans une grande mesure, nos valeurs sont celles de l'Amérique du nord. Mais ce n'est pas là une raison pour que la langue française ici ne soit qu'un simple compte rendu du monde anglophone.

Si le traducteur doit reprendre son ancien rôle d'intermédiaire linguistique, je dirais même — au risque de confusion — d'interprète, il faudra qu'il soit avant tout un communicateur. Or, pour communiquer, il faut savoir écrire et, bien sûr, parler. Il faut aussi comprendre autre chose que les mots utilisés. C'est une profession qui ne s'apprend pas en 3 ans d'université ou, dans l'état actuel des choses, qui s'y apprend mal.

Remettons les idées ensemble et redéfinissons d'abord nos termes. Certains m'ont déjà dit: « Nous, nous formons des *traducteurs*; vous, vous voulez former autre chose ». C'est vrai. Je crois que l'heure des traducteurs-techniciens cantonnés dans un 9 à 5 désabusé est révolue et que celle du traducteur-communicateur est, sinon déjà arrivée, au moins pour bientôt. Actuellement, nos jeunes diplômés ont le profil classique de l'apprenti-traducteur. Ils ont appris à faire une transposition uniculturelle d'une langue à une autre (et notons que même l'emploi abusif de la forme passive, en français, est un type d'assimilation culturelle). Ils savent aussi jouer avec des lexiques, mais n'en retirent que des mots (maux!). Enfin, ils peuvent traduire un peu plus de mille mots par jour, travail qui nécessitera deux heures de révision par un traducteur expérimenté.

Il résulte de tout cela que notre traducteur est perçu comme un mal nécessaire dont l'employeur s'empresse de se défaire dès que la situation économique lui donne l'occasion de se soustraire à ses obligations politiques. Chose à remarquer, même si tous les services tertiaires sont frappés par la crise économique, l'entreprise semble hésiter plus longtemps avant de licencier ses autres professionnels: comptables, avocats ou experts en marketing.

Mais peut-être que cette crise économique est justement le moment d'entamer un nouveau type de formation: une formation plus longue, plus réfléchie. Aujourd'hui, face à la pénurie d'emploi, il est plus facile de convaincre l'étudiant de rester aux études. Face à la dénatalité, les universités pourraient être intéressées à les garder plus longtemps aussi. Ce qui est certain, c'est que nos futurs traducteurs doivent pouvoir offrir à l'employeur autre chose que leur bagage actuel s'ils doivent entrer sur un marché devenu extrêmement concurrentiel.

Ceci m'amène inévitablement à parler de modifications aux programmes actuels. Dans un premier temps, bien sûr, on pourrait souhaiter que les cégeps relèvent le niveau des cours de français et d'anglais et jettent les bases d'une formation scientifique pour littéraires: cours d'actualité politique, scientifique, informatique, etc. Nous avions même suggéré, dans le temps, par le biais du CLESEC, qu'ils nous envoient certains étudiants pour faire leur 2e année collégiale sous forme de propédeutique à l'université. D'autres ont songé à un baccalauréat mixte: deux ans de traduction et une année de spécialité (le Droit, par exemple). Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, nous n'arrivons pas en trois ans à former de vrais traducteurs... que ferions-nous en deux ans seulement? Enfin, il y a la formation supplémentaire acquise au moyen de la maîtrise en traduction. Je dois admettre que je n'y crois pas. On dira peut-être que mon attitude vient du fait qu'on a refusé à l'UQTR sa maîtrise en traduction. Au moment où je travaillais à ce programme de maîtrise, il y a 3 à 4 ans de cela, j'y croyais vraiment. La situation économique ayant changé, je n'y crois plus aujourd'hui. L'employeur n'est plus prêt à payer plus cher un employé dont le diplôme se distingue mal, dans les faits, du baccalauréat. D'ailleurs, il me semble — et je ne suis pas seul à le croire — que la maîtrise devrait servir à consacrer la spécialité plutôt qu'à la chercher. Je ferais cependant une exception dans le cas de la maîtrise en terminologie.

Fidèle au dicton que Georges Brassens a fait sien, « Qu'on se pende ici, qu'on se pende ailleurs, S'il faut se pendre... », je voudrais m'aventurer un peu plus loin

en proposant une esquisse de programme, ou plutôt une orientation nouvelle. Je ne tiens pas à tout prix aux cours que je suggère, pas plus à leur titre qu'à la place qu'ils occupent (première, deuxième ou troisième année). On pourrait très bien en ajouter d'autres ou en retrancher. Je propose ce programme-type uniquement comme support de pensée, à titre d'illustration d'un contenu possible. On notera que ce programme suppose, au départ, une bonne connaissance de la grammaire française et de la grammaire anglaise, faute de quoi on devrait peut-être songer à quelques cours préalables de type propédeutique.

1re ANNÉE

- Rédaction française
- Résumés en français de textes anglais (non pas traduction)
- Étymologie (grecque, latine)
- Apprentissage de l'utilisation pratique des machines de traitement de texte
- Documentation, bibliothéconomie, apprentissage des symboles techniques et scientifiques
- Civilisation comparée — États-Unis, Canada anglais, Québec
- Introduction à l'économie et à la finance
- Structures et fonctionnement d'une entreprise (avec visites et stages courts, si possible)
- Stylistique française
- Stylistique anglaise

2e ANNÉE

- Introduction pratique à l'ordinateur
- Résumés en anglais de textes français
- Rédaction de courts rapports à partir de données préalables
- Introduction à la technologie (p. ex.: histoire du développement de l'industrie pétrochimique)
- Rhétorique: exercices d'argumentation et d'analyse de rapports (comprenant, par exemple, la présentation de plans par des étudiants, suivie des critiques de leurs camarades)
- Analyse de textes de journaux et d'annonces publicitaires parallèles — anglais et français
- Rédaction scientifique en français
- Socio-politique comparée — États-Unis, Canada anglais, Québec
- Stylistique différentielle
- Introduction à la terminologie

3e ANNÉE

- Exercices de traduction (version et thème) — *la moitié des cours de 3e année*
- Rédaction de rapports longs en français
- Rédaction de rapports courts en anglais
- Introduction aux langues de programmation et aux théories informatiques

— Travaux pratiques en terminologie bilingue
— Lecture de plans techniques

4e ANNÉE

SOIT: Un *certificat* en informatique/droit/comptabilité, etc., avec stage en traduction dans le domaine choisi (par exemple, dans le département qui offre le certificat, où il y aura certainement des documents à faire traduire)

SOIT: *Un projet* (individuel ou de groupe). Par exemple: traduction de manuel technique, confection de vocabulaire, etc., en collaboration avec une entreprise ou un organisme gouvernemental ou professionnel. Un tel projet pourrait entrer dans un certificat de 2e cycle.

Évidemment, il ne s'agit pas ici d'un programme miracle. Je ne crois d'ailleurs pas que vous le prendrez dans ce sens! Il doit plutôt être perçu comme un coup de semonce qui veut dire en clair: Attention! Faisons quelque chose et pas n'importe quoi, sinon, d'ici cinq ans, nos étudiants n'auront pas de postes et nous, les professeurs, nous n'aurons peut-être plus d'étudiants.

Formation des communicateurs non traducteurs

Réflexions sur un langage instantané

Gérard-Marie BOIVIN
Communicateur
Radio-Canada

Quand monsieur Robert Dubuc m'a demandé, l'automne dernier, de participer à votre rencontre, j'ai dit oui... tout de suite ou presque. Parce que cette difficulté à communiquer en français dans un contexte nord-américain anglophone, je la vis — intensément — tous les jours. J'ai trouvé d'ailleurs, qu'il avait fait un très bon choix en courtisant l'américanophile impénitent que je suis (demandez à mes confrères de travail) qui, une fois à la radio, à la télé, retrouve cependant ses racines de francophone de la génération du cours classique.

Pourquoi ce titre: « RÉFLEXIONS SUR UN LANGAGE INSTANTANÉ »? Pour vous donner, au départ, l'orientation de cette communication que je veux brève, directe et précise... en continuité avec le genre que j'ai adopté, il y aura bientôt 17 ans, quand j'ai choisi ce métier de « communicateur... » (et non « présentateur »...), si je me réfère à l'avant-propos de Robert Dubuc dans son livre sur le VOCABULAIRE BILINGUE DE LA PRODUCTION TÉLÉVISION... à la page 17: *COMMUNICATEUR*...« ... la personne qui, professionnellement, fait des communications de nature journalistique... ».

Par la magie du néologisme, je suis donc un communicateur! J'ai privilégié le mot RÉFLEXIONS... en croyant que, contrairement à ceux qui m'ont précédé et ceux qui me suivront, je n'ai plus l'habitude des exposés académiques. Je les ai pourtant pratiqués, avec un succès appréciable, au cours de mes études classiques et universitaires en lettres.

Mais, après tant d'années de langage instantané, l'art de la dissertation me donne maintenant des complexes.

Quelques réflexions, donc, sur le langage des ondes... direct, précis, bref et surtout instantané.

Dans le plan général des conférences du colloque, que j'ai reçu en octobre, on me demande de répondre à quelques questions.

La première:

> « Qui sont-ils, ces communicateurs non traducteurs et quelle formation ont-ils? »

D'abord, ils sont légion. Avec la multiplication des antennes, l'apparition du câble, des radios communautaires et étudiantes, un peu tout le monde *s'exprime*. Pas toujours correctement, bien sûr. Notre radio - télévision est à l'image de notre peuple. Comme le disait, à propos de son peuple, le Français Claude Régy, metteur en scène de Duras, Sarraute et Pinter, dans *le Nouvel Observateur* du 27 novembre dernier:

> « ...où qu'on aille aujourd'hui, avec le mélange des races, les voyages, l'immigration, il n'y a pas un lieu de la terre où l'on entende un français parfait [...]. Les gens ne savent plus du tout « causer » comme l'on disait joliment autrefois. Soyons honnête, « ça cause n'importe comment » y compris à la télévision.
>
> On peut en souffrir, on peut aussi reconnaître que cela crée des raccourcis, des inventions de mots. Il est bon que le langage ne soit pas une chose morte ».

Mais cela n'est pas une excuse pour que ceux qui ont la responsabilité première des ondes radio et télévision, les permanents, si vous voulez, des organismes de diffusion, ne se sentent pas l'obligation stricte de viser à atteindre une qualité de langage toujours plus grande. Surtout s'ils sont de la « vieille génération », c'est-à-dire celle d'avant les écoles de journalisme. Ils sont d'ailleurs généralement plus sensibles à l'exigence du BON PARLER FRANÇAIS, une qualité que valorisait leur époque. Chez les plus jeunes, par contre, malgré qu'ils aient eu la chance de profiter d'études supérieures spécialisées, il me semble qu'on retrouve plus d'intérêt pour la performance technique, l'aspect électronique du métier. Et, en cela, ils sont d'ailleurs eux aussi tributaires de leur époque. On n'attache plus, chez nous comme ailleurs, que ce soit aux États-Unis ou en France, la même importance à l'enseignement et au respect de la langue qu'on le faisait au temps du cours classique... si vous me pardonnez une nostalgie que plusieurs d'entre vous partagent, j'en suis sûr, à un moment ou l'autre d'une carrière. Le phénomène que les Américains ont appelé le syndrome de JOHNNY CAN'T READ — on pourrait dire, CAN'T TALK — existe partout. En d'autres mots, le « You know what I mean » des teenagers américains trouve son équivalent chez les adolescents québécois qui multiplient les « T'sé veux dire » ou, chez les jeunes Français qui, toujours à l'envers, font des « Enfin, j'sais pas » à n'en plus finir.

Une nouvelle génération de communicateurs, donc, qui nous trouve sans doute, nous, les partisans d'une langue juste, un peu tâtillons. Et ils reflètent probablement, en cela, non seulement une bonne partie de nos auditeurs ou téléspectateurs auxquels sont beaucoup plus familières la manière anglophone ou américaine, peu prétentieuse et sans détour, ou la manière populaire de nos stations sœurs de l'entreprise privée... non seulement le public, donc, mais aussi certains de nos collaborateurs qui, trop préoccupés par l'efficacité ou la rapidité, comprennent difficilement nos hésitations, nos recours au dictionnaire, voire aux linguistes, avant de choisir tel mot ou telle phrase.

Voilà déjà une énorme contrainte... Ceux à qui nous parlons doivent nous comprendre mais ils doivent aussi nous comprendre bien, rapidement, immédiatement et pouvoir se reconnaître dans nos propos.

On me demande aussi si les communicateurs que nous sommes sont exclusivement des consommateurs de traduction ou s'ils sont également des producteurs. Je crois, comme dirait Molière,... que nous faisons de la traduction sans le savoir. Personne n'appelle cela de la traduction dans nos salles de rédaction; on parle de « rewriting »... La réalité est que,à des degrés divers, nous devons tous traduire, résumer et surtout adapter une grande partie de nos sources, que ce soit les dépêches d'agences internationales en majorité anglophones ou les articles de publications spécialisées qui constituent les éléments de nos recherches. À un moment ou

l'autre de ces recherches, nous devons tous transposer en bon français les merveilleuses et combien lapidaires expressions de la langue anglaise. C'est le problème que rencontre aussi tout traducteur débutant, affirme un de vos collègues, Jean Delisle, de l'Université d'Ottawa, dans ses *Cahiers de traductologie* (n° 2), quand il parle de l'impuissance à réexprimer un passage dont on saisit pourtant le sens. Le traducteur débutant, poursuit l'auteur — et le communicateur que je suis est un peu un éternel traducteur débutant — est « obnubilé par les formes étrangères du texte original (et) éprouve de la difficulté à trouver les mots, les tours ou les structures correspondants dans la langue d'arrivée. La spontanéité de l'énonciation ne suit pas toujours, ipso facto, l'appréhension du sens, quand on a l'autre langue sous les yeux. La recherche d'une expression porteuse de sens et communicable reste souvent vaine ou insatisfaisante ».

Des exemples, tirés de mon émission, REPÈRES.

Nous offrons, vendredi prochain, un jeu-questionnaire sur le BURN-OUT. Le traduire par la brûlure interne, comme cela a été fait dans un titre de livre, me semble inadéquat...

Autre exemple:

L'an dernier, j'ai bâti un reportage sur la rivière Ashapmuchouan, la dernière rivière sauvage du nord du Lac-Saint-Jean, que des projets de domestication menacent. C'est bien français de dire aménager ou domestiquer une rivière. Mais comment oublier, dans les 30 secondes de présentation de ce reportage, que tous mes invités allaient parler du « harnachement » de cette grande rivière... un terme tellement plus imagé... Alors, on fait des compromis. On utilise, à la fois, l'expression consacrée, qui a l'imprimatur du service de linguistique et l'autre expression... qu'on entoure de guillemets oraux sous forme de pause hésitante ou qu'on prononce avec le sourire complice... à la fois pour le public, qui comprend, et le puriste, qui excuse la licence.

Une troisième question: « La qualité de la langue est-elle une préoccupation chez les communicateurs et de quel ordre doit-elle être? »

Je ne peux pas, vous me comprendrez, répondre au nom de tous. Et quand on entend, si souvent, des erreurs pourtant si faciles à corriger, comme: « Monsieur Untel, qui siège sur le comité des Affaires du nord-est en est au stage de la rédaction des pamphlets et de toute la littérature etc... », on serait porté à répondre non.

Mais cette préoccupation, moi, je l'ai. Et je la retrouve chez plusieurs de mes collègues de Radio-Canada, où j'ai passé la plus grande partie de ma carrière. Le premier à m'inculquer cette préoccupation, à m'enseigner l'importance d'une langue de qualité pour analyser, en une minute, jour après jour, une situation politique ou économique, a été le regretté Jean-Marc Poliquin. Et, depuis, j'ai eu la chance d'être entouré de collègues, recherchistes, réalisateurs ou journalistes, mais aussi d'assistantes et de techniciens pour qui la justesse du mot et de la construction grammaticale ou syntaxique pouvait faire bon ménage avec les contraintes du temps d'antenne ou, si vous voulez, la durée éphémère de nos topos, présentations ou entrevues. Par contre, pour d'autres, et même si nous n'en sommes pas, nous passons

pour des puristes, des maniaques... et, parfois, des professionnels qui n'ont pas la maîtrise de leur art.

Je crois en fait qu'il faut attacher autant d'importance à la rigueur du langage qu'à la rigueur éditoriale. Sans paraphraser le pauvre Bossuet qui l'a tellement été, l'une est partie intégrante de l'autre. De cela, je suis profondément convaincu, même si cette rigueur est appréciée par une partie de notre auditoire et qu'elle échappe ou laisse indifférente l'autre partie.

Il faut malgré tout continuer de rechercher cette double rigueur pour assurer la compréhension la plus universelle possible au fil de nos communications. En même temps, il faut nous rendre compte que nous participons à l'évolution d'une langue vivante et ne pas craindre de nous éloigner un peu de la pureté pour nous rapprocher de la réalité.

Une quatrième et dernière grande question: « Comment assurer chez les communicateurs une sensibilisation, voire une formation linguistique? ».

Bonne question. Je crois qu'il faudra d'abord que l'on se remette à l'enseignement de la langue. Il faudra aussi que la pratique d'une langue de qualité soit à nouveau valorisée dans notre société... comme dans toutes les autres, d'ailleurs. Et peut-être que l'intégration de notions linguistiques de base dans les programmes scolaires, comme cela se faisait autrefois, serait utile.

Quant à mes collègues et moi-même, qui sommes déjà « dans le métier », il nous faut prouver, chaque jour, qu'un bon langage n'est pas nécessairement l'apanage de puristes, d'élitistes ou de snobs, mais bien l'expression de notre désir d'être mieux compris, par un plus grand nombre, en très peu de temps.

Le meilleur exemple de communicateur idéal est, pour moi, M. Pierre Bourgault, dont le niveau de langue a toujours été, sur les tribunes politiques comme à la radio et à la télévision, d'une rigueur et d'une perfection égales, sans jamais être précieux.

Cela dit, vous, dont le métier est d'atteindre à la perfection du langage, devez aussi être conscients de la pression énorme sous laquelle travaillent les communicateurs de la radio-télévision, des contraintes — temps, efficacité, instantanéité, improvisation, etc. — qui nous limitent dans la conquête de l'irréprochable... si vous voulez. Surtout que nous n'avons pas tous accès, comme c'est le cas à Radio-Canada... avant 17 heures... à un service de linguistique qui connaît bien ces contraintes. Il faudrait peut-être suggérer à l'Office de la langue française d'instaurer un service de ligne téléphonique ouverte comme viennent de le faire les membres du département d'anglais de l'Université du Nouveau-Brunswick, qui offrent maintenant A GRAMMAR HOT LINE aux citoyens de la province. Merci.

Traduction et qualité de langue: les moyens

RÉSUMÉ DU DÉBAT

PRÉSIDENT DE SÉANCE:	Jacques FLAMAND Vice-Président de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
RAPPORTEURE:	Marie-Claire LEMAIRE Présidente de la section de Québec Société des traducteurs du Québec

Résumé du débat (1re partie)

ROBERT DUBUC (Radio-Canada) à Jean-Claude Gémar

QUESTION: J'ai été particulièrement intéressé par la dimension éducation sur laquelle votre exposé insiste. Je me demande en effet si, dans la pédagogie et l'organisation universitaire, on n'a pas oublié la qualité du rapport pédagogique.

RÉPONSE: Les contraintes universitaires ne permettent pas toujours d'y veiller autant qu'il serait souhaitable, mais l'université jouit d'un grand privilège, celui de pouvoir faire appel à des experts de l'extérieur, ces chargés de cours qui sont en mesure, eux, d'apporter aux étudiants cet aspect pratique.

ROBERT DUBUC à Geoffrey Vitale

QUESTION: La dimension rhétorique du programme de formation en traduction que vous proposez me paraît particulièrement heureuse. Sous ce rapport, je voudrais abonder dans le sens de M. Boivin, car les traducteurs ont besoin de redécouvrir la dimension orale pour bien écrire. Le programme me semble par contre présenter une lacune: il faudrait exploiter les techniques nouvelles de créativité, techniques qui existent bel et bien et qu'il nous faudrait intégrer. La STQ a offert à ses membres un cours dans ce domaine, auxquels les traducteurs ne sont pas venus. C'est donc qu'ils restent obnubilés par le texte écrit.

RÉPONSE: Le professeur qui ne fait qu'enseigner se répète invariablement. La recherche lui est nécessaire. Sans doute est-ce pour cette raison que les meilleurs enseignants sont les assistants en train de préparer un doctorat.

FERNAND SYLVAIN, C.A. (Université Laval) à Geoffrey Vitale

QUESTION: Nous présentez-vous un réel projet de programme, qui durerait quatre ans? La tendance actuelle est pourtant de limiter le premier cycle à trois ans. Ainsi, on a essayé de porter le programme des comptables à quatre ans. Le processus est long. Il exige au départ l'approbation de la faculté, de l'université, puis du Conseil des universités, c'est-à-dire du ministère de l'Éducation, qui a le dernier mot. La réponse du Conseil a été non et la raison alléguée, que le Québec ne pouvait se permettre l'excellence en matière de formation des futurs comptables.

RÉPONSE: C'est aberrant. Remarquez cependant que notre projet contourne le problème. Le programme occupe toujours trois ans, la proposition portant sur un certificat en plus. Bref, la quatrième année demeure cachée, car elle se fait en parallèle avec le certificat. C'est le seul moyen de s'en sortir.

INGRID MEYER (Université de Montréal)

COMMENTAIRE: L'Université de Montréal propose, en plus des cours de son école de traduction, deux programmes pour adultes. Le cours demandé en informatique a été bien accueilli. Les espoirs sont bons en ce qui concerne la formation demandée en rédaction.

DANIEL MOSKOWITZ (ESIT) à Geoffrey Vitale

QUESTION: Votre programme me paraît fort intéressant. L'ESIT exige un programme universitaire de cinq ans pour l'obtention du diplôme. Cette limite a été fixée il y a 20 ans, car le métier de traducteur exige la maturité et la pratique. D'autres pays, comme l'Allemagne, connaissent une situation semblable à la vôtre, et ne veulent pas de ces cinq ans. L'Allemagne contourne donc le problème: six semestres suffisent pour le diplôme, il en faut deux autres pour obtenir le diplôme "complet", puis encore deux si l'on veut prétendre à la polyvalence. Par ailleurs, je suis frappé de ce que votre programme ne prévoit qu'une demi-année de traduction. Entre parenthèses, il ne faut pas faire de la version et du thème; ce n'est pas une activité de traducteur, mais de rédacteur bilingue.

RÉPONSE: En fait, en trois ans, un an et demi est consacré à la traduction. Le projet vise à donner une formation technique dans un premier temps, les six mois de traduction venant s'appuyer sur cette formation. Mais en quatrième année, le certificat se double d'un stage en traduction, par exemple un projet dans le département en cause.

RENÉ DESCHAMPS (Bell Canada) à Jean-Claude Corbeil

COMMENTAIRE: Il faut signaler que certaines raisons qui poussent à traduire un texte ne sont jamais mentionnées, elles sont taboues: influence du destinataire, exigences d'État, par exemple la francisation, profit attendu du texte. Tout cela pousse à traduire, même si les textes se retrouvent sur les tablettes.

RENÉ DESCHAMPS à Jean-Claude Gémar

COMMENTAIRE: Pourquoi n'avoir pas insisté sur la préparation de l'étudiant à la vie professionnelle? Il existe un grave écart entre la théorie et la pratique, écart qui ne se retrouve nulle part si grand dans les autres professions. C'est pourquoi les stages s'imposent à tout prix. Des expériences ont déjà été tentées, les entreprises ayant exposé leurs besoins, mais elles restent sans influence sur les cours d'université. Il faudrait qu'il en soit autrement et qu'on mette aussi l'accent sur les qualités indispensables au traducteur: abnégation, sens de l'humour, humilité, disponibilité, résistance au stress, tolérance à l'égard de l'ambiguïté...

DAVID FORTIN à Geoffrey Vitale

QUESTION: Les universités ne devraient-elles pas accorder le diplôme deux ans après la fin des études, une fois acquis un certain bagage d'expérience?

RÉPONSE: Cette sanction-là, c'est à la STQ de la donner. C'est son rôle.

ANNIE BRISSET (responsable du premier cours de traduction au Manitoba) à Geoffrey Vitale

COMMENTAIRE: La loi n'interdit plus au Manitoba l'enseignement du français, mais il n'y a toujours pas de presse francophone. La connaissance du français n'est donc pas très bonne. Aussi les priorités de votre programme ne s'appliquent-elles pas au Manitoba. Est-il réaliste de commencer la formation en traduction au niveau du baccalauréat? Pourquoi pas seulement à la maîtrise, et consacrer le baccalauréat à la formation générale?

Qualification linguistique des intervenants en amont et en aval de la phase de traduction

Le traducteur face à son client

Bernard DE VIENNE
De Vienne, Forgues et Associés

Dans les milieux professionnels que je fréquente depuis vingt-cinq ans, quelque chose m'a toujours frappé profondément: on dirait que tout le monde a la frousse!

Nos clients francophones ont peur de se faire fournir un français si superbe que personne n'y comprendra rien; les anglophones redoutent de faire des entorses à la Charte de la langue française. Monsieur et madame Tout-le-monde, eux, vivent dans un dilemme continuel: s'ils améliorent leur langue, ils se font dire: « Fais pas ton fancy! »; s'ils ne l'améliorent pas, ils se sentent gênés comme cet homme d'affaires qui, récemment, s'est excusé devant moi de s'exprimer si mal.

Et les traducteurs? Les traducteurs vivent dans la terreur paralysante des solécismes, barbarismes et autres crimes de lèse-majesté!

Pourtant, dans les autres pays, les gens ne vivent pas avec de telles hantises. Pourquoi nous, les traducteurs, en souffrons-nous ici? Notre rôle serait-il différent? Sans doute.

Mais avant de parler de nos particularités, vous ne m'en voudrez pas de rappeler quelques évidences fondamentales. Notre raison d'être, en tant que traducteurs, est de produire un texte dans la langue du destinataire; s'il parle la langue B, nous n'avons pas à lui donner la langue B_1. Dans un texte sur l'automobile, par exemple, vous traduirez le mot « capot » par « hood » si vous vous adressez à des Canadiens ou des Américains, et par « bonnet » si votre traduction est destinée à l'Angleterre ou l'Australie. Vers l'anglais, donc, pas de complexes. Vous ne vous torturez pas pour savoir quel est le terme authentique, vous n'avez pas la frousse! Vous ne vous demandez pas si les Américains ont tort ou raison d'appeler les choses d'une façon plutôt que d'une autre: ils parlent la langue B, pas question de leur donner de la langue B_1.

Bref, si le traducteur se préoccupe des qualifications linguistiques de cet intervenant d'aval qu'est le destinataire du message, c'est uniquement pour mettre le message dans la langue qui est la sienne... tout au moins s'il est anglophone!

Mais vers le français, les choses sont-elles différentes? Pas vraiment. Dans une traduction, vous tombez sur le mot « dining car »; comment le rendre? Double problème, de lieu et de temps. Au Canada, en 1983, un « dining car » s'appelle un *wagon-restaurant*. C'est comme cela aussi qu'on le nommait en France en 1920. Mais aujourd'hui, là-bas, on dit une *voiture-restaurant*. Mieux encore, si vous aviez été traducteur au Canadien National en 1930, à moins de faire fi du courroux de la direction, vous auriez traduit « dining car » par *char réfectoire*. Soit dit en passant, nous avions alors aussi des chars dortoirs!

Nous oublions trop facilement que notre mission première de traducteurs n'est pas d'éduquer. Votre client, votre employeur ne vous rémunère pas pour se faire

changer ses comportements linguistiques. Si vous l'amenez à le faire, c'est par accident. Ou par zèle.

Se poser des questions sur les qualifications linguistiques des intervenants dans le processus de traduction ne présente aucun intérêt si l'« intervenant » n'intervient pas activement dans la traduction elle-même. Or, bien souvent, il ne le fait pas, pour la bonne raison qu'il ignore aussi bien la langue de départ que celle d'arrivée, ou tout au moins cette dernière. C'est le cas extrême de monsieur Yapado, embouteilleur d'eau minérale japonais, qui fait adapter de l'espagnol à l'italien la publicité de son produit. Mais c'est aussi celui, bien plus fréquent, de nos nombreux clients d'Ontario ou des États-Unis qui ne parlent pas un mot de français. Dans ces deux cas, les qualifications linguistiques du client sont nulles en ce qui vous concerne, vous, le traducteur; votre situation professionnelle est alors analogue à celle de votre médecin, qui n'a que faire de s'interroger sur vos connaissances médicales. Ou même à celle de votre avocat, qui préfère de beaucoup que vous ne connaissiez rien en droit!

La problématique change quand votre client connaît la langue d'arrivée: il peut alors intervenir dans la traduction, quoique d'une façon limitée, puisqu'il n'est pas capable de comparer les textes.

En fin de compte, seul peut vraiment intervenir dans la traduction le donneur d'ouvrage, rare à travers le monde mais omniprésent au Québec, qui connaît les deux langues en cause, ou tout au moins... croit les connaître. Et les qualifications linguistiques de ce client-là peuvent vous apporter un appui précieux car elles proviennent en général, non de l'étude des théories et mécanismes linguistiques, mais de la fréquentation du milieu auquel la traduction est destinée. Il connaît la langue telle qu'on la parle, plutôt que comme certains pensent qu'on devrait la parler.

En 1970, notre cabinet s'est vu confier la traduction, la révision et le polissage annuel des travaux et communications d'un important cabinet de comptables agréés. Un an plus tard, je faisais le point avec le seul associé francophone de cette maison. Prenant un air gêné, il m'a avoué: « J'ai parfois des remords... quand je constate que nous rejetons les quatre cinquièmes des améliorations que tu proposes! » Qu'auriez-vous répondu à ma place? Moi, je lui ai dit: « Pas du tout. Si vous prenez un cinquième de nos suggestions chaque année, dans quatre ans, vous les aurez toutes acceptées! » Et c'est, en bonne partie tout au moins, ce qui s'est produit. Mais pourquoi a-t-il fallu cinq ans pour faire passer toutes nos belles trouvailles? La raison fondamentale en est... la frousse! Oh, une frousse sans doute très légitime, j'en conviens. Mais notre client avait sans doute un peu peur de la nouveauté; il craignait aussi d'être le premier; mais surtout, il avait peur de ne pas être compris s'il bouleversait trop vite des habitudes bien ancrées. Il avait peur d'avoir un français si superbe que personne n'y comprendrait rien!

Cette anecdote souligne à nouveau que le but primordial de votre client (ou de votre employeur) est de comprendre ou de se faire comprendre. La qualité de la langue, pour lui, vient en second lieu. Ou plutôt, la langue de qualité, pour lui, n'est pas la langue « pure » mais celle qui communique, et votre rôle consiste avant tout à répondre à son attente.

Ce faisant, sans même le vouloir, vous participez à la francisation. En traduisant, en effet, vous puisez dans l'anglais des idées et des nuances qui vous forcent

à dénicher toutes sortes d'équivalents nouveaux... des mots et des expressions qui, par votre intervention, viennent enrichir le patrimoine linguistique collectif.

Par ailleurs, dans votre milieu de travail, vous êtes très souvent l'une des quelques personnes ayant une formation vraiment solide en rédaction. Par la façon même dont vous présentez les idées, vous créez de nouveaux modèles.

Mais le véritable fer de lance de la francisation, ce n'est pas vous; c'est votre client. C'est lui qui accepte et diffuse toutes vos belles trouvailles. Sans lui, sans son bon vouloir, la francisation serait beaucoup plus difficile.

Votre client est sensible à la nécessité d'améliorer et d'enrichir le langage commun, mais sa sensibilité n'est pas la même que la vôtre. Vous, vous êtes traducteur, langagier; vous vous laissez facilement enfermer dans votre tour de dictionnaires et imposer une vision trop doctrinaire du français, une vision qui ressemble beaucoup à celle de certains de nos amis de l'Office. Vous avez la frousse! La frousse d'utiliser un mot que *le Petit Robert* ne confirme pas, d'employer des constructions que Grévisse n'atteste pas. Vous voulez du français *pur*.

Votre client, lui, il est monsieur Tout-le-monde. Pour lui, la francisation est un mal nécessaire, parfois même terriblement irritant. Il sent bien que, au fur et à mesure que s'use la béquille de l'anglais, le besoin d'un autre outil de communication efficace se fait plus pressant. Il accepte donc le français d'outre-atlantique, pour des raisons culturelles et historiques, bien sûr, mais surtout, souvent sans même le savoir, parce que ce français-là offre le moyen le plus expéditif d'acquérir un ensemble très complexe de codes normalisés qu'il faudrait autrement des décennies, voire des siècles, pour créer de toutes pièces.

En fait, ce que nous faisons dans le domaine linguistique, c'est un peu ce qu'à fait le Japon pour s'intégrer aux grands courants industriels mondiaux: pendant plusieurs décennies, ce pays a copié servilement l'industrie occidentale... avec les résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Mais copier, c'est un peu renoncer à soi-même. Et les Québécois, s'ils veulent bien se refaire une langue, n'ont pas la moindre envie de changer leur personnalité. C'est là que la collaboration de votre client s'avère immensément bénéfique: elle crée un contrepoids à votre zèle et garantit que, dans ses résultats, l'effort de francisation restera réaliste.

L'intervention du client freine-t-elle le progrès? Sans doute. Mais les étapes déjà franchies n'en sont pas moins spectaculaires.

Pour que le progrès se poursuive, que pouvez-vous faire? Tout simplement, rester toujours conscients de votre rôle fondamental, qui est de traduire dans la langue qu'attend le destinataire. Votre client vous aidera à le faire, pourvu que vous acceptiez ses réticences.

La seule justification pratique de l'effort de francisation, c'est qu'elle permet de satisfaire rapidement le besoin d'un outil de communication efficace. Ce besoin, tous les membres de la collectivité francophone québécoise en sont conscients ou, au moins, le ressentent.

Pour vous, professionnels du langage, votre rôle est d'informer, d'éclairer, de conseiller. Pas plus. Nous devons à la collectivité de croire à notre vérité, mais sans penser que nous avons *la Vérité*.

Le client face à son traducteur

Gérard LAMBERT-CAREZ
Informaticien-conseil
Ducros, Meilleur, Roy et Associés

Je ne voudrais pas limiter mon propos à la qualification linguistique du donneur d'ouvrage dans la transaction qui lie le traducteur à son client.

Je compte déborder de ce cadre pour traiter plutôt du rôle du traducteur tel que le conçoit son client. Je vais donc profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour relever les travers de certains traducteurs dans l'exercice de leur profession, à la lumière de nombreuses observations relevées par des clients.

Je ne voudrais nullement que les critiques que je m'apprête à formuler ici soient considérées par vous comme du dénigrement systématique. Elles ne visent qu'à tendre vers un service rendu de meilleure qualité par ce professionnel qu'est le traducteur, grâce à une amélioration des rapports entre traducteur et client. J'ai bien dit « *service rendu* », c'est-à-dire une démarche qui débouche sur un texte de qualité agrémenté d'un petit quelque chose en plus. Nous allons développer cette notion de « petit quelque chose » dans un moment.

D'autre part, ces critiques constituent un recueil d'observations isolées et non pas un portrait-robot du traducteur. Si ces travers ne sont pas le fait de l'ensemble de la profession, ils sont néanmoins suffisamment courants pour qu'ils me soient apparus susceptibles d'être relevés et soumis à votre appréciation.

Vous constaterez que j'abonde souvent dans le même sens que Bernard de Vienne. Malgré les apparences, nous nous sommes entretenus de la teneur de nos communications respectives et nous avons jugé que la répétition de certaines idées, formulées par des intervenants représentant des parties différentes dans la démarche traductionnelle, ne pouvaient pas nuire aux objectifs que nous visions tous deux. Malheureusement pour moi, c'est Bernard qui est passé en premier et c'est moi qui radote.

Tout mon propos est axé sur un précepte apparemment anondin, mais combien ignoré par certains traducteurs de métier: un texte traduit doit être un outil de communication utile. Deux mots très importants méritent d'être relevés ici: « *communication* » et « *utile* ». Le premier signifie que le texte d'arrivée doit servir à transmettre un certain nombre d'idées au lecteur (l'usager). « Utile », et c'est sans doute le mot le plus important, signifie que le message véhiculé par le texte doit être présenté *clairement* dans un langage *compréhensible* par l'usager ou tout au moins, à sa portée.

Si vous pensez que ce qui vient d'être énoncé est élémentaire (ou coule de source), c'est que vous et moi n'avons probablement pas vu défiler les mêmes travaux.

On pourrait illustrer ce point en disant que des envolées littéraires conviennent certes à un lecteur averti, mais pas à un ajusteur ou à un programmeur d'application. Certains traducteurs oublient trop souvent que la qualité d'un texte bien traduit se

mesure non pas à leur propre satisfaction mais plutôt au degré de compréhension de l'usager qui doit en saisir le sens. On peut très bien écrire clairement et simplement quand les circonstances le nécessitent. sans nuire à la qualité de la langue.

Je vais probablement choquer certaines âmes sensibles en déclarant qu'un texte traduit est tout simplement un bien de consommation qui n'ose pas dire son nom. Le fait est sans doute malheureux, mais c'est une réalité qu'il est difficile d'ignorer. Le texte peut être superbement ou moyennement bien conçu, mais l'essentiel, c'est qu'il soit adapté au marché auquel il est destiné. S'il ne l'est pas, son auteur n'aura pas fait son métier de professionnel. Il se sera fait plaisir, mais est-ce bien ce mandat que lui a confié son client? Il ne faut surtout pas oublier qu'un client n'achète pas une *traduction*, mais un message compréhensible par son destinataire et donc à transmettre avec efficacité.

Ce à quoi je voudrais en venir, c'est que, trop souvent, le traducteur n'entreprend pas les démarches nécessaires pour s'assurer que le travail qu'il exécute correspond bien à ce que vise son client. « Le client n'a qu'à se manifester ou encore me prévenir au moment où le contrat est passé entre nous », me direz-vous. Peut-être. Mais, n'oubliez pas qu'il n'est pas nécessairement, lui, un professionnel de la traduction. Ce n'est pas à lui de se mettre à la place du traducteur pour prévoir les difficultés que celui-ci pourrait avoir dans l'accomplissement de sa tâche. L'idéal voudrait que le donneur d'ouvrage prenne l'initiative de fournir à son traducteur des documents de référence ou des textes d'arrivée similaires à celui qu'il s'apprête à affronter. Ou bien encore de lui procurer une liste de personnes avec qui il pourrait se mettre en rapport pour obtenir des éclaircissements sur certains passages du texte lui-même ou sur le cadre dans lequel ce fameux texte est appelé à être utilisé. Mais, malheureusement, ici encore, la réalité est tout autre.

Le plus souvent, le client pèche par ignorance. Il ne se rend pas nécessairement compte des questions de niveau de langue, par exemple; ou bien il ne lui vient pas à l'esprit d'en faire état. Il ne sait pas non plus toujours exprimer ses besoins. Il n'existe (hélas!) pas de colloque pour les donneurs d'ouvrage, qui les sensibiliserait au rôle qu'ils devraient tenir face à leur traducteur, dans leur propre intérêt. C'est pourquoi j'estime que c'est au traducteur de former son client à ce rôle.

C'est à lui de prendre en main la situation dès la première entrevue. Il doit chercher à partir de ce moment-là à découvrir les besoins de son client, à savoir quel est l'objectif visé par le texte d'arrivée. Va-t-il être lu ou classé dans un rayon poussiéreux? S'il va être diffusé, quel est le type de lecteur qui va en prendre connaissance? S'adresse-t-il au grand public? S'agit-il d'un texte à caractère éducatif? Dans ce cas, le lecteur a-t-il déjà un certain bagage pour en saisir la teneur ou est-il néophyte?

Les réponses à toutes ces questions permettent au traducteur d'établir le ton qu'il devra adopter dans son texte et le niveau de langue qu'il lui faudra utiliser. Elle lui permettront de se rendre compte s'il doit faire appel à des mots savants ou des mots simples. Tout cela coule-t-il de source? Eh bien, vous seriez surpris du nombre de traducteurs qui, au cours de l'entrevue, se bornent à une discussion sur le tarif à appliquer et sur l'échéance à respecter, et que le client ne revoit que quand le travail est terminé... plus ou moins bien, évidemment.

Je voudrais revenir sur le niveau de langue. On a trop tendance à oublier que le grand public ne lit plus de la même manière aujourd'hui qu'il y a dix ou quinze ans. Gavé d'images et de sons, sollicité de toutes parts, il a de moins en moins de temps à consacrer pour décortiquer les textes qu'il lit.

Un texte qui lui est destiné doit souvent être « accrocheur », c'est-à-dire simple et composé de phrases courtes. On peut même être amené à rendre dans un tout autre style un texte de départ, parce que le cadre d'utilisation du texte d'arrivée est différent. Dans cet esprit, d'ailleurs, il conviendrait de ne pas utiliser de termes familiers dans un texte d'une certaine tenue: « faire gaffe, cave, proprio, bouquin » pour « faire attention, imbécile, propriétaire, livre ou ouvrage ».

Un autre aspect ignoré par certains traducteurs, c'est l'existence d'une terminologie-maison.

Les titres des membres, les noms des services, les noms des matériels sont souvent spécifiques à une société donnée. Il n'y a pas qu'une seule traduction d'« Executive Vice-President ».

Je me suis moi-même trouvé dans une situation de ce genre quand j'ai dû traduire un texte portant sur le matériel d'un fabricant d'ordinateurs. Quand je suis tombé sur « direct access », j'ai opté pour « accès sélectif », parce que je trouve cette dernière expression plus parlante que la première. « Accès direct », calqué de l'anglais, n'est pas mauvais en soi, mais « accès sélectif » exprime mieux l'opération en question. Pour les personnes qui ne connaîtraient pas l'informatique, il s'agit ici d'une expression très courante. J'ai quand même pris la précaution de vérifier la chose auprès de mon client. Il m'a dit que « accès direct » était le terme consacré chez lui et que toute la documentation française existante l'utilisait. J'ai donc dû sacrifier ma propre satisfaction aux exigences de la cohérence du texte.

Ce point nous amène à la question du débat sur la terminologie entre client et traducteur. Il est entendu que le client paie le travail qu'il fait faire à son traducteur et que, de ce fait, il en devient propriétaire et libre d'en faire usage à son gré. Il lui arrive d'être suffisamment compétent pour juger de la qualité d'un texte d'arrivée et de la terminologie employée, et de mettre en doute certaines expressions utilisées. J'estime qu'un traducteur doit défendre les termes qu'il emploie s'il est convaincu de leur validité malgré l'opposition de son client. Si celui-ci vous dit: « j'ai toujours utilisé « *comptes à recevoir* » et je n'aime pas « *comptes clients* » que personne ne va comprendre », il faudrait faire preuve de persuasion auprès de son client et tenter de demeurer ferme. Différents arguments frappants peuvent être utilisés pour l'en convaincre, en dehors de la matraque qui a prévalu un beau jour de juin 1968. On peut, par exemple, invoquer le fait qu'une telle expression constitue un investissement à moyen terme, même si elle n'est pas encore répandue dans certains milieux.

Un autre travers que l'on rencontre suffisamment pour que j'en parle ici, c'est le texte rédigé dans un français parfaitement correct mais absolument incompréhensible pour l'usager... et, bien entendu, pour le traducteur lui-même. Cette situation se produit quand celui-ci s'est attaqué à un texte traitant d'un domaine qu'il ne connaît pas assez. Il a peut-être suivi un cours d'initiation à cette discipline, mais cet effort, louable en soi, est insuffisant pour comprendre un texte technique.

Voici quelques exemples:

Texte de départ: « This highly advanced control device offers significant improvements in serviceability and flexibility for users of X brand Direct Access Storage Devices that are attached to IBM or compatible processors ». Vous avez reconnu un texte informatique publicitaire consacré à une nouvelle unité de contrôle de disques magnétiques lancée par la Société X. Le traducteur a traduit « improvements in serviceability » par « améliorations dans le nombre de services » alors que quiconque a fait un peu d'informatique sait bien que « serviceability » signifie « facilités d'entretien » sans l'ombre d'une hésitation.

Deuxième exemple. Dans un texte prévu pour le grand public, quelqu'un a traduit « Computerized ticket » par « billet informatisé ». C'est beau, mais cela ne veut rien dire. Il est vrai que le texte anglais n'était pas d'excellente qualité, mais n'est-ce pas quelque chose qui arrive très souvent? Le malheureux pékin à qui s'adressait ce message publicitaire aurait peut-être mieux compris si on avait écrit « système de réservation automatisé ou mécanisé ou informatisé ».

Enfin, toujours en informatique, un « Processor Complex » n'est pas « un complexe de traitement », mais tout bêtement un ordinateur.

Dans une situation telle que celle-là, ne serait-il pas plus judicieux de soumettre le texte d'arrivée à un spécialiste en la matière pour obtenir son avis? Si l'on ne dispose pas d'une telle ressource, on peut toujours recourir à la sous-traitance en désespoir de cause? Même si les temps sont difficiles et qu'il faut être très courageux pour refuser un mandat, on se fait du tort à soi-même, sans parler du tort à la profession, en ne prenant pas un minimum de précautions.

Un autre domaine douloureux entre tous est celui de l'échéance du travail. Le délai est souvent trop court. Mais je suis convaincu que, dans certains cas, il a pour origine un manque d'appréciation de la part du client. Ce dernier ne se rend pas toujours compte du temps que peut demander une bonne traduction. Là encore, c'est au professionnel de le sensibiliser aux exigences d'un bon travail. Il y a de sa part un effort de marketing à faire. Il peut obtenir dans certains cas qu'un client averti entreprenne les démarches appropriées auprès des services de sa propre société pour éviter que le texte de départ traîne négligemment sur un bureau quelconque avant que quelqu'un ne s'avise qu'il serait temps de le faire traduire.

Il n'en reste pas moins que l'on se dirige probablement de plus en plus vers des moyens informatiques d'aide à la traduction, sous la forme de fichiers terminologiques intégrés à un appareillage de traitement de texte.

En conclusion, je voudrais que l'on retienne deux points essentiels de mon exposé.

Le premier, c'est que le texte d'arrivée doit être *adapté* à l'usager. Il faut prendre les dispositions nécessaires pour se mettre au niveau de son lecteur. Sinon, on ne remplit pas son mandat.

Pour bien y parvenir, et c'est mon deuxième point, il faut établir une bonne communication avec son client pour apprendre à mieux le connaître et mieux cerner ses besoins.

Lors de chacun des mandats, il faudrait obtenir les renseignements suivants, dans la mesure du possible:

— les objectifs visés par le texte;
— la catégorie de lecteurs appelés à en prendre connaissance;
— s'agit-il d'un document isolé ou d'un élément d'une série?
— va-t-il être largement diffusé ou non?
— les points de contact dans l'entreprise (pour vérifier la terminologie ou obtenir des éclaircissements);
— des documents de référence (pour adopter la même terminologie, le même style-maison, le même ton).

Il serait utile qu'une personne versée en la matière soit invitée à faire des exposés sur le sujet soit dans les cours menant au baccalauréat, soit dans le cadre des causeries de perfectionnement organisées par la STQ.

Enfin, quand j'ai travaillé sur l'exposé que je viens de vous présenter, une anecdote sur Sacha Guitry m'est revenue à l'esprit.

Dans un salon dont il était un habitué, on « papotait », comme il se doit. S'approchant d'un groupe, il entendit la maîtresse de maison parler d'un familier, absent ce jour-là, et qui était un écrivain dont il n'appréciait guère le talent. Cet homme avait une mauvaise santé et la dame disait à son propos: « Un tel va vraiment très mal en ce moment. Il paraît qu'il a un pied dans la tombe ». Et Sacha Guitry de lancer: « Ah! chère Madame. Pourvu que ce soit celui avec lequel il écrit ».

Résumé du débat (2e partie)

JACQUELINE ROUAH (Société des traducteurs de Colombie-Britannique) à Gérard Lambert

QUESTION: La situation, en ce qui concerne la révision par le client, semble moins idyllique en Colombie-Britannique qu'au Québec. Le client ne connaît ni le français ni la traduction et exigera, par exemple, de retrouver le même nombre de mots dans la traduction que dans l'original, et qu'on rende « apple tree » par « arbre à pommes ».

RÉPONSE: N'empêche que pour améliorer les relations avec le client, c'est le traducteur qui doit consentir l'effort, car le client ne s'intéressera pas de son propre chef à la qualité de la langue.

DENIS JUHEL (Université Laval) à Gérard Lambert

QUESTION: Il semble y avoir ambiguïté sur la définition même de qualité de langue. On parle d'une part de correction et d'élégance, d'autre part d'efficacité. Les deux notions ne sont pourtant pas contradictoires.

RÉPONSE (donnée par Bernard de Vienne): L'ambiguïté n'est qu'apparente, car si le français est bon, c'est qu'il est bon pour la communication.

DANIEL MOSKOWITZ (ESIT) à Gérard Lambert

QUESTION: Le traducteur indépendant devant gagner sa vie, ses objectifs sont subordonnés à sa relation commerciale. Il n'est ni missionnaire, ni philanthrope. Si son client refuse l'information, qu'il se borne à agir et ne s'inquiète pas du résultat. Ses contraintes sont déjà assez lourdes sans cela.

RÉPONSE: Je ne parle pas de sacerdoce mais de conscience professionnelle. Il y a sans doute des clients bornés, mais tous ne le sont pas. Mes recommandations valent en général, mais la situation ne s'améliorera que si l'effort vient du traducteur. Mes remarques ne sont pas seulement destinées aux pigistes, mais aussi aux traducteurs dans les entreprises.

GEOFFREY VITALE (Université du Québec à Trois-Rivières) à propos de l'exposé de Gérard Lambert

COMMENTAIRE: Les contraintes que subit le traducteur ne sont pas seulement économiques ou linguistiques, mais parfois politiques. Témoin, le jour où il me fallut traduire très vite un discours de ministre. Une phrase disait que le taux d'investissement était plus bas au Québec qu'au Canada. Le ministre ne voulut pas se laisser convaincre que la formule était peu heureuse. J'ai fini par m'en sortir en parlant de « rest of Canada ».

JACQUES STEINHAUER (traducteur indépendant) à Bernard de Vienne
QUESTION: À mon avis, si nous acceptons pour des raisons d'efficacité le code normalisé en provenance de la France, comme le Japon l'a fait sur le plan des techniques, nous pouvons espérer, par analogie, arriver bientôt ici à un résultat exceptionnel.
RÉPONSE: Si nous atteignons déjà le niveau de la France, ce sera très bien.

LOUISE SANSREGRET (Société d'énergie de la Baie James) à Gérard Lambert
QUESTION: Oui, le traducteur peut avoir sa place dans l'entreprise. À la Société d'énergie de la Baie James, il a fallu se battre pour implanter la terminologie française; ce fut long, mais il est vrai que l'effort incombe au traducteur. Les batailles sont les mêmes que celles des pigistes. Quand on fait valoir son point de vue, on acquiert le respect et on se taille une place.
RÉPONSE: Merci de m'appuyer ainsi. J'ajouterai que, quand on lutte, on ne se fait pas seulement respecter, mais consulter.

GÉRARD-MARIE BOIVIN (Radio-Canada)
COMMENTAIRE: Les États-Unis connaissent des préoccupations semblables. Ils savent très bien, par exemple, que les Japonais parlent la « langue du client ». Ne pas blesser l'honneur national est important en affaires, et c'est ce que nous devons faire valoir. Nous devons devenir des lobbies, afin que ces décisions se prennent au plan politique.

JEAN-LUC MALHERBE (traducteur indépendant) à Gérard Lambert
QUESTIONS: 1) L'esprit de bilinguisme au Canada a facilité les relations avec le client. L'approche est moins facile en France. 2) Quand je me suis lancé comme pigiste au pays, j'ai procédé comme suit: une fois mes recherches faites, j'allais voir mon client. Dans 80% des cas, il n'avait jamais auparavant eu de communications avec ses traducteurs, entre la remise du travail et celle du texte terminé. Or, les clients se conservent par l'intérêt manifesté pour eux. Il pardonne d'ailleurs plus facilement les erreurs, sachant que le traducteur a fait sa recherche à fond.
RÉPONSE: En effet, le client aime savoir qu'on s'intéresse à ses problèmes.

DIANE BOUILHAC (Laboratoires Abbott)
COMMENTAIRE: Je regrette qu'on n'ait pas davantage abordé le processus de francisation. Il impose en effet beaucoup de contraintes au traducteur. Par contre, les exigences sont faibles en ce qui concerne la qualité de la langue.

CHRISTIANE FAURE (Standard Life)
COMMENTAIRE: Je constate que, dans mon entreprise, le traducteur ne va pas voir le client, ne se fait pas connaître, n'est ni assez vendeur, ni assez diplomate. Pourtant, s'il établit sa crédibilité, les gens iront le consulter et la qualité s'en trouvera bien. Je préciserais, par ailleurs, à l'intention de M. Daniel Moskowitz, que la compagnie subit des pressions elle aussi, pas seulement le traducteur.

ILSE LURASCHI (Luraschi, Portes & Cibbald Ltée) à Gérard Lambert

QUESTION: Que faire si le client veut que vous traduisiez une lettre destinée à 19 pays et que vous n'avez pas accès au jargon technique de ces pays?

RÉPONSE: Les recommandations ne s'appliquent pas dans votre cas.

DANIEL MOSKOWITZ en réponse à Ilse Luraschi

La course à l'ambassade donne de bons résultats quand on n'a pas accès à l'information (attachés commerciaux, scientifiques, etc.) Même si cela prend du temps, on obtient toujours des résultats.

ILSE LURASCHI

Je le fais déjà, mais il y a malheureusement de petites ambassades sans information.

JEAN-FRANÇOIS JOLY (Ordre des comptables agréés du Québec)

COMMENTAIRE: La STQ devrait ajouter à ses monographies la formulation du travail du preneur d'ouvrage, celui qui est en contact avec le client et qui doit toujours poser les trois questions: pour qui, pourquoi, pour quand? Il arrive d'ailleurs que le pourquoi remette en cause la demande de traduction.

PIERRE GAGNON (Westinghouse)

COMMENTAIRE: Je ne suis pas traducteur, mais responsable de la francisation. Je voudrais souligner trois points: 1) Pour réussir à faire passer le programme de francisation, il faut impliquer les gens. Chez nous, à la terminologie et à la documentation, nous avons ajouté la liste des personnes-ressources. Elle commence à rapporter après trois ans. Avec le temps, le client se rend compte que nous sommes un bon élément de marketing. 2) Quand l'usager ne réagit pas, le fournisseur ne réagit pas non plus. Si on accepte des textes médiocres sans réagir, on reçoit des textes médiocres. Par contre, si l'on proteste, le faiseur de documents prend peur (et très vite); il a peur de manquer sa cible. 3) Il faut apprendre à dire non aux demandes insensées, en ce qui concerne notamment le délai. À la longue, c'est rentable. Le client finit par comprendre et apprend à ajuster ses échéances.

JEAN-LUC MALHERBE (traducteur indépendant)

COMMENTAIRE: Il est moins facile au traducteur indépendant de dire non à ces demandes qu'au traducteur qui travaille au sein d'une entreprise.

Qualifications et rôle du traducteur en matière de qualité de langue

Compétence du nouveau diplômé en traduction

Roda ROBERTS
Directrice
École des traducteurs et interprètes
Université d'Ottawa*

Que peut-on attendre d'un nouveau diplômé en traduction? D'un diplômé frais émoulu de l'université? D'un diplômé des années 80, qui est le produit non des cours classiques d'autrefois mais des cégeps, non de la culture livresque mais de la télévision? D'un diplômé qui, tout en ayant accès à une formation professionnelle mieux adaptée aux besoins du marché, n'a pas le même bagage linguistique et culturel que ses confrères des années 70? De la compétence, me répondrez-vous. Mais alors, qu'est-ce que la compétence?

Pour se mettre à la pratique de la traduction, que I. A. Richards a décrite comme « probably the most complex type of event yet produced in the evolution of the cosmos »[1], il faut une compétence multidimensionnelle. Car, comme nous le savons tous, le traducteur est plus qu'un manipulateur de langues; il doit donc posséder plus que de la compétence linguistique. On peut schématiser comme suit ce que doit être la compétence du traducteur:

(1) compétence linguistique:
  (a) compréhension des signes de la langue de départ (LD)
  (b) qualité linguistique de la langue d'arrivée (LA)
(2) compétence traductionnelle:
  (a) capacité de comprendre l'articulation du sens dans le texte de départ
  (b) capacité de rendre le sens dans la langue d'arrivée sans le déformer
  (c) capacité de passer d'une langue à l'autre sans interférences linguistiques
(3) compétence méthodologique:
  (a) capacité de se documenter sur la matière traitée dans le texte pour en comprendre le sens
  (b) capacité de retrouver — et, le cas échéant, consigner sur fiche — les données lexicales et terminologiques essentielles, pour trouver le « mot juste »
(4) compétence disciplinaire:
  (a) connaissance suffisante d'une ou deux disciplines (telles les finances, l'informatique) pour pouvoir traduire les textes de cette discipline

* Je tiens à remercier les professeurs de l'École de traducteurs et d'interprètes de l'Université d'Ottawa qui m'ont aidé à préparer cet exposé, et en particulier M. André Taillefer, qui m'a fourni les exemples que j'utilise.

1. I. A. Richards, « Towards a Theory of Translation », dans *Studies in Chinese Thought*, American Anthropological Association, volume 55, mémoire 75, Chicago, University of Chicago Press, 1953.

(b) capacité de traduire des textes courants dans plusieurs disciplines

(5) compétence technique:

(a) capacité d'utiliser les outils-machines comme la machine à écrire, le dictaphone, la banque de terminologie, la machine de traitement de textes, etc.

Ce schéma montre clairement que la compétence exigée du traducteur va beaucoup plus loin que la simple compétence linguistique, et que la qualité de la langue n'est qu'une composante de la compétence du traducteur, quoiqu'elle en soit un élément primordial.

D'ailleurs, il est souvent assez difficile de dire où la compétence purement linguistique s'arrête et où les autres types de compétence entrent en jeu. Regardons, à titre d'exemple, le texte suivant.

« Conclusions

« The legal basis of Indian claims in different parts of Canada is derived from a number of sources including the common law relating to colonization, the Royal Proclamation of 1763 and treaty. The rights acknowledged to arise from these sources involve use of the natural produce of the land rather than title to the land itself and thus apply only in unsettled areas although there may be a right to receive compensation for the loss of use in areas which have been settled. In general, in those provinces where there have been no settlements or incomplete settlement of claims, there appears to be little possibility that Provincial Authorities will negotiate settlement in the near future and cases of native people hunting and fishing in contravention of Provincial Statutes will probably continue to come before the courts. In such cases the existence of rights based on aboriginal occupancy, treaty or some other source, will continue to be raised as a defence. The result of such cases depends primarily on the view taken by the court of S.88 of the Indian Act and the Provincial Legislation under which charges are brought. »

Ce texte à contenu parajuridique, extrait d'une étude sur la situation des revendications des Indiens en ce qui a trait aux parcs nationaux, n'est pas particulièrement difficile à comprendre, mais comporte néanmoins certains pièges dans la langue de départ. Ainsi, le mot « treaty » dans la première phrase veut dire « tous les traités signés avec les Indiens » et non un traité en particulier; l'emploi assez particulier de ce mot, sans article le précédant, peut signaler à quelqu'un qui connaît très bien l'anglais que « treaty » prend ici un sens générique; mais même quelqu'un de moins sensible aux nuances de la langue peut arriver à cette conclusion en se documentant sur le sujet. La compétence méthodologique peut donc compenser dans un tel cas certaines « faiblesses » dans la compréhension de la langue de départ.

En outre, le choix du mot ou de l'expression juste dans les textes tant soit peu spécialisés est souvent le résultat d'une recherche documentaire ou terminologique soignée. Ainsi, pour bien rendre « in contravention of » ou « the Provincial Legislation under which charges are brought », il faut non seulement connaître la langue française générale mais aussi être au courant de la langue juridique française. Donc,

la compétence linguistique se confond ici avec la compétence méthodologique d'une part (capacité de retrouver les données lexicales et terminologiques essentielles pour trouver le « mot juste ») et, d'autre part, avec la compétence disciplinaire (capacité de traduire des textes courants dans plusieurs disciplines).

C'est à cause de la compétence multidimensionnelle que les simples bilingues, même ceux qu'on peut qualifier de « parfaits bilingues », ne font pas nécessairement de bons traducteurs. C'est aussi à cause de cette « multidimensionnalité » qu'on s'attend à ce que la formation professionnelle que le traducteur reçoit à l'université comporte non seulement des cours de langue, mais aussi des cours de traduction, une méthode de recherche documentaire et terminologique, des cours d'informatique, ainsi que des cours dans des disciplines comme l'économie ou les sciences politiques. Tous ces cours doivent, en principe, avoir un effet positif et concourir à produire des traducteurs compétents. Mais, en réalité, le niveau de compétence du nouveau diplômé en traduction varie considérablement d'un étudiant à l'autre.

Pour vous montrer la qualité que nous visons et que nous arrivons à atteindre avec un nombre limité de nos étudiants, je vous présente la traduction qu'un de nos étudiants de dernière année a faite du texte sur les revendications des Indiens cité ci-dessus.

« Conclusion

« Les revendications indiennes portant sur diverses parties du territoire canadien s'appuient en droit sur un certain nombre de sources, dont la « common law » afférente à la colonisation, la Proclamation royale de 1763 et les traités. Toutefois, si les droits découlant de ces sources autorisent l'exploitation des richesses naturelles du territoire, ils ne valent pas, en revanche, titre de propriété et ne sont donc valides que dans les régions non colonisées, encore que, dans les territoires colonisés, les autochtones pourraient avoir droit à des indemnités pour perte de jouissance. Par ailleurs, il semble, en règle générale, peu probable que, dans les provinces où les revendications autochtones n'ont pas été réglées ou ne l'ont été que partiellement, les autorités provinciales cherchent, dans un avenir prochain, à négocier un règlement complet du contentieux territorial. Les autochtones qui chassent et pêchent en violation de lois provinciales continueront donc d'être traduits devant les tribunaux, auquel cas ils fonderont, comme ils l'ont toujours fait, leur défense sur l'existence de droits découlant d'une occupation de longue date, de traités ou d'autres sources. L'issue de tels procès dépendra principalement de l'interprétation que donneront les tribunaux de l'article 88 de la *Loi sur les Indiens* ainsi que des lois provinciales en vertu desquelles les accusations auront été portées. »

Le texte de départ comprend, comme je l'ai déjà indiqué, certains obstacles à la compréhension: le mot « treaty » employé comme terme générique; l'expression « natural produce of the land » qui reste vague (couvre-t-elle les poissons des lacs? les richesses du sous-sol?); l'utilisation de trois formes différentes de la base lexicale polysémique « settle » dans deux acceptions différentes, et ce, dans des phrases qui s'enchaînent (« *unsettled* areas » où « settled » a le sens de « colonisé », et « no *settlements* or incomplete *settlement* of claims » où « settlement » et « settlements » ont le sens de « règlement d'une affaire »). Il suffit de jeter un coup d'oeil rapide sur la traduction pour voir que l'étudiant a su franchir ces quelques obstacles à la compréhension.

Non seulement cette traduction révèle une bonne compréhension linguistique de la langue de départ (compétence 1a, dans le schéma présenté ci-dessus) et la capacité de se documenter sur le sujet pour combler les lacunes du texte de départ (compétence 3a), mais elle démontre aussi la capacité de l'étudiant de comprendre l'articulation du sens (compétence 2a). Ainsi l'étudiant a vu le lien logique étroit entre la phrase « In such cases the existence of rights based on aboriginal occupancy, treaty or some other source will continue to be raised as a defence » et la deuxième partie de la phrase précédente (« and cases of native people hunting and fishing in contravention of Provincial Statutes will probably continue to come before the courts »), lien qu'il a exploité pour mieux articuler le texte d'arrivée en combinant ces deux composantes en une seule phrase en français.

Le sens du texte de départ est généralement rendu sans distorsion dans la langue d'arrivée (compétence 2b). Il n'y a qu'un endroit où une omission fausse le sens (« The rights *acknowledged to* arise from these sources »: « les droits découlant de ces sources »). Le message de l'original est recommuniqué dans un français correct et idiomatique (compétence 1b), qui n'est nullement influencé par la formulation anglaise (compétence 2c). Enfin, pour rendre les termes et expressions juridiques, l'étudiant a su trouver des équivalents appropriés (compétence 3b), ce qui démontre aussi sa capacité de traduire les textes courants de type parajuridique (compétence 4b).

Pour résumer, on peut dire que l'étudiant qui a fait cette traduction possède globalement toute la compétence nécessaire pour entrer sur le marché du travail. Les quelques « maladresses » dans la traduction (l'omission de « acknowledged », l'expression un peu hachée de la phrase « Par ailleurs, il semble, en règle générale, peu probable que, dans les provinces... ») ne sont que normales de la part d'un nouveau diplômé en traduction, qui n'a pas encore eu l'expérience comme guide et qui a dû se presser pour faire cette traduction dans le temps limité d'un examen.

Cependant quand les « maladresses » se multiplient et se répandent partout dans la traduction, quand, en fait, il ne s'agit plus de maladresses mais d'erreurs flagrantes, le niveau de compétence du nouveau diplômé est évidemment mis en doute. Ainsi, dans la traduction du même texte, d'autres étudiants, eux aussi à la veille de devenir « nouveaux diplômés », ont fait preuve d'un manque de compétence très net à l'un ou l'autre des niveaux présentés dans notre schéma de la compétence.

D'abord, une compréhension insuffisante de l'anglais a été révélée par des interprétations des plus fantaisistes du texte de départ. « *...in those provinces where there have been no settlements or incomplete settlement of claims* » a été traduit diversement par « dans les provinces où aucune plainte ne fut déposée, ou qu'elles furent

retirées », « dans les provinces où des règlements sont en voie de négociation ou ont déjà été négociés », « dans les régions où il n'y a eu aucune colonisation ou dans lesquelles il n'y a eu qu'une colonisation incomplète des concessions ». « *... there appears to be little possibility* » a souvent été traité comme positif: « il semble possible », « il semble qu'il ne soit pas impossible », « il semble y avoir certaines possibilités ». Ces exemples montrent clairement un manque de compétence linguistique, du moins en ce qui concerne la langue de départ.

Dans certains cas, la situation n'était pas meilleure du côté de la langue d'arrivée. « *... the Provincial Legislation under which charges are brought* »: quand ce passage n'était pas mal interprété, il était rendu par des expressions curieuses et non idiomatiques, dans une langue fautive ou, du moins, pleine de maladresses: « ainsi que sous quelles lois provinciales les chefs d'accusations sont portés », « la loi provinciale selon lesquelles les charges ont été émises », « la jurisdiction provinciale sous laquelle les charges ont été portées », « la législation provinciale sous laquelle les charges sont amenées ».

Dans d'autres cas, les traductions ont révélé une connaissance insuffisante du sujet traité et une recherche documentaire également insuffisante. Par exemple, les étudiants auraient dû savoir, ou auraient dû apprendre, par leurs recherches, que le *common law* n'est pas un texte comme tel mais un ensemble de principes, d'institutions et de précédents. Mais tel n'a pas été le cas, comme le démontrent les traductions suivantes: « découle de plusieurs sources, dont les textes de la *common law* », « provient de plusieurs documents dont le *common law* ».

Enfin, certains étudiants, entraînés par le désir d'être créateurs, ont bouleversé la structure du texte de départ à un point tel qu'ils ont abouti à une nouvelle articulation, où l'on ne retrouve plus la logique initiale. Ainsi, un étudiant a traduit les deux premières phrases de la façon suivante: « La common law relative à la colonisation, la Proclamation royale de 1763 et les traités sont quelques documents qui ont défini, sur le plan juridique, les droits territoriaux des Indiens dans différentes régions du Canada. Cependant, dans les territoires qui n'ont pas été colonisés, les Indiens ne possèdent pas le droit à la propriété mais seulement celui d'exploiter les ressources naturelles de la terre. Il existe par contre la possibilité qu'une indemnité soit versée... ». Le bouleversement de l'ordre des éléments linguistiques, le fractionnement des phrases, le recours à des charnières différentes de celles du texte de départ aboutissent à un texte français qui n'a plus du tout le même éclairage ou le même équilibre que le texte anglais. Le sens s'en trouve donc trahi.

Il est évident qu'un étudiant, qui, en dernière année d'études, introduit dans ses traductions un échantillon varié des erreurs signalées ci-dessus, échouera à un ou plusieurs cours et ne deviendra donc pas, très prochainement, « nouveau diplômé ». Mais il y en a d'autres, moins incompétents peut-être, mais n'ayant cependant pas toute la compétence voulue, qui glisseront à travers les mailles du filet et qui aboutiront sur le marché du travail. « Que font les universités? » crierez-vous alors. Ma réponse est celle-ci: la compétence du nouveau diplômé dépend autant des employeurs éventuels que des professeurs et ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous atteindrons le but que nous visons tous.

Il est clair que les professeurs d'université ne peuvent pas, seuls, dans les trois années que les étudiants passent à l'école de traduction, inculquer à ceux-ci toutes

les connaissances dont ils ont besoin pour devenir de nouveaux diplômés compétents. En effet, le fossé entre les connaissances des étudiants au début de leur programme d'études et le niveau de compétence exigé par le marché du travail va s'élargissant, en partie parce que la formation antérieure des étudiants n'est pas aussi poussée que nous souhaiterions qu'elle le soit, en partie parce que les exigences du marché du travail deviennent d'année en année plus sévères.

Il faut trouver des moyens pour combler ce fossé, des moyens innovateurs qui renforceront l'enseignement dispensé par l'université. Le moyen que je préconise est le stage. Un stage peut avoir plusieurs objectifs, dont les dix que j'ai esquissés dans mon article « *The Role of the Practicum in Translator Training Programmes* »[2]. Mais dans le contexte de la compétence du nouveau diplômé en traduction, je voudrais insister surtout sur un objectif bien précis: celui de faire comprendre à l'étudiant la qualité professionnelle qu'on attend des nouveaux traducteurs. Les étudiants se font souvent des illusions quant à l'indulgence des employeurs par rapport à la sévérité de certains professeurs et ils ne font pas d'efforts particuliers pour combler leurs lacunes. Si, par le truchement d'un stage, ils pouvaient se rendre compte du niveau de compétence exigé non seulement par leurs professeurs mais aussi et surtout par le marché du travail, la plupart d'entre eux, qui ont toutes les capacités intellectuelles requises, retourneraient aux études avec plus de sérieux et plus de détermination, et profiteraient donc davantage des cours universitaires. L'effet le plus important du stage serait, à mon avis, psychologique; il s'agirait d'un effet de choc qui obligerait l'étudiant à abandonner la voie de la facilité, voie que la plupart des étudiants d'aujourd'hui cherchent à suivre.

On n'est pas né compétent, on le devient. Pour le devenir, il faut non seulement de l'intelligence, mais également de la motivation, de façon à pouvoir se rappeler les connaissances acquises et les mettre en pratique. L'intelligence de l'étudiant est un facteur que les écoles de traduction essaient de mesurer à l'admission, quoique nous n'ayons pas encore établi d'instruments de mesure infaillibles. Les connaissances linguistiques et disciplinaires et les méthodes de recherche sont l'élément que les écoles sont en mesure d'enseigner. Par contre, ce qu'il est difficile, sinon impossible, d'inculquer dans un cadre universitaire, c'est la motivation. C'est là où un stage devient indispensable, un stage en milieu de travail, un stage dans le cadre duquel les employeurs participent à la formation des futurs traducteurs.

Évidemment, le stage ne réglera pas tous les problèmes, la connaissance insuffisante de la langue de départ ou de la langue d'arrivée, par exemple. Mais si, au moyen des stages, les étudiants pouvaient parfaire leur compétence traductionnelle à l'extérieur de l'université, les écoles pourraient alors consacrer plus de temps à la maîtrise des langues et à l'apprentissage des méthodes. En travaillant ensemble et en divisant les tâches, nous arriverons peut-être à produire de nouveaux diplômés dont nous serions tous fiers et qui, une fois sur le marché du travail, seraient de vrais traducteurs, quoique débutants, et non de simples stagiaires encore loin d'être compétents.

2. ROBERTS, R. P., « The Role of the Practicum in Translator Training Programmes », dans *L'enseignement de l'interprétation et de la traduction: de la théorie à la pratique*, J. Delisle (réd.), Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1981.

Rôle du traducteur en matière de qualité de langue

Jean-François JOLY
Directeur
Traduction et terminologie
Ordre des comptables agréés du Québec

Introduction

Je dois vous parler du rôle du traducteur en matière de qualité de langue. Du traducteur et non de la traduction; des personnes donc et non de la traduction en tant que telle. Je me limiterai toutefois à la fonction principale du traducteur et je ne traiterai pas spécifiquement de l'aide à la rédaction, même si cette fonction constitue de nos jours une activité importante pour bon nombre de traducteurs d'entreprise au Québec. D'ailleurs, une bonne partie de ce que j'ai à vous dire peut s'appliquer « mutadis mutandis » au traducteur-rédacteur.

Roda Roberts vient de nous entretenir, avec son dynamisme habituel, des qualifications et des compétences des nouveaux diplômés en traduction, c'est-à-dire des instruments dont ces derniers disposent ou sont censés disposer à l'issue de leur formation universitaire. Mon intention est de vous parler de la façon de jouer de ces instruments dans le concert général de la pratique de la profession, là où le traducteur est en interaction avec les autres intervenants. Et je me placerai principalement dans le contexte de la traduction des textes de base, celle qui n'a pas pour but de donner au lecteur de l'information banale ou de l'information dont il peut se dispenser s'il le désire, mais celle qui consiste plutôt à fournir à une communauté linguistique dépendante d'une autre des instruments de travail indispensables. Appelons cela de la traduction supplétive par opposition à la traduction simplement informative. Je pense à des documents comme les guides d'exploitation, les examens d'admission de certaines professions, les normes techniques, les conventions collectives, les énoncés de politique et la réglementation en général.

Problématique générale

On peut poser la question du rôle du traducteur en matière de qualité de langue en termes théoriques et se demander, avec saint Jérôme et tous ses successeurs, s'il faut que le traducteur respecte le « génie » de la langue de départ ou celui de la langue d'arrivée. Dans le genre de traduction que je viens d'évoquer, la réponse est assez claire. Pour donner aux utilisateurs des textes traduits des instruments de travail d'une clarté optimale, il convient de respecter le plus possible les structures et les habitudes de la langue d'arrivée. Dans la passionnante *Anthologie de la manière de traduire* de Paul Horguelin, on trouve cette citation de saint Jérôme: « Oui, quant à moi, non seulement je le confesse, mais je le professe sans gêne tout haut: quand je traduis les Grecs -- sauf dans les Saintes Écritures, où l'ordre des mots est aussi

un mystère — ce n'est pas un mot par un mot, mais une idée par une idée que j'exprime »[1]. Disons que, dans notre cas, pour parler en termes jéromiens, il ne s'agit pas de traduire mot à mot le texte de la Bible, quitte à être obscurs, pour ne pas infléchir le sens de la parole divine, mais plutôt de faire comme si Dieu le père était un diplômé de la Sorbonne ayant fait son doctorat à l'université de Montréal, ou vice versa.

Purisme et utilitarisme

On peut aussi se poser tout bonnement la question suivante: le traducteur québécois, notamment le traducteur de l'anglais au français, a-t-il une mission en matière de qualité de langue?

Historiquement la réponse est oui, ou pour passer de saint Jérôme à saint Thomas d'Aquin et paraphraser très librement la démonstration thomiste de l'existence de Dieu, il y a eu et il y a encore tellement de traducteurs au Québec qui croient avoir une mission en matière de qualité de langue que cela doit bien être le cas.

C'est d'ailleurs, je pense, de la perception de la réalité de cette mission que découle la tradition de purisme linguistique au sein de notre profession. Au fond, ce purisme que chacun à notre tour nous jugeons excessif chez les autres, mais qui nous fait consacrer tant d'efforts au fignolage de la syntaxe et à la chasse au déviationnisme sémantique, ce purisme, il vient du sentiment très profond que nous avons le devoir de préserver notre outil de travail qui est la langue. Le puriste c'est, au fond, l'écologiste de la langue, celui qui cherche à enrayer la « pollution » des influences étrangères et à conserver à la langue qu'il pratique sa capacité de communication au niveau national et international. Il a les enthousiasmes de l'écologiste, mais aussi ses obstinations et sa tendance à l'immobilisme.

À force de frustration, le puriste devient parfois un insupportable grognon, mais, au départ, c'est un amoureux de sa langue, un optimiste qui fait le pari qu'*à long terme* notre communauté linguistique va évoluer vers une langue plus riche, plus juste et plus universelle.

Or, il se trouve que tout le monde ne pense pas que le traducteur a une mission en matière de qualité de langue. La position des traducteurs à la recherche de la qualité est attaquée par certains de leurs confrères et par certains gestionnaires de la traduction pour qui les exigences que se fixent les puristes ont pour conséquences:

1) de nuire à la productivité, que la productivité soit définie en termes de quantité de mots traduits ou de respect des échéances;
2) d'entretenir une distance entre le français de traducteur (considéré comme un peu précieux) et le français du peuple;
3) et donc de nuire *à court terme* à la communication.

Ces critiques sont sérieuses et, face à elles, le traducteur imbu de sa mission ne peut guère prendre l'attitude de celui qui sait tout et ne veut rien entendre. Il s'exposerait à perdre toute crédibilité aux yeux mêmes de ceux envers qui il se sent des responsabilités pédagogiques et dont il veut contribuer à améliorer les outils linguistiques.

---

1. HORGUELIN, Paul, *Anthologie de la manière de traduire*, *Domaine français*, Linguatech, Montréal, 1981, p. 23.

De la négociation

Personnellement, je vois deux voies raisonnables pour sortir du dilemme que cause la coexistence de la ferveur puriste et des impératifs utilitaires.

La première est le remplacement de la traduction par la rédaction dans la langue d'arrivée. C'est une solution qui nécessite un déplacement du pouvoir de décision ou, pour le moins, un changement d'attitude de la part des décideurs. Je n'ai pas l'intention de traiter ici de cet aspect de la question si ce n'est pour remarquer que, du simple point de vue linguistique, choisir la voie de la rédaction en français au Québec c'est, dans une bonne mesure, ne faire que déplacer le problème si le seul point de référence, la seule source d'alimentation en concepts demeure la culture ou la documentation anglo-américaine. Dans les premiers temps, au moins, on risque tout simplement de voir la bataille reprendre entre les « puristes » et les « calquistes », mais avec d'autres acteurs.

La deuxième voie pour concilier les préoccupations des puristes et celle des utilitaires, c'est tout simplement la négociation.

En fait, la solution de la négociation entre les traducteurs et les autres intervenants est largement pratiquée. Je pense bien que la plupart des praticiens ici présents ont déjà eu maintes fois l'occasion de discuter avec un non-traducteur qui a revu leur texte et désire y faire apporter des modifications. Pour le traducteur de l'anglais au français, ces autres intervenants sont, en général, des francophones bilingues qui se présentent comme les spécialistes de la matière ou qui ont participé à l'élaboration du texte à traduire.

Comment donc mener les nécessaires négociations entre le traducteur et le spécialiste, ou encore, comment concevoir la collaboration entre les deux.

Dans certains cas, le question peut se poser de savoir lequel des deux va traduire et lequel va réviser. Mais tenons-nous en au cas général où l'on s'est rendu compte qu'il est plus avantageux de laisser au traducteur le soin de traduire. Rappelons également que nous nous situons dans le contexte de la traduction supplétive, qu'il s'agit de produire, à partir d'une autre langue, des outils de travail dont la collectivité a besoin. Dans le contexte de la traduction « informative », on peut habituellement se contenter de poser l'hypothèse que, si le traducteur ou l'équipe traducteur-réviseur pense que l'information passe bien, il y a de très bonnes chances que cette information passe suffisamment. Il n'est pas nécessaire alors de procéder à des séances de travail coûteuses avec les spécialistes de la matière et les représentants du milieu.

Nécessité de la formation littéraire

Quelles sont donc les conditions d'une collaboration efficace entre le traducteur et le spécialiste?

La première, c'est le respect mutuel, et cette condition résume toutes les autres. Car le respect ou, si vous voulez, la crédibilité, cela se gagne et cela se donne.

- Le spécialiste a pour lui la connaissance de la matière, qui lui permet de bien comprendre et de bien situer le texte. De plus, s'il a participé à l'élaboration du texte original, il en connaît les intentions non transparentes: il sait non

seulement ce que l'on a voulu dire, mais aussi ce que l'on a voulu éviter de dire. Enfin, sa connaissance du public auquel le texte est destiné lui permet de déceler les tournures inhabituelles ou les termes qui causeront des difficultés de compréhension ou d'interprétation. Parfois, d'ailleurs, le traducteur s'aperçoit que le spécialiste n'a tout simplement pas compris le texte traduit, ce qui est on ne peut plus éloquent. Donc, à moins que le spécialiste soit manifestement non qualifié ou manifestement dans l'erreur, ou qu'il soit manifestement de mauvaise foi pour une raison politique quelconque, il faut que le traducteur ait l'humilité d'admettre la réalité des *problèmes* que le spécialiste perçoit dans la traduction. Cela ne veut d'ailleurs pas dire, loin de là, qu'il lui faille admettre la validité des *solutions* parfois douteuses proposées par son interlocuteur.

- Le traducteur a pour lui l'agilité verbale, la connaissance des travaux terminologiques et, on l'espère, une perception scientifique des phénomènes linguistiques. C'est à lui d'analyser la cause des objections du spécialiste et de proposer rapidement des solutions de rechange répondant à ces objections mais respectant la qualité linguistique et le fameux « génie » de la langue.

C'est dans les séances de travail avec le spécialiste que le traducteur a l'occasion de déployer tout le talent et d'utiliser toutes les ressources du littéraire qu'il est censé être. Par exemple :

— il faut qu'il sache trouver la charnière qui donnera exactement la lumière voulue à la phrase ;
— il faut qu'il sache proposer une ponctuation éloquente — par exemple, les deux points ou la parenthèse qui constituent parfois la plus élégante des ellipses ;
— il faut qu'il dispose de toute la palette d'équivalents qui lui permettra de trouver un terme correct mais plus acceptable, pour le spécialiste, que celui qui était initialement proposé dans la traduction.

Soit dit en passant, on a parfois critiqué le caractère littéraire des examens de la Société des traducteurs du Québec et des autres associations provinciales de traducteurs, en faisant valoir que la plupart des candidats à ces examens sont promis à une carrière de traducteur technique et non de traducteur littéraire. Mon expérience me porte à penser que, pour faire une bonne traduction technique, il faut savoir jouer de toutes les ressources du langage, surtout lorsque le dialogue avec le spécialiste vient imposer des contraintes supplémentaires. Il importe donc que le traducteur technique soit d'abord un *bon* traducteur (qu'il ait la compétence traductionnelle dont nous a parlé Roda Roberts) et il me semble normal que nos associations s'assurent de cette qualité préalable. Il faut que le traducteur anglais-français connaisse bien l'anglais, y compris la grammaire anglaise dont on dit qu'elle n'existe pas, et, comme dirait le papa d'Achille Talon, il doit être au courant de toutes « les subtilités mesquines de cette belle langue [française] que le monde nous envie »[2].

2. GREG, *Achille Talon voisin d'élite*, Dargaud éditeur, Neuilly s/Seine, 1978, p. 30.

Nécessité de la formation technique

Mais, pour établir sa crédibilité, il faut aussi que le traducteur technique connaisse suffisamment la matière pour pouvoir engager avec le spécialiste un dialogue fructueux sur le sens du texte et sur les choix terminologiques. En effet, quelle crédibilité aura-t-on pour faire adopter au spécialiste des usages contraires à certaines de ses habitudes de « bilingue » si, faute de connaissances suffisantes, on ne cesse de débiter des âneries au point de vue technique. Pour espérer influencer le langage des spécialistes, il faut donc acquérir, sur le tas ou sur les bancs de l'école, une formation théorique et pratique assez solide dans la spécialité en cause.

Donc, pour pouvoir exercer pleinement sa profession, notre nouveau diplômé en traduction qui trouve un emploi dans un domaine d'activités quelconque doit étudier suffisamment le domaine en question. Celui qui, comme moi, travaille pour des experts-comptables doit apprendre suffisamment la comptabilité et les disciplines connexes pour comprendre les préoccupations de l'expert-comptable et l'agencement des concepts qu'il manie. Il n'est pas nécessaire de connaître la profession comptable au point de pouvoir l'exercer soi-même, mais il faut la connaître suffisamment pour percevoir les « présupposés » des textes à traduire, c'est-à-dire tout l'ensemble de connaissances qui est considéré comme acquis par l'auteur du texte.

Au niveau des négociations avec le spécialiste, cette deuxième formation acquise par le traducteur lui permet d'invoquer rapidement des sources probantes et elle lui donne la possibilité de discuter à niveau égal avec le spécialiste. Cela est particulièrement précieux lorsqu'il est question de propositions de redressements terminologiques.

Les résultats de la négociation

Mais quels sont habituellement les résultats des négociations entre les traducteurs et les spécialistes en ce qui concerne la qualité de la langue? Habituellement, les suggestions du spécialiste visent:

— à serrer de plus près le sens du texte de départ;
— à éviter les ambiguïtés et les sous-entendus;
— à éviter les mots qui ont pour lui une résonance inappropriée;
— inversement, à chercher à retrouver en français la couleur ou le punch qu'il prête, à tort ou à raison, au mot anglais.

Laissé à lui-même, le spécialiste aboutirait généralement à un texte assez exact mais lourd, explicité à outrance et parsemé de calques ou d'expressions douteuses.

Le but à viser est d'atteindre l'exactitude souhaitée et d'éviter les résonances redoutées mais de garder quand même une syntaxe correcte, un vocabulaire authentique et l'élégance nécessaire pour rendre le texte vraiment lisible.

Le traducteur formateur

Selon moi, ce but peut être atteint par la voie de la collaboration dans la mesure où le traducteur devient lui-même suffisamment spécialiste de la matière en cause. La vérité m'oblige tout de même à dire que, quelle que soit la valeur du traducteur

et quelles que soient les connaissances qu'il a pu accumuler, c'est parfois l'argument d'autorité et non celui de la raison qui prévaut. C'est pourquoi il est également très important que le traducteur parvienne à faire l'éducation linguistique de son réviseur technique.

Faire l'éducation du spécialiste, c'est tout d'abord l'amener à se poser la question « le sens passe-t-il? » plutôt que la question « tous les mots sont-ils là? »

C'est aussi lui faire percevoir le caractère conventionnel du langage, autrement dit lui faire sentir, exemples à l'appui au besoin, que l'on peut s'habituer à tout en matière de terminologie; c'est lui faire comprendre également que proposer une terminologie de redressement, ce n'est pas porter un jugement de valeur sur les personnes qui utilisent les termes que l'on veut éviter mais c'est chercher à se rallier à une norme pour profiter des avantages d'universalité qui découlent de toute norme.

Faire l'éducation linguistique du spécialiste, c'est aussi lui faire prendre conscience de la distance qui peut exister entre la qualité d'expression dont une personne est capable et la qualité d'expression que cette même personne souhaite trouver ou est flattée de trouver dans les textes qui s'adressent à elle.

Conclusion

J'espère vous avoir convaincus, si vous aviez encore besoin de l'être, que le métier de traducteur, tel qu'il se pratique dans notre contexte québécois et canadien, est fort exigeant.

En effet, le recours à la traduction supplétive pour la production de textes essentiels impose au traducteur de concilier la plus grande fidélité au texte original et le plus grand respect de l'intégrité de la langue d'arrivée. De plus, s'il ne veut pas perdre le contact avec le public visé par le texte, il lui faut tenir compte des contraintes que lui indiquent, avec plus ou moins d'exactitude, les représentants des milieux pour lesquels il travaille. Enfin, comme je l'ai souligné plus tôt en parlant du purisme, il a lui-même le souci de contribuer au développement et à la vitalité de la langue qui est son propre outil de travail.

Pour concilier la poursuite de ces divers objectifs et garder le respect de lui-même, il lui faut donc réunir un nombre assez considérable de qualités:

- d'abord des qualités professionnelles proprement dites: la connaissance requise des langues de départ et d'arrivée et la maîtrise des techniques de transfert linguistiques, c'est-à-dire une solide batterie de mécanismes d'autodéfense contre les gauchissements dus à l'influence de la langue de départ et, inversement, contre la sclérose dans l'utilisation de la langue d'arrivée;
- il lui faut également la volonté persistante de se tenir à jour et de se perfectionner en tant que communicateur, que ce soit en matière de rédaction, de terminologie ou de connaissance du milieu;
- il lui faut également la volonté persistante de se tenir à jour et de se perfectionner en tant que communicateur, que ce soit en matière de rédaction, de terminologie ou de connaissance du milieu;
- il doit avoir le courage d'acquérir une formation technique suffisante dans les domaines où il est amené à se spécialiser;

— il lui faut des qualités de diplomatie: savoir écouter et savoir convaincre;
— il lui faut enfin de l'optimisme et de la patience.

Moyennant une bonne dose de ces diverses qualités, je pense qu'effectivement le traducteur peut jouer un double rôle en matière de qualité de langue. Il *doit*, d'une part, jouer un rôle passif, qui est celui de ne pas nuire à la qualité de la langue. Ce rôle, il le joue en exerçant correctement son métier sans se laisser gagner par l'usure ou se laisser aller à la paresse, que ce soit seul devant sa feuille de papier, son dictaphone ou son écran cathodique, ou lors des séances de travail avec les autres intervenants. Le traducteur *peut*, d'autre part, jouer un rôle d'agent de changement en mettant en oeuvre dans ses traductions des ressources expressives et des ressources terminologiques généralement peu exploitées, mais dont la diffusion est susceptible de contribuer à l'épanouissement et à l'efficacité de la langue du public visé par la traduction. Bien que limité par la nécessité d'être fidèle au sens de l'original, le traducteur se joint alors aux autres auteurs et communicateurs pour être le levain dans la pâte.

En fait dans une situation, comme celle qui prévaut au Québec, où, dans de nombreuses sphères d'activité, on souhaite que la langue d'arrivée parvienne à se libérer de l'influence excessive de la langue de départ, ces deux rôles du traducteur, celui de ne pas endommager la langue et celui de contribuer à son développement — ce rôle passif et ce rôle actif — se trouvent largement confondus.

Qualifications et rôle du traducteur en matière de qualité de langue

RÉSUMÉ DU DÉBAT

PRÉSIDENT DE SÉANCE:	Jean-Paul COTY Jean-Paul Coty et Associés
RAPPORTEURE:	Rose-Marie LAVOIE Réviseure Ordre des comptables agréés du Québec

Résumé du débat

ROBERT DUBUC (Radio-Canada) à Roda Roberts

QUESTION: Les qualités qu'a souhaitées Jean-François Joly, qui vont au-delà de la stricte compétence professionnelle, devraient-elles être visées par l'entreprise par le biais de ces stages ou n'est-ce pas l'organisation des cours de traduction qui devrait plutôt chercher à donner cette formation idéale?

RÉPONSE: Certaines qualités, la motivation et la curiosité intellectuelle par exemple, ne s'apprennent pas. La compétence, elle, peut s'acquérir.

DENIS JUHEL (Université Laval) au sujet du corrigé soumis par Mme Roberts

COMMENTAIRE: La clarté et l'intelligibilité du texte laissent à désirer. À mon avis, le corrigé soumis aurait pu être nuancé. La traduction est plus longue, d'à peu près 30 %, ce qui est normal.

RÉPONSE DE RODA ROBERTS: Cette traduction est représentative de la qualité du travail fourni par les bons étudiants.

ROLAND GAGNON (Téléglobe) à Roda Roberts

QUESTION: Notre entreprise engage des stagiaires, mais on doit déplorer le manque d'organisation de l'université et l'absence de suivi de la part des professeurs. Dans cette perspective, il ne semble pas que le stage soit très formateur.

RÉPONSE: Ce n'est certes pas de cette façon que l'on doit envisager le stage. Le stage doit être organisé en collaboration avec l'université et l'entreprise. Le stage crédité fait l'objet d'une surveillance étroite de la part de l'université et l'évaluation se fera en partie par le réviseur dans l'entreprise et en partie par l'université.

DANIEL MOSKOWITZ (ESIT)

COMMENTAIRE: Je m'inscris en faux contre la conception de M. Juhel qui affirme qu'une traduction plus longue de 30 % est normale. Une traduction bien faite donne à peu près le même volume qu'en anglais.

Pour ce qui est de l'appréciation du type de texte que Mme Roberts a présenté, elle pose la problématique de l'enseignement professionnel, qui est double:

- en cours d'études, le professeur de traduction est un professeur comme les autres. Il juge les imperfections, corrige, explique, fait comprendre, perfectionne;
- cependant, en fin d'études, l'examen couronne les études universitaires, mais marque aussi le début de la vie professionnelle. Nous ne sommes plus des professeurs jugeant des étudiants, mais des professionnels jugeant des candidats professionnels. Les critères sont alors différents. On juge globalement si le texte montre que le traducteur est à même d'entrer sur le marché du travail et d'y exercer son activité. On juge un produit fini qui doit être opérationnel.

JEAN-PAUL COTY (président de séance) à Daniel Moskowitz

QUESTION: Comment juger de la qualité de la langue?

RÉPONSE: À la Sorbonne, à peu près tous les professeurs sont des professionnels de haut niveau. Nous jugeons les textes comme les professionnels que nous sommes. On ne s'arrête pas aux barbarismes, aux contresens, etc. On juge le produit fini. Tout intervient au même titre. Le professionnel n'a pas à juger de la qualité de la langue comme telle.

LÉON MUGESERA (Université du Rwanda) à Roda Roberts

QUESTION: Les stages sont-ils possibles?

RÉPONSE: Oui. La formule a été mise sur pied à l'Université Laval en 1976 et elle fonctionne toujours. On est en train de l'établir à l'Université d'Ottawa.

QUESTION: Qui défraie le stage?

RÉPONSE: Si le stage est crédité, il est déjà « payé » en crédits. Si l'entreprise verse une certaine rémunération au stagiaire, nul ne s'en plaindra mais, dans la conjoncture actuelle, il est difficile de l'exiger.

QUESTION: À l'égard du mécanisme d'évaluation, quel est l'équilibre entre le maître de stage et le professeur d'université? Qui a le plus de poids?

RÉPONSE: Le responsable du stagiaire a six critères pour déterminer si le rendement du stagiaire est faible, satisfaisant ou excellent. L'étudiant prépare un rapport qu'il soumet au responsable des stages à l'université.

QUESTION: Le stage est-il accompli à un moment déterminé de la formation?

RÉPONSE: Le stage est accompli en cours de formation. La formule idéale consisterait en trois stages: un bref stage d'observation en 1re année, un stage plus long à la fin de la 2e année et un dernier stage, plus complet, au début de la 3e année.

Nous sommes encore loin de cette situation idéale. Actuellement, le stage de trois crédits est accompli entre la 2e et la 3e année, ou dans la 3e année. Il correspond, en nombre d'heures, à environ 4 semaines de travail dans un bureau. C'est une durée minimum.

RICHARD LEDUC (étudiant à l'Université d'Ottawa) à Roda Roberts

QUESTION: Tout étudiant est convaincu de l'utilité du stage, mais la question de la rémunération pose cependant un problème. Si le stage non rémunéré est accompli en cours d'année, les conséquences en sont moins graves, mais pendant l'été, compte tenu du contexte économique, la formule est difficile à accepter. Une fois le stage terminé, les possibilités d'emploi sont réduites.

RÉPONSE: On ne doit pas oublier que le stage en cours d'année est difficile à organiser. Mieux vaut perdre de l'argent en faisant un stage non rémunéré que de chômer avec un diplôme sans valeur.

ALAIN DESAUTELS (Secrétariat d'État)

COMMENTAIRE: Les traducteurs sont mieux préparés quand ils viennent d'universités où les professeurs sont rompus aux méthodes de formation et où les candidats sont plus âgés.

À la faveur des examens d'avancement et de recrutement du Secrétariat d'État, on a constaté le manque de connaissances générales, le manque de connaissance de la langue de départ, la méconnaissance des sujets traités, l'absence de méthodologie de travail. L'erreur la plus importante est cependant le manque de compréhension globale du texte, c'est-à-dire la faiblesse du raisonnement logique. Aucun instrument n'a encore permis de mesurer cette qualité fondamentale du traducteur, l'aptitude à raisonner, à convertir d'une langue vers l'autre.

Pour une politique concertée de la qualité de la langue

Pierre MARCHAND
Président
Société des traducteurs du Québec

La qualité de la langue est une notion qui se définit de façons extrêmement diverses, selon la profession langagière ou paralangagière que l'on exerce (journaliste, rédacteur, traducteur, terminologue, professeur de français, linguiste, etc.).

Il est illusoire de chercher à définir cette notion de qualité si l'on n'a pas d'abord pris conscience d'une réalité fondamentale.

En effet, les différents partenaires que l'on inviterait à se concerter à propos d'une politique linguistique sont par-dessus tout intéressés à une chose: *satisfaire leur obligation professionnelle respective.*

Quelles sont ces obligations? Quelques exemples:

Pour le journaliste:	faire connaître l'événement.
Pour le rédacteur (publicitaire):	convaincre (vendre).
Pour le professeur de français:	faire découvrir les moyens d'expression et de communication.
Pour le traducteur:	dire dans une certaine langue (celle du destinataire) ce qui avait été préalablement dit dans une autre.

Ayons le courage de reconnaître que l'objectif de chacune de ces professions *n'est pas* la qualité de la langue. Les obligations professionnelles énumérées ci-dessus sont, pour leurs titulaires respectifs, si importantes et si contraignantes qu'elles précèdent, voire empêchent, toute autre considération. Trop souvent jusqu'à maintenant, nous avons fait semblant de l'oublier lorsqu'il s'est agit de se mettre ensemble pour discuter de politique linguistique. (Un exemple: un traducteur québécois de l'anglais au français était convaincu qu'il participait au processus de francisation du Québec; il eut la surprise de se faire dire par un professeur de français qu'il était au contraire un agent d'anglicisation!).

Le moment est venu de nous rendre compte de cette double réalité: nous sommes professionnellement *différents* et nous faisons l'erreur de ne pas en tenir compte.

Par ailleurs, nul besoin de rappeler que la notion de qualité de la langue est au centre des préoccupations linguistiques des Québécois (il ne faut pas aller chercher les preuves bien loin: le présent colloque illustre bien cette réalité!).

Qu'est-ce que cela signifie? Qu'il y a effectivement moyen et volonté de se concerter. Mais se concerter sur quoi? Pas, du moins dans un premier temps, sur la définition d'une politique de qualité. Il faut auparavant que ceux qui, de par leur profession, ont des préoccupations linguistiques, apprennent à regarder, à connaî-

tre, à comprendre, à accepter et à aimer ce qui les différencie sur le plan professionnel. L'État peut jouer un rôle en ce sens. S'il le fait, la concertation sur la qualité de la langue sera grandement facilitée, tellement en fait qu'on aura eu le bonheur de découvrir un paradoxe: ce qui fait notre dénominateur commun (la langue) peut nous désunir, tandis que ce qui nous différencie est capable de nous rapprocher, pour peu que l'on cherche à se comprendre.

Jacques MAURAIS

Linguiste
Conseil de la langue française

Malgré ce que le sous-titre de cet après-midi, « pour une politique concertée de la qualité de la langue », pourrait laisser présager, je ne me présente pas devant vous avec des solutions toutes faites et prêt à vous proposer un corps de doctrine auquel vous pourriez souscrire d'emblée. J'ai plutôt l'intention d'esquisser une problématique de la qualité de la langue; je poserai sans doute plus de problèmes que je n'en résoudrai.

D'entrée de jeu, je dois aussi vous prévenir que je ne suis pas traducteur; j'aborderai donc la question de la « qualité de la langue » dans l'activité traductrice du point de vue du linguiste, donc d'un point de vue qui vous paraîtra peut-être un peu trop technique. Car il ne s'agit pas d'une tâche facile: en effet, tout le monde semble savoir ce qu'est la « qualité de la langue », sauf les linguistes. Et pour beaucoup, la « qualité de la langue » est hâtivement identifiée à l'absence d'anglicismes et de calques, ce qui devient vraiment absurde si l'on se rappelle que le mot « qualité » lui-même est un calque créé par Cicéron sur le modèle du mot grec ποιότης. Il n'est peut-être pas mauvais de rappeler que, du strict point de vue de la théorie linguistique, le calque et l'emprunt sont des moyens d'enrichir la langue. Et lorsque l'on décide de bannir de telles variables linguistiques, c'est en se fondant sur des variables extra-linguistiques.

Je ne m'attarderai pas à donner une définition stricte de la « qualité de la langue » — ce qui serait présomptueux pour un linguiste. Mais il faut quand même essayer de déterminer les significations possibles de l'expression « qualité de la langue » du point de vue de la théorie linguistique. Il faut essayer de défricher le terrain même si aucune réponse ne s'impose d'emblée. Il faut d'abord commencer par dissiper une équivoque.

Depuis Saussure, en effet, on définit la langue comme un système de signes, comme la partie du langage qui existe dans la conscience de tous les membres de la communauté linguistique. Dans cette perspective, parler de la qualité de la langue, ce serait parler de la qualité du système; pour transposer, c'est comme si, au fond, on parlait de la qualité de la compétence dans la théorie de Chomsky. Parler de la qualité du système, c'est implicitement poser la question de la supériorité d'une langue par rapport à une autre; or, les linguistes — pour la plupart sinon pour l'immense majorité — se refusent à dire qu'une langue est intrinsèquement supérieure à une autre. Ce qui ne veut pas dire que toute langue est apte, par exemple, à produire un manuel de physique thermonucléaire: il faudrait, dans plusieurs cas, développer les moyens d'expression, d'abord la terminologie, mais aussi les ressources

stylistiques pouvant faciliter l'expression de la pensée abstraite. Pour prendre un exemple, saint Thomas d'Aquin, à son époque, n'avait pas le choix, il ne pouvait écrire sa *Somme théologique* ni en français, ni en italien, puisque ces langues ne pouvaient alors lui offrir les ressources nécessaires à l'expression de sa pensée; il devait utiliser le latin. Treize siècles plut tôt, à l'époque de Cicéron, une oeuvre d'une aussi grande intellectualisation aurait dû être écrite en grec puisque, rappelons-le, Cicéron est un des principaux instigateurs de la création d'une langue philosophique à Rome. Ces exemples montrent donc que toute langue est *virtuellement* apte à exprimer la pensée la plus abstraite, mais qu'il lui faut subir un travail de polissage, de planification pour y parvenir. On peut aussi déduire de ces exemples qu'il serait dommageable et suicidaire pour le français d'abandonner certains champs des sciences devant l'envahissement progressif de l'anglais, de faire en quelque sorte la part du feu pour concentrer les efforts sur quelques secteurs où il serait plus facile d'affirmer la présence de notre langue, comme certains l'ont proposé au colloque organisé par le Conseil de la langue française sur le français dans les communications scientifiques et techniques. Il y a, à l'heure actuelle, très peu de langues qui disposent des moyens nécessaires pour exprimer la pensée de toutes les disciplines scientifiques, et faire le sacrifice de certaines disciplines, ce serait approuver le déclin du français scientifique. Je crois qu'il faut en conclure à la nécessité de favoriser la création en français dans tous les domaines, avant même de parler de traduction ou de qualité de la langue dans la traduction. Ou, pour dire les choses autrement, on peut facilement supposer qu'il deviendra de plus en plus difficile d'assurer la qualité de la langue dans la traduction à mesure que la création en langue française diminuera dans le domaine traduit.

Pour conclure mon analyse de la notion de qualité de la langue vue sous l'angle de la qualité du système, je rappellerai deux caractéristiques du système d'une langue standard mises de l'avant par les linguistes de l'École de Prague dans les années 30. Il s'agit de la notion d'*intellectualisation* proposée par Bohuslav Havránek et de celle de *stabilité souple*, proposée par Vilém Mathesius (le fondateur du Cercle linguistique de Prague). En résumant très brièvement: l'intellectualisation se reflète dans l'évolution des terminologies spécialisées vers plus de complexité et dans le développement de procédés stylistiques et syntaxiques permettant de construire des phrases complexes et logiquement structurées; pour sa part, le concept de stabilité souple signifie que la codification de la norme de la langue standard ne doit pas être rigide et tributaire d'un modèle linguistique du passé, mais qu'elle doit plutôt être en mesure d'assimiler les changements et les nouveautés de la vie moderne. Si l'on examine l'histoire des langues occidentales modernes à la lumière de ces deux concepts d'intellectualisation et de stabilité souple, on s'aperçoit que la traduction, surtout au début la traduction à partir des langues classiques, a grandement contribué au processus d'intellectualisation dans les langues tant au niveau lexical que stylistique; d'ailleurs, dans plusieurs langues, les premiers écrits qui nous ont été conservés sont précisément des traductions, comme nous l'a d'ailleurs rappelé le professeur Horguelin. Mais, malheureusement, la traduction a aussi eu un effet sclérosant en imposant trop souvent un carcan grammatical étranger, basé sur le latin, et dont on retrouve encore des traces dans nos grammaires. Vue sous cette angle, la traduction a donc grandement contribué au développement des langues moder-

nes, mais elle a eu aussi quelques effets négatifs. Globalement, on peut donc dire que les traducteurs ont joué et devront continuer de jouer un rôle dans le perfectionnement de l'outil linguistique.

Mais il y a aussi une deuxième façon d'envisager la question de la qualité de la langue: nous l'avons d'abord envisagée sous l'angle de la qualité ou, pour mieux dire, de l'aptitude du système, nous pouvons aussi l'aborder par le biais du deuxième terme de la dichotomie saussurienne langue/parole (ou discours). Après tout, ce qui circule sur le marché linguistique, ce n'est pas la « langue » au sens saussurien du terme, mais une série de discours. Dans la dichotomie langue/parole proposée par Saussure, la qualité, telle que nous l'entendons au Québec, porte sur la parole, sur le discours, c'est-à-dire sur les productions linguistiques réelles et non sur le système de signes qui existe dans la conscience de tous les membres d'une communauté linguistique. En passant, cette distinction entre langue et parole est importante aussi pour la traductologie, puisque l'on ne traduit pas des unités de langue par des unités de langue, mais des unités de discours par des unités de discours. Mais comment juge-t-on de la qualité du discours — puisqu'il s'agit bien maintenant du discours et non plus de la langue?

La qualité du discours est le résultat du passage à travers toute une série de tamis sociaux car, comme le dit Bourdieu, « les structures du marché linguistique [...] s'imposent comme un système de sanctions et de censures spécifiques » (Bourdieu, 1982: 14). Il ne faudrait pas croire que ces censures et ces sanctions ne sont que d'ordre purement linguistique: par exemple, le prestige, littéraire ou social, y joue un rôle. Le plus bel exemple que je connaisse d'une évaluation de la qualité du discours basée sur le prestige littéraire est la distinction faite par un grammairien latin du VI^e^ siècle entre *barbarisme* et *métaplasme*: « le barbarisme est employé dans le présent, sans référence à l'autorité d'un ouvrage, tandis que le métaplasme repose sur l'autorité des anciens auteurs » (Consentius, G.L.K. VI), ce qui revient à dire qu'une faute cautionnée par un grand auteur n'en est plus une. D'autre part, en plus de la correction strictement grammaticale, la notion de qualité de la langue fait appel, selon les domaines traités — et l'évaluation sera différente s'il s'agit de poésie ou d'un texte technique — à des critères comme la clarté, la logique de l'énoncé, l'esthétique et même les tabous, tant religieux que sexuels. Il y a donc à la fois des critères linguistiques et des critères extra-linguistiques. Et les critères extra-linguistiques évoluent normalement plus rapidement que les critères linguistiques proprement dits: c'est pourquoi il faut plutôt chercher une conception évolutive de la qualité de la langue, question à laquelle Louis-Jean Rousseau a brièvement fait allusion hier après-midi. Les critères du bon parler sont déterminés par le groupe social dominant, économiquement ou culturellement, et c'est ce qui explique que les linguistes québécois se sentent toujours mal à l'aise face à cette question de la qualité de la langue. Cette domination linguistique se manifeste dans la hiérarchisation de ce que l'on a appelé les niveaux de langue, c'est-à-dire un système d'oppositions linguistiques qui n'est que la retraduction, plus ou moins fidèle, d'un système de différences sociales; et c'est précisément parce qu'il s'agit d'un système hiérarchique que seul le groupe qui occupe la position dominante peut se permettre d'en transgresser les interdits dans certaines circonstances, par exemple en parlant argot. Mais puisque, pour reprendre les paroles de Bourdieu, « la langue légitime est une

langue semi-artificielle qui doit être soutenue par un travail permanent de correction qui incombe à la fois à des institutions spécialement aménagées à cette fin et aux locuteurs singuliers » (Bourdieu, 1982: 51), on peut se demander quelle est la place du traducteur dans le marché linguistique et dans la conservation de cette langue légitime.

Dans le marché linguistique, les traducteurs, du moins les traducteurs professionnels, constituent peut-être la catégorie sociale qui a dû faire le plus preuve de sa compétence linguistique en passant avec succès à travers le système de censures et de sanctions dont parle Bourdieu; cela commence dès l'examen d'entrée à l'université et la dernière sanction officielle est le concours professionnel de la STQ. On peut donc estimer sans grand risque d'erreur que les traducteurs professionnels comptent parmi les personnes qui contribuent le plus au maintien de la langue légitime, c'est-à-dire la langue utilisée dans les communications institutionnalisées. Mais, sur le marché du travail, ces traducteurs font face à la concurrence de ceux que l'on a appelé des « paratraducteurs », qui n'ont normalement pas la légitimation donnée par un diplôme universitaire en traduction. Il n'y a malheureusement pas de statistiques ni d'ailleurs aucune autre étude sur ces paratraducteurs, même si l'on déplore leur présence depuis déjà quelques années et leur influence que l'on présume néfaste, malgré l'absence d'analyse sérieuse de la situation. Au fond, le principal défaut du paratraducteur est peut-être sa non-légitimité face à la légitimité évidente du traducteur bardé de son diplôme universitaire et du certificat de la Société des traducteurs du Québec. Il ne faudrait toutefois pas conclure que ces dernières remarques constituent une apologie de la « traduction sauvage »; il faut en effet constater une amélioration de la traduction depuis la création de cours spécialisés de traduction dans les universités québécoises.

Mais la traduction est omniprésente au Québec et, par conséquent, elle ne peut pas être réservée aux seuls traducteurs patentés. La question est donc de savoir comment rejoindre les paratraducteurs et quels moyens prendre pour les aider à améliorer leurs productions linguistiques. Je n'ai malheureusement pas de réponse à cette question; en tout cas, je ne crois pas que généraliser un système de certificat d'aptitude et le rendre obligatoire pour tous les paratraducteurs constitue une solution réaliste. Car si l'on peut imposer une conception de la qualité de la langue par des sanctions — ce qui est le cas dans le système scolaire où des examens sanctionnent, justement, la compétence linguistique des étudiants — il n'est peut-être pas souhaitable d'étendre cette coercition à d'autres secteurs. Toutes les fois que les professionnels et les membres du Conseil de la langue française ont eu à discuter de questions relatives à la qualité de la langue, ils se sont refusé à envisager des solutions autoritaires, préférant, de beaucoup, l'animation et la concertation. Le Conseil a toujours cru qu'il ne fallait pas dévaloriser le parler des gens en les culpabilisant et en leur disant qu'ils parlent mal. À plus forte raison lorsqu'il s'agit des traducteurs, dont le rôle est essentiel à la francisation du Québec, c'est-à-dire, en définitive, pour permettre à la majorité francophone de continuer à vivre dans sa langue. Ce rôle de la traduction d'assurer l'unilinguisme français au Québec a aussi été abordé par Denis Juhel dans sa conférence d'hier après-midi et je n'insisterai pas davantage. Je me contenterai seulement de souligner que cette médaille a son envers: cette fonction de la tra-

duction risque de perpétuer le rôle du français au Québec comme celui d'une langue seconde, sinon secondaire.

Puisque je viens de parler d'unilinguisme et que ce thème a suscité une discussion hier, je me permettrai d'ouvrir une parenthèse pour signaler que le vrai problème ne se pose peut-être pas en termes d'unilinguisme versus bilinguisme; le sociologue catalan de nationalité française Domenec Bernardò a proposé, au dernier congrès mondial de sociologie, d'introduire un nouveau concept, celui de *triglossie*: à la diglossie traditionnelle, par exemple catalan ou breton et français en France, se superpose un nouveau superstrat supranational, l'anglais; ce superstrat s'impose non seulement à la France, mais aussi à l'Italie, l'Allemagne, etc. Je ferme la parenthèse.

Lorsque l'on aborde la question de la qualité de la langue par rapport à la traduction, il y a quelque chose d'implicite, quelque chose que nous ne formulons pas mais qui sous-tend toute la discussion: ce quelque chose, c'est que la traduction est dangereuse non seulement pour notre langue, mais aussi pour notre culture. C'est, en d'autres mots, le grand thème ou, plutôt, la grande peur de l'acculturation. Il faut regarder les choses en face et déculpabiliser le traducteur. La traduction n'est pas, de soi, une mauvaise chose, on a eu l'occasion de le souligner au cours de ce colloque. D'une part, toute l'histoire de la science et de la pensée occidentale repose en grande partie sur la traduction, à commencer par la traduction des ouvrages des médecins, mathématiciens et philosophes grecs, entreprise dès l'Antiquité; c'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Giordano Bruno que toute science tirait son origine de la traduction (cité par Steiner, 1975: 248). D'autre part, et ici nous pouvons nous baser sur une étude sérieuse, celle qui a été effectuée par la firme Éconosult pour le compte de l'Office de la langue française, la francisation des entreprises au Québec passe d'abord par une étape de recours massif à la traduction. Que l'on aime cette situation ou non, il n'y a sans doute rien à y faire. On ne voit pas comment, en effet, on pourrait gérer efficacement un programme de francisation sans d'abord passer par une étape de traduction. Cela dit, il demeure que, dans le processus de francisation des entreprises, la traduction massive ne devrait être qu'une étape transitoire; il serait, en effet, sûrement contre-productif et il est, de toute façon, impensable d'introduire dans les entreprises québécoises la traduction systématique de tous les documents comme cela se pratique au gouvernement fédéral, où 60 % des traductions sont purement à usage interne, où 14 % d'entre elles sont effectuées au profit d'un seul destinataire et où, surtout, 12 % des demandes de traduction vers le français émanent d'auteurs francophones (ces chiffres proviennent d'une étude menée en 1979 pour le compte du Conseil du trésor; cité dans *L'Antenne* XII/3, 1980-1981, p. 1). Comme l'on doit se diriger vers une production faite de plus en plus directement en français — mais est-ce le cas dans les multinationales, dans les entreprises à haute technologie? —, on voit le rôle du traducteur, et même celui du terminologue, se modifier légèrement pour devenir, parallèlement, celui de conseiller linguistique. Il s'agit déjà là d'un fait encourageant pour la qualité du français dans l'entreprise et un signe que l'on aborde une deuxième étape dans la francisation; mais il ne s'agit, me semble-t-il, que d'un signe avant-coureur. Il faut encore attendre des manifestations plus concrètes.

Mais ce qui vaut pour l'entreprise ne vaut pas nécessairement pour tout. Dans les domaines techniques et scientifiques, on voit mal comment la traduction ne pour-

rait pas ne pas s'accroître, à moins de nous condamner collectivement à la stagnation, sinon à la régression. Cette constatation suscite une inquiétude en ce qui a trait à la qualité de la langue parce que la traduction, au Québec, s'étend déjà à de si nombreux domaines qu'elle sert de modèle aux productions linguistiques des francophones. Ce qui doit nous rappeler que la traduction est une conquête, avec toute l'ambiguïté que cette expression recèle: d'une part, la possibilité de perdre son identité culturelle mais, d'autre part aussi, les potentialités de progrès contenues dans la connaissance des travaux en langues étrangères.

Avant de conclure, je tiens à parler brièvement des rapports entre qualité de langue et qualité de traduction; jusqu'à présent, je n'ai abordé que l'aspect de la qualité de la langue, en laissant de côté les problèmes théoriques que pose la question de la qualité de la traduction. On sait que, à ce sujet, il y a grosso modo deux écoles qui s'affrontent: d'une part, celle de la littéralité, dont les plus illustres représentants sont Walter Benjamin et Henri Meschonnic. Selon cette conception, il faut être fidèle le plus possible au texte original, le traduire mot à mot, donner au lecteur francophone l'impression qu'il lit un texte anglicisé ou germanisé ou hébraïsé, selon le cas. Il y a, d'autre part, une autre école, qui veut que l'on adapte le plus possible le texte de départ à la langue d'arrivée et à son contexte culturel. Je n'ai évidemment pas l'intention de prendre position entre ces deux théories; je me contenterai simplement de rappeler une phrase du professeur Kelly de l'Université d'Ottawa, extraite de son livre *The True Interpreter*: "Had translation depended for survival on theory, it would have died out long before Cicero" (1979: 219). Il n'y a pas de nécessité de trancher entre les deux théories. On peut simplement se contenter de constater que la position qui prévaut au Québec est celle qui privilégie l'adaptation du texte de départ à la langue d'arrivée; la raison en est sans doute que les traducteurs sont conscients de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de la langue et aussi du fait que la traduction chez nous, comme nous l'avons déjà dit, sert malheureusement trop souvent de modèle linguistique.

Que peut-on conclure? Il faut d'abord commencer par une constatation: la traduction est au Québec pour y rester. On peut facilement envisager de réduire sa présence dans certains domaines: ainsi, il est souhaitable et sans doute probable que l'importance de la traduction diminuera dans la deuxième étape de la francisation des entreprises. On peut aussi réussir à réduire le recours à la traduction en favorisant la création, par exemple dans le domaine de la publicité. Mais un fait brutal demeure: nous sommes isolés en Amérique du Nord par notre langue et nous continuerons d'avoir besoin de communiquer avec nos voisins. Et c'est la traduction qui permettra à l'ensemble des Québécois d'avoir accès au développement scientifique et technologique américain tout en conservant sa langue.

Comment améliorer la qualité de la langue dans la traduction? Peut-être, d'abord, par une valorisation du rôle du traducteur. Cette valorisation est déjà bien engagée, tant au niveau de la formation (depuis la création de cours de traduction dans les universités) que du prestige social du traducteur, qui devient de plus en plus quelqu'un que l'on respecte et dont on comprend davantage les exigences professionnelles.

Mais je crois que l'on peut aussi améliorer la qualité de la langue par un nouveau regard porté sur cette problématique. Plus exactement, on peut se demander s'il ne faut pas renouveler la problématique de la qualité de la langue. Dans le passé et

jusqu'à présent, la plus grande partie des efforts qui ont été faits dans ce domaine a été consacrée à la correction. Plutôt que de continuer à réparer les pots cassés, ne serait-il pas plus judicieux d'envisager la question sous un angle positif? Jusqu'ici, il faut bien constater que les efforts ont été surtout de nature curative alors qu'il semblerait plus opportun d'insister davantage, dorénavant, sur la prévention. Si c'est l'action préventive que l'on décide de privilégier, il faut être conscient qu'elle implique une action planifiée, c'est-à-dire, au point de départ, la concertation entre les intervenants. Et cette concertation doit se fonder dans le respect de tous les intervenants. On ne peut plus, aujourd'hui, dans un dossier comme celui de la qualité de la langue, intervenir de façon puriste en culpabilisant les gens et en dévalorisant leur façon de parler et d'écrire.

Références

KELLY, L.G., *The True Interpreter*, New York, 1979.
STEINER, George, *After Babel*, New York, Oxford University Press, 1975.

Allocution de synthèse

Michel PLOURDE
Président
Conseil de la langue française

Mesdames,
Messieurs,

Je voudrais d'abord, à titre de participant, m'associer à vous pour remercier le comité organisateur de nous avoir fourni l'occasion de nous rencontrer et de réfléchir ensemble; peut-être serez-vous d'accord avec moi pour lui suggérer de prévoir, la prochaine fois, plus de temps pour les interventions de la salle.

Je voudrais ensuite, à titre de président du Conseil de la langue française, me joindre au président de la Société des traducteurs du Québec, monsieur Marchand, de même qu'à madame Kerpan et au comité organisateur pour vous remercier, chacune et chacun d'entre vous, d'être venus et de vous être prêtés à cette réflexion commune; pour remercier les conférenciers qui ont accepté de préparer et d'articuler nos sujets de discussion et même de bousculer leur calendrier, comme l'a si aimablement fait en particulier monsieur Moskowitz, afin de venir nous livrer leurs conclusions et leur expérience; pour vous dire la satisfaction que nous avons éprouvée devant l'intérêt et l'extrême pertinence des communications et des interventions que nous avons entendues; et pour souhaiter pouvoir continuer avec vous de réfléchir, de discuter et de mettre en place les mesures qui s'imposent afin d'assurer à la profession de traducteur un avenir solide, sérieux et réaliste, c'est-à-dire bien sûr l'avènement du jour où chaque traducteur pourra dire, en paraphrasant Molière comme on l'a fait: «Je vis de bonne soupe *parce que* de beau langage»!...

Je crois qu'il faut être un peu «sonné» ou inconscient pour accepter de faire la synthèse d'un colloque, surtout en vingt minutes. C'est en effet une entreprise hasardeuse; la plupart des personnes réfléchies évitent de s'y prêter, car le résultat est généralement désavantageux pour celui qui s'y aventure: on risque de mécontenter les uns, de laisser les autres sur leur appétit et de donner à tous l'occasion de souligner le caractère sommaire ou peu nuancé de ce qu'on a dit. Je vous laisse donc seuls juges de mon geste irresponsable.

Cependant, ma tâche est grandement facilitée par le fait que ce colloque n'a pas été le lieu de divergences notables ou de grandes contradictions. Je crois pouvoir affirmer au contraire qu'il se dégage des points de vue convergents, et même des consensus, à partir des communications et des discussions que nous avons eues. Trois idées-force paraissent s'imposer tout particulièrement à la fin de ces deux journées, et je les exprimerai à ma façon.

Une précision d'abord. Je me placerai uniquement dans l'optique de la traduction vers le français. Chacun pourra faire les transpositions nécessaires, *mutatis mutandis*, pour la traduction dont la langue d'arrivée est l'anglais.

La première de nos trois conclusions a trait à *la place de la traduction dans la société québécoise*. Le constat que vous avez fait me paraît unanime: le Québec est un pays de traduction, beaucoup trop. Venant des traducteurs eux-mêmes, ce jugement critique a tout le mérite de la lucidité et de la crédibilité.

Non pas que la traduction soit une mauvaise chose en soi, mais elle peut constituer un danger pour une langue et pour une culture dès lors qu'elle occupe une place

anormalement importante dans les activités linguistiques d'un peuple ou d'un pays. C'est le cas pour le Québec.

Isolé dans un environnement anglophone canadien et américain avec lequel il doit communiquer, le Québec a toujours eu besoin de la traduction, mais encore plus depuis que le mouvement de francisation, accentué par des législations linguistiques (fédérale ou provinciales), a amené les gouvernements, les commerces, les entreprises et les milieux de travail à mettre à la disposition de leurs clientèles ou de leurs employés des produits de consommation ou des instruments de travail présentés en français. Ajoutons à cela, puisque nous sommes américains jusqu'à la moelle, le besoin que nous éprouvons d'avoir accès sans retard aux plus récents produits de la technologie et de la télématique, et cela donne finalement une société québécoise qui fonctionne et qui se tient à jour au moyen d'une quantité impressionnante de traductions et de traducteurs.

Les témoignages et les statistiques entendus au cours de ce colloque donnent à réfléchir. Par exemple: plus de 80 % des messages publicitaires diffusés au Québec ne sont ni conçus ni rédigés en français, mais simplement traduits ou adaptés de l'anglais. Entre 33 % et 55 % des nouvelles publiées dans nos quotidiens sont le fruit de traductions faites par les journalistes eux-mêmes. La majorité des textes de base utilisés à titre d'instruments de travail dans les entreprises, à ce stade-ci de leur francisation, n'ont pas été pensés en français, mais traduits de l'anglais. Il en va ainsi d'une grande partie des textes émanant du gouvernement fédéral et destinés au Canada francophone, ces textes constituant d'ailleurs la majorité des traductions qui atteignent les Québécois.

Pressés par le temps, et ne disposant pas toujours de tous les moyens nécessaires, notamment dans les secteurs techniques en pleine évolution, les traducteurs professionnels ont parfois recours à des solutions terminologiques inadéquates ou à des néologismes non contrôlés. À cela s'ajoute la traduction sauvage où des amateurs mal préparés (qui sont, soit dit en passant, bien différents des illustres traducteurs spontanés à la Beaudelaire ou à la Pamphile LeMay) laissent passer dans leurs textes, malgré souvent une bonne volonté évidente, des constructions anglaises, ou bien des calques ou des emprunts injustifiés. Et tous ces textes sont repris, retransmis, diffusés, conditionnant et façonnant en quelque sorte nos habitudes linguistiques et culturelles à partir de modèles qui ne sont pas les nôtres et qui risquent fort de nous dépersonnaliser. Il semble en effet que, quantitativement, le modèle linguistique standard qui atteint le plus souvent les Québécois soit le modèle traduit.

Peut-on endiguer cela? Y a-t-il moyen d'être moins passifs, d'être plus créateurs, plus nous-mêmes? Certainement. À condition de remplacer une bonne partie de la traduction par la conception et la rédaction directe en français. C'est l'autre facette, plus positive, de la même réalité. Exprimée de cette façon par des traducteurs, cette conclusion n'est plus seulement vertueuse, elle est suicidaire!... À moins que l'on considère que plusieurs traducteurs seraient d'excellents rédacteurs, ce que je crois parfaitement.

On se prend à rêver que, dans la deuxième phase de la francisation, les entreprises traduiront moins de l'anglais et rédigeront plus en français. Je le souhaite sincèrement moi aussi. Sauf que, pour être tout à fait réaliste, il faut bien comprendre que cet objectif a plus de chance de se réaliser parfaitement dans les entreprises dont

les activités ou les produits sont planifiés, conçus et réalisés ici. J'ai toujours pensé qu'il y avait une étroite relation entre l'objet concret que l'on produit ou que l'on fabrique, le support conceptuel qui lui a donné naissance dans l'esprit, et la représentation extérieure de cet objet par le langage. Plus la distance est courte et la communication immédiate entre ces trois points, plus l'adéquation linguistique a des chances d'être parfaite. Du moins théoriquement. Donc, en principe, la conclusion de ce que j'avance devrait être: arrangeons-nous pour que le Québec, économiquement, soit le plus « producteur » et le plus inventif possible. Une plus grande autonomie de production favorise une diminution de la passivité linguistique.

Mais la traduction est au Québec pour y rester. Il faut qu'elle diminue, certes, et cela est urgent. Mais, dans bien des secteurs, comme ceux des communications, de la télématique et des technologies nouvelles, elle gardera une place importante. L'avenir de la traduction dans ces domaines devrait être examiné attentivement en fonction des rythmes de production, des contraintes du langage schématique, des possibilités de « conditionnement » linguistique chez les créateurs de logiciels et autres produits, et qui sait peut-être, en fonction aussi d'une nouvelle conception de la qualité de la langue et du rôle de la traduction. Bref, nous ne pourrons pas nous passer de la traduction. Et d'ailleurs, je m'exprime très mal et de façon négative, comme si la traduction était un mal nécessaire, alors qu'au contraire elle est un bien dont il ne faut pas abuser.

Et cela m'amène à la deuxième conclusion de notre colloque, qui a trait, non plus à la place de la traduction, mais au *rôle du traducteur*. J'ai personnellement une conception très positive et très exigeante du rôle du traducteur, particulièrement au Québec. Et je constate avec plaisir que cette conception coïncide avec celle de la plupart des intervenants de ce colloque. Nous venons de parler d'emprunts, de calques, de passivité linguistique. Ces termes évoquent, à mon avis, une soumission trop servile à la langue de départ. Une soumission servile ne fait que servir la langue de départ, alors que le traducteur s'adresse à la langue d'arrivée. Le client du traducteur, c'est la langue d'arrivée, toujours, même lorsque c'est la langue de départ qui paye la note!... Le traducteur ne doit jamais être soumis, mais il doit être fidèle. Fidèle envers l'idée ou la pensée du texte de départ, fidèle envers le lecteur ou l'interlocuteur de la langue d'arrivée. Mais à la limite, forcé de faire un choix, à laquelle de ces deux fidélités doit-il être linguistiquement et culturellement le plus fidèle? Je n'hésite pas à dire que c'est à la seconde, car c'est au récepteur de la langue d'arrivée qu'il a vraiment le devoir de faire comprendre, avec les mots de celui-ci et dans le contexte culturel de celui-ci, le message qu'il a été chargé de communiquer.

Car, plusieurs conférenciers l'ont répété, le traducteur est avant tout un communicateur. Peut-être devrions-nous établir une nuance et dire: le traducteur n'est pas obligé d'être un communicateur, mais il est fort souhaitable qu'il le soit. Faut-il dédaigner tous les traducteurs compétents du type « ours solitaire », dont plusieurs ont bien servi la profession? Je ne le crois pas. Quoi qu'il en soit, il est vrai aussi de dire que le traducteur est un communicateur. Ce n'est toutefois pas un communicateur libre mais mandaté, c'est-à-dire qu'il n'invente pas de toute pièce son message, lequel lui est donné par un autre, mais c'est un communicateur tout de même et, à ce titre, il ne fait pas que transposer, il crée. Donc, un communicateur qui

n'est pas libre, mais qui n'est pas soumis; un communicateur qui est fidèle, mais qui est créateur.

Il y a donc une différence essentielle de responsabilité, d'exigence et de niveau, entre le véritable traducteur et le technicien de la traduction. L'activité de celui-ci repose avant tout sur le mot à mot et l'alignement séquentiel des parties du discours: sa méthode s'inspire de la recette et de la didactique étroite. Il ne se préoccupe généralement pas de savoir pour qui il transcrit des mots et des phrases: il tire sa satisfaction d'un maximum de similitude entre le texte d'arrivée et le texte de départ.

Le traducteur, lui, se préoccupe de bien autre chose. Il ne procède pas du mot à mot, mais il transpose de l'idée à l'idée: il cherche avant tout à faire comprendre le message qu'on lui a confié. Il sait que, pour ce faire, il doit être au niveau de son interlocuteur, de son destinataire et, en bon communicateur, il entreprend de le connaître, dans son contexte linguistique et culturel, afin de pouvoir choisir, pour bien l'atteindre, les mots, les images, les tournures et les valeurs les plus justes et les mieux adaptés. Ce n'est plus de la simple transcription: la traduction devient jusqu'à un certain point une rédaction, voire une création, bref, un acte de communication dont la seule limite est la fidélité à l'exactitude du message à transmettre. Le traducteur est un passeur qui connaît bien les deux rives avec toutes leurs différences et qui fait passer de l'une à l'autre sans écueils et sans noyade, mais avec enchantement. Il est l'homme privilégié et riche qui habite deux mondes. C'est, au plus beau sens du mot, l'interprète de deux langues et de deux cultures. Mais, enraciné comme il doit l'être dans sa langue d'arrivée, en l'occurrence pour nous la langue française, il constitue l'un des plus forts garants de la préservation et du développement de notre patrimoine linguistique et culturel.

Fidèle et responsable, il ne l'est pas seulement par rapport à son message et à son interlocuteur, il l'est aussi par rapport à sa langue. C'est un fin négociateur de mots, puisqu'il est communicateur, mais en même temps il n'a pas à capituler devant qui que ce soit pour ce qui a trait aux exigences de la langue. À cet égard, s'il doit être fidèle et sensible à l'univers linguistique et culturel de son interlocuteur, il ne doit cependant pas lui être soumis, pas plus qu'à son commanditaire d'ailleurs. La langue est sa première maîtresse: il doit lui prêter allégeance. Car le traducteur a aussi une responsabilité sociale: on connaît fort bien l'influence et l'impact que ses textes peuvent avoir sur la qualité de la langue. Il doit donc se faire le promoteur de celle-ci et agir, au besoin, comme facteur de changement.

L'ensemble de ce colloque portait sur la qualité de la langue. C'est une notion complexe, difficile à cerner, et que les linguistes se refusent à définir, comme l'a fait remarquer Jacques Maurais. Et pourtant, nous ne cessons d'en parler. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici sur la place de la traduction au Québec et sur le rôle du traducteur se rapporte directement à la qualité de la langue. La qualité de la langue, c'est plus que la correction linguistique: elle inclut celle-ci mais la dépasse souvent. On pourrait dire, de façon imagée, que c'est la langue elle-même qui vit, se développe et s'enrichit tout en restant fidèle à elle-même. En réalité, c'est l'usager lui-même ou le traducteur en tant que locuteur vivant, conscient et fidèle. S'il n'est pas vivant, il n'évolue pas, il reste figé dans un musée linguistique. S'il n'est pas conscient, il devient sa propre règle et manque aux exigences linguistiques de la

transmission correcte du message. S'il n'est pas fidèle à son patrimoine linguistique et culturel, il se disperse linguistiquement au lieu « d'unir ensemble », comme le suggère le mot « communication ». On voit que la qualité n'est pas un accident surajouté à la langue. C'est en quelque sorte cette langue elle-même, dans toute sa substance et dans toute sa vie: c'est la vie même du locuteur qui la parle. Entreprise délicate et complexe, à la fois défi et responsabilité, qui engage tout l'être du traducteur. On comprend pourquoi la qualité d'une langue ne peut pas être assuré par une loi.

Le langage est une monnaie d'échange: bien des gens tiennent à leurs vieux sous, d'autres se trompent de monnaie ou utilisent sans s'en rendre compte la monnaie d'un autre pays. De par sa fonction, le traducteur constitue un agent de change idéal: il connaît le taux du jour et les variations de taux; il remet la valeur exacte, mais pas nécessairement les pièces que préfère le client; il peut même frapper de la nouvelle monnaie, à condition de ne jamais être un faux-monnayeur, car sa responsabilité va jusqu'à tenter de redonner à ceux qu'il atteint des habitudes linguistiques de qualité. Cela veut dire aussi qu'il prend le temps de faire comprendre à ses clients et à ses destinataires ce qu'est la traduction et ce qu'il faut en attendre.

Mais le traducteur moyen est-il bien préparé à assumer ses responsabilités avec conscience et efficacité? C'est, à mon avis, la troisième préoccupation qui se dégage de ce colloque, c'est-à-dire *la formation professionnelle du traducteur.*

Des conférenciers compétents et autorisés ont analysé et décrit, pendant ces deux jours, les composantes essentielles d'un programme de formation en traduction. Je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour abonder dans le même sens et souligner une fois de plus, avec monsieur Moskowitz, que « la simple connaissance des langues de départ et d'arrivée ne suffit pas » et que « la traduction est un des rares métiers où l'on vous paie pour réduire vos ignorances systématiquement et continuellement ».

Certes, il est important pour un traducteur québécois de bien connaître l'anglais — langue, littérature et culture. Il est important également de se familiariser avec l'un ou l'autre des domaines ou des spécialités au sein desquels le traducteur entend exercer son acte de traduire et établir sa crédibilité. Mais beaucoup plus importante encore me paraît être la formation de base de l'« honnête homme » et de la « tête bien faite » que doit être le traducteur. Respect de l'homme et de son évolution, capacité d'analyse et de pénétration des cultures, esprit de méthode et science du doute, curiosité intellectuelle, goût d'apprendre et de faire comprendre, modestie sans compromis et respect d'un patrimoine linguistique, voilà quelques-unes des qualités de base sur lesquelles on est presque assuré de pouvoir construire un excellent traducteur. On peut ajouter à ces qualités le don de communication, d'empathie et de persuasion, si l'on admet que le traducteur doit être aussi un communicateur. On est donc loin du « gratte-papier transcodeur », pour reprendre une expression qui a été employée. On dira peut-être qu'il s'agit là d'une vision « humaniste » des choses. Et cela est vrai. Mais je reste convaincu que cette formation du traducteur demeure toujours indispensable et actuelle, même lorsque la traduction s'exerce dans des secteurs hautement techniques.

Mais, par-dessus tout, — et on y a insisté beaucoup au cours de ce colloque — la composante première, vitale, fondamentale, de la formation d'un traducteur, c'est sa connaissance parfaite de la langue d'arrivée, donc pour le traducteur québé-

cois, de la langue française. J'emploie à dessein le mot « connaissance », à cause de sa triple connotation. Connaître en effet, c'est saisir avec son esprit, c'est saisir avec tout son être au sens claudélien de « co-naître » ou de « naître avec », et c'est saisir avec ses sens et son corps au sens biblique du terme. À moins de cela, il me semble qu'on ne peut pas être un excellent traducteur. À ce propos, on pourrait se poser quelques questions auxquelles il ne faut pourtant pas donner une extension trop généralisée: le recours à des traducteurs qui ont été formés ou qui vivent dans un milieu faiblement francophone n'est-il pas risqué, autant pour le résultat de la traduction que pour le maintien de la langue française? Le traducteur qui affirme que le français est sa langue d'arrivée ne doit-il pas vivre, ou avoir vécu, en milieu francophone et rester en contact vivant et constant avec le milieu francophone? Quelle quantité de traductions françaises peut-on décemment *gérer* à partir de l'extérieur du Québec?

Mais venons-en carrément au milieu francophone québécois. La formation en langue française qui y est donnée dans nos écoles francophones prépare-t-elle à être un excellent traducteur, ou du moins un bon traducteur? Apparemment pas, du moins de façon générale, car il y a bien sûr des exceptions, comme ces étudiants en traduction qui participent à notre colloque et auprès de qui j'ai conduit hier ma petite enquête-éclair. Mon intention ici n'est pas d'« enfoncer » les enseignants, qui sont loin d'être les seuls responsables de cet état de fait. L'apprentissage de la langue est une entreprise complexe où interfèrent sans cesse les influences de la société, de la famille, des médias, de l'école et de la rue. Je prends en compte aussi qu'il existe, de par le monde, une crise des langues à laquelle n'échappe aucun pays. Monsieur Moskowitz nous disait qu'en France on peut fermer les écoles de traduction d'ici dix ans si les postulants continuent d'arriver aussi mal préparés en français. Je ne fais donc que constater une réalité sans instituer un procès. Que doit-on faire de cette réalité?

Deux *réalismes* s'affrontent ici. D'abord un réalisme à long terme, possible, mais difficile: changer, renforcer et améliorer l'enseignement de la langue française au Québec pour obtenir, à la fin du secondaire, des étudiants qui maîtrisent le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe, qui font preuve d'une bonne articulation mentale dans leurs communications et pour qui la langue est aussi une affaire de culture. Cela demandera du temps, de l'effort, de la motivation et surtout de la volonté. Il faudra entre autres choses que les régimes pédagogiques et les enseignants donnent préséance et priorité de valeur au français sur les mathématiques. Les premiers responsables de cette opération devraient être les enseignants eux-mêmes, de façon lucide et implacable, soit par des regroupements « ad hoc », soit par leurs syndicats.

Mais il y a aussi un réalisme à court terme: que faisons-nous entre-temps? Si l'on était bien sûr que le fait de devoir s'inscrire d'abord à un baccalauréat de langues ou de lettres réussirait à combler les lacunes que nous avons dites, on pourrait alors reporter la formation du traducteur au niveau de la maîtrise, comme en France. Mais je ne suis pas sûr du tout de cette solution pour le Québec, tant qu'on n'aura pas réglé le problème de base de l'enseignement du français dans les écoles. Je crois qu'il est plus sage, entre-temps, de favoriser et de multiplier les mesures supplétives qui ont été proposées ou suggérées au cours de ce colloque: stages d'apprentissage de la langue et de la culture, ateliers de traduction centrés sur un domaine particulier, cours de rédaction générale ou spécialisée, ou peut-être même (mais je le dis en

m'interrogeant), une année de formation préliminaire et supplétive, donc temporaire, pour les traducteurs.

En terminant, il faut souhaiter, avec tous ceux qui l'ont répété au cours de ce colloque, la reconnaissance et l'acceptation par tous du caractère professionnel de la traduction. Dans mon esprit, cela ne devrait pas cependant tendre à écarter de la pratique de la traduction certains autres professionnnels qui, dans l'avenir, seront appelés à traduire et pour lesquels il faudra sans doute prévoir une formation particulière. On a signalé à bon droit que « tout le monde se mêlant de traduire, tous les traducteurs portent la croix de l'amateurisme ». La Société des traducteurs du Québec a fait énormément au cours des dernières années pour situer la profession à un niveau d'exigence et de qualité reconnu. Il faut continuer dans ce sens. Il reste, bien sûr, à trouver les moyens de convaincre les décideurs et les commanditaires, qu'ils appartiennent aux gouvernements ou aux entreprises, de ne pas se soustraire à leur responsabilité envers la langue, en leur montrant qu'il n'est ni payant ni rentable de reléguer au dernier rang le critère de la qualité de la langue dans le choix des traducteurs, sous prétexte que de toute façon le lecteur ne peut pas faire la différence. Je crois au contraire que le public québécois est prêt à accepter une langue d'une richesse bien supérieure à celle qu'on lui présente sous la pression, par exemple, de milieux spécialisés qui résistent à l'emploi de nouvelles terminologies.

Je me dis convaincu que la véritable reconnaissance professionnelle, qui supporte toutes les autres, vient d'abord par le chemin des crêtes, à ce haut niveau d'exigence et de qualité où les mauvais traducteurs finissent par tomber d'eux-mêmes. Il ne faut pas en effet minimiser l'importance et l'étendue du chemin que peut parcourir une idée, quand on en est convaincu et qu'on lui donne la force voulue. L'idée même de la place et du rôle du traducteur dans la société québécoise a progressé rapidement depuis vingt ans. Où en serons-nous dans deux ou trois générations d'ici? Les paris sont ouverts et nous sommes preneurs. Je prétends pour ma part que, bien au-delà de l'ère des logiciels, survivra encore allègrement « l'homo traducens » de 1983, que nous avons défini comme un anti-spécimen de l'époque servile et comme un communicateur à la fois fidèle et créateur portant au front la corne risible de la qualité de la langue! (M. Delisle ne nous disait-il pas tout à l'heure que le mot « corne » en hébreu a la même racine que le mot « rayonnement »?). On dira que je me présente à un tournoi d'extra-terrestres en habit du XVII[e] siècle... Soit ! Mais nous verrons bien! Que le tournoi commence! Et que le meilleur gagne!

Voilà! Je viens de mettre un point final à mon geste irresponsable. Et comme, j'en suis certain, chacun reste encore sur sa faim, je vous souhaite bon appétit!

Annexe

Document d'orientation* préparatoire au colloque « Traduction et qualité de langue »

Robert DUBUC et Jacques MAURAIS

Dans le contexte général de la situation du français au Québec, cinq ans après l'adoption de la *Charte de la langue française*, la Société des traducteurs du Québec et le Conseil de la langue française estiment que le moment est venu d'approfondir la réflexion sur la place de la traduction dans une optique d'aménagement linguistique.

L'importance qu'a prise la traduction est-elle un frein ou est-elle plutôt une condition nécessaire à la francisation? Ne devrait-on pas envisager une redéfinition de la gestion de la traduction? Ne doit-on pas repenser toute la question dans un optique globale de communication?

C'est sur ces questions que la Société des traducteurs du Québec et le Conseil de la langue française invitent à réfléchir les participants au colloque « Qualité de langue et traduction ». L'éclairage fondamental du colloque portera sur la langue française, sans éliminer les applications aux autres langues.

1. Conditions historiques de l'exercice de la traduction

La traduction n'était pas inconnue pendant le Régime français, puisqu'il était nécessaire d'avoir recours à des truchements pour communiquer avec les populations autochtones, mais ce n'est qu'avec la Conquête qu'elle s'instaurera et s'institutionnalisera progressivement. C'est aussi de l'époque de la Conquête que date l'apparition de la traduction improvisée, confiée à des non-professionnels: les articles traduits de l'anglais en français du journal bilingue *La Gazette de Québec*. Et la traduction conservera longtemps la trace de sa fonction d'origine: permettre aux Québécois de comprendre les ordres du conquérant.

Au cours du XIX[e] siècle, la traduction prendra de plus en plus d'importance dans l'Administration publique et la profession comptera des hommes de lettres parmi les plus connus de l'époque: F.-X. Garneau, Louis Fréchette, William Chapman, Louvigny de Montigny. Jacques Gouin juge ainsi la qualité de ce premier siècle de traduction: « Au début, c'est-à-dire de 1764 à 1789, la traduction officielle était excellente. Après 1789, et cela jusque vers les années 1850, la traduction se détériore, sans doute parce qu'elle est confiée de plus en plus à des gens de formation anglaise. [...] Par ailleurs, de 1850 à 1867, nous assistons à une nette amélioration de la profession [...] » (dans *Meta* XXII/I, 1977, p. 29).

Le XX[e] siècle a vu la traduction prendre une expansion considérable au Canada, grâce d'abord à la fondation en 1934 du Bureau des traductions et à l'impulsion donnée à l'affirmation de la culture française par la Révolution tranquille.

* Ce texte a servi de guide aux conférenciers.

Sur cette lancée, la traduction a contribué largement à forger la langue de l'administration au Québec ainsi que les langues de spécialité de développement récent. Depuis le début des années 1970, à la suite des lois linguistiques fédérales et provinciales, le français tend davantage à s'affirmer comme une langue de plein droit face à l'anglais. Pourtant, cette volonté d'affirmation a dû passer par ce que certains ont considéré comme les fourches caudines de la traduction. La francisation du Québec exigeait un tel rattrapage qu'il semblait difficile d'y arriver sans fournir un effort massif de traduction. C'est cet effort, fourni et à fournir, qui ne laisse pas de susciter une certaine perplexité.

Pourtant, dans le commerce et les médias notamment, la traduction reste majoritairement le lot des amateurs. Son influence sur la langue est considérée par plusieurs comme néfaste. C'est ce qui explique l'attitude critique que les traducteurs eux-mêmes ont eue à l'égard de cette traduction omniprésente mais non déclarée:

> « Les manifestations de l'esprit au Canada se produisent à l'ordinaire dans l'ambiance de la traduction. La pâture intellectuelle du Canadien moyen est faite, pour une très large part, de traduction. Nos journaux reçoivent les dépêches d'agences en anglais; en anglais aussi, le texte des annonces. Nos postes de T.S.F. nous serinent de la traduction à la journée. Orateurs politiques ou sacrés, professeurs, érudits, chercheurs, commerçants ou industriels, avocats ou ouvriers spécialisés, médecins ou ingénieurs, tous, partout et toujours, nous nous servons de textes anglais que nous traduisons ou qu'on traduit à notre intention. La traduction s'infiltre partout, commande chaque geste de notre vie. La langue sera par conséquent, dans une large mesure, ce que sera la traduction. » (Pierre Daviault, *Mémoires de la Soc. roy. du Can.*, 3e série, 38/1, p. 67).

La popularité de la pratique de la traduction improvisée tient à l'hésitation du secteur privé à investir d'une façon sérieuse dans le domaine de la langue. Il aura fallu l'aiguillon des lois pour faire véritablement obstacle à cette situation. La Révolution tranquille travaille les esprits et les mentalités. L'affirmation nationaliste s'accompagne d'une prise de conscience nécessaire des valeurs linguistiques, qui ouvre la voie à l'existence de véritables professionnels du langage oeuvrant dans des organes publics et privés: Radio-Canada, Chemins de fer nationaux, Office de la langue française, Bell Canada.

Il s'ouvre donc ainsi à la traduction un nouveau marché. Pour répondre aux besoins de ce nouveau marché, les universités donnent aux cours de traduction, institués dans les années 50, une ampleur nouvelle. la traduction gagne en prestige et en compétence. Les traducteurs mieux formés deviennent plus en mesure d'affirmer le français comme une langue autonome face à l'anglais. La traduction est de moins en moins une opération de décalque. Cette attitude conduit au développement des fonctions de terminologie et de documentation, qui visent à redonner au français d'ici son caractère proprement idiomatique.

2. Conditions actuelles de l'exercice de la traduction au Canada et au Québec

À la suite du rapport de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (Commission Laurendeau-Dunton), le Parlement fédéral adoptait, en 1967, la *Loi sur les langues officielles* qui prévoit, notamment, l'institutionnalisation du bilinguisme dans la fonction publique fédérale. L'application de cette loi a entraîné une augmentation considérable de la traduction. En 1970, le Bureau des traductions du Secrétariat d'État employait 314 personnes; quatre ans plus tard, son effectif passait à 1 850 personnes, dont les deux tiers étaient des traducteurs ou des interprètes (ces chiffres ne tiennent pas compte des pigistes). Le gouvernement fédéral traduit systématiquement, sinon impeccablement, lois, règlements, débats parlementaires, directives, notes de service, textes spécialisés, rapports, correspondance, formulaires, discours, communiqués, etc.

Au Québec, la francisation des entreprises demandée par la *Charte de la langue française* s'accompagne, dans une première étape, d'un recours massif à la traduction, s'il faut en croire l'étude sur les coûts et les avantages de la francisation effectuée par la firme Éconosult pour le compte de l'Office de la langue française (1981). Il s'agit là d'un progrès puisque, jusqu'à l'adoption de la Charte, la traduction était surtout vue par les entreprises comme un moyen d'atteindre le consommateur francophone, c'est-à-dire qu'elle se limitait surtout à la publicité, aux catalogues et aux activités de relations publiques.

La présence massive et souvent insidieuse de la traduction dans la vie des Québécois francophones n'a pas été sans entraîner, au fil des ans, de nombreuses interférences linguistiques (emprunts lexicaux, emprunts sémantiques, calques). Ces interférences sont aussi la résultante du contact direct de l'anglais. Dans une certaine mesure, les Québécois anglophones font face depuis quelque temps à une situation similaire.

Ce qui a caractérisé la pratique de la traduction au Québec et au Canada français, c'est qu'on a cherché à en faire le véhicule universel de la communication. C'est cet abus qui a fait poser la question de l'acculturation par la traduction. Cette sujétion à une langue dominante conduit à l'appauvrissement du français par l'absence d'utilisation des ressources qui ne sont pas suggérées par l'anglais (cf. J. Poisson, *Meta* 20/1, p. 64).

En revanche, il y a toujours eu chez les traducteurs d'ardents défenseurs des ressources du français, si bien qu'on peut estimer que le Québec leur doit, dans une certaine mesure, la préservation de son patrimoine linguistique.

3. Fonctions de la traduction en contexte québécois

Il est tautologique de dire que la traduction consiste à transmettre au moyen d'une langue dite langue d'arrivée un contenu (culturel, scientifique, technique, etc.) véhiculé à l'origine par une langue dite langue de départ. Mais on peut facilement soutenir que, pour transmettre fidèlement ce contenu, au moins dans le cas des oeuvres littéraires, il faut sacrifier la qualité de la langue d'arrivée au profit de la fidélité à la langue de départ. Walter Benjamin a d'ailleurs écrit: « Nos versions, même les

meilleures, partent d'un faux principe, elles veulent germaniser le sanscrit, le grec, l'anglais, au lieu de sanscritiser, d'helléniser, d'angliciser l'allemand. Elles ont beaucoup plus de respect pour les usages de leur propre langue que pour l'esprit de l'oeuvre étrangère» (cité dans *Langue française*, septembre 1981, p. 38).

Si l'on considère la situation de la traduction de l'anglais au français, au Québec, on constate d'abord que la traduction littéraire a eu une importance très marginale. C'est donc beaucoup plus dans le secteur de la traduction fonctionnelle que la traduction a joué un rôle prépondérant: langue du travail, langues de spécialité, administration. Or, on comprend que les aspects du contenu culturel dans l'opération de traduction soient alors relégués à l'arrière-plan pour faire passer au premier plan les valeurs expressives de la langue d'arrivée pour assurer la transmission du message avec le maximum d'efficacité. En ce sens, les traducteurs québécois et canadiens ont été les promoteurs du patrimoine linguistique français, même s'il faut reconnaître que la situation de traduction ne représente pas le contexte idéal pour ce faire.

En effet, la traduction implique davantage que le simple transcodage d'un message. Elle représente un affrontement culturel. Si cette rencontre s'opère toujours dans le même sens, il peut se développer un colonialisme culturel, par traduction interposée, qui n'est pas nécessairement à l'avantage des consommateurs de traduction.

Si la traduction littéraire occupe une place modeste au Québec, les films et émissions doublés se taillent la part du lion dans les grilles de programmation. Les bandes dessinées des journaux à grand tirage sont également en majorité traduites. Il s'exerce à ce niveau une influence culturelle indéniable qui peut affecter la qualité de la langue.

Par ailleurs, l'imitation servile des formules publicitaires américaines pose le problème d'une façon plus aiguë en raison de l'omniprésence de la publicité. Ne pourrait-on pas estimer qu'en raison de sa force d'impact et du peu de souci manifesté à l'égard de la qualité de l'expression verbale, la publicité pratiquée au Québec a joué un rôle important d'acculturation du Québécois? Les publicitaires ne sont-ils pas plus sensibilisés maintenant à la qualité de la langue?

Dans le cas d'une société comme la société québécoise, en constante interaction avec une langue étrangère, peut-on se permettre de privilégier le contenu culturel de la langue de départ sur celui de la langue d'arrivée? D'autre part, comme, à travers le sens, le texte se constitue de valeurs, peut-on se contenter de rendre compte uniquement du sens? Au Québec, il semble que l'attitude prédominante dans l'enseignement de la traduction soit d'éliminer le plus possible les valeurs de la langue de départ pour les remplacer par les valeurs de la langue d'arrivée et c'est cette substitution qui pourrait même permettre d'affirmer que la traduction sert à préserver le patrimoine linguistique français. Cela pourrait sans doute se justifier si l'on ne traduisait que pour transmettre des messages; mais l'activité traductrice n'implique-t-elle pas davantage que le simple transcodage d'un message? N'est-elle pas, lorsqu'il s'agit de documents émanant de l'Administration, des multinationales, etc., la conséquence d'un état de dépendance (linguistique, socio-économique, politique, scientifique)? Les réponses à ces questions varieront sans doute selon qu'il s'agit de traductions littéraires, de traductions utilitaires (publicité, modes d'emploi, etc.) et de traductions institutionnalisées (lois, règlements, information gouvernementale) et les exigences de qualité (qualité de la langue, qualité de la traduction) pourront, elles aussi, varier.

Récemment, la traduction a pris une ampleur nouvelle au Québec. En effet, plusieurs entreprises, dans le cadre des programmes de francisation prévus par la *Charte de la langue française*, passent par une étape de traduction intensive pour atteindre les objectifs linguistiques négociés avec l'Office de la langue française. On peut se demander si cette étape de traduction intensive est vraiment indissociable du processus de francisation et si elle n'affectera pas pour longtemps la qualité de la langue dans les entreprises. Le traducteur est peut-être en passe de devenir un ennemi involontaire de la francisation ou, du moins, d'une langue de qualité; l'argument du traducteur ennemi de la francisation, pour lapidaire et partial qu'il soit, a déjà trouvé écho dans la revue *l'Antenne* (n° XII/3, p.1). D'ailleurs, quelle que soit la position que l'on adopte sur ce dernier sujet, ne peut-on pas croire que l'importance accordée à la traduction dans le processus de francisation des entreprises consacre, dans les faits, le statut secondaire accordé au français? Ce statut secondaire est aussi une conséquence de la faiblesse économique de la communauté francophone. Cette situation pèsera toujours lourdement sur l'équilibre linguistique du Québec.

Peut-on raisonnablement penser que le statut du français au Québec s'améliorera dans la mesure où la traduction perdra de son importance et que la qualité de la langue s'accroîtra dans la mesure où l'on produira de plus en plus directement en français? Pour répondre par l'affirmative à cette question, il faudrait réévaluer l'utilisation massive de la traduction. Il n'est, bien sûr, pas question de céder du terrain sur la traduction des documents émanant du gouvernement fédéral car la reconnaissance de leurs droits à recevoir l'information fédérale dans leur langue a coûté aux francophones du Canada de nombreuses années de lutte; la traduction en français des lois et des débats parlementaires est essentielle. Mais, quand on songe aux documents d'information, on peut facilement estimer que leur qualité serait supérieure s'ils étaient produits directement en français, à condition que la compétence linguistique des rédacteurs le permette. Il en va de même pour les entreprises, privées ou publiques, établies au Québec: elles devraient prendre les moyens pour faciliter la création en français plutôt que d'avoir recours massivement à la traduction. D'un autre côté, cette mesure serait sans effet si la communauté francophone ne se dotait pas d'agents linguistiques compétents.

Mais la traduction aura toujours sa place au Québec; il serait illusoire de penser qu'elle peut ne constituer que la première étape de la francisation. L'objectif à atteindre, c'est de faire disparaître la traduction comme support universel de la communication au Québec.

Cet objectif permettra de donner au français le caractère d'une langue autonome, vraiment vivante, non plus constamment mise sous la tutelle d'une langue dominante. La traduction, en revanche, y gagnera en prestige puisqu'elle sera réservée à des textes importants qui exigeront une qualité de langue sans reproche. En effet, il y aurait beaucoup moins de traducteurs improvisés si la traduction n'était pas omniprésente dans notre société. Quand nous parlons de traducteurs improvisés et amateurs, nous voulons désigner les « bons bilingues » qui ont une bonne connaissance pratique des deux langues, mais qui n'ont pas de ces langues une connaissance suffisamment approfondie pour ne pas tomber dans tous les pièges tendus par leur interférence.

Dans le cas du Québec, il semble bien que l'impact négatif de la traduction sur la qualité de la langue provienne du contact continu des langues qui a pour conséquence le nombre élevé de traducteurs amateurs. Maintenant que l'université forme des traducteurs et que le Québec entend de plus en plus prendre les moyens nécessaires pour assurer son avenir linguistique, il faut se demander s'il n'est pas déjà temps de procéder à un réexamen de la place occupée par la traduction, plus en vue d'en gérer rationnellement l'utilisation que d'en gérer la décroissance. Il faut aussi, si l'on veut améliorer la qualité du français, repenser la formation des traducteurs et, plus généralement, des communicateurs.

4. Formation des traducteurs et des communicateurs

Comme les communicateurs sont souvent, dans la pratique, des paratraducteurs, il faut qu'ils aient une bonne connaissance d'une langue étrangère (en l'occurrence, l'anglais). Mais il faut aussi que, au stade de leur formation professionnelle, ils aient déjà acquis une connaissance suffisante du code du français écrit dans ses subtilités essentielles; la même exigence vaut pour les traducteurs. Or, ce préalable ne semble pas assuré à l'heure actuelle. Dans cette perspective, la fonction de l'université devrait être de permettre aux futurs traducteurs et communicateurs d'approfondir leur connaissance du français par comparaison avec l'anglais.

La situation actuelle est d'autant plus inquiétante que de plus en plus de jeunes universitaires vont se spécialiser aux États-Unis, ce qui entraîne une hybridation des terminologies techniques et scientifiques et une augmentation des autres types d'interférence linguistique.On peut même se demander alors si le Québec a le contrôle de ses moyens linguistiques.

La première condition que l'on pourrait fixer à la formation des communicateurs et des traducteurs sera donc, avant leur admission à l'université, la maîtrise du français écrit et une certaine culture générale. La formation universitaire proprement dite pourrait alors être centrée sur les techniques de la communication orale et écrite; de plus, les communicateurs devraient être sensibilisés aux techniques de la traduction en vue d'améliorer la qualité de leur langue et de mieux résister aux interférences, inévitables lorsque des langues sont en contact. Cette proposition suppose aussi que les communicateurs reçoivent un bon enseignement de la langue seconde.

Un tel programme visant à accroître les compétences linguistiques des communicateurs et des traducteurs sera-t-il suffisant pour assurer la qualité de la langue? Peut-on croire que la reconnaissance professionnelle du traducteur sera un gage de qualité linguistique? Ne vaudrait-il pas mieux imaginer le rôle du traducteur, surtout dans les entreprises, comme celui d'un traducteur doublé d'un conseiller linguistique? Est-il nécessaire de redéfinir la place de la traduction dans le processus d'aménagement linguistique au Québec?

Liste des publications du Conseil de la langue française

Dossiers du Conseil de la langue française

1. RÉDACTION DES LOIS, rendez-vous du droit et de la culture
(Michel Sparer et Wallace Schwab)

2. LANGAGE ET SYSTÈME DES LOIS, analyse critique du cadre législatif d'une institution administrative québécoise (projet MOREL : rapport final)
(Pierre Issalys)

3. LA SITUATION LINGUISTIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, 1971-72 à 1978-79
(Claude St-Germain)

4. LE QUÉBEC ANGLOPHONE HORS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL DANS LES ANNÉES SOIXANTE-DIX, évolution sociodémographique
(Gary Caldwell)

4.(a) ANGLOPHONE QUEBEC OUTSIDE OF THE MONTREAL AREA IN THE SEVENTIES, Sociodemographic evolution, Summary
(Gary Caldwell)

4.(b) LE QUÉBEC ANGLOPHONE HORS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL DANS LES ANNÉES SOIXANTE-DIX, évolution sociodémographique, synthèse
(Gary Caldwell)

5. LE FRANÇAIS, LANGUE DES COMMERCES ET DES SERVICES PUBLICS. Le point de vue de la clientèle
(Sylvie Beauchamp-Achim, Pierre Bouchard)

6. ATTRIBUTS LINGUISTIQUES ET DISPARITÉS DE REVENU AU SEIN DE LA MAIN-D'OEUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE DU QUÉBEC
(Robert Lacroix, François Vaillancourt)

7. LES LOCUTIONS LATINES ET LE DROIT POSITIF QUÉBÉCOIS, nomenclature des usages de la jurisprudence
(Wallace Schwab, Roch Pagé)

8. LES REVENUS ET LA LANGUE AU QUÉBEC (1970-1978)
(Robert Lacroix, François Vaillancourt)

9. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME I
Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V
(Édith Bédard, Daniel Monnier)

10. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME II
Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II
(Pierre Georgeault)

11. LE FRANÇAIS ET LES MÉDIAS. Les habitudes des Québécois
(Sylvie Beauchamp, Pierre Bouchard)

12. LES RÉPERCUSSIONS CULTURELLES DE L'INFORMATISATION AU QUÉBEC
(Jean Goulet)

13. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME III
Le fait français vécu par des élèves étudiant en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial
(Uli Locher en collaboration avec Mélanie Lange et Pierre Georgeault)

14. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME IV
Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises
(Uli Locher en collaboration avec Mélanie Lange et Pierre Georgeault)

15. L'USAGE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL
(Daniel Monnier)

16. DROIT, INFORMATIQUE ET TRADUCTION
L'expérience de la Communauté économique européenne
La puce et le dragon à sept langues
(Hélène Bauer-Bernet)

17. LES TROIS ÉTATS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC
D'une société traduite à une société d'expression
(Jean-Claude Gémar)

18. LA LANGUE DE LA PUBLICITÉ DES CHAÎNES D'ALIMENTATION
Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique
(Jacques Maurais)

Liste des publications du Conseil de la langue française

Documentation du Conseil de la langue française

1. L'ÉMIGRATION DES QUÉBÉCOIS AUX ÉTATS-UNIS DE 1840 À 1930
(Yolande Lavoie)

2. LA POPULATION DU QUÉBEC, bibliographie démographique
(Louis Duchesne, Conrad Sabourin, Suzanne Messier)

3. Actes du colloque «LA QUALITÉ DE LA LANGUE APRÈS LA LOI 101»
(Colligés par Édith Bédard)

4. JULES FOURNIER, biographie et textes choisis
(Alonzo Le Blanc)

5. LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE ET LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE
(Textes colligés par Michel Amyot)

6. LA LÉGISLATION LINGUISTIQUE FÉDÉRALE
(Réjean M. Patry)

7. LES DROITS LINGUISTIQUES DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(Gérard I. Snow)

8. LE STATUT JURIDIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN FRANCE
(Me Richard Grau)

9. Actes du colloque «LES FRANÇAIS RÉGIONAUX»
(Colligés par Henriette Dupuis en collaboration avec Stéphane Tackels et Marguerite Montreuil)

10. LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
(Catherine Lengyel et Dominic Watson)

Actes du colloque international «L'AVENIR DU FRANÇAIS DANS LES PUBLICATIONS ET LES COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES»

11. Volume I: LES CONFÉRENCES ET LES COMMUNICATIONS
(Textes colligés par Gérard Lapointe)

12. Volume II : L'AVENIR DU FRANÇAIS DANS LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE. Un défi aux *chercheurs* francophones ou aux *francophones* chercheurs
(Maurice Mercier)

13. Volume III : Les études et les recherches sur l'avenir du français scientifique (partie I)

Le point de vue de chercheurs sur le français, langue scientifique (partie II)
(Textes colligés par Gérard Lapointe)

14. DOUZE ESSAIS SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC
(Louise Blanchard, Charles Castonguay, Andrée Ferretti, Andrée Fortin, André Gaulin, Jacques Grand'Maison, Louis-Philippe Hébert, Jean Marcel, Jean Larose, Lise Noël, Madeleine Ouellette-Michalska, Arthur Tremblay).

15. LE DROIT DES LANGUES EN SUISSE
(François Dessemontet)

16. Actes du colloque « TRADUCTION ET QUALITÉ DE LANGUE »
(Conseil de la langue française et Société des traducteurs du Québec)

Hors collections

LA QUALITÉ DE LA LANGUE, survol des préoccupations récentes (Édith Bédard)

LANGAGE DU DROIT ET TRADUCTION
Essais de jurilinguistique
THE LANGUAGE OF THE LAW AND TRANSLATION
Essays on jurilinguistics
(Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémar)
Publié en coédition avec Linguatech

LA NORME LINGUISTIQUE
(Collectif réalisé sous la direction de Édith Bédard et Jacques Maurais)
Publié avec la collaboration de la Direction générale des publications gouvernementales et des Éditions Le Robert